REPORT OF THE

Auditor General
of New Brunswick

Volume 2

2009

REPORT OF THE

Auditor General

of New Brunswick

Volume 2

2009

Published by:
Office of the Auditor General
Province of New Brunswick

March 2010

ISSN 0382-1420

Office of the Auditor General
New Brunswick

Bureau du vérificateur général
Nouveau-Brunswick

Speaker of the Legislative Assembly
Province of New Brunswick

Sir

As required under Section 13(1) of the *Auditor General Act* I am submitting Volume 2 of my 2009 Report to the Legislative Assembly.

Respectfully submitted

Michael Ferguson, CA
Auditor General

Fredericton, N. B.
March 2010

Telephone/Téléphone :
506 453-2243
Fax/Télécopieur :
506 453-3067

6th Floor, HSBC Place
P.O. Box 758
Fredericton, New Brunswick
Canada E3B 5B4

6e étage, Place HSBC
Case postale 758
Fredericton, Nouveau-Brunswick
Canada E3B 5B4

Table of Contents

Chapter 1 - Introductory Comments

Introduction 3
Public-private partnerships 5
Information in this volume 5
Acknowledgements 5

Chapter 2 - Comments on the Province's Financial Position

Introduction 9
Indicators of the Province's financial condition 9
Comments on components of the Province's financial statements 17

Chapter 3 - Matters Arising from Our Financial Statement Audits

Introduction 51
Background 51
Scope 52
Matters arising from our audit of the financial statements of the Province 53
Updates on International Financial Reporting Standards (IFRS) and International Standards on Auditing (ISA) 59
Compliance with PSAB recommendations 62
Other audit work in departments and Crown agencies 65
Losses through fraud, default or mistake 70

Chapter 4 - Testing of Payments

Background 75
Scope 75
Summary of findings 77
Detailed findings 78
US payments findings 86
Travel expense payments findings 90
NB Families payments 91

Table of Contents - Continued

Chapter 5 - Matters Arising from Our Tests of Controls

Scope 111
Provincial payment system (Oracle) 112
Social assistance payment system (NBCase) 116
Government payroll system (HRIS) 119
Property tax system 124
Property tax system - follow up 114

Chapter 6 - Department of Local Government - Gas Tax Expenditures

Introduction 133
Funding allocation formula 133
Changes to municipal allocations 134
Municipal audit specification 134

Chapter 7 - Office of the Auditor General

Accountability statement 139
Mission and values 140
Factors influencing our performance and results 141
Linking goals and performance 143
Measuring our progress 146
Financial and human resources 150
Looking forward 152

Chapter 1
Introductory Comments

Contents

Introduction 3
Public-private partnerships 5
Information in this volume 5
Acknowledgements 5

Introductory Comments

Introduction

1.1 In my introductory comments each of the last two years, I have focused on the four things that the government should do to improve the integrity and transparency of its reporting on the Province's financial situation. I believe there is still room for improvement in three of these four areas.

Release of financial statements

1.2 One area I have mentioned in the past is the timing of the release of the Province's financial statements. The Financial Administration Act requires the Province to release its financial statements no later than 30 September in each year. The Province released its audited financial statements for the year ended 31 March 2009 on 28 September 2009. The financial statements for the previous two years were released on 28 September 2007 and 26 September 2008.

1.3 These dates are interesting because subsection 2(4)(a) of the *Legislative Assembly Act* requires that the next provincial general election be held on 27 September 2010. I believe the government should make a clear statement of whether it intends to release its financial statements for the year ended 31 March 2010 in advance of 27 September 2010.

Year end grant payments

1.4 Another area that I raised in our 2006 Report, and again in both the 2007 and 2008 Reports, was the government's practice of accelerating the payments of operating grants to the Maritime Provinces Higher Education Commission. These accelerated payments stopped in the year ended 31 March 2009, thereby making the operating grant look artificially low – the financial statements indicate that the grant for the year ended 31 March 2008 was $274.0 million, but for the year ended 31 March 2009 it was only $123.4 million. It is my opinion that the government finally stopped the

practice of advancing these operating grants not because it was the right thing to do, but because it was already facing a significant deficit for the year. My concern with the prepayment of these grants is that it obscures the normal operating results and I sincerely hope the government will not resume the practice any time in the future.

Future oriented information

1.5 In the past I have asked the government to provide more future oriented information. Both the 2009-2010 and 2010-2011 budgets included tables of projected revenues, expenses and surplus or deficits for a multi-year period. The 2010-2011 budget presentation of these projected numbers was much clearer than the 2009-2010 presentation, and I was also pleased to see the government presented its 2010-2011 budget well in advance of the beginning of that fiscal year – I believe this to be a best practice.

1.6 However, the future oriented information released by the government is still limited. While the 2010-2011 budget shows projected deficits for the fiscal years 2010-2011 through 2013-2014 before returning to a surplus in 2014-2015, the budget only projects Net Debt to 31 March 2011. The projected Net Debt expected at 31 March 2011 is almost $9.6 billion. Readers are left on their own to estimate the level of Net Debt beyond 2011. The budget indicates further deficits of $1.5 billion beyond 31 March 2011, but it does not provide estimates of future capital spending. It is obvious however that Net Debt is expected to rise to at least $11.0 billion.

1.7 The following table shows the actual percentage growth in revenue and expenses for the year ended 31 March 2009 and the estimated annual percentage growth through until 31 March 2015:

	Years ended 31 March						
	Actual	Estimated					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Revenue	2.1%	0.1%	1.8%	0.1%	2.6%	4.5%	4.5%
Expenses	6.4%	7.8%	1.6%	(0.8%)	0.7%	0.6%	0.6%

1.8 These numbers show that the growth in expenses was significantly above the growth in revenue for the year ended 31 March 2009, and they show the gap is expected to increase in the year ended 31 March 2010. The government then expects it can reduce the growth in expenses to a level below the growth in revenue for the next five year period, including two years where revenue growth will exceed expense growth by almost four percentage points.

The budget is signaling significant expense restraint in the future, but it does not provide much explanation about how this restraint will be achieved. This illustrates that the government has not yet reached the level of transparency necessary for people to understand how the government intends to eliminate annual deficits, and how and when it intends to start paying down its Net Debt. The government still needs to provide more future oriented information.

Public-private partnerships

1.9 One additional transparency concern I have this year is about the approval of public-private partnerships or P3s. The government has announced a number of P3 projects, however I am not sure how they are reflected in the Province's Capital Estimates. I believe if the government is going to enter into contractual arrangements for P3s, they should be obtaining approval of the legislature through an appropriation before the contract is signed.

Information in this volume

1.10 This volume contains a lot of information including management letter recommendations we made as a result of our financial audits, the results of our information systems work, and detailed analysis of certain financial information.

Acknowledgements

1.11 I am grateful for the cooperation that we receive from government departments and agencies during the course of our financial audit work. Our financial audit work is becoming more complex and cooperation from the organizations we audit is essential.

1.12 I want to specifically thank all of the staff of the Office of the Auditor General for another year of hard work; they truly are dedicated to improving government's accountability and transparency.

Michael Ferguson, CA
Auditor General

Chapter 2
Comments on the Province's Financial Position

Contents

Introduction 9
Indicators of the Province's financial condition. 9
Comments on components of the Province's financial statements 17

Comments on the Province's Financial Position

Introduction

2.1 The Province's 2009 Public Accounts contain sections called "Indicators of Financial Health,""Results for the Year," and "Major Variance Analysis." These sections contain important information which is useful in assessing the Province's financial position. We are pleased to see the government continuing to provide, and even expanding upon, information which helps the reader understand its financial operations.

Indicators of the Province's financial condition

2.2 Nevertheless, we have included again this year charts which show trends in the Province's financial health over the past ten years. These are the same charts we included in our 2008 Report. These charts are similar to those in the Public Accounts except they are for a longer time period (ten versus six years) and they include a chart showing changes in Net Debt and GDP (Exhibit 2.2) which does not appear in the Public Accounts. Continued use of these charts in our Report will depend on the future information provided in the Public Accounts.

Background

2.3 In 1997, a research report published by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) defined financial condition as a government's "financial health as measured by sustainability, vulnerability and flexibility, looked at in the context of the overall economic and financial environment."[1] In May 2009, the Public Sector Accounting Board (PSAB) of the CICA issued SORP-4, a statement of recommended practice, building on the CICA research report and using many of the same indicators of financial condition.

1. Indicators of Government Financial Condition, 1997 published by the Canadian Institute of Chartered Accountants.

Scope

2.4 The purpose of this section is to provide readers with useful information about the Province's financial condition using the CICA research report as a guideline. In future years we will be using the guidance provided in SORP-4.

2.5 Though many potential indicators of sustainability, vulnerability and flexibility were considered in preparing the research report, only ten indicators were found which were relevant, necessary, measurable and clear to users of government financial information. Of these, our Office has concluded that five can be considered meaningful in the context of the Province of New Brunswick. The five indicators are:

Sustainability	• *Net debt as a percentage of gross domestic product (GDP)*
	• *Change in net debt and GDP*
Flexibility	• *Own source revenue as a percentage of GDP*
	• *Cost of servicing the public debt as a percentage of total revenue*
Vulnerability	• *Federal government transfers as a percentage of total revenue*

Financial results used in analyses

2.6 In this section, our analyses are based on the current year financial statements as presented in the Public Accounts. These financial statements report an annual deficit of $192.3 million and an increase in net debt for the year of $438.6 million. Prior year numbers used in our analyses may include restated figures obtained from the Office of the Comptroller.

Results in brief

2.7 **In general, the indicators for the last ten years show that the Province of New Brunswick's financial condition has improved or remained relatively stable in sustainability, flexibility and vulnerability. Over the last two years, the indicators of sustainability have been unfavourable.**

Sustainability

2.8 Sustainability is the degree to which a government can maintain existing programs and meet existing creditor requirements without increasing the debt burden on the economy.[1]

2.9 It is now well understood by the general public that increases in the cost of servicing the public debt will eventually impact the

1. Indicators of Government Financial Condition, 1997 published by the Canadian Institute of Chartered Accountants.

quantity and quality of programs and services to which the public has access.

2.10 There are circumstances when governments may tolerate increases in their debt load. For example, when revenues are increasing, a higher cost of servicing the public debt might be tolerated without impacting existing programs and services. However, the ability to generate such revenues (e.g. through taxes, user fees, or licenses) is closely linked to the performance of the economy.

2.11 Therefore, any growth in New Brunswick's debt must remain in line with growth in the economy to ensure that our Province can sustain its programs and services. If debt is growing faster than the economy, New Brunswick will suffer reduced capacity for sustainability. Programs and services offered to the public may eventually suffer.

2.12 Gross Domestic Product (GDP) is the total value of all goods and services produced in the Province during a specific period. GDP is often used to measure the growth of the economy.

Net debt as a percentage of GDP as a measure of sustainability

2.13 Net debt is an accounting measure of the extent to which total liabilities of the Province exceed financial assets. The financial statements for 2009 indicate that net debt stands at $7.39 billion - $333.2 million higher than its level ten years ago.

2.14 The New Brunswick economy has also grown. Exhibit 2.1 shows that the Province's net debt to GDP ratio decreased (favourable) in eight of the last ten years – showing the Province's increasing ability to sustain existing programs and services. In the past two years, net debt increased (unfavourable) because of heavy investment in capital infrastructure, largely related to the twinning of the Trans-Canada Highway between Woodstock and Grand Falls, and a downturn in the economy.

Exhibit 2.1 Net debt as a percentage of GDP[1] for the last ten years

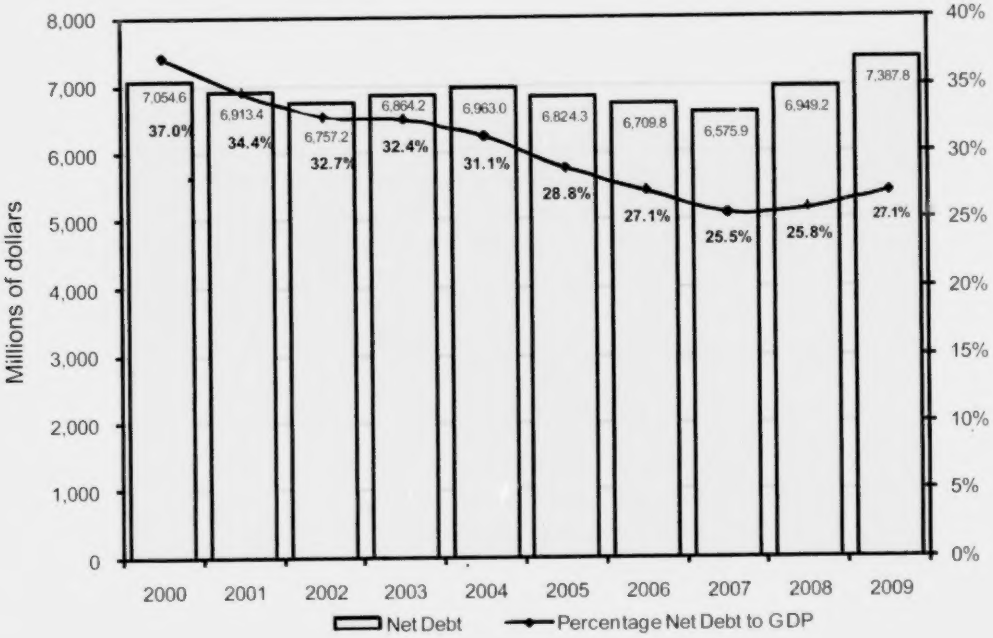

Change in net debt and GDP as a measure of sustainability

2.15 The Province can positively influence sustainability in two ways: by reducing net debt and by increasing growth in the economy. Though governments use various political, legislative and regulatory powers to stimulate the economy, the effect is neither guaranteed nor timely.

2.16 The rate of growth in the surplus or deficit and their impact on net debt is much more controllable. Exhibit 2.2 shows that the Province experienced economic growth in excess of growth in the net debt (favourable) every year from 2001 to 2007. In 2009 there was a small increase in percentage for GDP, but a large increase in percentage for Net Debt. This was due to the economic recession, increase in pension expense due to poor returns, and increased spending by government.

1. GDP is measured on a calendar year basis. The GDP used in our tables for each 31 March year end is the GDP for the calendar year ended during that fiscal year.

Exhibit 2.2 Change in net debt and GDP[1] for the last ten years

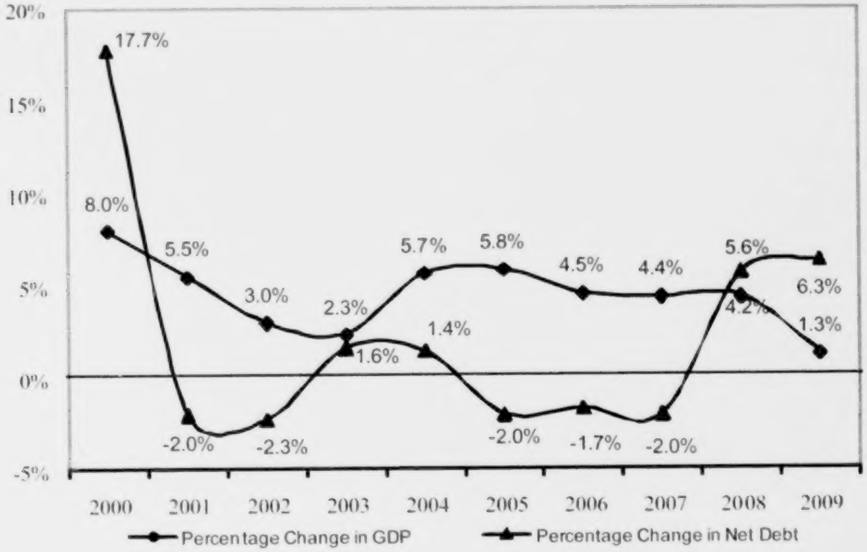

Flexibility

2.17 Flexibility is the degree to which a government can increase its financial resources to respond to rising commitments, by either expanding its revenues or increasing its debt burden.[2]

2.18 Funding for programs and services is provided by either revenue or borrowing during the year. It is a useful measure of flexibility to know to what extent the Province is able to raise revenue from existing and potential sources should new commitments arise.

Own source revenue as a percentage of GDP as a measure of flexibility

2.19 One could assume that any additional funding for new programs or services might not be possible from existing revenue sources. A reasonable alternative would be to raise revenue from new provincial sources. However, the Province is only able to extract a finite amount of dollars from the economy of New Brunswick before the economy begins to falter. Though the exact capacity of the economy to bear such a burden is not known, one can determine the relative increase or decrease over time.

1. GDP is measured on a calendar year basis. The GDP used in our tables for each 31 March year end is the GDP for the calendar year ended during that fiscal year.
2. Indicators of Government Financial Condition, 1997 published by the Canadian Institute of Chartered Accountants.

Exhibit 2.3 Own source revenue as a percentage of GDP[1] for the last ten years

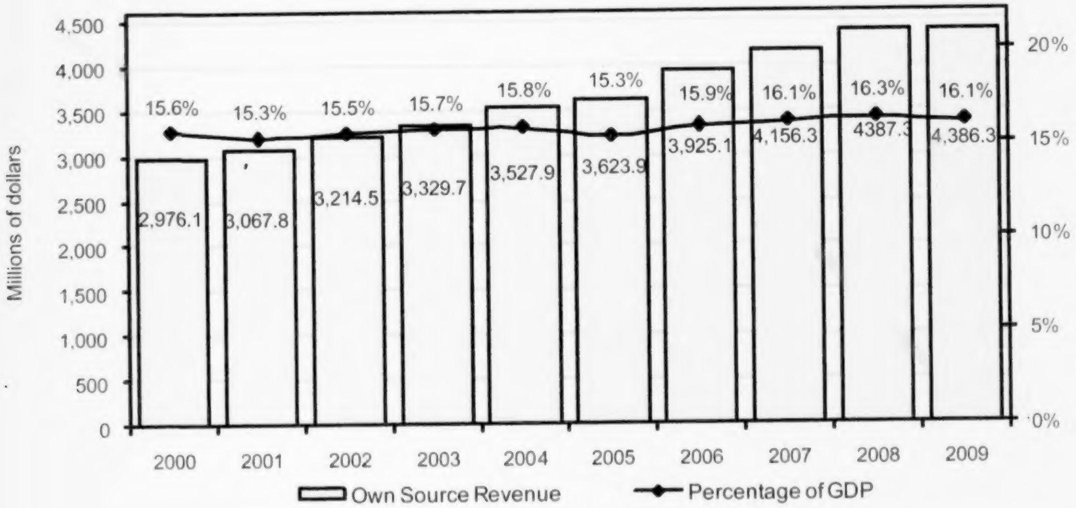

2.20 Exhibit.2.3 shows the extent to which the Province has removed dollars from the provincial economy through taxes and user fees/licenses during the last ten years. This exhibit shows that the dollars extracted by the Province from the New Brunswick economy as a percent of GDP remained relatively stable over the past ten years.

Cost of servicing the public debt as a percentage of total revenue (or "interest-bite") as a measure of flexibility

2.21 One of the most publicized factors which affects the flexibility of governments is the cost of servicing the public debt.

2.22 The cost of servicing the public debt is comprised mainly of interest on the funded debt of the Province. It also includes foreign exchange paid on interest and maturities during the year, the amortization of foreign exchange gains and losses, and the amortization of discounts and premiums which were incurred on the issuance of provincial debt. It does not include principal repayments on the funded debt of the Province.

2.23 Exhibit 2.4 shows debt servicing costs as compared to total provincial revenue for the last ten years.

1. GDP is measured on a calendar year basis. The GDP used in our tables for each 31 March year end is the GDP for the calendar year ended during that fiscal year.

Exhibit 2.4 Cost of servicing the public debt as a percentage of total revenue for the last nine years

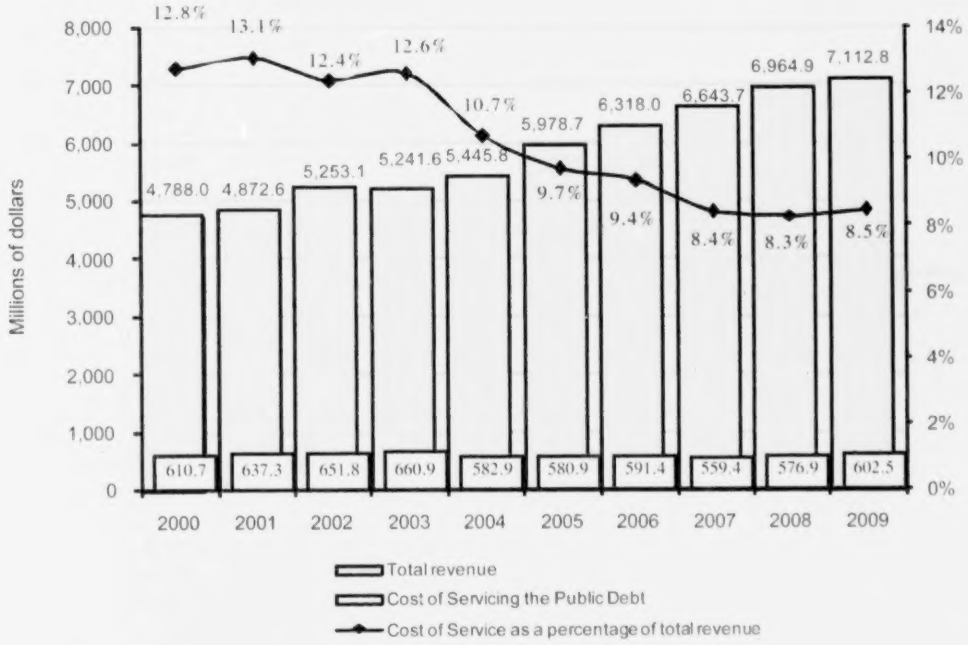

2.24 This exhibit shows the cost of servicing the public debt increased in 2009 compared to 2008 by $25.6 million to $602.5 million. It also shows that the Province has decreased its overall "interest-bite" percentage from its 2000 level of 12.8% to its current level of 8.5%. This is a significant decrease, attributable mainly to the strengthening of the Canadian dollar against its U.S. counterpart, and also to a general lowering of interest rates. The exhibit indicates that, on a percentage basis, the Province has more of its total revenues available for current needs today than it did ten years ago.

Vulnerability

2.25 Vulnerability is the degree to which a government becomes dependent on, and therefore vulnerable to, sources of funding outside its control or influence, both domestic and international.[1]

2.26 Funding for programs and services can only come from two sources: revenue or borrowing.

1. Indicators of Government Financial Condition, 1997 published by the Canadian Institute of Chartered Accountants.

Federal government transfers as a percentage of total revenue as a measure of vulnerability

2.27 In 2009, 38.3% of the Province's total revenue came from federal transfers. This is significant because revenue from federal sources is not considered to be as controllable as revenue generated in the Province.

2.28 Own-source revenue is more controllable because the government can directly impact the amount generated using tax legislation as well as implementation or adjustment of user-fees/licensing rates. Federal transfers are subject to very different variables, few of which are under the jurisdiction of the provincial government. Federal fiscal policy decisions can severely impact provincial governments by determining the amount and timing of future transfers.

Exhibit 2.5 Federal government transfers as a percentage of total revenue for the last ten years

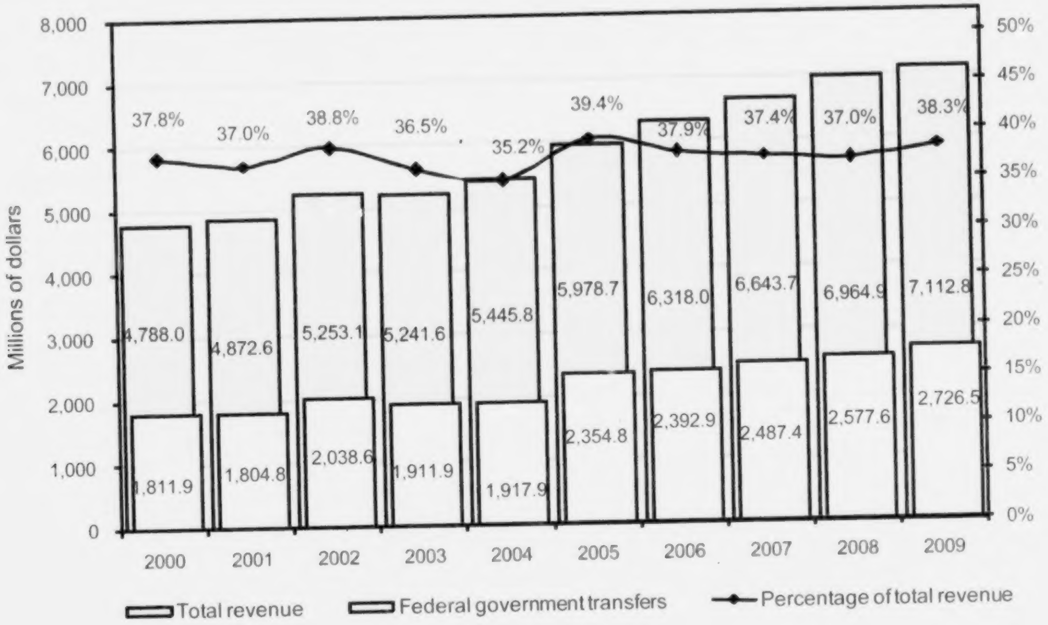

2.29 Increasing New Brunswick's reliance on federal transfers will leave the Province more vulnerable to variables outside of its own control. Exhibit 2.5 details the Province's reliance on federal transfers over the last ten years. This exhibit shows that the trend over the past ten years has been relatively stable. To maintain comparability, revenue from 2000 to 2007 has been restated to reflect current accounting policy.

Summary

2.30 In general, over the last ten years, the indicators of sustainability, flexibility and vulnerability show that the Province of New Brunswick's financial condition has improved or remained relatively stable. Over the last two years, the indicators of sustainability have been unfavourable.

2.31 The following exhibit provides a summary of the financial indicators and their impact on the financial condition of the Province.

Exhibit 2.6 Summary of financial indicators

		Impact on Financial Condition of the Province	
Financial Indicator	**2009**	**2 year trend**	**10 year trend**
Sustainability			
Net debt as a percentage of GDP	27.1%	Unfavourable	Favourable
Change in net debt and GDP	6.3%/1.3%	Unfavourable	Mixed
Flexibility			
Own source revenue as a percentage of GDP	16.1%	No significant change	No significant change
Cost of servicing the public debt as a percentage of total revenue	8.5%	No significant change	Favourable
Vulnerability			
Federal government transfers as a percentage of total revenue	38.3%	No significant change	No significant change

Comments on components of the Province's financial statements

2.32 In this section we have examined various components of the Province's financial statements for the year ended 31 March 2009. We have broken this into three areas:

- Statement of Financial Position
- Items reported in the notes
- Statement of Operations

2.33 We intend this information to help members of the Legislative Assembly understand the information contained in the Province's financial statements, and to help them formulate questions about those financial statements.

2.34 We would like to highlight three points that are included in the following section. They are areas that we feel could be better managed. They are:

- **collection of receivables;**

- **management of the increasing liability for injured workers; and**
- **growth of allowances for doubtful accounts.**

2.35 These items are discussed in more detail through this chapter.

Statement of Financial Position

2.36 We have analyzed the following components of the Province's Statement of Financial Position:

- Receivables and advances
- Taxes receivable
- Loans
- Accounts payable and accrued expenses
- Allowance for losses
- All allowances
- Obligations under capital leases
- Pension liability (surplus)
- Funded debt for provincial purposes
- Tangible capital assets
- Net debt .

2.37 For the purposes of the following tables, the 2008 figures reflect those published in the 2009 Public Accounts Volume 1. These numbers have been restated from last year. The main reason for the restatement is due to the consolidation of more Crown agencies including Kings Landing, New Brunswick Legal Aid Services Commission, Fundy Linen and Ambulance NB.

2.38 Years prior to 2008 have not been restated for those consolidated entities as the effect would be immaterial.

Receivables and advances

2.39 The following table breaks down the Province's receivables and advances.

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
General receivables	227.2	207.4	185.4	168.6	153.5	231.2	200.1	197.8	174.8	156.7
Receivables from Canada	182.0	205.0	169.7	164.0	141.6	132.3	121.5	122.8	119.5	106.9
Guarantee payouts	94.7	75.3	45.8	50.1	52.4	32.0	32.7	26.8	21.6	15.9
Other receivables						7.2	7.3	9.8	10.6	12.3
Advances	23.5	23.1	33.6	62.0	67.5					
Subtotal	527.4	510.8	434.5	444.7	415.0	402.7	361.6	357.2	326.5	291.8
Interest receivable	52.1	45.5	37.1	33.4	26.3	30.8	30.3	25.6	24.1	27.1
Subtotal	579.5	556.3	471.6	478.1	441.3	433.5	391.9	382.8	350.6	318.9
Consolidated entities	43.2	51.4	51.2	48.3	43.3	42.8	47.4	N/A	N/A	N/A
Total	622.7	607.7	522.8	526.4	484.6	476.3	439.3	382.8	350.6	318.9
Less: Allowance for doubtful accounts	244.0	201.3	155.7	140.7	132.9	118.5	113.3	97.7	87.4	77.5
Receivables and advances	378.7	406.4	367.1	385.7	351.7	357.8	326.0	285.1	263.2	241.4

2.40 Not all of these receivables should require active management by the Province to ensure collection, for example, receivables from Canada, receivables of consolidated entities that are responsible for their own collection, and advances of grants. The following table calculates the value of the accounts and interest amounts owing to the Province that should require active management to ensure collection, and compares that value to the value of the accounts that are considered doubtful.

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Total before allowance	622.7	607.7	522.8	526.4	484.6	476.3	439.3	382.8	350.6	318.9
Less: Receivables from Canada	182.0	205.0	169.7	164.0	141.6	132.3	121.5	122.8	119.5	106.9
Less: Consolidated entities	43.2	51.4	51.2	48.3	43.3	42.8	47.4	N/A	N/A	N/A
Less: Advances of grants	13.0	12.7	21.9	51.5	55.2					
Net amount	384.5	338.6	280.0	262.6	244.5	301.2	270.4	260.0	231.1	212.0
Allowance for doubtful accounts	244.0	201.3	155.7	140.7	132.9	118.5	113.3	97.7	87.4	77.5
Allowance percentage	63.5%	59.5%	55.6%	53.6%	54.4%	39.3%	41.9%	37.6%	37.8%	36.6%

2.41 In the year ended 31 March 2009:

- the Province reported $622.7 million in receivables and advances, which is about 2.5% higher than the 31 March 2008 balance;
- $43.2 million of the $622.7 million was receivable by and managed by the consolidated entities;

- another $182.0 million was due from the federal government and so there should not be any doubt about its collection;
- another $13.0 million were advances on operating grants for April 2009;
- this left $384.5 million in receivables that the Province has to actively manage to ensure collection; and
- the collection of 63.5% of these amounts, or $244.0 million, is considered to be in doubt.

2.42 At the year ended 31 March 2000, the percentage of doubtful accounts was 36.6%. The percentage has been steadily increasing since that time.

2.43 Some other figures in the receivables and advances that raise questions are:

- The amount of receivables for guarantee payouts is about six times higher, rising from $15.9 million at 31 March 2000 to $94.7 million at 31 March 2009.

- Amounts due from Canada should not normally require active management as noted above. However, as we noted in our 2008 Report, funding under the official languages program was not being claimed from Canada on a timely basis. Subsequent to our report to the Department of Education, they prepared the necessary claims and the receivable decreased by almost $20 million from last year. Subsequent to 31 March 2009, more of the receivable from Canada has been collected.

2.44 This analysis indicates that there is need to improve the management of the general accounts receivable of the Province. An allowance for doubtful accounts of 63.5%, a rate that has been growing, significant guarantee payouts and questions about the timeliness of collections all point to opportunities for improvement.

Taxes receivable

2.45 The following table breaks down the taxes receivable by the Province.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Gasoline and motive fuel tax	17.7	19.6	22.8	20.7	26.0	21.9	20.0	17.2	21.5	14.6
Metallic minerals tax	--	0.1	112.5	--	--	--	--	--	--	--
Real property tax	911.0	855.1	791.4	411.0	395.3	384.0	374.3	359.9	342.4	323.8
Royalties and stumpage on timber	10.8	5.1	22.0	24.3	21.8	28.0	18.2	18.4	22.7	19.1
Sales tax	154.5	60.5	87.0	87.9	32.7	107.7	85.4	68.9	68.9	69.5
Tobacco tax	21.7	8.5	8.4	8.5	10.2	11.3	9.0	7.4	5.3	4.4
Other	7.2	5.3	2.5	2.5	2.9	0.3	0.1	0.1	0.1	0.2
Subtotal	1,122.9	954.2	1,046.6	554.9	488.9	553.2	507.0	471.9	460.9	431.6
Allowance for doubtful accounts	56.5	55.1	77.0	85.4	80.7	86.6	89.5	89.5	84.5	83.9
Total	1,066.4	899.1	969.6	469.5	408.2	466.6	417.5	382.4	376.4	347.7

2.46 To analyze the taxes receivable, we compared the outstanding receivable balance at the end of the year with the tax revenue for the year, for certain tax types. Note that the real property tax amounts were adjusted in 2008 to include the municipal portion of the receivable and the 2007 amount has been comparatively restated. However, amounts prior to 2007 do not include the municipal portion.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Gasoline and motive fuel tax	195.1	198.1	215.2	232.1	239.7	234.9	222.1	184.3	186.5	185.5
Real property tax	385.3	352.3	345.6	335.2	328.3	298.2	295.0	288.6	274.7	258.1
Forest royalties	40.4	45.8	58.8	56.9	60.2	62.9	53.1	54.6	58.3	54.5
Tobacco tax	103.7	79.9	81.9	90.5	96.5	101.4	91.9	69.7	49.8	47.8
Metallic minerals tax	4.7	119.7	120.2	10.5	2.8	2.2	5.7	2.3	3.3	3.9

2.47 The following table shows the ratio of outstanding taxes to the applicable tax revenue for the year.

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Gasoline and motive fuel tax	9.1%	9.9%	10.6%	8.9%	10.8%	9.3%	9.0%	9.3%	11.5%	7.9%
Real property tax	236.4%	242.7%	229.0%	122.6%	120.4%	128.8%	126.9%	124.7%	124.6%	125.5%
Forest royalties	26.7%	11.1%	37.4%	42.7%	36.2%	44.5%	34.3%	33.7%	38.9%	35.0%
Tobacco tax	20.9%	10.6%	10.3%	9.4%	10.6%	11.1%	9.8%	10.6%	10.6%	9.2%
Metallic minerals tax		0.1%	93.6%							

2.48 Some observations:

- Because the property tax bills for a calendar year are sent out before 31 March, but are not due until after 31 March, the financial statements will always report a large balance of property taxes receivable. Also, because the Province assumes the risk of collection for the municipal portion of property tax, they also record the municipal receivable which is offset by a payable to the municipalities rather than revenues. This makes it difficult to assess the collection position of property taxes.
- Assuming that gasoline and tobacco taxes are due each month, it would be reasonable for approximately 1/12th of the revenue for the year for those taxes to be outstanding at the end of the year. This would represent 8.3%. The amount receivable for tobacco tax is higher than normal because of a court settlement with manufacturers; $12.8 million was outstanding at 31 March 2009.

2.49 Because of the timing of the property tax bills and payments, it is difficult to assess the overall doubtful account percentage for the taxes receivable category.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Taxes receivable	1,122.9	954.2	1,046.6	554.9	488.9	553.2	507.0	471.9	460.9	431.6
Allowance for doubtful accounts	56.5	55.1	77.0	85.4	80.7	86.6	89.5	89.5	84.5	83.9
Percentage	5.0%	5.8%	7.4%	15.4%	16.5%	15.7%	17.7%	19.0%	18.3%	19.4%

2.50 If we were able to adjust for the timing of real property tax bills and payments, the percentages of doubtful accounts would be significantly higher.

Loans

2.51 The following table breaks down the loans receivable by the Province.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Business New Brunswick	291.5	218.9	196.1	200.2	206.7	201.8	239.0	228.0	224.2	215.8
Education and/or Training and Employment Development	369.2	336.4	296.0	258.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Energy Efficiency and Conservation Agency of New Brunswick	7.3	3.6	2.3	0.2	-	-	-	-	-	-
Environment and/or Local Government	5.8	7.7	9.9	0.7	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7
Executive Council	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Social Development	35.5	34.0	34.8	34.5	33.6	32.7	31.8	30.9	31.3	24.9
Finance	-	-	-	1.0	1.6	1.6	1.9	1.7	1.9	2.3
Public Safety	9.7	10.0	10.2	10.4	10.7	10.9	11.2	11.4	11.6	12.2
Regional Development Corporation	13.8	11.4	7.3	3.6	5.3	3.8	3.6	3.2	3.2	3.0
Supply and Services	-	-	-	-	-	-	-	-	0.5	0.5
Subtotal	736.8	626.0	560.6	512.9	262.7	255.6	292.3	280.1	277.6	263.6
Allowance for doubtful accounts	297.9	229.3	207.2	192.9	142.6	129.3	143.9	133.7	124.7	122.3
Total	438.9	396.7	353.4	320.0	120.1	126.3	148.4	146.4	152.9	141.3

2.52 During the year ended 31 March 2006, the Province took over responsibility for loans to students. Since 31 March 2006 the student loans receivable have increased by over 40%. We are concerned by this increase, however, we understand that mechanisms are now in place to better manage those student loans that are in default. As a result, repayments should increase, and the balance of loans outstanding may not have as high a growth rate in the future. We will continue to monitor the balance of these loans closely. The following table analyzes the loan balance for the past four years, and estimates the 2010 balance based on budget figures from Main Estimates.

	$ millions				
	Budget 2010	2009	2008	2007	2006
Opening Balance	369.2	336.4	296.0	258.3	0.0
Student Loan Advances	68.4	62.8	64.5	61.7	270.1
Repayments	30.8	31.3	26.3	20.2	10.1
Other	-	1.3	2.2	(3.8)	(1.7)
Closing Balance	406.8	369.2	336.4	296.0	258.3

2.53 The increase in the Regional Development Corporation loan balance in 2008 was due to a loan issued to l'Office de stabilisation de la Fédération des caisses populaires acadiennes for $4.0 million during the year.

2.54 Some of the loans receivable that are not collectible should be written off. For example, the Executive Council loan to La Fondation du quotidien francophone has a 100% allowance against it and its structure is essentially the same as a grant. The Public Safety loans include $9.5 million for unsatisfied judgments, which are old loans and have a 100% allowance recorded against them. These two items total $13.5 million that the Province knows it will not collect and so they should be written off.

2.55 The percentage of loans accounts that are doubtful is as follows:

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Loans	736.8	626.0	560.6	512.9	262.7	255.6	292.3	280.1	277.6	263.6
Allowance for doubtful accounts	297.9	229.3	207.2	192.9	142.6	129.3	143.9	133.7	124.7	122.3
Percentage	40.4%	36.6%	37.0%	37.6%	54.3%	50.6%	49.2%	47.7%	44.9%	46.4%

2.56 The reduction in the percentage in 2006 is caused by the addition of the student loan program to the Province's loan portfolio.

2.57 Here is a history of the allowance percentage for some of the categories of loans:

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Agricultural Development Act	46.3%	68.2%	69.0%	72.4%	73.2%	71.0%	69.0%	66.3%	48.0%	37.5%
Economic Development Act	66.8%	62.1%	64.9%	65.1%	56.8%	46.0%	45.0%	41.7%	37.2%	30.5%
Fisheries Development Act	75.8%	71.8%	71.9%	73.8%	71.6%	76.8%	74.3%	74.3%	77.9%	82.2%
Provincial Holdings Ltd.	100.0%	75.6%	80.6%	73.3%	44.6%	34.3%	30.9%	25.9%	18.8%	32.5%
Loans to students	20.1%	19.4%	18.6%	15.9%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Local Government loans	6.9%	5.2%	3.0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
La Fondation du quotidien francophone	100.0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
New Brunswick Housing Act	13.2%	14.1%	6.9%	7.0%	6.3%	7.6%	7.9%	8.1%	9.2%	10.8%
DRIE agreements	N/A	N/A	N/A	N/A	0.0%	54.5%	42.9%	35.3%	31.6%	26.1%
Unsatisfied judgments	100.0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

2.58 The four largest categories of loans, which represent 93.2% of all loans outstanding at 31 March 2009, are:

- Loans to students 50.1%
- *Economic Development Act* loans 33.4%
- *Fisheries Development Act* loans 4.9%
- *New Brunswick Housing Act* loans 4.8%

Accounts payable and accrued expenses

2.59 The following table provides the history of the accounts payable and accrued expenses balance over the past ten years.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Accounts payable	458.2	452.4	446.8	417.4	388.2	372.4	300.5	375.6	255.0	275.9
Due to Canada	184.6	207.4	228.9	249.9	211.4	186.2	34.8	10.3	9.5	16.2
Accrued interest	205.6	215.2	227.0	236.8	244.2	231.0	229.5	164.2	164.3	166.5
Employee benefits	718.0	641.4	609.2	599.6	575.4	542.2	419.5	404.1	403.9	352.5
Other	519.9	487.5	440.0	137.6	201.1	148.5	268.1	182.7	210.4	219.0
	2,086.3	2,003.9	1,951.9	1,641.3	1,620.3	1,480.3	1,252.4	1,136.9	1,043.1	1,030.1

2.60 The largest component of the due to Canada account relates to overpayments by Canada to the Province under federal government transfers. Approximately $145.8 million of the $184.6 million payable in 2009 relates to overpayments by Canada under equalization. This demonstrates how payments from Ottawa based on estimates are subject to large changes as estimated amounts become final.

2.61 Note that the large increase in Other from 2007 and on relates to the recording of a payable due to municipalities which is the offset to the municipal portion of property taxes receivable. Amounts prior to 2007 have not been restated.

2.62 Two components of the accrued employee benefit expenses are:

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Liability for injured workers	135.6	126.8	105.8	103.3	95.7	89.6	83.2	68.9	55.7	42.3
Retirement allowances	311.6	308.3	303.1	289.4	272.3	264.0	247.6	232.4	230.7	224.9

2.63 The difference in the growth of these two accrued expenditures is noticeable. The liability for injured workers has increased 220.6% over a nine-year period, while the liability for accrued retirement allowances has only increased 38.6%. Both of the liabilities are related to the Province's work force, however, one is growing at a significant rate while the other is growing at a slower rate.

Allowance for losses

2.64 The following table provides the history of the allowance for losses balance over the past ten years.

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Allowance for losses	101.8	103.1	95.8	84.0	83.3	104.2	74.2	68.7	30.9	16.2

2.65 This allowance at 31 March 2009 was over six times its balance at 31 March 2000. The components of the allowance are:

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Business New Brunswick	46.4	43.7	68.8	60.5	36.2	40.0	19.9	19.1	12.2	14.7
Education	-	-	-	-	30.7	35.1	30.1	25.4	18.5	1.3
Other	32.0	36.0	0.2	0.2	0.2	0.7	0.2	0.2	0.2	0.2
Property tax appeals	23.4	23.4	26.8	23.3	16.2	28.4	24.0	24.0	-	-

2.66 This table shows the 31 March 2005 balance for Education disappeared as a result of the change in the method of providing student loans from guarantees to direct loans. The Business New

Brunswick allowance for losses decreased in 2008 due to the payout of a loan guarantee. The increase in Other in 2008 is due to an increase in provision for loss in Central Government.

All allowances

2.67 The Province has various allowances for losses. If we look at them in total we get a comprehensive picture of the allowances:

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Allowance for losses	101.8	103.1	95.8	84.0	83.3	104.2	74.2	68.7	30.9	16.2
Allowance for doubtful accounts (Loans)	297.9	229.3	207.2	192.9	142.6	129.3	143.9	133.7	124.7	122.3
Allowance for doubtful accounts (Taxes receivable)	56.5	55.1	77.0	85.4	80.7	86.6	89.5	89.5	84.5	83.9
Allowance for doubtful accounts (Accounts and interest receivable)	244.0	201.3	155.7	140.7	132.9	118.5	113.3	97.7	87.4	77.8
Total all allowances	700.2	588.8	535.7	503.0	439.5	438.6	420.9	389.6	327.5	300.2

2.68 These numbers are concerning. As at 31 March 2009, the Province expects to lose $700.2 million of the various amounts it is owed or that it guarantees. This would seem to be symptomatic of a flaw in the collection function. It also seems that there is a significant opportunity here. Every one percent of these doubtful accounts that the Province could collect would represent $7.0 million to the Province.

2.69 In 2006, we reported there is at least one mechanism to help do this that would be inexpensive and has been successful in other provinces, that is a collection service that is offered by the Canada Revenue Agency (CRA). In August 2007, an Order-in-Council gave approval to the Minister of Finance to enter into a Memorandum of Understanding with the Government of Canada to take advantage of this service. In the summer of 2008, an agreement was signed and the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour now sends defaulted student loans to CRA for set-off. We understand that some of the Province's other credit and loan programs are being considered for this arrangement.

Obligations under capital leases

2.70 The following table provides the history of the obligations under capital leases balance over the past ten years.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Capital leases	785.9	805.4	817.1	834.1	849.4	865.8	873.7	871.9	900.0	900.7

2.71 The largest capital lease is the lease of the Fredericton to Moncton highway:

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Fredericton to Moncton highway lease	756.6	775.1	792.4	808.4	823.0	837.0	843.8	844.6	871.8	872.0

2.72 Over the past nine years, the Province has paid $115.4 million against the outstanding principal owing on the Fredericton to Moncton highway lease.

Pension liability (surplus)

2.73 The following table provides the history of the Province's pension liability balance over the past ten years.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Pension liability (surplus)	(210.2)	(244.7)	(126.4)	30.2	156.7	271.5	362.1	372.6	442.6	596.0

2.74 Over the long run, the pension liability (surplus) can only be accurate if the assumptions used to calculate it reflect actual economic and demographic conditions. The accounting adjustments row in the table below is a barometer of how far the long term assumptions used to date differ from the estimated current position of the plans. While the table above shows an orderly improvement in the pension liability from a deficit to a surplus position, the accounting adjustment row below shows much more volatility.

2.75 There has been a steady decline in the outstanding pension liability from 2000 to 2006 with a surplus reported from 2007 to 2009 using estimates that are appropriate for accounting purposes. This picture is the result of the way that pensions are accounted for. Pension accounting rules include measures that help to remove much of the underlying volatility primarily in the market value of the plans' assets. The pension liability actually includes the following components:

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Estimated accrued benefits liability	8,642.5	8,289.3	7,865.5	7,324.5	6,719.6	6,380.9	5,983.7	5,603.1	5,339.0	5,138.2
Market value of pension plan assets	6,512.4	8,024.1	8,030.5	7,449.3	6,521.7	6,086.5	4,926.3	5,445.1	5,407.4	5,819.1
Subtotal	2,130.1	265.2	(165.0)	(124.8)	197.9	294.4	1,057.4	158.0	(68.4)	(680.9)
Accounting adjustments	(2,340.3)	(509.9)	38.6	155.0	(41.2)	(22.9)	(695.3)	214.6	511.0	1,276.9
Pension liability (surplus)	(210.2)	(244.7)	(126.4)	30.2	156.7	271.5	362.1	372.6	442.6	596.0

2.76 This table shows a steady increase in the estimated accrued benefits earned by members of the Province's various pension plans. However, the market value of the pension plan assets fluctuates significantly. For the ten year ends reported in the table, the market value of the plan assets for the current year has the largest change experienced - a decline of $1.5 billion.

2.77 The table also reports the difference between the market value of the plans' assets and the estimated accrued benefit liabilities of the plans at each year end. This number fluctuates significantly from year to year. We saw an excess of assets over liability of $680 million for 31 March 2000. At 31 March 2009 we had the largest deficiency of assets over liabilities of $2.13 billion.

2.78 The accounting rules for pensions for governments allow adjustments that reduce the effects of large changes in the components of the pension liability, such as market returns on assets. For example, even though the assets of the Province's pension plans exceeded the estimated benefit obligations at 31 March 2000 by $680.9 million, the Province's financial statements actually reported a pension liability of $596.0 million. As at 31 March 2009, the estimated accrued benefits exceeds the market value by $2.13 billion, however, the pension surplus reported on the Province's financial statements was $210.2 million.

2.79 The annual change in the pension liability is not all caused by market returns on assets and accounting adjustments. The Province is also making contributions to the pension funds to reduce the pension liability. The following table compares the pension expense for the year with the contributions to the plans made by the Province.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Pension expense	323.1	154.5	101.1	109.9	108.4	124.2	90.4	(0.7)	(51.1)	(9.1)
Employer contributions	288.6	272.8	257.7	236.4	223.2	214.8	100.9	69.1	102.3	167.6
Reduction (increase) in pension liability	(34.5)	118.3	156.6	126.5	114.8	90.6	10.5	69.8	153.4	176.7

2.80 The pension expense has risen dramatically over the years and had a 50% increase in 2008 from 2007 and more than doubled in 2009. The pension expense for 2009 was higher than anticipated due to significant losses on pension fund assets because of the economic downturn. In the short run, the table shows that increasing provincial contributions cannot offset lower than anticipated returns.

Funded debt for provincial purposes

2.81 The following table provides the history of the funded debt for provincial purposes, sinking fund book value and funded debt for provinical purposes net of sinking fund balance over the past ten years.

2.82 The Province's funded debt for provincial purposes at 31 March 2009 exceeded $10 billion.

2.83 The table shows significant increases over the past ten years for funded debt, but only moderate increases in the sinking fund. The sinking fund actually decreased in value at 31 March 2009 over the prior year value.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Funded debt for provincial purposes	10,127.6	9,461.7	9,272.8	8,942.4	8,397.0	8,485.8	8,418.7	8,004.7	7,656.2	7,408.5
Sinking fund book value	4,159.9	4,161.9	3,968.2	3,984.0	3,773.8	3,716.2	3,543.0	3,358.8	3,130.2	2,925.5
Funded debt for provincial purposes net of sinking fund	5,967.7	5,299.8	5,304.6	4,958.4	4,623.2	4,769.6	4,875.7	4,645.9	4,526.0	4,483.0

2.84 As the last table in the section on pension liability reports, the Province has paid a significant amount of money into its pension funds over the past ten years.

Tangible capital assets

2.85 The following table provides the history of the tangible capital asset balance over the past six years.

	($ millions)					
	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Tangible capital assets	6,394.0	6,234.1	5,645.5	5,518.9	5,404.0	5,294.9
Deferred capital contributions	(852.2)	(818.3)	(680.2)	(659.8)	(657.3)	(644.9)
Provincial investment in tangible capital assets	5,541.8	5,415.8	4,965.3	4,859.1	4,746.7	4,650.0

2.86 The following table is an analysis of the change in deferred capital contribution from the federal government for the acquisition of tangible capital assets for the past five years.

	($ millions)				
	2009	2008	2007	2006	2005
Opening balance	818.3	680.2	659.8	657.3	644.9
Funds received to acquire tangible capital assets	64.9	165.3	43.5	24.9	34.3
Amortization of deferred capital contributions	(31.0)	(27.2)	(23.1)	(22.4)	(21.9)
Ending balance	852.2	818.3	680.2	659.8	657.3

2.87 Below is an analysis of the change in the tangible capital asset balance for the past four years:

	($ millions)			
	2009	2008	2007	2006
Opening balance	6,234.1	5,651.5	5,523.4	5,408.8
Acquisitions	440.7	837.7	367.1	342.4
Amortization of tangible capital assets	(279.9)	(253.3)	(238.7)	(227.4)
Loss on disposal of tangible capital assets	(0.9)	(1.8)	(0.3)	(0.4)
Ending balance	6,394.0	6,234.1	5,651.5	5,523.4

2.88 Below is the annual investment in tangible capital assets from 2005 to 2009. It shows that the large majority of our infrastructure projects have been funded by the provincial government in that timeframe. The amount and percent of federal funding for infrastructure projects varies significantly from year to year.

	($ millions)				
	2009	2008	2007	2006	2005
Provincial investment	375.9	672.4	321.5	317.3	292.4
Federal investment	64.9	165.3	43.5	24.9	34.3
Total investment	440.8	837.7	365.0	342.2	326.7
Provincially funded	85.3%	80.3%	88.1%	92.7%	89.5%

Net debt

2.89 Net debt is an important measure of the financial position of the Province.

2.90 At 31 March 2009, net debt reached an all-time high of $7.39 billion.

2.91 One way to assess the significance of the size of our net debt is to compare it to the net debt of provinces with similar population size as New Brunswick. In these tables, net debt is taken from the audited summary financial statements of the individual provinces, information about GDP and population are taken from the Statistics Canada website.

	($ millions)		
Net debt	**2009**	**2008**	**2007**
Saskatchewan	3,848	6,049	6,446
New Brunswick	7,388	6,949	6,575
Manitoba	11,498	10,599	10,465
Nova Scotia	12,324	12,115	12,357

Net debt per capita	2009	2008	2007
Saskatchewan	$3,787	$6,051	$6,528
Manitoba	$9,518	$8,881	$8,880
New Brunswick	$9,864	$9,299	$8,769
Nova Scotia	$13,138	$12,943	$13,216

Net debt as a percentage of GDP	2009	2008	2007
Saskatchewan	6.0%	11.7%	14.0%
Manitoba	22.4%	22.0%	23.4%
New Brunswick	27.1%	25.8%	25.9%
Nova Scotia	36.0%	37.0%	39.0%

Items reported in the notes

2.92 There are some economic events that accounting rules do not require to be reported immediately, although the notes to the financial statements are required to disclose most of them. The Province's accounting treatment of these items is correct, however, the reader of the financial statements should be aware of these items. The main items are:

- Contingent liabilities
- Commitments
- Foreign exchange fluctuations
- Market value of the sinking fund investments

Contingent liabilities

2.93 The Province has guaranteed certain debt of external entities. Guarantees, net of the recorded allowance for losses for the past ten years were:

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Agricultural Development Act	1.8	0.6	0.6	0.4	0.4	0.1	0.2	0.2	0.9	0.8
Economic Development Act	98.2	83.4	113.8	108.6	102.1	122.5	44.8	28.9	29.9	36.4
Employment Development Act	4.1	4.4	4.5	4.5	3.9	5.3	4.3	3.6	2.0	2.3
Fisheries Development Act	12.4	14.8	16.6	20.8	5.0	6.5	10.4	5.9	3.3	4.3
Livestock Incentives Act	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	1.5	1.6	1.5	1.7	0.5
Nursing Homes Act	7.6	8.1	8.7	9.4	10.3	10.6	10.6	10.7	10.6	11.0
New Brunswick Credit Union Deposit Insurance Corporation	3,000.0	2,900.0	2,800.0	2,700.0	2,600.0	2,500.0	2,300.0	2,100.0	1,900.0	1,800.0
New Brunswick Municipal Finance Corporation	612.9	569.5	560.1	496.1	466.6	421.4	386.7	366.9	350.9	346.2
Provincial Holdings Ltd.	12.6	29.0	14.7	14.9	1.7	2.3	2.6	4.9	6.0	7.3
Regional Development Corporation Act	3.9	4.6	3.6	3.8	3.6	3.7	4.0	3.8	4.3	4.2
Youth Assistance Act	-	-	-	-	209.1	186.8	168.2	136.6	107.9	-
Subtotal	3,754.3	3,615.2	3,523.5	3,359.4	3,403.6	3,260.7	2,933.4	2,663.0	2,417.5	2,213.0
Allowance for losses	40.6	49.9	69.0	60.7	67.6	75.8	50.2	44.7	30.9	16.2
Contingent liability for guaranteed loans	3,713.7	3,565.3	3,454.5	3,298.7	3,336.0	3,184.9	2,883.2	2,618.3	2,386.6	2,196.8

2.94 The decrease in 2006 was caused by the change in student loans from guarantees to loans receivable.

2.95 In 2007 the Province reported, for the first time, its guarantee of the deposits of credit unions and caisse populaires. As of 31 December 2008, total deposits guaranteed amounted to $3,050.7 million. Given the significance of the amount, the risk associated with the guarantee must be managed. NBCUDIC guarantees the repayment of individual deposits with New Brunswick credit unions and caisse populaires up to a maximum of $250,000. NBCUDIC is included in the Province's reporting entity through the consolidation method.

Commitments

2.96 The following table reports the Province's outstanding commitments for the past ten years.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Operating leases	479.4	422.5	409.5	436.4	407.8	392.0	398.5	369.8	308.9	329.7
Nursing home debt funding	171.5	168.7	121.5	111.8	84.4	84.8	86.3	81.0	78.6	68.2
Authorized capital projects	587.1	684.0	1,470.3	1,572.0	708.1	206.4	751.1	838.0	36.6	36.5

2.97 The significant increase in authorized capital projects in 2002 and 2003 were due to NB Power's capital projects. The value of authorized capital projects increased significantly in the year ended 31 March 2006 and decreased in 2008 due to the completion of some projects. As these commitments are met, they will put pressure on the Province's net debt position. The notes to the financial statements provide details about the nature of these significant commitments.

2.98 The operating lease commitments and the nursing home funded debt have steadily increased since 31 March 2001. Nursing home commitments include guarantees for construction of new facilities.

Foreign exchange fluctuations

2.99 Accounting rules allow foreign currency fluctuations to be accounted for over the remaining term of the outstanding debt instrument. Foreign currency accounting is complex, and the method used to defer changes in value can seem to be counter-intuitive. When accounting for foreign currency changes, the outstanding debt is revalued using the exchange rate on the year end date, 31 March for the Province of New Brunswick. Then, part of the change is deferred to be expensed in future years. This is done by creating an account for unrealized foreign exchange gains or losses. Unrealized foreign exchange gains are recorded as liabilities and unrealized foreign exchange losses are recorded as assets.

2.100 The following table reports the Province's unrealized foreign exchange gains or losses for the past ten years:

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Unrealized foreign exchange losses (gains)	(38.2)	(87.8)	(48.9)	(48.7)	(39.9)	(22.8)	59.7	159.2	182.8	110.1

Market value of sinking fund investments

2.101 The Province does not disclose the market value of its sinking fund investments in its summary financial statements. However, it does

produce separate financial statements for the sinking fund which do report the market value of the sinking fund investments. These financial statements are included in Volume 2 of the Province's Public Accounts. The following table reports the book value and market value of the provincial portion of the sinking fund for the years ended 31 March 2000 until 31 March 2009.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Book value - provincial portion	4,159.9	4,161.9	3,968.2	3,984.0	3,773.8	3,716.2	3,543.0	3,358.8	3,130.2	2,925.5
Book value - NB Power portion	415.4	309.4	300.6	336.4	391.6	363.7	351.3	327.4	297.3	295.1
Total book value	4,575.3	4,471.3	4,268.8	4,320.4	4,165.4	4,079.9	3,894.3	3,686.2	3,427.5	3,220.6
Market value	4,845.4	4,765.7	4,577.3	4,636.4	4,583.3	4,575.9	4,255.3	3,913.0	3,703.3	3,448.4
Excess of market value over book value	270.1	294.4	308.5	316.0	417.9	496.0	361.0	226.8	275.8	227.8

2.102 This shows that at 31 March 2009, the sinking fund had a market value that was higher than its recorded book value.

Statement of Operations

Deficit

2.103 For the year ended 31 March 2009, the Province reported a deficit of $192.3 million.

2.104 The following table shows the surplus or deficit for the past six years as originally recorded and as restated. Most of the restated amounts are due to the consolidation of additional Crown corporations.

	($ millions)					
	2009	2008	2007	2006	2005	2004
As originally recorded	(192.3)	86.7	236.8	243.6	242.2	(103.2)
As restated	(192.3)	96.7	236.4	235.1	235.8	(181.9)

Change in net debt

2.105 For the year ended 31 March 2009, the Province reported an increase in net debt of $438.6 million.

Revenue

2.106 The main items of revenue that we have analyzed are:

- Total revenue
- Revenue from provincial sources
- Taxes on consumption
- Taxes on income
- Other provincial source revenue
- Revenue from federal sources

Total revenue

2.107 Provincial source revenue has increased 47.4% since the year ended 31 March 2000, while federal source revenue has increased 51.1%. The following table reports the share of annual revenue that is made up of each primary source.

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Provincial sources	61.7%	63.0%	62.5%	62.1%	60.6%	64.8%	63.5%	61.2%	63.0%	62.2%
Federal sources	38.3%	37.0%	37.5%	37.9%	39.4%	35.2%	36.5%	38.8%	37.0%	37.8%

2.108 Over the past ten years, there has been no significant change in the composition of revenue.

Revenue from provincial sources

2.109 The following table compares the provincial source revenue to GDP.

	($ millions)								
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Provincial source revenue	4,386.3	4,387.3	4,156.3	3,925.1	3,623.9	3,527.9	3,329.7	3,214.5	3,067.8
GDP (GDP is for the previous calendar year)	27,288	26,947	25,825	24,748	23,672	22,366	21,169	20,684	20,085
Provincial source revenue as a % of GDP	16.1%	16.3%	16.1%	15.9%	15.3%	15.8%	15.7%	15.5%	15.3%
Percentage growth in provincial source revenue	0.0%	5.6%	5.8%	8.4%	2.7%	6.0%	3.6%	4.8%	3.1%
Percentage growth in GDP	1.3%	4.3%	4.4%	4.5%	5.8%	5.7%	2.3%	3.0%	5.5%

2.110 In six of the past nine years, provincial source revenue has increased at a rate that exceeds the rate of growth of the GDP. The result is that in 2009, provincial source revenue was 16.1% of GDP, compared to 15.3% in 2001.

2.111 The following table reports the main categories of provincial source revenue and their history over the past ten years.

2.112 The shading indicates that the revenue in that category is higher than it was in the previous year.

	($ millions)									
Provincial Source Revenue	**2009**	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Taxes on consumption	1,359.7	1,119.1	1,169.2	1,161.4	1,059.3	1,139.5	1,050.1	913.7	889.6	824.1
Taxes on property	385.3	352.3	345.6	335.2	328.3	298.2	295.0	288.6	274.7	258.1
Taxes on income	1,439.1	1,642.7	1,512.9	1,224.4	1,176.1	1,065.6	1,051.5	1,092.1	1,091.9	1,045.2
Other taxes	68.7	85.5	86.6	90.8	94.7	103.4	85.0	81.9	69.2	65.8
Licenses and permits	116.6	114.5	109.7	106.7	96.9	99.8	98.2	96.5	102.0	100.3
Royalties	79.5	63.8	68.7	67.8	70.7	70.4	60.0	61.1	66.5	62.5
Investment income	357.3	417.3	308.6	409.6	283.7	252.7	176.7	246.3	156.4	211.3
Other provincial revenue	346.7	361.4	323.2	302.8	292.6	275.8	271.9	205.0	197.4	203.3
Sinking fund earnings	233.4	230.7	231.8	226.4	221.6	222.5	243.0	230.9	220.0	203.7
Total	4,386.3	4,387.3	4,156.3	3,925.1	3,623.9	3,527.9	3,331.4	3,216.1	3,067.7	2,974.3

2.113 In 2009, the significant increase in property tax revenue was the result of increased assessment values and the temporary discontinuance of the Forestry Industry Investment Tax Credit.

Taxes on consumption

2.114 The following table reports the details of revenue from taxes on consumption over the past ten years.

	($ millions)									
Taxes on consumption	**2009**	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Gasoline and Motive Fuels Tax	195.1	198.1	215.2	232.1	239.7	234.9	222.1	184.3	186.5	185.5
Harmonized Sales Tax	1,060.8	841.0	872.1	838.7	723.0	803.1	736.0	659.6	653.2	590.7
Tobacco Tax	103.7	79.9	81.9	90.5	96.5	101.4	91.9	69.7	49.8	47.8
Other	0.1	0.1	-	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total	1,359.7	1,119.1	1,169.2	1,161.4	1,059.3	1,139.5	1,050.1	913.7	889.6	824.1
Increase (decrease)	240.6	(50.1)	7.8	102.1	(80.2)	89.4	136.4	24.1	65.5	10.1
Percentage increase (decrease)	21.5%	(4.3%)	0.7%	9.6%	(7.0%)	8.5%	14.9%	2.7%	7.9%	1.2%
Total as a percentage of GDP	5.0%	4.2%	4.5%	4.7%	4.5%	5.1%	5.0%	4.4%	4.4%	4.3%

2.115 Both harmonized sales tax and tobacco tax revenues saw substantial increases in 2009. Increased HST revenues resulted from an increased share of the national revenue pool as well as a large prior period adjustment. Tobacco tax revenues increased in 2009 due to a settlement with manufacturers.

2.116 The ratio of harmonized sales tax revenue to GDP over the past ten years is as follows:

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Harmonized Sales Tax	1,060.8	841.0	872.1	838.7	723.0	803.1	736.0	659.6	653.2	590.7
GDP (GDP is for the previous calendar year)	27,288	26,947	25,825	24,748	23,672	22,366	21,169	20,684	20,085	19,041
Ratio	3.9%	3.1%	3.4%	3.4%	3.1%	3.6%	3.5%	3.2%	3.3%	3.1%

Taxes on income

2.117 The following table reports the details of revenue from taxes on income over the past ten years. Metallic minerals tax is down due to a significant reduction in the average price of zinc triggered by the economic downturn.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Corporate income tax	111.4	266.6	217.6	150.3	173.1	111.1	134.9	179.9	178.6	141.0
Metallic minerals tax	4.7	119.7	120.2	10.5	2.8	2.2	5.7	2.3	3.3	3.9
Personal income tax	1,323.0	1,256.4	1,175.1	1,063.6	1,000.2	952.3	910.9	909.9	910.0	900.3
Total	1,439.1	1,642.7	1,512.9	1,224.4	1,176.1	1,065.6	1,051.5	1,092.1	1,091.9	1,045.2
Total as a percentage of GDP (GDP is for the previous calendar year)	5.3%	6.1%	5.9%	4.9%	5.0%	4.8%	5.0%	5.3%	5.4%	5.5%

2.118 The following table compares corporate income taxes to the component of GDP that is from corporation profits before taxes. Corporate income tax is down due to a large negative prior-period adjustment and reduced federal estimates.

	($ millions)									
	2009	2008	2007.	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Corporate Income Taxes	111.4	266.6	217.6	150.3	173.1	111.1	134.9	179.9	178.6	141.0
Corporation profits before taxes (previous calendar year)	2,824	3,289	3,200	2,892	2,566	1,933	1,832	1,904	1,846	1,769
Percentage	3.9%	8.1%	6.8%	5.2%	6.7%	5.7%	7.4%	9.4%	9.7%	8.0%

2.119 The percentage increases in personal income taxes over the past nine fiscal years have been:

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Personal Income Tax	5.3%	6.9%	10.5%	6.3%	5.0%	4.5%	0.1%	0.0%	1.1%

2.120 The following table shows the growth over the past nine calendar years, in personal income per capita and in certain applicable components of the provincial GDP:

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Increase in per capita income	4.3%	4.9%	4.0%	3.5%	4.8%	3.4%	2.5%	2.5%	4.8%
Increase in wage component of GDP	4.5%	4.9%	4.0%	3.8%	4.8%	5.5%	4.3%	0.5%	6.1%
Increase in wage, interest and unincorporated business component of GDP	3.8%	4.7%	4.0%	3.6%	4.8%	5.0%	2.4%	0.7%	5.5%

2.121 While per capita income has grown at a reasonably consistent rate in recent years, personal income taxes collected by the Province have grown more significantly. The growth in personal income tax continues to be larger than the growth in the wage component of GDP. This is true even when the growth in the wage component of GDP is added to the growth in the interest and investment component and the income from non-incorporated businesses.

2.122 Further analysis of the personal income tax revenue source shows that prior years' adjustments have a significant impact on the amount of revenue recorded in any given year.

2.123 The components of personal income tax revenue over the past nine years are:

	($ millions)								
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Current year estimate	1,284.3	1,221.6	1,097.3	1,029.6	979.2	939.1	903.6	881.2	893.5
Prior year adjustment	38.7	34.8	77.8	34.0	21.1	13.2	7.4	28.7	17.4
Other	-	-	-	-	(0.1)	-	(0.1)	-	(0.9)
Total	1,323.0	1,256.4	1,175.1	1,063.6	1,000.2	952.3	910.9	909.9	910.0

2.124 Even after taking into account the effect of prior year adjustments, the increases in personal income tax revenue in recent years are significantly above what the economic data would suggest.

Other provincial source revenues

2.125 The following table reports the details of certain other revenue from provincial sources over the past ten years.

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Insurance Premium Tax	41.2	40.7	40.1	39.4	39.7	42.2	34.3	30.3	28.2	25.9
Large Corporation Capital Tax	13.5	31.2	34.7	36.3	39.5	47.3	38.7	39.0	30.6	28.1
Motor vehicle licenses	95.0	91.5	89.3	86.3	76.2	73.7	74.0	74.0	76.0	73.7
Forest royalties	40.4	45.8	58.8	56.9	60.2	62.9	53.1	54.6	58.3	54.5
Lottery revenue	120.6	117.0	113.0	111.2	118.1	116.7	109.1	89.2	89.7	86.3
NB Electric Finance Corporation	34.4	104.5	18.7	131.6	7.8	(18.0)	(77.4)	19.0	(78.0)	17.0
NB Liquor Corporation	152.7	144.9	131.5	126.1	122.6	118.6	110.1	106.8	103.0	100.8
Sinking fund earnings	233.4	230.7	231.8	226.4	221.6	222.5	243.0	230.9	220.0	203.7

2.126 For the year ended 31 March 2009, there was a significant decline in the large corporation capital tax and NB Electric Finance Corporation revenues. The large corporation capital tax is down consistent with the planned phase-out for this particular revenue source. NB Electric Finance Corporation's revenue is down due to one-time revenue generated in the previous fiscal year.

2.127 The average annual growth rate of each of these sources of provincial revenue, other than the revenue from the NB Electric Finance Corporation, were:

Revenue source	Nine year annual average growth rate
Insurance Premium Tax	5,6%
NB Liquor Corporation	4,8%
Lottery revenues	4,0%
Motor vehicle licenses	3,0%
Sinking fund earnings	1,6%
Forest royalties	(2.7%)
Large Corporation Capital Tax	(4.2%)

Revenue from federal sources

2.128 The following table reports the main categories of federal source revenue and their history over the past nine years.

	($ millions)								
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Canada Health and Social Transfer	764.4	737.4	706.9	696.3	607.3	545.2	498.9	494.9	404.0
Health Reform Transfer	-	-	-	-	35.3	-	-	-	-
Fiscal Equalization Payments	1,583.8	1,476.5	1,450.8	1,348.0	1,395.5	1,089.3	1,146.9	1,321.3	1,150.5
Other unconditional grants	1.9	1.9	1.9	1.9	1.7	1.9	1.9	1.9	1.9
Conditional grants	345.5	334.7	304.6	324.3	292.8	259.9	243.8	200.6	194.8
Harmonization Transitional Payment	-	-	-	-	-	-	-	-	34.0
Amortization of deferred contributions	30.9	27.1	23.2	22.4	22.0	21.3	20.4	19.9	19.6
Total	2,726.5	2,577.6	2,487.4	2,392.9	2,354.6	1,917.6	1,911.9	2,038.6	1,804.8
Increase (decrease)	148.9	90.2	94.5	38.3	437.0	5.7	(126.7)	233.8	1,804.8
Percentage increase (decrease)	5.8%	3.6%	3.9%	1.6%	22.8%	0.3%	(6.2%)	13.0%	(0.4%)

Expenses

2.129 The main items of expenses we have analyzed are:

- total expenses
- expenses by financial statement line
- interest expense
- provision expense
- expenditure

Total expenses

2.130 The Province implemented tangible capital asset accounting in the year ended 31 March 2005, and restated its 2004 numbers to reflect this change. This means that the Province's Statement of Operations now reports expenses rather than expenditures. Six years' worth of comparative expense figures are available.

2.131 The following table reports the Province's expenses for the past six years.

	2009		2008		2007		2006		2005		2004	
	$ millions	%	$ millions	%	$ millions	%	$ millions	%	$ millions	%	$ millions	%
Education and training	1,452.7	19.9	1,430.9	20.8	1,305.5	20.4	1,309.7	21.5	1,189.0	20.7	1,168.1	20.7
Health	2,445.7	33.5	2,272.3	33.2	2,110.7	32.9	1,958.2	32.2	1,837.4	32.0	1,788.9	31.8
Social Development	941.8	12.9	903.1	13.1	818.0	12.8	769.6	12.7	724.7	12.7	710.9	12.6
Protection services	223.8	3.0	187.5	2.7	235.1	3.7	162.3	2.7	152.0	2.6	145.3	2.6
Economic Development	293.7	4.0	230.4	3.4	207.0	3.2	182.4	3.1	184.8	3.2	168.3	3.0
Labour and employment	123.5	1.7	119.1	1.7	120.4	1.9	117.4	1.9	117.5	2.0	121.5	2.2
Resource sector	173.2	2.4	178.4	2.6	193.0	3.0	160.1	2.6	166.8	2.9	159.0	2.8
Transportation	399.8	5.5	380.3	5.5	347.5	5.4	336.3	5.5	310.5	5.4	307.5	5.5
Central government	648.4	8.9	589.3	8.6	510.7	8.0	495.5	8.1	479.1	8.4	475.0	8.4
Service of the Public Debt	602.5	8.2	576.9	8.4	559.4	8.7	591.4	9.7	580.9	10.1	582.9	10.4
Total	7,305.1	100.0	6,868.2	100.0	6,407.3	100.0	6,082.9	100.0	5,742.7	100.0	5,627.4	100.0

2.132 The following table shows the annual growth of the Province's expenses over the past five years:

	2009		2008		2007		2006		2005	
	$ millions	%	$ millions	%	$ millions	%	$ millions	%	$ millions	%
Education and training	21.8	1.5	125.4	9.6	(4.2)	(0.3)	120.7	10.2	20.9	1.8
Health	173.4	7.6	161.6	7.7	152.5	7.8	120.8	6.6	48.5	2.7
Social Development	38.7	4.3	85.1	10.4	48.4	6.3	44.9	6.2	13.8	1.9
Protection services	36.3	19.3	(47.6)	(20.2)	72.8	44.9	10.3	6.8	6.7	4.6
Economic Development	63.3	27.5	23.4	11.3	24.6	13.5	(2.4)	(1.3)	16.5	9.8
Labour and employment	4.4	3.7	(1.3)	(1.1)	3.0	2.6	(0.1)	(0.1)	(4.0)	(3.3)
Resource sector	(5.2)	(2.9)	(14.6)	(7.6)	32.9	20.5	(6.7)	(4.0)	7.8	4.9
Transportation	19.5	5.1	32.8	9.4	11.2	3.3	25.8	8.3	3.0	1.0
Central government	59.1	10.0	78.6	15.4	15.2	3.1	16.4	3.4	4.1	0.9
Service of the Public Debt	25.6	4.4	17.5	3.1	(32.0)	(5.4)	10.5	1.8	(2.0)	(0.3)
Total	436.9	6.4	460.9	7.2	324.4	5.3	340.2	5.9	115.3	2.0
Rate of Growth of GDP		1.3		4.3		4.4		4.5		5.8

2.133 For the year ended 31 March 2009 there were significant increases in health and economic development expenses. Several reasons contributed to the increase in health expenses including an increase in expenses of Hospital Services, Medicare, Ambulance Services and the Prescription Drug Program. The increase in economic development relates to an increase in Business New Brunswick's provision for loss expense.

2.134 Since 2006, the rate of growth of expenses was higher than the rate of growth of both GDP and revenues, as shown in the following table.

	2009	2008	2007	2006	2005
Expense growth	6.4%	7.2%	5.3%	5.9%	2.0%
GDP growth (GDP is for the previous calendar year)	1.3%	4.3%	4.4%	4.5%	5.8%
Revenue growth	2.1%	4.8%	5.1%	5.7%	9.8%

Expenses by financial statement line items

2.135 The following table provides a four year comparison of the financial statement line items with the five largest expenses during the year ended 31 March 2009.

	2009		2008		2007		2006	
	$ millions	%	$ millions	%	$ millions	%	$ millions	%
Regional Health Authorities	1,637.3	22.4	1,519.7	22.1	1,444.9	22.6	1,284.9	21.1
Education	966.1	13.2	896.1	13.0	850.4	13.3	817.0	13.4
Social Development	935.8	12.8	884.5	12.9	811.9	12.7	755.6	12.4
Health and Wellness	622.0	8.5	631.4	9.2	603.3	9.4	615.6	10.1
Service of the Public Debt	602.5	8.2	576.9	8.4	559.4	8.7	591.4	9.7

2.136 One notable observation from the above table is that the Regional Health Authorities have 22.4% of all expenses of the Province.

Interest expense

2.137 The Notes to the Financial Statements provide details about debt charges. The following table provides a comparison of the past ten years:

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Interest	778.5	744.6	732.4	737.1	749.8	758.8	791.2	809.7	843.2	825.8
Interest on Fredericton to Moncton highway capital lease	53.0	54.3	55.4	56.5	57.5	58.1	55.8	22.5	-	-
Interest on other capital leases	2.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4	2.5	2.5
Foreign exchange expense	(6.6)	(16.7)	(30.8)	(7.8)	(21.7)	(40.3)	35.4	56.6	44.5	27.2
Amortization of discounts and premiums	8.1	8.1	7.3	7.4	7.1	7.4	7.9	7.5	7.9	7.6
Other expenses	1.8	1.9	2.1	1.7	1.9	2.1	3.3	1.8	1.2	8.5
Subtotal	836.8	794.3	768.6	797.1	796.9	788.4	896.0	900.5	899.3	871.6
Interest recovery - Electric Finance Corporation	(234.3)	(217.4)	(209.2)	(205.7)	(216.0)	(205.5)	(235.1)	(248.7)	(262.0)	(260.9)
Service of the public debt	602.5	576.9	559.4	591.4	580.9	582.9	660.9	651.8	637.3	610.7
Less sinking fund earnings	(233.4)	(230.7)	(231.8)	(226.4)	(221.6)	(222.5)	(243.0)	(230.9)	(220.0)	(203.7)
Subtotal	369.1	346.2	327.6	365.0	359.3	360.4	417.9	420.9	417.3	407.0
Pension interest charged	20.6	(9.1)	0.4	30.9	17.6	85.4	27.9	3.5	(53.6)	(9.1)
Interest on student loans	9.1	13.6	11.6	6.8	-	-	-	-	-	-
Total	398.8	350.7	339.6	402.7	376.9	445.8	445.8	424.4	363.7	397.9

2.138 The subtotal that deducts sinking fund earnings from service of the public debt is the best indicator of net interest costs. This amount increased by 5.7% in the year ended 31 March 2008 and a further 6.6% in the year ended 31 March 2009. In the year ended 31 March 2009, the Province paid $41.5 million more in net interest costs than two years earlier in the year ended 31 March 2007.

Provision expense

2.139 The Province establishes allowances for loans receivable, loan guarantees and other possible losses. The provision expense for the past ten years has been:

	($ millions)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Provision expense	116.1	88.5	72.8	73.8	33.9	71.2	33.0	43.2	65.3	46.5

2.140 The increase in the provision expense for 2009 is due to a $60 million increase in allowance from *Economic Development Act* loans,

with an offsetting decrease in provision expense for Central Government of $29 million.

Expenditure

2.141 Before the adoption of tangible capital asset accounting in the year ended 31 March 2005, the Province reported expenditures on the Statement of Revenue and Expenditure. Under the expenditure approach, the cost of acquiring tangible capital assets was included as an expenditure and amortization was not recorded. We can compare total expenditures for the past six years:

	($ millions)					
Expenditure	**2009**	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**
Expenditure ($ millions)	7,457.2	7,484.5	6,528.2	6,206.4	5,851.2	5,570.9
Increase (decrease)($ millions)	(27.3)	956.3	321.8	355.2	280.3	191.4
Percentage increase (decrease)	(0.4%)	14.6%	5.2%	6.1%	5.0%	3.6%

2.142 The following table compares expenditure growth to GDP growth and revenue growth:

	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**
Expenditure growth	(3.9%)	18.9%	5.2%	6.1%	5.0%	3.6%
GDP growth (GDP is for the previous calendar year)	1.3%	4.3%	4.4%	4.5%	5.8%	5.7%
Revenue growth	2.1%	4.8%	5.1%	5.7%	9.8%	3.9%

Chapter 3
Matters Arising from Our Financial Statement Audits

Contents

Introduction 51
Background 51
Scope 52
Matters arising from our audit of the financial statements of the Province 53
Updates on International Financial Reporting Standards (IFRS) and International Standards on Auditing (ISA) 59
Compliance with PSAB recommendations 62
Other audit work in departments and Crown agencies 65
Losses through fraud, default or mistake 70

Matters Arising from Our Financial Statement Audits

Introduction

3.1 This chapter covers three separate, but related, topics:

- Matters arising from our audit of the financial statements of the Province

  This section provides information on matters arising from our 2009 audit of the Province's financial statements.

- Compliance with PSAB recommendations

  This section discusses the recommendations of the Public Sector Accounting Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants. It focuses on those recommendations with which the Province is not in compliance in its summary financial statements.

- Other audit work in departments and Crown agencies

  This section summarizes issues related to departments and Crown agencies arising from our financial statement audit work.

Background

3.2 Our audit work encompasses financial transactions in all government departments. As well, we audit pension plans and other trust funds.

3.3 We also audit the Crown Corporations, Boards, Commissions and other Agencies which are listed below.

Agencies included in the Public Accounts:

- Advisory Council on the Status of Women
- Kings Landing Corporation
- New Brunswick Advisory Council on Youth
- New Brunswick Credit Union Deposit Insurance Corporation
- New Brunswick Crop Insurance Commission
- New Brunswick Electric Finance Corporation
- New Brunswick Highway Corporation

- New Brunswick Legal Aid Services Commission
- New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation
- New Brunswick Municipal Finance Corporation
- New Brunswick Securities Commission
- Premier's Council on the Status of Disabled Persons
- Regional Development Corporation
- Regional Development Corporation - Special Operating Agency

Other Agencies:

- Le Centre communautaire Sainte-Anne
- New Brunswick Research and Productivity Council

Scope

3.4 To reach an opinion on the financial statements of the Province, we carry out audit work on the major programs and activities in departments. In addition, we audit major revenue items and a sample of expenditures chosen from departments. We also test controls surrounding centralized systems.

3.5 Because of the limited objectives of this type of audit work, it may not identify matters which might come to light during a more extensive or special examination. However, it often reveals deficiencies or lines of enquiry which we might choose to pursue in our broader scope audit work.

3.6 It is our practice to report our findings to senior officials of the departments concerned, and to ask for a response. Some of these findings may not be included in this Report, because we do not consider them to be of sufficient importance to bring to the attention of the Legislative Assembly, or because public attention to weaknesses in accounting controls before they are corrected could possibly result in loss of government assets.

3.7 Our work in Crown agencies is usually aimed at enabling us to give an opinion on their financial statements. During the course of this work, we may note errors in accounting records or weaknesses in accounting controls. We bring these matters to the attention of the agency, together with any recommendations for improvement.

3.8 This chapter of our Report summarizes issues related to departments and Crown agencies which we consider to be significant to the Members of the Legislative Assembly.

3.9 Our examination of the matters included in this chapter of our Report was performed in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, including such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances. The matters reported should not be used as a basis for drawing conclusions as to compliance or non-compliance with respect to matters not reported.

Matters arising from our audit of the financial statements of the Province

Responsibilities of the government

3.10 The government is responsible for the preparation and the content of the Province's financial statements. The Statement of Responsibility at the front of Volume 1 of the Public Accounts is signed by the Minister of Finance on behalf of the government. The Comptroller is responsible for preparing the financial statements in accordance with the government's stated accounting policies. When preparing the financial statements, the government must make significant estimates, as not all information is available or determinable at the time of finalizing the statements. Examples of where estimates are used include: the set up of tangible capital assets as only limited records were kept for prior years; the pension liability and pension expense for the public service and other groups; and allowances for loss on loans felt to be uncollectible.

Responsibilities of the Office of the Auditor General

3.11 Our Office is responsible for auditing the financial statements. An audit provides reasonable, but not absolute, assurance that the Province's financial statements are free of material misstatement. Material misstatement refers to an item or group of items that, if omitted or misstated, would alter the decisions of reasonably knowledgeable financial statement users. The tolerable level of error or misstatement is a matter of judgment.

3.12 We obtain reasonable assurance on the financial statement figures because it would not be cost effective to obtain absolute assurance - our auditors cannot test every transaction. By applying audit procedures to test the accuracy or reasonableness of the figures appearing in the financial statements, we achieve our desired level of assurance. We use audit procedures such as tracing samples of transactions to supporting documents, testing the effectiveness of certain internal controls, confirming year-end balances with third parties and reviewing the reasonableness of estimates.

Our opinion on the financial statements

3.13 In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position and results of operations of the Province of New Brunswick in accordance with the stated

accounting policies of the Province, which are in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Matters arising from our audit

3.14 In almost every audit, there are matters arising that need to be discussed with management. These matters, although significant, are not sufficiently large in dollar terms to affect our opinion on the financial statements. The following is a summary of significant issues raised with the Office of the Comptroller related to our 2009 audit.

Federal agreements

3.15 During our audit of Regional Development Corporation Special Operating Agency (RDC SOA), we reviewed several agreements between the Province and the Federal government for the administration of various programs or projects.

3.16 For one agreement, the Building Canada Fund (BCF), the amount of revenue reported in the RDC SOA financial statement is $25 million for the 31 March 2009 year end. This corresponds to the amount of money that was received from the federal government for BCF projects. An annual capital plan is submitted to and approved by the federal government that outlines the projects that the BCF will fund. For the 31 March 2009 year, all approved projects were of a capital nature, and the Province was the recipient or beneficiary. The RDC SOA role is to administer the projects.

3.17 Of the $25 million received from the federal government, only $22 million was spent by the Province on capital projects. This $22 million was capitalized in the books of the Province, and there is an offsetting $22 million of deferred capital contributions. The $3 million that wasn't spent last year will likely be spent on provincial capital projects in 2009-2010. One would expect to see the asset set up in the provincial books, as well as the deferred capital contribution. As the unspent $3 million was already recorded as revenue in 2008-2009, an accounting adjustment will be needed next year to reduce revenue or restate net debt. Due to the nature of this funding, we feel that an adjustment should have been made upon consolidation of RDC SOA, to reflect this amount as deferred revenue in the current year.

3.18 Another concern we have is that the Province may not be in compliance with all of the terms in the agreements with the federal government. Under the Building Canada Fund agreement, interest is to be accrued on the unspent funds. Accrued interest is to be spent on

Building Canada Fund projects. For the year ended 31 March 2009, there was no accrued interest set aside for the purpose of Building Canada Fund projects.

3.19 We recommended the proper adjustments be made on consolidation of Crown agencies.

3.20 The Comptroller responded:

> *My office makes every effort to ensure that all proper adjustments on consolidation are made at year end. I would like to note the specific issue in your letter was raised very late in the audit process and it was agreed that since that amount was immaterial to the Province, no adjustment was required. My staff relies on the departments administering these agreements to identify situations where there may be accounting adjustments required. We have already discussed with staff at Regional Development Corporation (RDC), the need to identify to us situations such as this so the appropriate adjustments can be made on consolidation.*

3.21 We recommended the Province ensures it is in compliance with all aspects of the agreements it enters into.

3.22 The Comptroller responded:

> *I believe RDC as administrator of this program should be accruing interest on the unspent funds. My Office will initiate discussions with staff at RDC to ensure that the agreement is examined and interest is properly accrued when warranted.*

Federal trust funds

3.23 Government has assigned RDC SOA the responsibility for administering funds received from several of the trust funds set up by the federal government for the Province. Each of these trust funds (e.g. ecoTrust Fund) has a purpose set out in it for which all trust funds are to be used. Monies distributed to the Province from these trust funds include both trust capital and income earned by the trust; however government has assigned responsibility for only the capital distributions to RDC SOA. Income distributions are directed to the general fund of the Province. This results in trust fund distributions not being subjected to the controls RDC SOA has in place to ensure these funds are used for the purpose set out in the trust.

3.24 We recommended the Province spend interest earned on trust fund balances for the purpose set out in the trust. As RDC SOA has the administrative responsibility for spending the trust fund money, it should be responsible for distributing the interest for the intended purposes.

3.25 The Comptroller responded:

> *My Office will discuss this matter with officials at the Department of Finance and RDC to determine the best way for interest to be accrued and to ensure that any requirements under the agreement are fully met.*

Reconciliation of accounts with Crown agencies

3.26 During our audit we noted that the financial statements of Regional Development Corporation did not fully reconcile to the balances in Oracle. The necessary adjustments should be made to the Oracle accounts to bring them in line with the audited financial statements.

3.27 We recommended the Office of the Comptroller review the Oracle accounts to ensure the balances correspond to the audited financial statements of the Crown agencies.

3.28 The Comptroller responded:

> *In the case noted, the variance was relatively immaterial and related to inter-entity accounts which are eliminated on consolidation. I believe it has been satisfactorily resolved with your staff.*

Allowances

3.29 The rate of growth of the allowance for doubtful accounts (AFDA) is concerning to us. The following table shows the total of all allowances for the past five years, in millions of dollars.

	2005	2006	2007	2008	2009
AFDA (Accounts and interest receivable)	132,9	140,7	155,7	201,3	244,0
AFDA (Taxes receivable)	80,7	85,4	77,0	55,1	56,5
AFDA (Loans and advances)	142,6	192,9	207,2	229,3	297,9
Allowance for losses	83,3	84,0	95,8	103,1	101,8
Total all allowances	**439,5**	**503,0**	**535,7**	**588,8**	**700,2**

3.30 As of 31 March 2009, the Province expects to lose over $700 million of the various amounts it is owed or that it guarantees. We

understand that mechanisms are being considered to collect some of those loans and receivables that are in default. Proper financial management in administering these loans and receivables is critical. Departments should be more actively trying to collect on the loans and receivables that are in place.

3.31 We recommended action continue to be taken to properly manage the growing loans and receivables balances, and the allowances put on these amounts.

3.32 The Comptroller responded:

> *I share your concern with the growing receivables in government. I would like to note that 2009 saw some of the worst economic conditions in decades which contributed to the spike in allowance for bad debts. My Office encourages departments to collect receivables and works with them to ensure that receivables are appropriately valued on the Statement of Financial Position using allowance for doubtful accounts. We are also working on an initiative to utilize Canada Revenue Agency (CRA) for the collection of certain defaulted receivables.*

Actuarial valuations

3.33 Note 14 (a) in the Public Accounts shows that actuarial valuations for accounting purposes have not been done for the Members' Superannuation Act and Members' Pension Act since April 2005 and for the Early Retirement Program since April 2006. As a result, the liability in the financial statements may need to be adjusted. We understand that an actuarial evaluation is being finalized for the members' plans.

3.34 We recommended actuarial valuations be done on the pension plans noted above and the respective liability accounts be adjusted for 31 March 2010.

3.35 The Comptroller responded:

> *Valuations of the two plans mentioned (the two Members' plans and the Early Retirement program) as at 1 April 2009 are scheduled to be completed in time for inclusion in the 2010 financial statements.*

Metallic Mineral Tax audits

3.36 Last year we commented that Metallic Mineral Tax audits are not up to date. Returns for the past nine years had not been verified

for accuracy, therefore adjustments may be required. Following up on this issue this year, we were informed that audits on the tax returns would not be completed until December 2010. We have concerns around these audits not yet being complete. Audits of past returns could change the figures, which could result in either more tax being owed to the Province or the Province having a liability. Due to the volatility of this industry, timely completion of claim audits should be done to ensure that the Province collects all tax revenue it may be owed.

3.37 We again recommended that Metallic Mineral Tax audits be performed on a timely basis.

3.38 The Comptroller responded:

Staff in the Department of Finance has confirmed that the metallic minerals tax audits will be completed by the December 2010 date that was set originally. The company that is the subject of the audits has not been forthcoming with all information necessary to complete the audit of the 2006 year. However, once the 2006 audit has been completed, this will facilitate an accelerated approach to completing the audits of the remaining years. Support for completing the audits by December 2010 will be obtained from amendments to the Metallic Minerals Tax Act that will be introduced in the very near future. These amendments will bring the administrative provisions of the legislation more in line with those of the Revenue Administration Act, which governs most other provincial taxation statutes. This will enable, among other administrative improvements, the authority for the department to assess taxes based on estimates where necessary, particularly in situations where proper records are not maintained or provided for audit.

Updates on International Financial Reporting Standards (IFRS) and International Standards on Auditing (ISA)

IFRS

3.39 We mentioned the changeover to International Financial Reporting Standards (IFRS) in Canada and assessed briefly its effects to the financial reporting of the government of New Brunswick and its Crown agencies in our 2008 Report, Volume 1. The situation has been evolving since then. We thought it would be helpful to provide some updates on further changes to standard development for the public sector in New Brunswick.

3.40 Effective 1 January 2011, IFRS will replace the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) accounting standards for publicly accountable enterprises.

3.41 The applicability of IFRS to government business-like organizations is determined by the Public Sector Accounting Board (PSAB). In February 2009, PSAB asked the government financial community to express their views on the breadth of application of IFRS to these organizations. In July 2009, PSAB proposed changes to the current Public Sector Accounting Standards in regards to the adoption of IFRS. The main features of these proposals were:

- Government business enterprises (GBEs), such as NB Power Group and NB Liquor Corporation, would have to adopt IFRS and follow the same transitional provisions as publicly accountable enterprises (i.e. effective for fiscal periods beginning on or after 1 January 2011).
- The government business-type organization (GBTO) classification would be eliminated. These organizations will be reclassified as either "other government organizations" (OGO) or government not-for-profit organizations (GNFPO). These organizations are primarily government business entities (for example, Algonquin Properties Limited) that carry out some commercial operations but are not self-sustaining.
- Financial reporting by OGOs would generally be based on the Public Sector Accounting Board standards, unless IFRS is determined to be a more appropriate basis of accounting.

3.42 Comments received on these proposed changes were analyzed by PSAB. PSAB reached the following decisions in September 2009:

- GBEs will have to adopt IFRS;

- the GBTO classification is eliminated. Those organizations which were originally classified as GBTOs must be reclassified as either GNFPOs or OGOs.
- OGOs must determine their most appropriate source of GAAP, i.e. IFRS or Public Sector Accounting Handbook, based on their needs and objectives.

3.43 Financial reporting by GNFPOs is currently being developed jointly by the Accounting Standards Board (AcSB) and the PSAB. Currently the accounting for not-for-profit organizations in the CICA Handbook is still applicable to GNFPOs.

3.44 The primary standard applicable to pension plans such as the Public Service, Teachers' and Judges's pension plans in New Brunswick is still Section 4100 (Pension Plans) of the current CICA Handbook. The AcSB will consider whether any changes to Section 4100 are needed.

3.45 Changes to IFRS are also being currently considered, for example, for financial instruments and rate-regulated activities. These could have a significant impact on the future accounting for the NB Power Group.

3.46 For the public sector in New Brunswick, the majority of the government reporting entities are not required to convert to IFRS. The Public Secter Accounting Board standards are still applicable for them. However the GBEs (for example NB Power Group and NB Liquor Corporation) are required to adopt IFRS. Some of the OGOs may choose to as well.

3.47 We are encouraged that the Office of the Comptroller has been assisting the various provincial government organizations in determining which category agencies or other government organizations fit into, so that these agencies can plan accordingly for the necessary changes in accounting standards.

3.48 Since the fiscal year end is March 31 for most the GBEs and OGOs in New Brunswick, the first set of IFRS-based financial statements of these entities would be for the fiscal period from 1 April 2011 to 31 March 2012. Since prior year comparative numbers must be presented in the financial statements, financial results of the fiscal year 2010-2011 will need to be included. Therefore, from 1 April 2010 forwards, those government entities

which are adopting IFRS have to prepare an opening IFRS balance sheet and start collecting information to prepare comparative IFRS financial statements in fiscal year 2011-2012, while continuing to report under current Canadian GAAP. These entities now have less than three months to prepare for this transition.

3.49 We stated in our 2008 Report that GBEs and OGOs which chose to adopt IFRS should assess the effects of the adoption of IFRS as part of their transition plan. By now, these entities should be well into the plan implementation stage, including having developed a detailed analysis of the effects with quantification and assessing the options under IFRS in terms of accounting policy choices.

New auditing standards

3.50 Canada is adopting International Standards on Auditing for the audits of financial statements.

3.51 The international standards come into effect for audits of financial statements for periods ending on or after 14 December 2010. This means, in the context of the public sector in New Brunswick, we are going to apply the new auditing standards when auditing the financial statements of some Crown agencies for the fiscal year ending on 31 December 2010 and for the fiscal year ending on 31 March 2011 for most of the Crown agencies and our audit of the Province of New Brunswick.

3.52 As the new auditing standards are adopted, there will be changes to the Auditor's Report. There will be two new paragraphs outlining management's responsibility for the financial statements and the auditor's responsibility. More importantly, besides expressing our audit opinion on whether the financial statements are presented fairly in all material respects, we may add, when appropriate, a paragraph called "emphasis of matter". This additional paragraph is used to draw attention to a particular matter that we believe is important for readers of the financial statements to consider.

3.53 The risk based audit methodology we are currently using will remain essentially the same. However, we have to review our audit programs and checklists to ensure they are in compliance with the new standards. Some changes may be needed.

3.54 Our Office is preparing for this transition. We are training all our financial audit staff, and developing a communication strategy to

inform all our auditees of the impact these changes may have on the nature and timing of our audit work.

Compliance with PSAB recommendations

3.55 The Public Sector Accounting Board (PSAB) of the Canadian Institute of Chartered Accountants, the national body that establishes accounting standards, issues accounting standards for provincial governments.

Statements of recommended practice

3.56 The Public Sector Accounting Board (PSAB) issues recommended practices, which do not form part of generally accepted accounting standards, but do offer guidance for governments to better communicate their financial condition and performance to the public.

Financial statement discussion and analysis

3.57 PSAB has established a statement of recommended practice for financial statement discussion and analysis (SORP-1)..

3.58 The government of New Brunswick does not specifically state that Volume 1 of the Public Accounts includes financial statement discussion and analysis (FSD&A). However, the government does prepare "results for the year","major variance analysis" and "indicators of financial health" which immediately precede the audited financial statements in Volume 1 of the Public Accounts.

3.59 The Province has made progress in the discussion and analysis of its financial statements that it presents in Volume 1 of the Public Accounts. In 1997, there was no discussion or analysis accompanying the financial statements. The "major variance analysis" was added to the Public Accounts in 1998. The "results for the year" section was added in the 2004 Public Accounts, and it was expanded in 2005.

3.60 In 2008, the Province added the section "indicators of financial health" as well as expanded the information under "results for the year" and "major variance analysis." These three sections contain some components of SORP-1's recommended practices for FSD&A. As the following analysis shows, we believe that additional improvements could be made which would further explain and highlight information underlying the Province's financial statements.

Summary

3.61 SORP-1 contains six main recommendations. We believe that the Province follows three of the six main recommendations. The

following table provides the three areas where we feel improvements can be made.

Paragraph	Area	Assessment
.30 b) i)	Information on risks and uncertainties	Needs improvement
.30 b) ii)	Variance analysis	Needs improvement
.30 b) iii)	Trend analysis	Needs improvement

3.62 We address each of these areas in the remainder of this section.

Information on risks and uncertainties

3.63 Paragraph .30 subsection (b) (i) of SORP-1 recommends:

Financial statement discussion and analysis should include:

(b) an analysis section that:

(i) includes information on known significant risks and uncertainties inherent in the government's financial position and changes in financial position, and briefly outlines the strategies, policies and techniques adopted to manage those risks and uncertainties;

3.64 The Province's financial statement discussion and analysis section "indicators of financial health" acknowledges that there are variables outside of the government's direct control which can significantly influence financial results. A limited list of these variables is also provided, however, no explanation of the government's policies to mitigate those risks and uncertainties is provided.

Variance analysis

3.65 Paragraph .30 subsection (b) (ii) of SORP-1 recommends:

Financial statement discussion and analysis should include:

(b)an analysis section that:

(ii)identifies and explains:

- *significant variances between current year actual results and budget;*

- *significant variances between current year actual results and prior year actual results; and*

- *changes that have occurred but are not readily apparent from the quantitative analysis;*

3.66 The Province has made considerable improvement in its presentation for major budget-to-actual and previous-year-actual-to-current-year-actual variances. Budget-to-actual and previous-year-actual-to-current-year-actual variance analysis is provided for major revenue and expense lines, as well as a narrative describing the reason for any significant variations. The Province could expand this section to include items from the Statement of Financial Position and the Statement of Change in Net Debt instead of only focusing on the Statement of Operations.

Trend analysis

3.67 Paragraph .30 subsection (b) (iii) of SORP-1 recommends:

Financial statement discussion and analysis should include:

(b)an analysis section that:

(iii)includes an analysis of significant trends related to financial assets, liabilities, net debt, tangible capital assets, net assets, revenues, expenses / expenditures, net revenues (expenses / expenditures), and cash flows.

3.68 Paragraphs .53 to .81 further explain what the assessment of trends should include.

3.69 Although the Province has improved its presentation of trend analysis, we believe there is further room to improve in this area. For instance, no trend analysis was done for financial assets and liabilities as the Province has mainly chosen to emphasize the Statement of Operations. The Province is also now reporting other ratios and indicators recommended by the CICA in the "indicators of financial health" section.

Indicators of financial condition

3.70 PSAB has established a statement of recommended practice for indicators of financial condition (SORP-4).

3.71 In 2008, the Province introduced the "Indicators of Financial Health" section in Volume 1 of Public Accounts.

3.72 There are nine main recommendations included in SORP-4. We are pleased to report that most of the recommendations have been addressed in Public Accounts.

Other audit work in departments and Crown agencies

New Brunswick Legal Aid Services Commission

General findings

3.73 During our financial statement audit for 31 March 2009, we identified three control weaknesses in the operations of the New Brunswick Legal Aid Services Commission (Legal Aid). These weaknesses related to problems implementing new accounting and management systems, incomplete payroll records and improper recording of HST/GST on employee expense claims. Below, we provide more detail on each of these weaknesses.

Problems implementing new accounting and management systems

3.74 Currently, Legal Aid uses four separate systems for accounting and case management:

- Simply Accounting and BPI for accounting; and
- LA Pass and Practice Manager for case management.

3.75 While we understand the need to run the systems in parallel to ensure that they are functioning properly, this caused some problems during the 2008/09 year.

3.76 Specifically, there were difficulties reconciling LA Pass and Practice Manager, which still cannot run financial reports. Also, some of the staff in the satellite locations seem to be confused on which case numbers with respect to client contributions and liens recovered should be sent to the Director of Finance, making it difficult to reconcile the accounting systems with the case management systems.

3.77 **We recommended that after the parallel tests are complete and the new systems are functioning properly, only one system for accounting and one system for case management be used.**

3.78 The Commission responded:

> *The NBLASC agrees with this recommendation. As of April 1, 2009, Simply Accounting is the sole accounting system being used. A thorough review of internal processes is currently underway, the purpose of which is to optimize and standardize current practices. Upon completion of this review, LAPass will be shutdown and the Commission will*

be functioning with Practice Manager as the sole case management system. In the meantime, LAPass will be used for financial reconciliation at year end 2009/10.

3.79 We recommended a process be developed and communicated to staff with regards to recording and reporting client contributions and liens recovered.

3.80 The Commission responded:

The NBLASC agrees with this recommendation. As outlined above, a thorough review of internal processes is underway. In the meantime, provincial staff have been identifying the appropriate number when recording and reporting client contributions and liens recovered.

Incomplete payroll records

3.81 We found four instances where there was no Record of Employment (ROE) on file. An ROE is a document issued to any employee when there is an interruption in employment. We were told an ROE was not always issued because the employees are usually rehired. According to the Canada Revenue Agency (CRA) an ROE must be issued within five business days of the last pay period. We also found two instances where TD1s were not on file for employees. CRA requires a TD1 to be on file for every employee.

3.82 We recommended an ROE be issued to terminated employees regardless of whether they may or may not be hired back, to comply with CRA regulations.

3.83 The Commission responded:

The NBLASC often engages the services of casual call-in replacements to cover off in regional offices during staff absences related to sick leave and vacation leave, etc. Historically, the Commission has issued ROE's to these employees upon request, however, going forward, ROE's will be issued annually for these casual call-in replacements.

3.84 We recommended a TD1 be kept on file for all employees.

3.85 The Commission responded:

The NBLASC agrees with this recommendation and is complying with the CRA requirement that a TD1 be kept on file for all new employees.

Coding of HST on expense reports

3.86 We found one error relating to claiming HST/GST. Sometimes, employees submit expense reports with only a credit card statement attached as backup, not the actual receipt or invoice. Without the actual invoice or receipt, the HST amount was not properly broken out and subsequently not claimed. Therefore, Legal Aid lost out on the refundable portion of HST.

3.87 We recommended HST and GST be properly broken out and coded on invoices. Proper due diligence should be taken to ensure that eligible HST/GST is claimed from the federal government.

3.88 The Commission responded:

The NBLASC agrees with this recommendation and is now requiring that employees provide proof of payment where HST amounts are broken out. In addition, Simply Accounting provides an automatic HST calculator that is used to confirm the amount with the invoices.

Regional Development Corporation

3.89 During our audit of the Regional Development Corporation (RDC), we identified five issues that we reported to the President of the Corporation. We describe these five issues below along with our recommendations and RDC's responses to our recommendations.

Accrual of interest for federal/provincial agreements

3.90 Some federal/provincial agreements (including the Building Canada Fund) require a calculation of imputed interest on federal funds advanced to the Province, but not spent in the fiscal year. An accrual of this interest expense for financial statement purposes should also be made. The amount was not accrued in the 2008/09 financial statements as it was not material to the audited financial statements. However to better reflect financial events it should be done in the future.

3.91 We recommended the interest calculation be made and accrued in the relevant fiscal year.

3.92 The Corporation responded:

We agree. In cases where Federal/Provincial Agreements have the requirement, RDC will calculate imputed interest and accrue it in the relevant fiscal year.

Memorandum of understanding between departments and RDC

3.93 Government assigns the administration of many federal/provincial agreements to RDC and, in turn, RDC often uses other provincial departments or agencies to implement projects under these agreements. There is usually an oral understanding between RDC and the implementing department/agency as to what each is responsible for. However as staff and circumstances change there is a possibility the parties involved may not continue to understand their roles and responsibilities. In the worst case this could lead to non-compliance with the agreement.

3.94 We recommended that where projects and related expenditures are assigned to other departments or agencies, RDC and the other party should prepare a memorandum of understanding setting out what each party is responsible for.

3.95 The Corporation responded:

We agree. Where projects and related expenditures are assigned to other departments or agencies, RDC and the other party will enter into a memorandum of understanding outlining the responsibilities of each party.

Classifying unearned funds as deferred revenue

3.96 Under some federal/provincial agreements (e.g. the Building Canada Fund) expenditures have to meet eligibility criteria in order to qualify for reimbursement. Until these criteria are met any funds advanced from the federal government under the agreement are not earned and may be repayable.

3.97 In these circumstances we recommended RDC reflect any funds not yet meeting the criteria as deferred revenue rather than recognizing the funds as revenue when received. In our opinion this better reflects the substance of the transaction and results in better financial statement disclosure.

3.98 The Corporation responded:

We agree. We will implement the recommendation effective fiscal year 2009-2010.

Submitting supporting evidence on a timely basis

3.99 RDC advances funds to clients for various projects and sets up these advances as receivables in its accounts. RDC then requires these clients to submit evidence that the funds were spent on the appropriate project expenditures. For financial statement purposes RDC needs to know how many dollars of these advances have been spent on qualified expenditures prior to year end and how many dollars remain as an outstanding receivable. This work was not completed on a timely basis in 2008/09.

3.100 To allow RDC more time to evaluate the submissions and to aid in the timely completion of the financial statements we recommended the clients be required to submit the supporting evidence on a timely basis.

3.101 The Corporation responded:

We agree with the recommendation and will ask clients to submit supporting evidence on a timely basis.

Trust fund income

3.102 Government has assigned RDC responsibility for administering funds received from several of the trust funds set up by the federal government for the Province. Each of these trust funds (e.g. the ecoTrust Fund) has a purpose set out in it for which all trust funds are to be used. Monies distributed to the Province from these trust funds include both trust capital and income earned by the trust; however, government has assigned responsibility for only the capital distributions to RDC. Income distributions are directed to the general fund of the Province. This results in trust fund distributions not being subjected to the controls RDC has in place to ensure these funds are used for the purpose set out in the trust.

3.103 To ensure all trust fund monies spent by the Province meet the purpose of the trust we recommend RDC ask Government to include all distributions as the administrative responsibility of RDC. RDC can then ensure all distributions are spent for the purpose set out in the trust.

3.104 The Corporation responded:

We agree. In the event that Government asks RDC to administer a trust, RDC will recommend that all distributions become the administrative responsibility of

RDC in order to ensure these funds are used for the purpose set out in the trust.

New Brunswick Electric Finance Corporation

3.105 During our financial statement audit of the New Brunswick Electric Finance Corporation (Electric Finance) we identified one control weakness relating to unrealized inter-company profits. We discuss the issue below in more detail.

Unrealized inter-company gains and losses

3.106 During our audit we found that the unrealized inter-company profits regarding the Point Lepreau regulatory deferrals and future tax benefits were not initially identified by the Corporation. By not identifying unrealized inter-company profits, income from the NB Power Group recorded by Electric Finance in its financial statements could be materially overstated or understated.

3.107 We recommended New Brunswick Electric Finance Corporation communicate with the NB Power Group on a regular basis regarding the regulatory deferral set up and establish policies and procedures to identify unrealized inter-company gains and losses.

3.108 The Corporation responded:

NBEFC is aware that as part of your audit of our financial statements, the Office of the Auditor General reviews the audit files of NB Power's auditor Deloitte and Touche to ensure the results of their audit can be relied upon by your office. It is our understanding that the above noted issues were brought to light during this review. I want to thank you for bringing this omission to our attention.

There is regular contact and discussion with NB Power on a variety of issues including financial statements. It is the position of NBEFC that it relies on the internal and external controls of NB Power to provide correct financial information. However, this issue will be added to the agenda of the next meeting with NB Power for discussion on how to ensure that NBEFC is being provided with all the financial information it requires, especially relating to the deferral accounts.

Losses through fraud, default or mistake

3.109 Section 13(2) of the *Auditor General Act* requires us to report to the Legislative Assembly any case where there has been a

significant deficiency or loss through fraud, default, or mistake of any person.

3.110 During the course of our work we became aware of the following significant losses. Our work is not intended to identify all instances where losses may have occurred, so it would be inappropriate to conclude that all losses have been identified.

Department of Education	
• Missing equipment in various school districts and head office	$6,882
Department of Health	
• Missing equipment	$17,275
Department of Post-Secondary Education, Training and Labour	
• Missing equipment at various campuses	$8,508
Department of Transportation	
• Missing equipment, supplies and tools	$8,296
Department of Social Development	
• Missing cheques	$4,354
Department of Natural Resources	
• Missing equipment from various regions	$1,730

3.111 Losses reported by our Office only include incidents where there is no evidence of break and enter, fire, or vandalism.

3.112 The Province reports in Volume 2 of the Public Accounts the amount of lost tangible public assets (other than inventory shortages).

3.113 In 2009, the Province reported lost tangible public assets in the amount of $89,365 compared to a loss of $104,279 reported in 2008.

Chapter 4
Testing of Payments

Contents

Background 75
Scope 75
Summary of findings 77
Detailed findings 78
US payments findings 86
Travel expense payments findings 90
NB Families payments 91

Testing of Payments

Background

4.1 As part of our audit of provincial expenditures, each year we statistically select a sample of payments made by all departments throughout the year. We use the results of this testing to help express our opinion on the Province's financial statements.

4.2 We also work on special projects throughout the year. The purpose of this work is to help improve financial processes in departments. This year we looked at two types of payments in addition to our statistical sample – US payments and travel expense payments.

4.3 In this chapter, we report the results of all three types of testing.

4.4 In addition, this chapter reports on a separate sample of payments made by the Department of Social Development through the NB Families system.

Scope

4.5 Our work covered payments in 20 departments during the fiscal year ended 31 March 2009. We have shown those departments and the number of test items in Exhibit 4.1. Our testing of payments through the NBFamilies system is excluded from this exhibit, and reported separately later in the chapter.

Exhibit 4.1 Number of items tested by department by type of test.

	Number of Items			
Department	**Statistical Sample**	**US Payments**	**Travel Expense Payments**	**Total**
Agriculture	1			**1**
Attorney General	1	1		**2**
Business NB	8	4	1	**13**
Education	3	8	57	**68**
Energy	0	0	1	**1**
Environment	2			**2**
Fisheries	0	1	0	**1**
General Government	1			**1**
Health	59	9	2	**70**
Intergovernmental Affairs	2			**2**
Justice	2			**2**
Local Government	3			**3**
Natural Resources	3	2		**5**
Post-Secondary Education, Training and Labour (PETL)	12	5		**17**
Public Safety	5	3		**8**
Social Development	11		41	**52**
Supply and Services	13	3		**16**
Tourism and Parks	2	4		**6**
Transportation	25	5		**30**
Vehicle Management Agency	4			**4**
Wellness, Culture and Sport	1			**1**
Total	**158**	**45**	**102**	**305**

4.6 Our testing criteria covered a variety of areas ranging from proper spending and payment authority to ensuring transactions were recorded in the correct period, otherwise known as "proper cut-off". Our criteria were drawn from our knowledge of financial statement assertions and related controls and are summarized in Exhibit 4.2 in the column titled "Type of Reportable Item/Criteria."

4.7 In the statistical sample, we selected and tested 158 items which totaled approximately $182 million.

4.8 In the US payments audit, we selected and tested a sample of forty-five payments which totaled approximately $2 million.

4.9 In the travel expense payments audit, we selected and tested a sample of eighty-nine travel claims from the Departments of Education and Social Development. We also selected and tested a sample of thirteen relocation expenses from several departments made over the past few years. The payments tested totaled approximately $315,000.

Summary of findings

4.10 We found a number of reportable items in our work. These reportable items were in the thirteen departments highlighted in italics in Exhibit 4.1. We have summarized these in Exhibit 4.2. Following Exhibit 4.2 we continue with some discussion of particular findings and recommendations.

Exhibit 4.2 Number of reportable items by test type

	Number of Reportable Items			
Type of Reportable Item/Criteria	**Statistical Sample**	**US Payments**	**Travel/ Relocation Expense**	**Total**
Improper spending authority	4	7	0	**11**
Improper payment authority	7	12	0	**19**
Improper program coding	0	0	0	**0**
Does not agree to contract/tender price	0	4	NA	**4**
Insufficient and/or inappropriate back-up	0	0	3	**3**
Mathematically incorrect back-up	0	1	0	**1**
Invoice does not support payment	0	0	NA	**0**
Incorrect primary/account coding	0	4	34	**38**
Improper cut-off	1	6	2	**9**
Incorrect HST calculation and coding	0	3	5	**8**
Discount not used	0	1	NA	**1**
US Payments				
Exchange rate not reasonable	NA	4	NA	**4**
Withholding tax not deducted	NA	4	NA	**4**
Travel and Relocation Expense Payments				
Expense does not comply with travel policy	NA	NA	4	**4**
Improperly recorded year-to-date kilometers	NA	NA	14	**14**

4.11 Some of the criteria listed above only apply to the special project work that we carried out. For example, the criterion "Withholding tax not deducted" relates only to our testing of US payments. Other criteria, such as spending authority, relate to all of our payment testing. In the pages that follow, we discuss the criteria that relate to all projects under "General findings." We discuss the criteria that relate to specific special projects in the sections "US payments findings" and "Travel expense payments findings."

Detailed findings

Spending authority errors

What is spending authority?

4.12 The Approval of Payments policy defines spending authority as "approval to spend funds out of the approved budget prior to making a purchase or commitment. Approval indicates sufficient funds are available to pay for the purchase." This is an important control to ensure spending stays within amounts approved by the Legislative Assembly. The policy goes on to note that government employees who exercise spending authority are responsible and accountable for:

- expenditures charged against the related budget;
- ensuring sufficient funds are available in the budget prior to entering into any contract or purchase order; and
- ensuring that prices quoted for goods and services match the prices in the related contract.

4.13 Spending authority provides an important control over a department's expenditures.

Spending authority error rate

4.14 Exhibit 4.3 shows we found 11 errors in the 305 items we tested for spending authority (about a 3.6% error rate). We note that overall the Province has improved from last year's error rate of 6%.

Details on spending authority errors

4.15 The following exhibit provides details on the nature of the spending authority errors by department.

Exhibit 4.3 Departments with spending authority errors and the nature of the error:

Department	# of Errors	Spending Authority Limit	Actual Amount Spent	Nature of Error
Justice	1	$0	$373 417	Person not authorized for that budget line
Attorney General	1	$0	$19 112	Person did not have spending authority (acting capacity)
Transportation	1	Unknown	$195	Signature did not match specimen signature
Transportation	1	$0	$7 769	Employee did not have authority for document signed
Business New Brunswick	2	$0	$22 255 $50 784	Person did not have spending authority (acting capacity)
Business New Brunswick	1	$0	$31 588	Person not authorized for that budget line
Education	2	$10 000	$24 920 $10 203	Limit exceeded
Education	1	$0	$76 868	Person not authorized for budget line
PETL	1	$25 000	$39 869	Limit exceeded

Discussion of spending authority errors

4.16 Seven errors occurred either because the employees signing did not have authority for the budget line for which they signed, employees had exceeded their signing limit or the employees were signing for a document for which they had not been given authority.

4.17 Three errors were because the employees did not have signing authority. All of these cases related to situations where the regular employees who signed documents were on vacation. The two employees who signed were supposed to be acting but the acting period had expired or the employee had not been given temporary authority.

4.18 The last error occurred because we were unable to match the signature on the payment document to the specimen signature on the approval form.

4.19 Based on our testing, we conclude that eleven payments were made without proper spending authority. Section 13 (2) (d) of the *Auditor General Act* requires the Auditor General to report when "an expenditure was made without authority."

Recommendations and responses

4.20 We recommended to five of the six departments that they ensure that correct spending authority is exercised on documents prior to payment. We made recommendations to two departments relating to employees signing documents when in an acting role. We received favorable responses from all departments.

Payment authority errors

What is payment authority?

4.21 The Approval of Payments policy defines payment authority as:

> *approval to make a payment. This approval ensures the expense was incurred for government business, complies with legislative and government policy and goods have been received or services have been provided. . . . Employees exercising payment authority are responsible and accountable for accuracy, authenticity and legality of payments.*

4.22 The responsibilities listed above are important in ensuring that taxpayers' money is spent appropriately. Payment authority is an important part of an effective internal control system.

Payment authority error rate

4.23 Exhibit 4.2 shows we found 19 errors in the 305 items we tested for payment authority (about a 6.2% error rate). We note that overall the Province has not improved from last year (4% error rate).

Details on payment authority errors

4.24 Fourteen payment authority errors occurred in the Department of Health; however, thirteen of the errors occurred because the Department prepared the wrong delegation form. The Department prepared a spending authority delegation form for the relevant employees instead of a payment authority delegation form. The remaining case related to a Medicare payment where no one signed as payment authority. The Department indicated that this was caused by either the signing sheet not being printed or the absence of an employee who would normally sign these documents.

4.25 Five payment authority errors occurred in the Department of Education. In all five cases, the employees exceeded their spending limit. In one case, the employee exceeded her limit by $160,493.

4.26 We concluded that these 19 payments were made without proper payment authority and we are reporting these items as expenditures made without authority as required by Section 13 (2) (d) of the *Auditor General Act*.

Recommendations and responses

4.27 We recommended to the Department of Health that it ensure the correct delegation forms are completed for staff and that proper authority is exercised on documents prior to payment. In its response, the Department of Health indicated that it has corrected the issue with the delegation form which related to one group of employees.

4.28 We recommended to the Department of Education that it review the spending limits delegated to staff and ensure proper payment authority is exercised on documents prior to payment. The Department agreed with our recommendation.

Tendering of goods and services

4.29 In our testing, we found four cases where departments had problems with payments associated with the tendering process. We found three errors in the Department of Education and one error in the Department of Public Safety.

4.30 In Education, we found three cases where the Department did not comply with the *Public Purchasing Act*. The Department did not tender three purchases for services in excess of $10,000 and it did not obtain a tendering exemption from the Department of Supply and Services as required by the Act. In two of these cases, staff indicated that they did receive quotes from other service providers but did not go through the proper tendering process. By not tendering, not only is the Department not complying with legislation, but it may not be obtaining the services at the most economical cost.

4.31 In Public Safety, we found that the Department of Supply and Services issued a purchase order in Canadian dollars but the supplier issued its invoice in US dollars. Public Safety contacted Supply and Services when it discovered the discrepancy and was told to pay the invoice. Supply and Services automatically issues purchase orders in Canadian dollars unless otherwise notified.

Recommendations and responses

4.32 We recommended the Department of Education comply with the *Public Purchasing Act*. The Department agreed with our recommendation and indicated that it will send its staff on a *Public Purchasing Act* seminar.

4.33 We recommended the Department of Public Safety specify the currency when obtaining a purchase order from the Department of Supply and Services.

Sufficient and/or appropriate backup

4.34 In our testing of travel expense claims, we found three cases where departments made payments without sufficient backup to support the payment.

4.35 In the Department of Social Development, we found one case where the kilometers claimed did not agree to the travel description. After discussion with the Department, we determined the kilometers claimed were reasonable; however, the description of the travel needed to be improved.

4.36 In the Department of Education, we had two items where no backup was provided to support the reimbursed expenses. In first case, we found no backup to support a claim of $450 classified as other. In the second case no receipt was provided for a meal that was over the allowable amount.

Recommendations and responses

4.37 We recommended to both departments that they ensure sufficient appropriate backup is provided to support expenses paid to employees. The departments agreed with our recommendations.

Mathematical correctness of back-up

4.38 We found one case in our US payment work where the back-up for a payment was not mathematically correct. This error occurred in the Department of Education. In this case, an invoice totaled US$15,266 but the backup supporting the invoice only added to $13,912. Education staff told us that there had been a mix-up with the payment in 2007 and the staff wanted to clear this problem up so that teachers could receive their material for the school year. The variance of $1,354 is unsupported.

Recommendation and response

4.39 We recommended to the Department that it keep appropriate backup on hand to ensure that payments are supported. The Department agreed with our recommendation and has emphasized with its accounting staff the importance of

having appropriate back-up on hand before making any payments.

Proper account coding

4.40 Proper account coding of expenses is important for budgetary purposes and for comparisons within and across various departments. Also, proper account coding is important to help ensure departments and employees are accountable for monies spent. We found 38 errors relating to this testing criterion.

4.41 In our travel expense work, we found 31 errors in the Department of Education. These errors occurred because the Department coded travel amounts to Other In Province Travel rather than the appropriate travel account, such as kilometers, lodging, meals, etc. We found three errors in the Department of Social Development when the wrong travel code was used on travel claims.

4.42 We found four errors where departments recorded expenses to the wrong type of account (primary). The amounts of these four errors were: $24,920, $10,203, $13,000 and $150. The first three cases related to the Department of Education and the last case related to the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour.

Recommendations and responses

4.43 We recommended to the three departments that they ensure the expenses are coded to the proper accounts. All the departments agreed with our recommendations and were going to take action to help prevent further errors from occurring.

Proper cutoff

4.44 When a cut-off error occurs, it means that a department has recorded an invoice in the wrong year. The current year's expenditure gets charged against the prior year's budget, or vice-versa. This creates accounting errors. Expenditure totals are incorrect in both years. Further, since our client, the Legislative Assembly, approves a budget for a specific fiscal year, it is important that the expenditures end up getting charged against the budget year they were approved for. It is a serious matter in terms of legislative approval of expenditures.

4.45 We found nine cut-off errors in our testing:

- three errors in Public Safety;
- one error in Supply and Services;
- one error in Health;

- one error in Education; and
- three errors in Tourism and Parks.

4.46 Three of the cases above relate to the proper allocation of costs associated with computer licenses/maintenance. These costs covered more than one year and departments should have allocated the costs to the proper years. Two of the errors related to travel and training costs. The services occurred near year end but were not accrued by the departments.

4.47 The error in Health related to a $20,000 advance expensed in 2007-08 when it should have been set up as a prepaid or receivable and expensed in 2008-09. The Department indicated that it has a policy for dealing with advances but in this case the policy was not followed.

4.48 The three remaining errors relate to Tourism and Parks. The Department expensed two invoices which related to 2008-09 in the 2007-2008 year. The third invoice related to 2007-08 but the Department did not receive or pay the invoice until 2008-09. In this case, the Department thought it had paid the invoice and thus had not accrued the amount.

Recommendations and responses

4.49 We recommended to each of the five departments that they ensure expenses are recorded in the proper year. For the most part, departments responded favorably to our recommendations.

Replacement staff for accounts payable entry

4.50 When we reviewed the accounting controls in the Departments of Local Government and Environment, we learned that the departments do not have a backup person to input invoices into the Oracle system. The Departments made arrangements to have an employee from Supply and Services (DSS) perform this function. This DSS employee comes in on her vacation, in the evenings, to input invoices. Best practices for internal control procedures recommend mandatory vacation for employees performing key control functions to reduce the risk of misappropriation of assets or fraud. Also, we believe not having a backup for key procedures puts the departments at risk. Further, although we are not experts in human resources, literature consistently supports the value of an uninterrupted vacation.

Recommendations and responses

4.51 We recommended the departments have a backup person available to input invoices into the Oracle system as this would help ensure that the person who currently inputs invoices into Oracle would have an uninterrupted vacation. The departments agreed with our recommendations but were going to delay implementing the recommendations because the Internal Services Alignment has plans to move the Accounts Payable function to a Shared Services Agency.

HST coding

4.52 Proper coding of expenses to HST/GST accounts is important because the Province recovers the amount of tax paid to suppliers. If departments do not code tax correctly, the Province does not recover all of the taxes it has paid and expenses are overstated by the amount of the taxes.

4.53 In our testing, we found eight cases where the HST/GST was coded incorrectly. Four cases related to travel claims where the Department of Social Development did not properly calculate the HST amount on kilometers claimed.

4.54 In the remaining four cases, four departments did not separately break out the amount of the HST, or in one case GST, on four payments. The loss to the Province was $4,586, $2,100, $1,900 and $665. In two cases, departments subsequently prepared an accounting adjustment to correct the problem.

Recommendations and responses

4.55 We recommended to the departments that they ensure the tax amounts are recorded properly in Oracle. The departments agreed with this recommendation.

4.56 We also made the following recommendation to the Office of the Comptroller who is responsible for maintaining the accounting records of the Province.

4.57 We recommended the Office of the Comptroller address this issue with all departments, to ensure that HST and GST is properly broken out and coded on invoices. Proper due diligence should be taken to ensure that eligible HST/GST is claimed with the federal government.

4.58 The Comptroller provided us with the following response:

I agree it is very important that departmental staff take due diligence in the processing of invoices, including claiming eligible HST/GST from the federal government. My Office will issue a memo on the subject outlining the procedures to be followed with respect to claiming HST/GST on purchases.

Use of discounts

4.59 In the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour, we tested an invoice that offered a 10% discount if paid within 15 days. The invoice had been faxed to the Department on the day it was prepared, giving the Department ample time to have the payment processed and sent within the 15 day discount period. The departmental staff indicated that they were not aware that discounts should be taken when available. The loss to the Province exceeded US$7,000. We shared with this Department the 15 June 1988 memo prepared by the Office of the Comptroller which instructs that documents must be processed in time to take advantage of discounts unless early payment would result in lost interest to the Province greater than the discount. We feel that the use of discounts is an important cost savings measure. A new policy should be implemented and departments should be reminded to take advantage of discounts when offered.

Recommendation and response

4.60 We recommended the Office of the Comptroller formalize a policy and inform departments that the use of discounts is acceptable if it saves the Province money.

4.61 The Comptroller provided the following response:

We are in the process of updating the Approval of Payments Administrative Policy. We plan to add a section with respect to taking advantage of discounts from suppliers.

US payments findings

Withholding of tax under Income Tax Act (federal)

Background

4.62 During our testing we noticed several payments made to the Canada Revenue Agency (CRA) out of the U.S. bank account by the Department of Transportation (DOT) for withholding tax. Looking at these items further indicated that they were made due to an agreement between Maine DOT, New Brunswick DOT, and CRA for payments made to a US contractor to do work on the St. Stephen/Calais bridge. The withholding tax payments, which represent the portion of the fees paid for work done on the Canadian side of the bridge, were made to CRA and appear to be correct.

Withholding requirements

4.63 The existence of withholding tax on these payments prompted us to look further into the need to withhold tax under the *Income Tax Act*. Section 105 of the federal Income Tax Regulations states "every person paying to a non-resident person a fee, commission or other amount in respect of services rendered in Canada, of any nature whatever, shall deduct or withhold 15% of such payment."

4.64 From our research, it does not appear that the Province of New Brunswick is exempt from the 15% withholding tax required under section 105. It appears that tax must be withheld from any payments to non-residents providing services in Canada. There are very few exceptions to this rule.

Remitting requirements

4.65 The remitting requirements for the Regulation 105 withholding tax are outlined under subsection 108(1) of the Regulations (Regulation 108). Regulation 108 requires that the withholding taxes are to be remitted by the 15th of the month following the month in which the amounts were deducted or withheld.

4.66 The only alternative to the requirements of Regulation 108 is for the non-resident to obtain a waiver, or a reduction in the withholding tax. If the payer has not obtained written notification from the CRA, the required withholding tax is mandatory. Failure to deduct or remit an amount under Regulation 105 may result in an assessment of the outstanding amount, plus interest and penalty, pursuant to section 227 of the Act.

Reporting requirements

4.67 All payers must report to the CRA the payments to non-resident persons for services provided in Canada. These payments are to be reported on a T4A-NR slip. This slip is to be completed and issued by the payer(s), regardless of the amount paid or the taxes withheld.

4.68 All T4A-NR slips must be sent to the CRA by the payer together with a T4A-NR Summary, by the last day of February of the year following the year in which the payment was made. The non-resident recipient must be given a copy of this slip by the same date.

Withholding tax testing results

4.69 During our testing we found four payments made by four different departments that we feel should have had tax withheld, as the payments were made to non-residents for services rendered in

Canada. The departments, with the exception of the Department of Transportation, did not realize they were required to withhold tax.

4.70 The approximate amount of tax that should have been withheld is $18,000. The Province may be liable for this amount, plus interest and penalties. As well, there could be numerous other payments that have been made over the years that required tax to be withheld.

4.71 The staff from the Office of the Comptroller and the Department of Finance that we spoke to did not realize that withholding tax was required.

Recommendations and response

4.72 We made the following recommendations to the Office of the Comptroller.

4.73 **We recommended the Province determine what their requirements are with respect to withholding, remitting, and reporting of tax to CRA.**

4.74 **Following the determination of the requirements, we recommended the Office of the Comptroller instruct departments on the proper procedures to follow when making payments to a non-resident of Canada.**

4.75 The Comptroller provided the following response:

> *We undertake to determine the requirements under the Income Tax Act with respect to withholding and remitting taxes on payments to non-residents. Once this has been determined, my Office will issue instructions to departments on the proper procedures to follow.*
>
> *We are also planning an enhancement to the Oracle financial system in the future to process foreign exchange transactions for US dollar invoices using Oracle's functionality. We may also look at the possibility of a prompt to consider the withholding tax requirement for non-resident suppliers.*

Other alternatives

4.76 In researching what other provinces do, we learned that in Nova Scotia all payments made in foreign currencies are processed centrally by the Department of Finance. Given that most departments do not process foreign currency payments on a regular

basis, having one department control the process might eliminate errors such as:

- improper exchange rate used when posting invoices to Oracle;
- foreign currency gains and losses being incorrectly or not posted; and
- lack of withholding, remitting, and reporting tax.

4.77 We advised the Office of the Comptroller that it might investigate whether mechanisms could be put in place in the Oracle system to prompt accounts payable input users when they enter an invoice for a vendor with an address outside of Canada, to consider whether withholding of tax is required.

Reasonable exchange rate used

4.78 We noted four cases in three departments where exchange rates used by departments did not appear reasonable when compared to the rate provided by the Bank of Canada. This resulted in a -16.64%, 2.53%, -10.35%, and 2.84% variance in the expense account when converted to Canadian dollars. The amounts of these payments were $15,605, $33,069, $12,919, and $19,841.

4.79 Exchange rates used should be consistent with those used by other departments and as suggested by the Office of the Comptroller (OoC) through the Accounts Payable Manual. The OoC suggests that departments go to the Integrated Financial Information System website to access the Foreign Exchange Converter site.

Recommendations and responses

4.80 We recommended to each department that it ensure that the correct exchange rate is used when payments are posted to Oracle. Two of the departments indicated that they do use the exchange rates recommended by the Comptroller as at the date payments are entered. The other department agreed with our recommendation.

Additional documentation

4.81 For the seven of the eight departments we tested, we noted that employees did not indicate on invoices the exchange rate or the date that was used when converting the expense to Canadian dollars. We believe that this would be a good control for the departments and would help those who exercise signing authority.

Recommendations and responses

4.82 We recommended to the seven departments that they indicate the date and the exchange rate used when converting an invoice into Canadian dollars. The departments agreed with our

recommendations and have instructed staff to start recording this information on invoices.

Travel expense payments findings

Complying with the travel policy

4.83 During our audit, we found three cases in two departments where employees claimed more days of incidental expenses than allowed by policy. The travel policy allows for employees to claim incidental expenses of up to five dollars per night of travel status cumulative over the trip period. In the Department of Education, an employee claimed five days of incidental expenses without any corresponding lodging expenses. In the Department of Social Development, two employees claimed four days of incidental expenses instead of three days as allowed by policy. Departments need to enforce the requirements of the travel policy and ensure that ineligible amounts are not paid to employees for incidental expenses.

Recommendations and responses

4.84 We recommended to the departments that they ensure travel expenses follow the requirements of the travel policy. The departments agreed with our recommendations.

Recording year-to-date kilometers

4.85 In the Department of Education, we found fourteen cases where the year-to-date kilometers were not recorded on the travel claims. This is a necessary control as there are different rates used depending on how many year-to-date kilometers have been accumulated. If year-to-date kilometers are not written on the claim, the employee may be overpaid.

Recommendation and response

4.86 We recommended that the Department ensure year-to-date kilometers be filled out on all relevant travel claims to ensure proper payment is made for this travel expense. The Department responded that it will advise the school districts to keep an eye on these types of issues.

Travel in excess of 30,000 kilometers

4.87 In the Department of Social Development, we found one travel claim where the total approved annual kilometers was greater than 30,000 and that the employee used his/her own vehicle. The Vehicle Policy states that "Vehicle Management Agency ... may assign light vehicles under the general rule of travelling more than 30,000 kilometers". Although we do not consider this travel claim to be an error, we believe assigning a vehicle to the employee may provide a cost savings for the Department.

Recommendation and response

4.88 We recommended to the Department that it review travel expense claims that have total approved annual kilometers

greater than 30,000 for employees and see if it would be more cost effective for the Department to have vehicles assigned to these individuals by Vehicle Management Agency. The Department agreed with our recommendation and will be reviewing the necessary travel claims.

NB Families payments

Background

4.89 As part of our audit of expenditures for the Province, we statistically select and test a sample of payments from the NBFamilies system in the Department of Social Development (the Department). We use the results of this testing to help express an opinion on the Province's financial statements.

4.90 In addition to the testing of payments, we also document and test internal controls associated with the NBFamilies system. In this section, we report the results of our testing.

4.91 The Department uses the NBFamilies system to provide payment information to the provincial Oracle system which, in turn, produces a payment. The NBFamilies system processes approximately $251 million of transactions for the child protection and long-term care programs in the Department. The system also tracks information on clients, service providers and adult residential facilities.

4.92 Various internal controls are built into the system to ensure only authorized payment information is transferred to the Oracle system for payment. The NBFamilies system has an electronic interface which enables service providers to electronically input payment information into the system. Various controls are in place to verify the accuracy of this information before a payment is made.

Scope

4.93 Our work covered payments made in both the child protection and long-term care programs. We tested 38 payments processed by various regions throughout the fiscal year 2009. The following chart shows the types of payments tested.

Type of Service Tested	Number of Payments Tested
Adult residential facility (ARF)	15
In-home services	9
Alternative family living arrangements	3
Guardianship	5
Autism intervention	2
Other – post guardian services subsidized adoption child subsidy mental health assessment	4

Summary of results by region

4.94 Our sample covered seven of the eight regions in the Department. Our findings are reported by region and by audit criteria. The following table shows the number of payments tested for each region and the number of reportable items by region.

Region	Number of Payments Tested	Number of Reportable Items
Acadian Peninsula	6	12
Chaleur	2	2
Edmundston	2	3
Fredericton	6	5
Miramichi	3	2
Moncton	9	11
Saint John	10	13
Total	**38**	**48**

4.95 As you can see from the table, we found a significant number of errors in each region. Our statistical sample did not produce any test items from the Restigouche region.

General findings

Filing of client information

4.96 One observation that we found again this year was that client information is not stored in one location. We found that financial assessment information is not stored with client assessments. This often makes obtaining client information difficult for the Department. We recommended to the Department last year that it store client information in one location and the Department agreed with our recommendation. Again this year, we recommended the

Department work towards consolidating client information in one location.

Recommendation

4.97 We recommended the Department store client information in one location that is easily accessible to departmental staff.

Departmental response

4.98 *The Department agrees with the recommendation that complete client information should be stored in a main file that is accessible to pertinent staff.*

Co-operation of Department

4.99 We would like to thank the IT section in the Department for the help it provided to our auditors in carrying out this year's audit. The staff in this section were very quick to answer our requests and this in turn enabled us to complete some of our control testing much quicker.

4.100 We did encounter some difficulty this year obtaining information from the regions. This was caused by client information not stored in one location, lack of knowledge by the Department of where or who has specific information, staff vacations, or slow response to audit requests. As we are required to complete this work for the provincial audit opinion, obtaining this information in a timely manner would be helpful. Next year, we would like to meet with appropriate departmental staff to determine the most efficient way to obtain the required audit evidence.

Summary of test results by criteria

4.101 Our testing criteria covered a variety of areas ranging from proper payment and spending authority to ensuring clients were eligible to receive payments. We based our criteria on our knowledge of the departmental programs and related system controls. Our testing criteria and testing results are summarized in the table below.

Type of Reportable Item/Criteria	Number of Reportable Items
Improper spending authority	1
Improper payment authority	0
Improper program and account coding	0
Improper cutoff	0
Payment does not agree to contract	3
Backup does not support payment	1
Payment is not supported by a requisition	0
Service provider is not eligible to receive payment	1
Client financial documentation not on file or not current	13
Client contribution is incorrect	9
Long-term care assessment not on file or not current	16
ARF inspection and licensing documentation is incomplete	4

4.102 We are pleased to find no errors in the following testing criteria:

- proper payment authority;
- proper program and account coding;
- proper cutoff; and
- payment is supported by a requisition.

Summary of test results by region by criteria

4.103 The following table shows the number of errors by testing criteria and by region.

Criteria	Saint John	Moncton	Fredericton	Miramichi	Acadian Peninsula	Edmundston	Chaleur
Improper spending authority					1		
Payment does not agree to contract	1	1			1		
Backup does not support payment	1						
Service provider is not eligible to receive payment	1						
Client financial documentation not on file or not current	5	1	2	1	3	1	
Client contribution is incorrect	1	2	2		3	1	
Long-term care assessment not on file or not current	4	5	1	1	3	1	1
ARF inspection and licensing documentation is incorrect		2			1		1
Total	**13**	**11**	**5**	**2**	**12**	**3**	**2**

Proper spending authority

4.104 The Province's Approval of Payments policy defines spending authority as "approval to spend funds out of the approved budget prior to making a purchase or commitment. Approval indicates sufficient funds are available to pay for the purchase." All payments must have spending authority approval before they are paid.

4.105 Deputy Ministers are charged with the responsibility to delegate spending authority to their staff. They do this by signing a spending authority delegation form which specifies who can approve purchases and what the spending limit is for the approver.

4.106 For NBFamilies payments, employees exercise spending authority electronically. The Department inputs into a system table a list of who can approve payments and the spending limits for each approver. Only users listed in this table can approve payments.

4.107 As part of our audit, we ensured that each payment in our sample had proper spending authority. We did this by agreeing the electronic spending authority with the Deputy Minister approved spending delegation form.

Acadian Peninsula region

4.108 We found one case where a payment did not have proper spending authority. An employee authorized a $5,400.88 payment in NBFamilies but the Deputy Minister approved spending delegation form only had a spending limit of $2,000. The spending limit in NBFamilies for this employee was $50,000.

4.109 We discussed this error with the Department and were told that there is a discrepancy between what is authorized by the Deputy Minister on the spending delegation form and what is input into the NBFamilies system. The Department indicated that it does not have a timely and consistent way to manage the electronic spending authority in NBFamilies with the spending authority delegation process. Regional User Support Analysts (RUSA) in the regions have the ability to change the spending authority limits in the system whenever necessary. Although encouraged, RUSAs are not required by the system or electronic account process to ensure that the Deputy Minister approved the spending authority changes before updating the system.

4.110 We believe the Department should develop and document a standard process for managing changes to spending authority information in NBFamilies. The process should ensure that all spending authority changes are approved by the Deputy Minister.

Recommendation

4.111 We recommended the Department ensure that the electronic spending authority information in NBFamilies agrees with the Deputy Minister approved spending authority delegation forms. Both the employees who can approve transactions in NBFamilies and their corresponding spending limits should agree with the Deputy Minister approved delegation forms.

Departmental response

4.112 *The Department agrees that electronic spending authorities in NBFamilies should agree with the Deputy Minister approved spending authority delegation.*

Recommendation

4.113 We recommended the Department develop and document a process for changing spending authority information in NBFamilies to ensure this information is only changed after it has been approved by the Deputy Minister.

Departmental response

4.114 *The Department is committed to reviewing and improving the current process and some discussions have already taken place with that goal in mind. At the present time there is an issue logged in our*

system as part of this exercise and there will be an on-going effort to respond to the recommendations contained in the report.

Payment agrees to contract

4.115 Each year, the Department signs contracts with service providers authorizing them to provide services to departmental clients at a specified rate. The contract also sets out terms and conditions that the service providers must meet. As part of our testing, we agreed service provider invoices to the rates in the approved contracts.

Acadian Peninsula region

4.116 During our testing, we found one case where the hourly rate paid to the service provider did not agree to the amount set out in the contract. In this case, the Department paid the service provider $16.45 per hour for a service instead of $18.00 as set out in the contract. For this invoice, the Department underpaid the service provider $49.60. When we discussed this error with the Department, it agreed that it should have used the rate stated in the contract. The Department indicated that it would change the rate in the NBFamilies system and it would ensure that the service provider was paid the correct amount.

Moncton and Saint John regions

4.117 We had two cases where the Department did not provide us with copies of contracts for two service providers, even though we requested this information from the Department on several occasions. For these two cases, we concluded that the Department made payments to service providers who did not have signed contracts with the Department. We had a similar finding in our previous year's audit.

Recommendation

4.118 We recommended the Department only make payments to service providers who have signed contracts with the Department.

Departmental response

4.119 *The Department agrees that payments should only be made to those services providers with whom the Department has signed contracts.*

Recommendation

4.120 We recommended the Department ensure that the rates used to pay service providers agree to the approved contract rates.

Departmental response

4.121 *The Department agrees that the rates used to pay service providers must agree with the approved contract rates.*

Backup supports payment

4.122 The Department offers service providers the option to electronically submit their invoices through a web-based invoicing system. As part of our audit process, we ask the Department to contact service providers and obtain supporting documentation for selected electronic invoices. We review the supporting documentation to ensure it agrees with the amounts paid to service providers.

Saint John region

4.123 We found one instance where the supporting documentation did not agree with the electronic invoice that the service provider had submitted. The supporting documentation totaled 81 hours but the service provider had submitted and was paid 84 hours. This resulted in an overpayment of $40.83 to the service provider. The Department indicated that it would set up an overpayment recovery for this amount.

4.124 While in this case, the dollar amount of the overpayment is not significant, the error rate in our test is significant. In our sample of 38 payments only 10 are paid using electronic invoicing. Finding one error in a sample of 10 items results in a 10% error rate.

4.125 If a service provider electronically submits payment information, the risk of overpayment increases because no one in the Department reviews the accuracy of the supporting documentation before it makes a payment. The Department should have a strategy in place that deters service providers from submitting electronic payment information without having accurate supporting backup. For example, if the Department finds a problem with a service provider, the Department may want to select this service provider for an extensive future audit. Also, the Department may want to prohibit the service provider from submitting electronic payment information. Instead, the service provider would be required to submit its invoices manually.

Electronic payment audit function

4.126 Currently, the Department has a process in place to audit electronic payments. We reviewed this process to ensure that it is working appropriately. The audit process is as follows:

- Quarterly, central office selects a random sample of electronic payments from each region.
- Staff in each region tests the selected items.

- For each sample item, the regional staff must obtain an invoice from the service provider and ensure that the invoice is correct.

- Central office sets up overpayments to recover amounts when the requested invoices do not agree with the amounts paid through NBFamilies.

4.127 We reviewed the testing results of the September 2008 samples for all eight regions. We also contacted individuals in four regions to see if they were performing the audit testing correctly.

4.128 We found some inconsistencies between the regions. In one region, we found that the individual performing the audit testing was very competent and knowledgeable in the audit process. This person had access to NBFamilies which helped when she wanted to review service provider/payment information.

4.129 In another region, the individual performing the audit testing was not very knowledgeable about the audit process. This person seemed uncertain of what was required to adequately test a sample item. When we reviewed the audit testing results for this individual, we noticed that the sample items were checked off with no comments on the sample items. By not putting comments next to the sample items, we have no evidence that the audit testing was actually performed.

4.130 In another region, the individual performing the work was unsure of her role and she questioned how much follow-up she should be doing. This individual did not have access to the NBFamilies system.

4.131 We found one region sent in its testing results almost one year after it received the sample. The individual in this region told us that she finds it difficult to complete her work on time as her region is understaffed. The testing results that were submitted to head office had an in-depth analysis for the completed items, however, not all items were completed.

4.132 From our review, we believe the Department should review the process of auditing electronic payments to ensure that it is meeting its objectives. The Department stated that initially the Office of the Comptroller (OOC) would only approve the electronic invoicing function if the Department used a software package to randomly select invoices for audit. We believe this recommendation

was warranted at that time. The Department has tried to follow this recommendation for a number of years, but, in our opinion, it has not effectively implemented the recommendation as regions are not completing the sample testing on a timely basis. The Department should determine whether or not random selection is the best way to audit these payments. One region suggested that the sample be selected based on high risk service providers rather than randomly, as some service providers are more of a problem than others. The Department should consult with the OOC to determine the most efficient and effective way to audit the electronic payments. The Department should provide training to the staff who are completing the work to ensure that all regional staff are knowledgeable about the audit process and that they are performing the testing consistently. Also, the Department should review the audit testing timeframe. Sampled items should be completed on a timely basis so that overpayments are detected promptly.

Recommendation

4.133 We recommended the Department develop procedures to address cases where service providers' supporting documentation does not agree with their electronic payment information. These procedures should have strategies to deter service providers from submitting electronic payment information that is not properly supported by backup.

Departmental response

4.134 *The Department currently recovers from service providers when the requested invoices do not agree with the amounts paid through NB Families. The Department agrees to document additional strategies to ensure service providers meet our requirements.*

Recommendation

4.135 We recommended the Department review the process of auditing electronic payments to ensure that it is effective and it is meeting its objective.

Departmental response

4.136 *The Department agrees to review the process of auditing electronic payments.*

Recommendation

4.137 We recommended the Department provide training to all employees who perform the electronic payment audit function to ensure it is performed accurately and consistently across regions.

Departmental response

4.138 *The Department agrees that training should be provided to employees who perform electronic payment audit functions to ensure accuracy and consistency across regions.*

Service provider is eligible to receive payment
Saint John region

4.139 One of the items in our sample was a client classified under Post Guardianship Services. This client receives out-of-Province care because his specialized needs cannot be provided within the Province. The client has received out-of-Province care since 2001.

4.140 This client was last visited by representatives from the Department in 2005. Since that time, the Department has not reviewed the needs of the client nor has it visited the agency to ensure that the client is receiving the required level and quality of service. We also saw no evidence, other than the agency's invoice and a letter from this agency stating general rate increases, to indicate that the client is still receiving care from this service provider. Consequently, we are unable to conclude that the service provider is eligible to receive the payment.

4.141 The cost of care for this client is approximately $14,000 per month. Given the significance of these payments, we believe the Department should have procedures in place to address situations where clients are placed in care outside the Province. These procedures should ensure that the Department receives, on a regular basis:

- information on the clients' health status;
- evidence that the clients exist; and
- reports on the standard of care provided to the clients.

Recommendation

4.142 We recommended the Department develop and document procedures to address situations where clients receive care outside of the Province. The procedures should require the Department to receive regular feedback from service providers on the clients' health and well being and the standard of care that they are receiving.

Departmental response

4.143 *The Child-In-Care provincial program standards, Transfer of a Case to a Jurisdiction Outside New Brunswick, (Section 4.6.4) states that:*

> *When a child-in-care moves to a jurisdiction outside New Brunswick, the social worker must:*
>
> - *telephone the receiving local agency*
> - *send a letter containing the following information, to the receiving province, country or state*
> - *name of child and foster parents*

- *new address*
- *case plan and a summary of services given*
- *send a photocopy of this letter to the Provincial Child in Care, Consultant*
- *photocopies of relevant documents*
- *refer to Interprovincial/Territorial Protocol (see Section 8, Appendix 5)*

4.144 *The* ***Interprovincial/Territorial Protocol on Children Moving between Provinces/Territories****, provide a framework for consistent, quality services to children and families moving between provinces. The intent is that clients should experience smooth transitions and receive emergency responses with minimal service disruption. This protocol exemplifies the desire of the provinces to cooperate and share responsibility for mutual clients.*

4.145 *According to the Interprovincial/Territorial Protocol, when the guardian province places a child directly in an out-of-province residential treatment facility, the guardian province agrees to notify the Director of Child Welfare, or equivalent person, of the child's placement.*

4.146 *When a young adult past the age of majority who is receiving services by agreement or court order moves to another province, the originating province agrees to forward to the receiving province no less than:*

i. the agreement or court order

ii. social history

iii latest case plan review

iv. any assessments completed within the past two years

v. outline of the required services

4.147 *Therefore, the receiving province agrees to complete and forward to the guardian or originating province:*

i. for a child with guardianship status: regular contact and reviews on the child's progress completed according to the standard in the receiving province or as agreed to with the guardian province at the time of placement; all assessments and follow-up reports.

ii. for a young adult past the age of majority receiving services by agreement: contact and reports, as negotiated between the originating and receiving provinces.

4.148 *As for the Financial Arrangements, it is agreed that the guardian province pay for any needed placement in a treatment institution or a group home, unless otherwise negotiated between the provinces.*

Financial documentation and client contribution correct

4.149 Clients are required to contribute to the services they receive through NBFamilies if their income is above a certain amount. There are two financial documents that must be completed to determine the amount of the client contribution – a financial declaration form and a financial contribution form. The financial declaration form is completed by the client and it records the client's income. Using this information, the Department completes a financial contribution form which uses a pre-determined formula to calculate the amount of the client contribution.

4.150 One of our audit criteria was to ensure that the financial documents were up-to-date and on file for each client. We also verified that the amount of client contribution was calculated correctly. The Department's policy requires it to complete client financial reassessments every two years. If a client is receiving social assistance, this reassessment is not required.

4.151 Of the 38 payments tested, we found 13 financial documentation errors and 9 client contribution errors. The errors can be broken down as follows:

- 7 - financial documentation was not provided resulting in 4 client contribution errors,
- 6 - financial documentation was out-of-date resulting in 3 client contribution errors, and
- 2 - client contributions were not correct because out-of-date OAS/GIS rates were used to calculate the amount of the client contribution.

Saint John region

4.152 We found five financial documentation errors and one client contribution error in the ten payments we tested from this region. In four cases, the Department did not provide us with any financial documentation for the four clients. All four of these clients were not

making a client contribution. Three of these clients were under 65 years of age and most likely were not required to make a client contribution. The fourth client, however, was over 65 so he/she would have been receiving Old Age Security and thus should have been making a client contribution.

4.153 In the fifth case, the financial documentation was out of date – it was dated December 1999. We believe, however, that it is unlikely that this client should have been making a client contribution because the client was under the age of 65.

Acadian Peninsula region

4.154 In the six payments we tested in this region, we found three financial documentation errors and three client contribution errors.

4.155 In the first case, the Department did not provide us with any financial documentation for the client. A client contribution of $519.96 was set up in the system, however, we had no way to determine if the amount of the contribution was correct.

4.156 In two cases, the Department provided us with financial documentation that was out-of-date. The financial documents for both clients were from around 2004. In one case, the client was making a client contribution of $1,169.47. We did find some more recent financial information recorded in NBFamilies, however, the Department advised us that it was unable to locate the original financial documentation. Therefore, we were unable to verify that the amount of the client contribution was correct. In the second case, the client was under 65 years of age and most likely would not have been required to make a client contribution.

4.157 In the last case, the client contribution was not correct. The client contribution was based on 2007 rates for Old Age Security and Guaranteed Income Supplement. At the time of payment, the client contribution was $67.99. The client contribution should have been $74.82 resulting in an overpayment of $6.83 per month. When discussed with the Department, it agreed to set up an overpayment recovery for this amount.

Fredericton region

4.158 We found two financial documentation errors and two client contribution errors in the six payments tested in this region. In one case, the Department did not provide us with any financial documentation to support a client contribution of $98.30. We were unable to verify that the amount of the client contribution was correct.

4.159 In the second case, the Department provided us with financial documentation that was out of date and the amount of the client contribution was not correct. The financial documentation was from February 2004 and the client contribution was based on the 2004 rates for Old Age Security. The client contribution at the time of payment was $90.64 and should have been $116.88. This resulted in an overpayment of $26.24 per month. When we discussed this error with the Department, it agreed with the error and indicated that an overpayment recovery would be set up for this client.

Edmundston region

4.160 We found one financial documentation error and one client contribution error in the two payments tested for this region. The Department did not provide us with any financial documentation to support a client contribution of $71.29. We were unable to verify that the amount of the client contribution was correct.

Miramichi region

4.161 We found one financial documentation error in the three payments tested in the Miramichi region. The Department provided us with outdated financial documentation from March 2003. The Department had not updated the client's financial documentation as required by departmental policy. This client was under 65 years of age and most likely would not have been required to make a client contribution.

Moncton region

4.162 We found one financial documentation error and two client contribution errors in the nine payments we tested for this region. For the first item, the financial documentation was out of date and the amount of the client contribution was incorrect. The financial documentation was from September 2003 and the amount of the client contribution was $15.16. The client contribution should have been $102.05 resulting in an overpayment of $86.89 per month for this client. The Department plans to revise the client contribution to reflect the new amount.

4.163 In the second case, the client contribution was based on Old Age Security and Guaranteed Income Supplement rates from 2007. Using the current rates, the amount of the client contribution should have been increased by $25.03 per month.

4.164 In both of these cases, the Department has agreed to set up overpayment recoveries for these amounts.

Recommendation

4.165 We recommended the Department complete financial reassessments within a two year time frame for clients not on social assistance as required by policy.

Departmental response

4.166 *The Department will reinforce the requirement for financial reassessments to be conducted at least every two years as per policy.*

Recommendation

4.167 We recommended the Department implement a procedure whereby client files are automatically updated with rate increases for Old Age Security and Guaranteed Income Supplement where applicable.

Departmental response

4.168 *The Department is currently working on a process to automatically update client incomes with rate increases for Old Age Security and Guaranteed Income Supplement where applicable.*

Recommendation

4.169 We recommended the Department ensure client contributions are properly calculated.

Departmental response

4.170 *The Department agrees that client contributions should be properly calculated.*

Long-term assessments

4.171 In the 38 payments we tested, we found 16 clients had either a long-term care assessment that was out of date or had not received an annual case review. For two clients, the Department did not provide us with copies of the clients' long-term care assessments. We observed similar results in our previous year's audit. Departmental guidelines suggest that an annual case review be conducted on clients in an adult residential facility or at home. Regular case reviews and client contact helps ensure clients continue to receive an appropriate level of care to meet their needs.

Region	Long-term assessment out of date No client review	Long-term assessment not provided
Acadian Peninsula	3	
Chaleur	1	
Edmundston	1	
Fredericton	1	
Miramichi	1	
Moncton	5	
Saint John	2	2

Recommendation

4.172 We recommended the Department conduct client reviews on a regular basis. The client reviews should be documented in the NBFamilies system as evidence that the reviews were completed by the Department.

Departmental response

4.173 *The Department will reinforce the recommendation for annual client reviews and will work with NBFamilies to ensure the reviews are documented in the electronic system.*

Adult residential facility inspection and licensing documentation

4.174 The Department is required to inspect all Adult Residential Facilities (ARF) before issuing a license to the facility. This license is called a Certificate of Approval. The Department's standards require a complete annual inspection at least 60 days prior to the expiry date of this certificate. This 60 day time period gives the ARFs time to fix any non-compliance issues before their certificate expires. If an ARF has non-compliance issues and its certificate is going to expire, the Department can issue a temporary license for a period of six months. This time period allows the ARF to fix the non-compliance issues and the Department to revisit the ARF to ensure all significant non-compliance issues are fixed before the Department issues a renewal certificate of approval.

4.175 As part of our audit process, we ensure that ARFs are inspected and licensed as required by Departmental policy. We reviewed all licensing and inspection documentation provided for the 15 payments in our sample that related to ARFs. We found four reportable items which are discussed below.

Chaleur region

4.176 We found one case in this region where the Department did not provide any evidence that departmental inspectors had performed a full inspection of an ARF before issuing a Certificate of Approval. Departmental standards require inspectors to complete a standard inspection form as evidence that an inspection was completed prior to issuing a Certificate of Approval. The Department provided us with a document called Report of Visit but the new standard inspection form was not used.

Acadian Peninsula region

4.177 We found one case in this region where the Department inspected the ARF in the same month the Certificate of Approval expired instead of in the 60-day period prior to expiry. The Department issued a Certificate of Approval renewal to the ARF even though it was not in compliance with a significant item - proof of insurance. The inspector should have issued a temporary

certificate in this circumstance and returned to see that the ARF had obtained adequate insurance.

Moncton region

4.178 We did not receive any licensing documentation, Certificate of Approval or inspection information for one of the five payments we tested in this region. We were unable to determine whether this information was misplaced by the Department or if the ARF had not completed required documentation.

4.179 We also found one case in this region where the Department did not provide any evidence that departmental inspectors had performed a full inspection of an ARF before issuing a Certificate of Approval. The Department did not provide us with a copy of the standard inspection form even though we requested this information on numerous occasions.

Recommendation

4.180 We recommended the Department complete the standard inspection form prior to issuing a Certificate of Approval to an ARF.

Departmental response

4.181 *The Department agrees that the standard inspection form should be completed prior to the issuing of a Certificate of Approval to an ARF.*

Recommendation

4.182 We recommended the Department ensure that all ARF inspections are performed at least 60 days prior to the expiry of the Certificate of Approval.

Departmental response

4.183 *The Department agrees with the recommendation that all ARF inspections should be performed at least 60 days prior to the expiry of the Certificate of Approval as per Department standards.*

Recommendation

4.184 We recommended complete licensing information be kept on each ARF as required by the Department standards.

Departmental response

4.185 *The Department agrees that complete licensing information should be kept on each ARF as per Department standards.*

Chapter 5
Matters Arising from Our Tests of Controls

Contents

Scope 111
Provincial payment system (Oracle) 112
Social assistance payment system (NBCase) 116
Government payroll system (HRIS) 119
Property tax system 124
Property tax system - follow up 126

Matters Arising from Our Tests of Controls

Scope

5.1 Auditing standards require us to document and test internal controls in all major systems in government. We classify a major system as any system that processes transactions in excess of $100 million. For most of these systems, we also perform transaction testing. Transaction testing involves selecting a sample of individual transactions and performing detailed testing using a predetermined set of criteria.

5.2 The following table lists the information systems we document and test, the departments which operate the systems and the type of findings for each system.

Information System	Operated by	Type of Findings
Provincial Payment System (Oracle)	Office of the Comptroller	Tests of Controls and Transaction Testing
Social Assistance Payment System (NBCase)	Department of Social Development	Tests of Controls
Long-term Care Payment System (NBFamilies)	Department of Social Development	Transaction Testing
Government Payroll System (HRIS)	Office of Human Resources	Tests of Controls
Medicare System	Department of Health	Nothing to report
Property Tax System	Department of Finance	Tests of Controls

5.3 In this chapter, we report the results of our system control testing. In chapter 4, we report the results of our transaction testing.

Provincial payment system (Oracle)

Background

System significance

5.4 The Oracle application system is the most significant system operated by the Province. The application is made up of a number of Oracle modules, such as Accounts Payable, General Ledger, Accounts Receivable, Cash Management and Treasury. Combined, these modules process billions of dollars for the Province and their data is used to produce the financial statements of the Province.

External vendor contract

5.5 Each year, we have reviewed the controls associated with this complex system and have made recommendations where the Office of the Comptroller (OOC) should improve controls. This year, for a number of reasons, we contracted with an accounting firm that specializes in Oracle control reviews, to conduct a system control review on various modules of the Oracle application. Part of the contract stipulated that our staff would work with the auditors to gain experience and training.

Why contract services

5.6 We outsourced the system control review for the following reasons:

- The Province implemented two new Oracle modules – Treasury and Cash Management in June 2008. Our auditors have limited experience with these applications and we do not have resources to staff an audit of this size.

- Contracting with an accounting firm experienced in auditing Oracle modules provides a valuable training opportunity for our staff.

- The work of the contractors would supplement the control work we have done in the past. We have not had the resources or the expertise to document and evaluate complex application controls. If the controls are operating effectively, we should be able to increase our reliance on controls and reduce the time needed for transaction testing in future audits.

Scope

5.7 Our audit focused on the design, implementation and effectiveness of the general computer controls for the Oracle application and the application controls for the General Ledger, Accounts Payable, Treasury and Cash Management modules.

5.8 During our audit, we evaluated both automated and manual controls associated with these modules.

Results in brief

5.9 During the course of the audit, the external auditors identified twelve issues and made twelve recommendations on areas where the OOC should improve controls. Some of the key findings are outlined below.

- The external auditors noted that for a first time control audit, they typically find many more issues than they identified during this audit.

- The external auditors found that the change management controls were operating effectively during the period of testing. Having an effectively operating change management process significantly reduces the amount of audit testing needed to form our audit opinion.

- We noted that four of the recommendations related to user access. We made recommendations for improving the system access process for granting, transferring, terminating and monitoring system access.

- Two of the recommendations related to segregation of duties at the user responsibility level.

- We noted that five of the twelve recommendations related to segregation of duties at the IT support level. This is a result of the OOC having a small Information Technology group supporting the Oracle application.

Changes to users' access

5.10 Four of the twelve recommendations related to changing users' access. We observed the following:

- The OOC does not conduct a periodic review of who has access to the Oracle application and database. Without a periodic access review, the risk of unauthorized access to the Oracle database and various modules may go undetected.

- The OOC does not have a formal process in place to help ensure application access for transferred users (departmental transfers) remains applicable. Without a process in place to ensure access for users transferred between departments is appropriate, the risk of unauthorized access to the Oracle database and the application increases.

- The OOC has a formal process for granting access to users of the Oracle application. In our testing we found three cases where the OOC did not follow this process. Two of the users were members of the IT support team. The risk of unauthorized access to the application and the database increases without appropriate user access requests and approvals.

- During our testing of terminated users' access, we found three users whose Oracle access was not terminated even though these employees were no longer employed by the Province. These three employees no longer had access at the network level so they would be unlikely to have access to the application.

Recommendations and responses

5.11 We made four recommendations to the OOC to address the observations noted above. Two of our key recommendations along with the OOC response are as follows:

- **We recommended management schedule and implement a formal periodic user review, performed at least annually, as a means to validate the on-going appropriateness of all users' access within the database and the application.**

- **We recommended the Province implement a formal process to ensure user access is updated on a timely basis upon transfers within and between departments.**

5.12 The OOC made the following response:

> *A full listing of users and responsibilities will be presented to departments annually for review and sign off.*

Segregation of duties at the user level

5.13 Two of the twelve recommendations related to segregation of duties at the user level. One issue resulted from some users having "super user" accounts in the production environment. Having super user access enables users to make configuration changes to the Oracle modules directly in production. This increases the risk of unauthorized changes to the Oracle application.

5.14 The second issue was that the OOC had unintentionally assigned three users with conflicting responsibilities. Having access to these conflicting functions/responsibilities increases the risk of unauthorized transactions and payments within the Oracle application to either fictitious or unauthorized vendors.

Recommendations and responses

5.15 We recommended users only be provided with access to responsibilities needed to perform their daily jobs. We recommended users only be assigned access to process configuration changes in production on a temporary basis, as part of the formal change management process. The granting of this access should be approved, logged and formally monitored as part of the change management process.

5.16 We recommended the OOC review the responsibilities in conflict to ensure that conflicting functions are either removed or that sufficient monitoring controls are identified and/or implemented to mitigate the risk.

5.17 The OOC issued the following responses:

These responsibilities are assigned in order to provide user support for the various modules. We will create a report that runs weekly and is sent to the DISO and Director of Accounting Services that lists all users with access to a responsibility that includes the words "Super User".

We have end dated the non-compatible responsibilities in the specific situations identified. In addition, auditing will be turned on at the table level to track all changes to supplier name and bank accounts. Report(s) will be developed for management to review the audited data.

Segregation of duties of IT support group

5.18 Five of the twelve recommendations resulted from the Office of the Comptroller having a small information technology group managing the Oracle application. Ensuring proper segregation of incompatible functions is challenging when an organization is restricted by the number of resources available. Some examples of the types of issues encountered by the auditors are as follows:

- The IT group members were sharing generic accounts in production and they had functional user access to various Oracle production modules for troubleshooting. Sharing generic accounts reduces accountability as the OOC would not be able to identify who performed transactions. Providing IT support users with functional access results in segregation of duties issues which increases the risk of data errors in the application and database.

- Some powerful system accounts were being used by two database administrators without being monitored. Using these accounts without monitoring may result in the unauthorized changes of database objects.

- Logging of key database functions was not enabled. By not logging key functions the risk increases that support users can make changes in production without an appropriate audit trail.

- Two database administrators had access to the operating system root account without any monitoring of the activity. By not monitoring the root account, unauthorized changes can go undetected.

5.19 Seven users had both system administrator privileges and also had access to perform Oracle security administration. Providing users with access to both system and security administration privileges increases the risk that changes are made outside of the established security change management process and increases the risk of unauthorized account creation, unauthorized access, and/or unauthorized transactions within the application and database.

5.20 While the issues noted above are not unusual in small IT groups, we made five recommendations to improve controls and to reduce the risks identified above. The OOC response to the recommendations was favorable. In its detailed response, the OOC identified the new control procedures that it will implement to reduce the risks that we identified.

Social assistance payment system (NBCase)

5.21 The purpose of this section is to discuss the findings and recommendations from our audit of the NBCase system controls in the Department of Social Development for the year ended 31 March 2009. We made recommendations in the following areas:

- Disabling NBCase Users' Access
- NBCase System Error
- Completing Client Case Reviews

Disabling NBCase users' access

5.22 In our testing, we found 31 NBCase user accounts had not been disabled after 90 days of inactivity as required by the government's password standards for user accounts. Regional User Support Analysts (RUSA), who are responsible for requesting access be disabled, did not submit access termination forms when required.

Not disabling user accounts in a timely manner increases the risk of unauthorized access to information.

Results of testing

5.23 The following table shows the length of account inactivity and the number of users who have not accessed the system in that time period.

Length of Account Inactivity	Number of Users
1 - 5 years	12
7 - 11 months	8
3 - 6 months	11
Total	**31**

5.24 The Department indicated that not disabling user accounts was not a significant risk as users need a network account to access the NBCase system.

Network access testing

5.25 We reviewed the 31 NBCase user accounts that were not disabled to ensure that these users' network accounts had been disabled thus preventing access to the NBCase system. We found that 17 of the 31 users still had an active network account and thus still had access to the NBCase system.

5.26 Relying on network account disabling as a means of controlling access to an application is not an effective control as employees whose job functions change, but still remain in the Department, could still access the application. The Department should develop and implement a process to ensure access to applications is disabled when the access is no longer required by users.

Recommendation

5.27 We recommended the Department develop and implement a process to ensure that access to NBCase is disabled when access is no longer required by the users.

Departmental response

5.28 *The Department will evaluate the current process for disabling access to the network and NBCase system, and address the inefficiencies to ensure that the disabling of employee accounts occurs in a timely fashion. An additional layer of access for users of specific applications such as NBCase and NBFamilies will be added to our current structure. A monthly report of users who have not accessed NBCase in 90 days will be produced and monitored by NBCase Business Support. The Department also has a supervisor's*

checklist to be completed for employees who terminate or transfer within the Department. Included is the deletion of the employee's user IDs.

NBCase system error

5.29 During our testing, we found that the NBCase system made an ineligible payment to a client. This error occurred when a case manager approved a five-year-old document in the system, thus triggering the ineligible payment. As this ineligible payment occurred because of a system error, it is possible that the system made similar payments to other clients.

5.30 We discussed this issue with departmental staff and they confirmed that this was an NBCase system error. Staff have set up an overpayment of $1,326, the amount of the ineligible payment. They were also going to request that the system be modified to prevent future ineligible payments of this nature from occurring.

Recommendation

5.31 We recommended the Department review past payments to identify cases where ineligible payments were made to clients. The Department should set up overpayments for any ineligible payments that it identifies.

5.32 We recommended the Department modify the system to prevent future ineligible payments of this nature from occurring.

Departmental response

5.33 *The Department is currently undertaking a review of closed and active cases where retroactive payments were made. In this unusual set of circumstances caused by user action, overpayments will be set up – if applicable. The NBCase system will be modified to redirect retroactive payments to the local office for validation before releasing to the client.*

Completing client case reviews

5.34 During our audit, we determined that client case reviews for the 2008 fiscal year were not completed because the Department decided not to hire summer students. The Department typically hires summer students to complete client case reviews. These client reviews are required by departmental policy and often result in financial savings to the Department. Not completing client case reviews increases the risk of ineligible social assistance payments.

5.35 In 2007, summer students recommended financial changes in 89 of the client reviews performed. Also, they referred 100 cases to regional investigators for further investigation which could have resulted in further cost savings to the Department.

Overdue client reviews

5.36 The following table shows the number of outstanding client case reviews.

	Client Cases		
Year Case Review Required	**2008 Overdue Reviews**	**2007 Overdue Reviews**	**2006 Overdue Reviews**
2002	0	0	6
2003	0	0	2
2004	0	0	18
2005	0	3	88
2006	0	7	669
2007	0	457	NA
2008	4 814	NA	NA
Total Overdue	**4 814**	**467**	**783**
Total Number of Clients	**22 570**	**23 586**	**24 224**
Percentage of Clients with Overdue Case Reviews	**21,3%**	**2,0%**	**3,2%**

5.37 The Department has improved in completing outstanding client case reviews from the prior years.

5.38 For the 2008 year, 21.3% of client cases had overdue case reviews. This is a direct result from the decision not to hire summer students in 2008 and could result in undetected overpayments to clients.

Recommendation

5.39 We recommended the Department complete case reviews for social assistance clients on time as required by policy.

Departmental response

5.40 *The Department has considered the effects of not employing summer students in 2008 to carry out case reviews. It has been decided to hire twenty-three students for the summer of 2009 to complete the outstanding overdue case reviews and then to address a significant portion of those due this year. It is expected to take more than one year to fully address the backlog that has accumulated.*

Government payroll system (HRIS)

Scope

5.41 As part of our audit of the Province's expenditures, we perform testing on the government's payroll system (HRIS). Our testing has two parts:

- We document and test controls at the Office of Human Resources (OHR) – Human Resource Information Services Branch (the branch). This branch is responsible for the operation of the HRIS and provides central control procedures for the government's civil service and casual payroll.

- We document and test controls at two or three government departments. We also select and test a sample of payroll transactions for these departments. Each year, we select different departments to ensure we visit all departments on a rotational basis. This year we selected the Department of Environment, the Department of Local Government and the Department of Public Safety.

5.42 Excluded from our testing is payroll for the Province's teachers. The teachers are paid from a different system which is operated by the Department of Education. We rely on the work of the Office of the Comptroller (OOC) for these payments. The OOC conducts detailed testing on school districts' payroll expenses and we review this testing as evidence to support our audit opinion.

Findings

5.43 In our work, we found issues relating to departmental payroll staffs' knowledge of HRIS and its reports. We communicated our findings to the department, as well as to OHR. We discuss our detailed findings below.

HRIS training

5.44 From our work in departments, we believe that departmental payroll officers are not adequately trained on how to use the HRIS. Inadequate training of departmental users increases the risk of departmental payroll officers incorrectly using HRIS and its reports which may result in payroll errors.

5.45 We found three errors which we believe were caused by inadequate training of some payroll staff. When we discussed the errors with staff and management they indicated they needed more guidance on how to review standard HRIS reports.

5.46 We also found in one department, as a result of high turnover, a payroll officer was assigned new tasks that she was not trained to do. The department provided some limited training, but this training was not sufficient for the payroll officer to competently carry out the new duties.

5.47 From our work in the past, we have noticed that high turnover is a common problem in many departments. This has led to a shortage of experienced and properly trained payroll staff.

5.48 Currently, no centralized training program for HRIS users exists; departments are responsible for training their own payroll staff. We believe departments are struggling with how to effectively train payroll staff, as HRIS is a unique and complex system and they lack experienced payroll staff to provide this training.

5.49 We discussed training alternatives with OHR management at the branch. We were told that the branch offers several services to assist payroll officers in their use of the system and it encourages departments to participate in the Pension Benefits User Group meetings and to enroll their payroll officers in courses offered by The Canadian Payroll Association (CPA). We found from our discussions with several departments that they were not aware of some of the services and the CPA courses.

5.50 We believe that since OHR is the system owner of the HRIS, it has a responsibility to ensure its system users are adequately trained. We believe that the branch should periodically inform departments of the support services that it offers and it should provide these services when requested. If the branch does not have the necessary resources to provide these support services, then it should investigate alternative training methods that may be more cost effective, such as webinars or on-line training.

Recommendation

5.51 We recommended OHR provide effective support and training to HRIS users. The types of support and training should be communicated to all departments. These services should be available to departments when needed.

OHR Response

5.52 [We] *agree with your findings. The lack of a comprehensive corporate HRIS training program is an issue we have recognized and struggled with for some time. The demise of corporate training is rooted in successive years of budget restraint that led to an overall HRI Services staff reduction of over 30%, and with it, a loss of expertise in many areas including program and office management, specialized technical/programming, business analysis, and in particular user training skill sets. Since 2002 the unit that once developed and delivered HRIS training was reduced by 75%.*

5.53 *We have pursued creative solutions with varying degrees of success including an attempt in 2007 to partner with departments to reestablish a corporate training program, and more recently an arrangement with the Department of Finance to have one of their resources administer the Federal Record of Employment application on our behalf, to support this new and more efficient way for departments to manage the program.*

5.54 *As you have acknowledged, HRIS is unique, meaning any training solution requires internal resources for the development, maintenance, and in most cases the delivery. Considering our constraints we are not positioned to redevelop a centralized training program, however we continue to pursue various alternatives, including:*

- *An update of a self training guide is included on the HRI Services work plan for 2009-10.We have recently used this guide as a training tool for our own staff and recognize its potential for broader use.*

- *Considering certain errors uncovered during the audit appear to be basic payroll knowledge issues, programs offered by the Canadian Payroll Association appear to be relevant. To further promote and communicate this type of training, we will add these programs to the OHR corporate training calendar.*

- *We are nearing the completion of a payroll standardization project. This initiative focused on Policy and Collective Agreement provisions where the payroll implementation rules were not clear. Work was completed in conjunction with the Pay and Benefits User Group Committee and HR Directors to gather information on current practices, inconsistencies, and recommendations. A communication will be prepared outlining procedures and promoting consistency.*

- *The payroll function will transfer to a new shared service agency on April 1, 2010. We have agreed to the secondment of the Director of HRIS to the ISA initiative as a project lead for the transition of the payroll and benefits service to the shared services delivery model. A recent focus group session identified process improvement, standardization, and investment in employee training as critical success factors in this transfer and* [the Director of HRIS] *will focus efforts on seeing that these*

requirements are accounted for in the ISA project plan for payroll.

- *We remain committed to working with HR Directors and the Pay and Benefits User Group and will put a renewed effort into promoting information sharing, identifying areas of weakness, and effectively working with the group to facilitate learning and sharing best practices.*

- *As recommended, we will also communicate your audit findings to departments and remind them of our help desk, on line HRIS documentation, and one on one support services offered.*

New exception reports

5.55 Branch exception reports should identify employees who do not have pension deductions set up when required.

5.56 We found one error where a department incorrectly set up a new employee in HRIS. The departmental payroll officer used an incorrect commencement code which resulted in the system not deducting pension for the employee. The employee must now pay the pension contribution that should have been deducted by the system. Had this error not been detected, the employee could have experienced difficulties receiving her pension benefits upon retirement.

5.57 The HRIS branch staff believe this error should have been detected by the department if the payroll officer had been verifying the accuracy of the data input. Also, branch staff indicated that the system would have issued an attention message to the payroll officer advising her of the commencement code conflict. The payroll officer would have had to ignore this message.

5.58 From our work at the HRIS branch, we know that the branch staff generate and review a number of exception reports to identify potential data errors, however, cases where pension deductions are missing are not included in these reports. We believe the HRIS branch should develop a new exception report to identify cases where pension deductions are not set up for employees when circumstances indicate that they should be. We discussed this with HRIS branch and they agreed that this was possible.

Recommendation

5.59 We recommended the branch generate and monitor an exception report to identify employees who do not have pension deductions set up when required.

OHR Response

5.60 *It is* [our] *understanding that system processes are in place to automatically set up the pension deduction based on specific eligibility criteria, along with attention messaging for conflicts and an automatic navigation feature that takes system users to a summary of deductions to support a quality assurance review. Considering the safeguards, this situation appears to be isolated, and of low risk of recurrence.* [We] *do agree with the significance of the outcome however, and acknowledge that current discrepancy reporting does not cover this case. The HRI Services division will investigate the creation of a new exception report.*

Property tax system

5.61 We had two issues in our audit of the Property Tax System (PATS) – Improving Audit Efficiency and Preparing an Accounts Receivable Listing. We communicated these issues to the Department of Finance and we discuss them in the paragraphs that follow.

Improving audit efficiency

5.62 During our audit we noted three ways we could improve audit efficiency. Making these improvements would reduce the time needed by both our auditors and departmental staff.

Information should be provided in a timely manner

5.63 During the audit, we did not always receive the information we requested in a timely manner. For example, we requested one report on February 27th but we did not receive it until June. Delays of this nature are unnecessary and greatly increase the time needed to complete assignments.

Departmental staff should be available during the audit

5.64 During the year-end audit, two key staff members were often unavailable for various reasons such as meetings, vacation and illness. Even though we tried to mitigate the risk of staff being on vacation by setting the audit date in advance and verifying that staff members would be available, we still experienced delays because of staff vacations. The audit time would be reduced if one key staff member was available for a short period of time each day for questions.

Reconciliations should be completed by departmental staff prior to our audit

5.65 A step in our audit process is to complete specific reconciliations for both revenue and receivables. Completing these reconciliations during the audit is time consuming for both departmental staff and our auditors. We would all save time if departmental staff completed these reconciliations prior to the start of the year-end audit.

5.66 As our audit work becomes more complex due to changes in accounting and auditing standards and as our staff resources are

reduced due to budget cuts, it is essential that our auditors and departmental staff work together to find ways to reduce the time needed to complete the audit.

Recommendation

5.67 We recommended the Department provide all requested information in a timely manner.

Departmental response

5.68 *The department agrees that existing reports should be provided in a timely manner during the audit. Although the example identified was accurate, we feel this particular report delay was the exception to our normal practice. This was not a Department of Finance report and, therefore, had to be requested. However, we concur that the non-receipt of the report should have been escalated sooner than it was. To the extent possible in future, should your auditors identify any necessary reports in advance of the audit, this will also assist in minimizing delays.*

Recommendation

5.69 We recommended the Department have key staff available to us during the audit to help ensure the timely completion of the audit.

Departmental response

5.70 *The department accepts that the availability of key staff is necessary to achieve a timely completion of audits. The Account Management Unit has a very heavy workload demand; nevertheless, best efforts will be made to have required staff more readily available in future. Both the Office of the Auditor General and the Department of Finance should strive to ensure that the annual audit is completed prior to the onset of the traditional vacation season.*

Recommendation

5.71 We recommended the Department complete revenue and receivable reconciliations prior to the start of the year-end audit.

Departmental response

5.72 *The department prepares its annual financial statements within the deadlines set by the Office of the Comptroller. This process requires that reconciliations of revenue and receivable accounts be completed. We believe this recommendation relates to the completion of reconciliation spreadsheets that have been specifically designed by the auditors as a form of verification tool to ensure the accuracy of the financial statements. These spreadsheets were utilized in the most recent audit and can be completed, upon request, in addition to the department's reconciliations prior to the commencement of next year's audit.*

Accounts receivable listing

5.73 Finance does not have a detailed listing of its accounts receivable as of 31 March. Departmental staff indicated that this is because the receivable listings are pre-programmed to download from the property tax system on specific dates, i.e. the first Friday of the month after a full week. This year the download was run on April 10th in relation to the 31 March balance.

5.74 Many adjustments go through the property tax system each day, including receipt of payments and changes in assessments. Therefore in order to ensure the balance reported in the 31 March financial statements is complete and accurate, we must reconcile the April 10th download to the figure reported in the financial statements. Completing this reconciliation is very time consuming because many changes take place within this ten-day time span.

5.75 We believe Finance should provide us with an accounts receivable listing as at 31 March. If this is not possible, then Finance should reconcile the downloaded receivables listing to the receivable balance reported in the financial statements. Finance should provide us with this reconciliation as part of the year-end audit package.

Recommendation

5.76 We recommended the Department provide our Office with an accounts receivable listing as at 31 March. If this is not possible, then the Department should reconcile the accounts receivable balance in the financial statements to the latest download of accounts receivable from the Property Tax System before our year-end audit begins.

Departmental response

5.77 *Although the department receives summary receivable reports as at March 31 and detailed receivable reports shortly thereafter, the department is able to produce a March 31 detailed receivable report and this report will be provided to the Office of the Auditor General as at 31 March 2010.*

Property tax system – follow up

Background

5.78 In this section, we discuss the status of the recommendations we made in our 2007 Report, Volume 1, Chapter 4. In the 2007 chapter, we presented findings and made 17 recommendations on the property tax system (PATS) and the Account Management section in the Department of Finance (the Department).

Summary of results

5.79 The following exhibit shows the status of our 2007 recommendations.

Number of Recommendations	Implemented	Partially Implemented	Not Implemented
17	5	9	3

Detailed results

Implemented recommendations

5.80 We are pleased to see that the Department has implemented the following five recommendations.

- Two individuals (who are independent from the person inputting tax rates) are verifying the accuracy of the tax rates.
- The Department is reconciling the cash suspense accounts monthly and someone is reviewing the reconciliations to ensure they are completed properly and in a timely manner.
- The Province is showing the balance of the municipal property tax receivable in the year end receivable balance.
- The Department has removed accounts receivable owed by other departments from its year-end receivable balance.

Partially implemented recommendations

5.81 The Department has partially implemented nine of our 2007 recommendations. Exhibit 5.1 lists the recommendations and the Department's progress in implementing the recommendations.

Exhibit 5.1 Partially implemented recommendations

Recommendation	Department's Progress in Implementing the Recommendations
We recommended the Department continue to develop and document a succession plan to address human resource needs for the Account Management section.	The Department identified succession planning as a key priority and is using a phased-in approach to implement the plan. It plans to complete the first phase in 2009-2010 fiscal. In this phase, the Department will develop position profiles which will include key positions within the Account Management section.
We recommended the Department disable user accounts immediately if employees change job functions and after 90 days of inactivity.	From our testing in the current year, we found cases where employees changed job functions but their PATS user accounts were not disabled. We determined that the system locks user accounts after 90 days of inactivity.
We recommended the Department update and complete its business continuity plans which will help ensure the needs of the government are met in the event of a disaster or disruption of service. This would include completing the IT section of the plan.	Work is proceeding on the documentation of all business processes and updating of business continuity plans, including the property tax system. This work will continue throughout the 2009-2010 fiscal year and the Department anticipates that the property tax system documentation will be among the first completed.
We recommended the business continuity plan incorporate, if feasible, a tested information technology recovery plan for the PAT system.	Active discussions are ongoing between departmental representatives and the Department of Supply and Services relative to developing business continuity plans for PATS.
We recommended the business continuity plan be reviewed and updated periodically to ensure it reflects changes in infrastructure and the organization.	Once the business continuity plans for PATS are finalized, it will be periodically reviewed.
We recommended the Department complete its documentation of year-end accounting procedures. The Department should ensure that the rationale for the adjustments is included in the documentation.	We received a draft document titled "Accounting Procedures" which outlines the accounting procedures for the section. The document version was "Draft –Version 1 June 27, 2008". We did not receive a final version.
We recommended the Department update its collection policy to help ensure consistency in the collection process and that corporate memory is appropriately documented before key staff retire.	The Department has updated its collection policy but it is still in draft form.
We recommended the Department document the procedures that staff should follow to reconcile the cash suspense accounts.	The Department has documented draft procedures for reconciling the cash suspense accounts.
We recommended the Department promptly write off old receivables when it is deemed that they will not be collected.	The Department has made progress in ensuring that all uncollectible property tax accounts are written off in a timely manner. The Department will continue to improve the timeliness of this process.

Recommendations not implemented

5.82 The Department has not implemented the following three recommendations.

5.83 We recommended the Department develop and implement an action plan to deal with the risks associated with the age of the PAT system.

Departmental response

5.84 The Department believes that the current system is *"extremely stable and reliable and continues to meet the needs of the Department ... While the Department will continue to assess business opportunities to replace PATS, there are no immediate plans to do so ..."*

5.85 We recommended the Department staff authorize the release of program changes to production by instructing the Data Centre staff to only make changes that are approved by the Department.

Departmental response

5.86 *... The Department believes that providing the Data Centre with a copy of the signed-off approval provides no additional control over the approval process. In this situation, reliance must be placed on the programmer to submit the same changes to be released to production that were previously confirmed and accepted by the Department in "test" mode.*

5.87 We recommended the Department ensure the completeness of the "Assessment of Tax Notices" by predetermining the number of notices that should be produced and agreeing this number to the actual number produced.

Departmental response

5.88 *The Department matches the number of notices that the PATS indicates is to be produced with the number actually issued. As this report is produced from the PATS at the time the notices are to be prepared, the Department believes this to be an adequate verification procedure.*

Chapter 6
Department of Local Government Gas Tax Expenditures

Contents

Introduction 133
Funding allocation formula 133
Changes to municipal allocations. 134
Municipal audit specification 134

Department of Local Government Gas Tax Expenditures

Introduction

6.1 At the request of the Regional Development Corporation and the Department of Local Government, we conducted an audit of the New Brunswick Annual Expenditure Report for the *Agreement on the Transfer of Federal Gas Tax Revenues under the New Deal for Cities and Communities 2005-2015*. The audit was conducted for the purpose of issuing an audit opinion on whether all of the information contained in the Annual Expenditure Report is fairly presented and on whether New Brunswick has met its obligations to enforce the terms and conditions of municipal funding agreements pursuant to section 3.2 (d) in the Agreement.

6.2 We are pleased to report that we were able to satisfy ourselves in regard to the fair presentation of the Annual Expenditure Report and compliance with section 3.2 (d) of the Agreement.

6.3 The following matters were noted during the course of our work. These matters do not detract from our overall opinion on fair presentation of the statement and compliance with section 3.2 (d).

Funding allocation formula

6.4 According to sub-section 6.1 – Allocation to New Brunswick Communities of the Agreement, the portion for incorporated areas shall be determined on the basis of the ratio of their total population to the sum of the population of incorporated areas and unincorporated areas.

6.5 The incorporated population portion calculated by the Department of Local Government is 63.19%. We were unable to find documentation for this calculation. By using the populations from the 2001 Census of Statistics Canada, we calculated a ratio of 62.65%. Therefore, we have a variance of 0.54% with the Province's calculation.

6.6 Canada's total contribution to New Brunswick under this agreement is $116,060,000. This variance means that $626,724 (0.54% x $116,060,000) is allocated improperly between incorporated and unincorporated areas.

Recommendations

6.7 We recommended the Department review its allocation formula used to provide funds to municipalities to ensure it complies with section 6 of the Agreement.

6.8 We recommended the Department ensure that a significant decision like the allocation ratio be formally documented in its records.

Departmental response

6.9 *The variance between the incorporated and unincorporated areas will be presented to the Federal/Provincial Oversight Committee for consideration. The results will be formally documented and filed.*

Changes to municipal allocations

6.10 The funding allocations to municipalities are subject to change when two or more incorporated/unincorporated areas choose to amalgamate. This decision causes a variation in the population of the area and consequently changes the funding calculation. We identified three changes in funding calculation during the year.

6.11 Of these changes, we found two small errors in the funding allocation calculation. These findings indicate a weakness in the internal controls for the changes to municipal funding allocations. To reduce the chance of errors in calculation being undetected, calculations should be reviewed and approved by another person.

6.12 Since the money was not yet transferred to the municipality, the cash flow amounts were corrected in time.

Recommendation

6.13 We recommended the calculation supporting the changes to municipal allocations be reviewed by another departmental employee not directly involved in the calculation in order to reduce the chance of not detecting a calculation error.

Departmental response

6.14 *Appropriate action has been taken to ensure that the calculation supporting the changes to municipal allocations is reviewed by staff in order to reduce the chance of calculation errors.*

Municipal audit specification

6.15 The Province of New Brunswick is responsible for preparing and delivering to Canada no later than December 31 of each fiscal year, in respect of the prior fiscal year, an Annual Expenditure Report

based on the annual audited municipal financial statements and provincial financial records for unincorporated areas. The audit report accompanying the provincial Annual Expenditure Report, per the Agreement with Canada, requires that expenditures on eligible projects are fairly presented and are in accordance with the Agreement. Furthermore, the report must state whether the Province has met its obligation to enforce the terms of the Agreement with municipalities.

6.16 Expenditures included in the Annual Expenditure Report are those reported by municipalities. To ensure that the municipal expenditures are accurate and in compliance with the Gas Tax agreement, the Province of New Brunswick requires an audited Annual Expenditure Report on the Gas Tax program from each municipality. These are audited by auditors engaged by each municipality.

6.17 From discussions with the Department and with municipal auditors, we concluded that more guidance to the municipal auditors for the Gas Tax agreement is needed. We believe that a document providing guidance for the Gas Tax agreement should be prepared and distributed to all municipal auditors that will be auditing the Annual Expenditure Report for the 2008 calendar year.

6.18 It is very important that all parties understand their role and what is expected from the audit opinions to ensure the Province of New Brunswick can fulfill its responsibilities under the Gas Tax agreement.

6.19 As noted above, the audit report covers the Province's responsibility to ensure the municipalities are in compliance with the terms and conditions of the agreement. We found some components of the agreement relating to compliance that were not monitored by the Department or covered in the municipal audit. Here are some terms and conditions from the Agreement that should be monitored by the Department or covered in the municipal audit.

- The municipality is complying with the federally and provincially legislated environmental assessment requirements.
- The municipality is calling public tenders and awarding the contract to the successful bidder.

Recommendations

6.20 We recommended the Department prepare a guidance document for municipal auditors to clarify the auditor's role

concerning the audit of the municipal annual expenditure report. If needed, this document should include the auditor's role on the municipality's compliance with the agreement.

6.21 We recommended the Department develop a plan to ensure the terms and conditions of municipal funding agreements are satisfied.

Departmental response

6.22 *Appropriate action will be taken to monitor projects that would require EIA's or calling for tenders. Also, we will update our information package to reflect the auditor's role for municipalities.*

Chapter 7
Office of the Auditor General

Contents

Accountability statement 139
Mission and values 140
Factors influencing our performance and results 141
Linking goals and performance 143
Measuring our progress 146
Financial and human resources 150
Looking forward 152

Office of the Auditor General

Accountability statement

This chapter of my Report reflects the performance of my Office for the year ended March 31, 2009. It was prepared under my direction. I am accountable for the results achieved, for the selection of performance indicators and for how performance has been reported.

This chapter presents a comprehensive picture of the Office's actual performance. The chapter includes estimates and interpretive statements that represent the best judgment of management. The performance indicators reported are consistent with the Office's mission, goals and objectives, and focus on aspects critical to understanding the performance of the Office.

I am responsible for ensuring that the Office's performance information is measured accurately and in a timely manner. Any significant limitations in the reliability of the performance data have been identified and explained.

This chapter has been prepared following the guidelines established in the Statement of Recommended Practice 2 (SORP-2) contained in the CICA Public Sector Accounting Handbook.

Michael Ferguson, CA
Auditor General

Mission and values

7.1 Our mission is:

We promote accountability by providing objective information to the people of New Brunswick through the Legislative Assembly.

7.2 Our values are:

- accountability, credibility and objectivity in our work;
- open communication with ourselves and our stakeholders while maintaining confidentiality; respect for our client, our auditees and each other;
- an enjoyable workplace that fosters a learning culture, continuing professional development and an honest work ethic;
- skilled, efficient and effective staff working in an environment that encourages personal responsibility for their work and for their careers; and
- a commitment to independence that merits the trust of the public and our colleagues.

7.3 Our mandate is set out in the *Auditor General Act*. The Act provides the Auditor General with the independence needed to carry out his work in a fair and objective manner. The Act requires the Auditor General to audit the Province's financial statements, and the financial statements of certain Crown agencies. It also requires the Auditor General to report annually on the results of his work, including whether money has been expended without due regard to economy or efficiency, and whether procedures have been established to measure and report on the effectiveness of programs. Exhibit 7.1 sets out the specific auditing and reporting requirements of our legislation, and indicates how we address each one.

Exhibit 7.1 - Requirements of the legislation and how they are addressed

Requirements of the legislation	How they are addressed
Audit the accounts of the Province as the Auditor General considers necessary	Financial and VFM audit work done in departments each year; evidenced by the comments in our Reports
Audit the accounts of certain Crown agencies	Annual audits of financial statements; evidenced by our auditor's reports attached to the financial statements
Examine the financial statements included in the Public Accounts and express an opinion on them	Evidenced by our auditor's report attached to the Province's financial statements
Report annually to the Legislative Assembly on the work of the Office	Evidenced by the production of our annual Report
Report annually on whether, in carrying on the work of his Office, the Auditor General received all the information and explanations he required	We do this in our annual reports, referring to instances where we did not receive information.
Report anything the Auditor General considers to be of significance and of a nature that should be brought to the attention of the Legislative Assembly	Evidenced by the production of our annual Report
Report any cases observed where: (a) any person willfully or negligently failed to collect or receive money belonging to the Province; (b) public money was not accounted for and paid into the Consolidated Fund; (c) an appropriation was exceeded or applied to a purpose or in a manner not authorized by the Legislature; (d) an expenditure was made without authority or without being properly vouched or certified; (e) there has been a deficiency or loss through fraud, default or mistake of any person; (f) money has been expended without due regard to economy or efficiency; (g) procedures have not been established to measure and report on the effectiveness of programs, where, in the opinion of the Auditor General, the procedures could appropriately and reasonably be used; or (h) procedures established to measure and report on the effectiveness of programs were not, in the opinion of the Auditor General, satisfactory.	We report those matters that come to our attention. We address section (e) each year. Our value-for-money chapters address sections (f) and (g) and, where appropriate, section (h).

Factors influencing our performance and results

7.4 Our credibility represents our greatest strength, but it is also our area of greatest risk. Our Office has no power to enforce compliance with our recommendations, but relies on the strength of our arguments, and our reputation with MLAs and the public, to bring

about change. Were we to make an incorrect analysis, or reach an inappropriate conclusion, our credibility would be affected.

7.5 Two factors in particular have a bearing on our credibility: our independence, real and perceived, and our capacity to carry out high quality work. We consider them our critical success factors.

Independence of the Office

7.6 As stated above, our independence is enhanced by the *Auditor General Act*. This Act clearly establishes the Auditor General's Office as an organization separate from government. It establishes the Auditor General as an Officer of the Legislative Assembly, and gives him authority to determine the structure of the Office and conditions of employment for the staff. However, the Act was introduced in 1981, and the sections dealing with independence have not been substantially changed since then. We believe there are some changes that could and should be made in order to further enhance the independence of the Office. Chief among them is in the way that the budget for the Office is currently established. Under the current Act, it is the Board of Management that determines the funding level for the Office. We believe it is inappropriate for government to be setting the financial limitations for an Officer of the Legislative Assembly; this should be done by the Legislative Assembly itself. And there are other areas of our Act that need to be brought up to date. Last year, we had some preliminary discussions with representatives of the Executive Council Office regarding legislative changes, but no action has resulted.

Budget limitations

7.7 Our capacity to carry out high quality work is connected to the issue of independence. Government can restrict the work we do simply by controlling our budget. This issue is discussed in greater detail later in this chapter. We have noted a gradual reduction in our capacity over the last twenty years. In that time frame, our staffing has reduced from thirty full-time persons to twenty-one, as we have maintained a policy of staying within our assigned budget. We have reacted to the challenge by seeking efficiencies in our work practices, and by eliminating some audits and contracting out others. Despite the reduction in staffing, we have been able to maintain a core of individuals who are able to devote most of their time to what we call value-for-money, or performance, audits. These audits provide the bulk of the comments in our annual Reports.

7.8 In recent years, however, we have been faced with unprecedented changes in accounting and auditing standards. Reacting to these changes has severely stretched our resources. We are now seeing an increase in time spent on our financial audits, together with an increase in training needs. This is having the effect of reducing our

ability to carry out value-for-money audits. We believe our value to the Legislative Assembly is enhanced by our ability to provide an independent, objective commentary on government programs. We are now at the stage where this ability is being compromised by our lack of resources. We have raised this issue in our recent budget submissions, and will continue to do so. Ultimately, the Legislative Assembly must decide what it expects the Office of the Auditor General to do, and provide sufficient funds with which to do it.

Linking goals and performance

7.9 Our strategic plan links the resources we have, and the activities we undertake, to the results we expect. It also explains how we go about measuring our performance. Exhibit 7.2 sets out the logic model we use, and Exhibit 7.3 shows our measurement framework. Our ultimate goal is that, as a result of our work, government is made more effective and accountable. However, this can be difficult to measure, as well as hard to attribute to the specific work we do. So our measurement focuses on what we call short-term and intermediate outcomes, which are more directly attributable.

Exhibit 7.2 Logic Model

**OFFICE OF THE AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK
LOGIC MODEL**

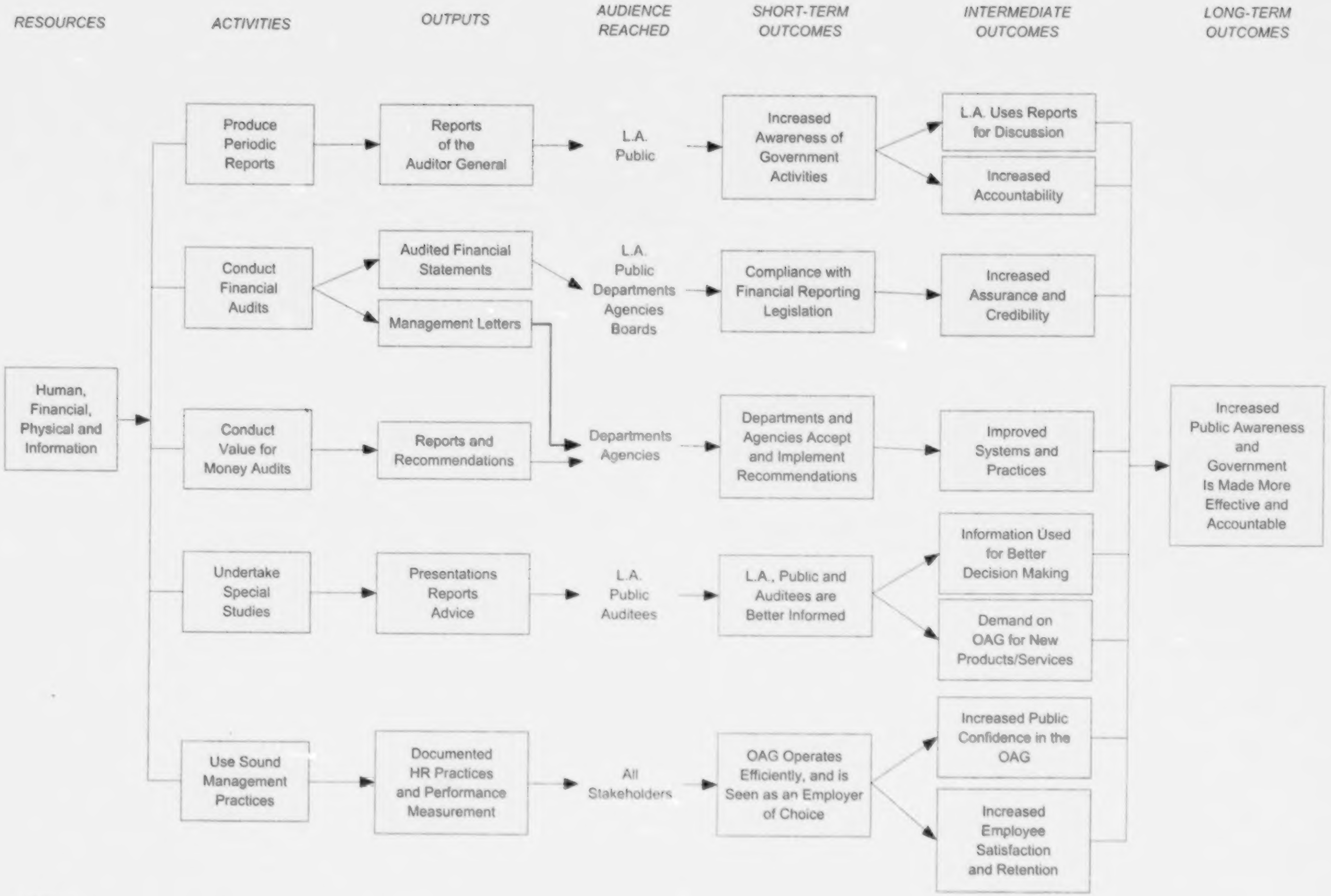

LEGEND

OAG – Office of the Auditor General
L.A. – Legislative Assembly

Exhibit 7.3 Measurement Framework

Goals	Activities	Outcomes		Measuring our Performance (Indicators)
		Short Term	Intermediate	
The Legislative Assembly and the public are aware of and value all the work that we do, and have confidence in our ability to provide timely, objective and credible information.	Produce periodic reports	Increased public awareness of government activities	L.A. uses them for discussion Increased accountability	MLA perception, as determined by survey
	Conduct financial audits	Compliance with financial reporting legislation	Increased assurance and credibility	Audits are carried out within budget and auditee time deadlines are met MLA perception, as determined by survey Auditee perception, as determinded by survey
	Undertake special projects	Legislative Assembly, public and auditees are better informed	Information used for better decision making Demand on our office for new products/services	MLA perception, as determined by survey Auditee perception, as determined by survey
Departments and agencies accept and implement our recommendations	Conduct financial and VFM audits	Departments and agencies accept and implement recommendations	Improved systems and practices	Percentage of recommendations accepted Percentage of recommendations implemented
In carrying out our work we will use sound management practices.	Document and follow good HR practices	The Office operates at a high level of efficiency, and all employees feel they are treated fairly and consistently	Increased public confidence in the OAG	MLA, auditee and employee perception, as determined by survey Accountability reporting - Cost of Audits (economy) - Percentage of time spent on audit work (efficiency)
We will provide an attractive work environment that allows opportunities for professional growth.	Provide staff with a mix of challenging work that allows them to work in their areas of personal interest, and give priority in time and funding to opportunities for professional development	OAG is seen as an employer of choice	Increased employee satisfaction and retention	Employee perception, as determined by survey.

7.10 Our performance over the last year is discussed in the following section.

Measuring our progress

7.11 We are using eight indicators to assess our performance. Exhibit 7.3 links each indicator to a specific goal in our strategic plan. Our eight indicators are:

1. MLA perception, as determined by survey
2. Auditee perception, as determined by survey
3. Percentage of recommendations accepted
4. Percentage of recommendations implemented
5. Employee perception, as determined by survey
6. Completion of audits on time and on budget
7. Use of our time, focusing on the percentage of time spent on audit work
8. Cost of our audits

MLA survey

7.12 Periodically, we survey the Members of the Public Accounts and Crown Corporations Committees in order to measure our effectiveness in meeting their needs. We did this in 2004, and again in 2008 following the issuance of our 2007 annual Report.

7.13 The Members who responded to our survey indicated a high degree of satisfaction with the work that we do. We converted the responses into a numerical index, which produced an overall satisfaction rate of 87.3%. We are pleased with this result, which is similar to the rate of 86.8% achieved in 2004.

Auditee survey

7.14 Following the completion of each significant audit, we survey the department or Crown agency to determine their level of satisfaction with our work.

7.15 The responses to our survey following our 2007 audits indicate a high degree of satisfaction with our work. We converted all the responses into a numerical index, which produced an overall satisfaction rate of 80.4%, compared to a rate of 83.6% in 2006 and 84.6% in 2005. Once again, auditees commented favourably on our knowledge, skill and professionalism. However, we received low marks in some of our value-for-money audits for our communication, and for the objectives and criteria we used in the audit.

7.16 Unfortunately, because of staff turnover and other office priorities, we were unable to complete our survey of auditees in 2008.

Acceptance and implementation of recommendations

7.17 We generally assess these two indicators together. Chapter 8 of Volume 2 of our 2008 Report provides an overview of the recommendations included in our 2004 through 2006 Reports. It summarizes the status of our recommendations, and focuses in particular on those recommendations we made in 2004 that have not been fully implemented.

7.18 Our work in 2008 showed that departments and agencies had fully implemented about 38% of our recommendations from 2004, 2005 and 2006. Less than half of our recommendations from 2004 had been fully implemented within the four years. We do not find this an acceptable response rate to recommendations that departments and agencies have agreed with. In our 2007 Report we called on government to be serious about implementing our recommendations, and suggested government consider issuing a short response to each of our annual Reports, listing its intention to pursue implementation of the recommendations.

7.19 The results of our follow-up work conducted in the current year on recommendations included in our 2005 through 2007 Reports are included in volume 3 of this Report.

Employee survey

7.20 In early 2007 we conducted our third employee satisfaction survey. This provides us with feedback on topics such as quality of work life, communication and career development. We converted the responses into a numerical index, which produced an overall satisfaction rate of 69.9%, compared to a rate of 66.3% in 2004, and 62.6% in 2003.

7.21 We were pleased to see the continued increase in the overall satisfaction rate. We have been addressing specific areas of concern identified in the 2007 survey.

7.22 We did not conduct an employee satisfaction survey in 2008, as we are in the process of reviewing and revising our strategic plan. We intend to conduct a survey in 2010.

Completion of audits on time and within budget

7.23 Our goal is to complete the audit of the Province's financial statements by July 31, and to complete all Crown agency and Trust Fund audits by June 30.

7.24 Our ability to achieve this objective is not totally within our control, because it depends on when our auditees close their books for the year and are ready for us to do our work. Notwithstanding this, we believe the indicator is important because it results in us encouraging

our auditees to be timely in their reporting. It also places a discipline on our Office to complete the audit work by a specific date.

7.25 The audit of the Province for the year ended March 31, 2008 was not completed by July 31, 2008. Our auditor's report on the Province's financial statements was dated August 14, 2008. It should be noted that the Province's *Financial Administration Act* requires the financial statements of the Province to be laid before the Legislative Assembly no later than September 30; in 2008 they were issued on September 26.

7.26 We are the auditors of sixteen Crown agencies and six pension plans. We completed only three of the Crown agency audits by June 30, 2008. In 2007, and again in 2008, we contracted out the audits of the six pension plans to a private sector accounting firm, although we remain responsible for signing the auditor's reports. We did this primarily because of a shortage of staff in the Office to do the work. None of the pension plan audits were completed by June 30.

7.27 We establish detailed time budgets for each of our audits. During the audit, we monitor the time spent by staff members on individual sections of the work. At the end of each audit, we summarize the total time spent, compare it to the total budgeted hours and analyze major fluctuations. For our financial audits, we use the results of this analysis to help us prepare the budget for the following year's work.

7.28 The time spent on our 2008 audit of the Province's financial statements was close to our budget, although it exceeded the time spent in 2007 and in previous years. We had anticipated spending extra time on auditing government systems and controls, in order to comply with changes in auditing standards.

7.29 Five of our Crown agency audits were significantly over budget. In some cases, this was a result of unanticipated accounting issues that took extra time to resolve. In other cases it was a consequence of inefficiencies on our part, sometimes caused by delays in the Crown agency in producing financial statements for audit.

7.30 We completed five value-for-money audits during the year, which were included in our 2008 Report. Two took significantly more time than we had anticipated, due in part to extra time needed at the end of the audit as the findings were discussed and the organization presented its response.

Use of time

7.31 An important indicator for us is the percentage of time we spend directly on audit work. As shown in the following table, over the last three years, 65% of our time is spent directly on financial statement audits or value-for-money audits. In the year ended March 31, 2009, 48% of this time was spent on value-for-money audits, compared to 47% in 2008 and 52% in 2007.

Exhibit 7.4 Allocation of paid working hours

	2009	2008	2007
Financial and value-for-money audits	65%	65%	65%
Professional development and training	8%	7%	8%
Support activities	27%	28%	27%
Total	100%	100%	100%

7.32 The time spent on professional development and training includes attendance at external courses and training sessions held in-house. It also includes attendance at conferences and participation on various groups and committees of relevance to legislative auditors. These types of activities are an essential part of maintaining a well-informed, high-performing workforce.

7.33 The time spent on support activities includes the bulk of the time of our two support staff. It also includes management time and staff time that can not be allocated directly to a particular audit project, such as staff meetings, technical reading and general office duties.

Cost of our audits

7.34 We have always budgeted and tracked the number of hours for each of our audits. However, in an effort to be as economical and efficient as we can be in the work that we do, in recent years we have also tracked the cost of each audit. In the broadest sense, the cost of our audits can be said to be the cost of operating our Office, represented by our total expenditures set out later in this chapter. But we feel there is value in looking at each individual audit, and asking ourselves whether the results of the work done justify the cost of doing it.

7.35 The cost of the audit of the Province's financial statements for the year ended March 31, 2008 was $241,000. The total cost of the Crown agency audits for 2008 was approximately $151,000. We billed the pension plans a total of $89,000 for their 2008 audits; this was a combination of the time spent by our staff and the amount paid to the

private sector accounting firm who we contracted with to do most of the work. The total cost of the five value-for-money audits included in our 2008 Report was $403,000. The cost of preparing our 2008 Report, including the work we do to follow up on recommendations made in previous Reports, was approximately $155,000.

Financial and human resources

Financial Results

7.36 Exhibit 7.5 shows the budget and actual expenditures for the Office for 2007-08 and 2008-09, together with the approved budget for 2009-10. Exhibit 7.6 breaks down the actual expenditures for 2007-08 and 2008-09 by type of activity, allocating overhead costs to each line of business.

Exhibit 7.5 Budget and Actual Expenditures ($ 000s)

	2010	2009		2008	
	Budget	Budget	Actual	Budget	Actual
Personal services	1,637.0	1,647.8	1,639.1	1,679.2	1,510.9
Other services	180.3	239.5	984.3	147.7	619.0
Materials and supplies	8.8	6.8	7.7	7.9	5.8
Property and equipment	15.9	25.9	22.2	33.2	20.5
Total	**1,842.0**	**1,920.0**	**2,653.3**	**1,868.0**	**2,156.2**

7.37 In common with many other organizations in the New Brunswick public service, certain costs are budgeted and paid centrally, and are not included in our annual budget. The most significant of these are the annual lease costs for our office accommodations, and the employer portion of pension contributions (including CPP) for our staff.

Exhibit 7.6 Costs by Activity ($000s)

	2009 Actual	2008 Actual
Financial audit of the Province	502,1	398,2
Financial audits of Crown agencies	307,5	323,3
Value-for-money audits	1,115.0	974,5
Special investigation of the Caisse populaire de Shippagan	728,7	460,2
Total	**2,653.3**	**2,156.2**

7.38 During the 2007-08 year, we received and accepted a request from the Minister of Finance to carry out a special investigation into the sequence of events leading up to the government intervention in the affairs of the Caisse populaire de Shippagan. To do this work, we hired the services of KPMG Forensic Inc. This special investigation was not

complete at March 31, 2009, but our costs incurred during the 2008-09 year were $728,700. This amount is included in Other services, which explains the excess of actual over budget of $744,800. We obtained a Supplementary Estimate of $400,000 in December, 2008 to authorize a portion of this overexpenditure.

7.39 Our legislation requires an annual audit of our accounts by a qualified auditor, appointed by the Speaker of the Legislative Assembly on the advice of the Board of Management. This audit is conducted by the Office of the Comptroller and their audit report is tabled before the Legislative Assembly. We are not totally comfortable with this arrangement. Although the Comptroller and her staff are extremely professional in their dealings with our Office, we would prefer to have the audit conducted by an auditor who is independent of government, and of the financial systems that we use.

Human resources

7.40 Our Office continues to provide experience and training to our employees. New entry-level employees must enroll in a professional accounting program, namely CA (Chartered Accountant), CGA (Certified General Accountant) or CMA (Certified Management Accountant). Before staff begin this exacting professional training they must have, as a minimum, one university degree at the bachelor level.

7.41 Our staff complement in 2008-09, based on our available budget, was 22; it will be 21 in 2009-10. Brent White, CA and Paul Jewett, CA are the directors for our two audit teams. At March 31, 2009 there were fifteen professional staff with accounting designations, and five students enrolled in accounting programs. Two other members of our staff provide administrative support services. The following is a list of staff members at March 31, 2009:

Exhibit 7.7 - List of Staff Members

Shoaib Ansari [2]	Peggy Isnor, CA	Ashley Smith [2]
Cathy Connors Kennedy, CA	Chris James, CA	Rebecca Stanley [2]
Caroline Doucet [2]	Paul Jewett, CA	Al Thomas, CA
Kim Embleton, CGA	Cecil Jones, CA	Yanjun Wang, CA
Michael Ferguson, CA	Teena Laagland [1]	Brent White, CA
Eric Frenette, CGA	Bill Phemister, CA	Tania Wood-Sussey, CA
Heather Gonnason [1]	Ken Robinson, CA	
Eric Hopper, CA	Jennifer Sherwood [2]	

(1) Administrative support

(2) Student enrolled in a professional accounting program

Looking forward

7.42 As we move forward, there are three major areas that we need to focus our attention on in the immediate future. They are:

- increasing our capacity to do value-for-money audits;
- implementing International Financial Reporting Standards; and
- adapting to more rigorous auditing standards.

Increasing our capacity to do value-for-money audits

7.43 As noted earlier in this chapter, our resources have become increasingly stretched in recent years. Over the last twenty years, the number of full-time staff that we are able to maintain, given the restrictions in our budget, has reduced from 30 to 21. Over that twenty-year period, our Office budget has increased by 32%. Our annual increases, if any, have been limited to cost-of-living adjustments in salaries. In common with many other organizations connected to government, in some years, including the current fiscal year, our budget has been reduced. Yet because of promotions, and staff progressing through the steps in each pay band, individual salaries have increased by much more than the cost of living. As a point of comparison, the starting salary for a new student in our Office has increased by 54% over the last twenty years, and for an audit supervisor the increase has been 65%.

7.44 We have reacted to these budget pressures by looking for efficiencies in our work and, periodically, by reducing our staff complement. But we have reached the stage where our capacity to do the work we are legislated to do is being severely restricted. We have six staff members assigned to value-for-money audits, assisted by other staff when available. The ongoing effect of the 5% budget cut we received for the 2009-10 year will cause a further reduction in our staff complement in 2010-11 to 20 people. This reduction will further restrict our value-for-money audit activities. It means that we will be able to complete between three and five small to medium-sized audits each year. And we do not have the resources to tackle large or complex areas of government. This greatly reduces our effectiveness and influence as an Office, and our usefulness to the Legislative Assembly.

7.45 In order to have the flexibility to examine the most complex areas of government, we estimate that we need an increase in our budget of \$600,000. An increase of \$300,000 would allow us to look at more areas of moderate complexity. Our current funding level places us above only Prince Edward Island as we look at the resources available to legislative audit offices across the country. An increase in our budget of \$600,000 would not change that; we would still be about

$700,000 less than the Auditor General's Office in Newfoundland and Labrador, and about $800,000 less than Nova Scotia. It should be noted that our position relative to Newfoundland and Labrador and Nova Scotia has deteriorated significantly in the past year.

Implementing International Financial Reporting Standards

7.46 Canada is in the process of adopting International Financial Reporting Standards as the basis for preparing financial statements for publicly-accountable organizations. Although this has no immediate impact on the financial statements of the Province, it does impact a number of the Province's Crown agencies. This is a major change in financial reporting, and Crown agencies and their auditors will need to invest significant resources over the next few years to prepare for and implement it. We are training our financial audit staff, and are also encouraging our Crown agency auditees to examine the implications and the effects on their financial statements. The time we will need to spend on this issue prior to and beyond the changeover date of 2011 will further stretch our capacity.

Adapting to more rigorous auditing standards

7.47 Coupled with the changes in accounting referred to above is a move to adopt international auditing standards, beginning in 2009. This change will not be nearly as dramatic as the accounting changes, since Canada has for a number of years been moving to harmonize its auditing standards with international best practice. However, there is still a need for additional training for staff. One major change is a move to more risk-based auditing. This requires a greater knowledge of the business of the organization being audited, in order to identify the higher-risk areas. In a large, highly-decentralized organization like the Province, significant audit effort is needed to assess the risks inherent in the operations.

7.48 One particular new standard that we are now focusing our attention on relates to the audit of group financial statements. This standard deals with situations where the group auditor is not also the auditor of each organization in the group. It applies to our audit of the Province, because there are significant Crown agencies, such as the NB Power group and NB Liquor, audited by other auditors. The standard will require that we be much more involved in the audits of those Crown agencies, and we will need to devote more resources to this aspect of our work.

RAPPORT DU

vérificateur général
du Nouveau-Brunswick

volume 2

2009

RAPPORT DU

vérificateur général
du Nouveau-Brunswick

volume 2

2009

Publié par :
Le Bureau du vérificateur général
Province du Nouveau-Brunswick

mars 2010

ISSN 0382-1420

Office of the Auditor General
New Brunswick

Bureau du vérificateur général
Nouveau-Brunswick

Président de l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Conformément au paragraphe 13(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur de soumettre le volume 2 de mon rapport de 2009 à l'Assemblée législative.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le vérificateur général,

Michael Ferguson, CA

Fredericton (N.-B.)
mars 2010

Telephone/Téléphone :
506 453-2243
Fax/Télécopieur :
506 453-3067

6th Floor, HSBC Place
P.O. Box 758
Fredericton, New Brunswick
Canada E3B 5B4

6e étage, Place HSBC
Case postale 758
Fredericton, Nouveau-Brunswick
Canada E3B 5B4

Table des matières

Chapitre 1 - Commentaire d'introduction

Introduction 3

Partenariats public-privé 5

Informations dans le présent volume 5

Remerciements 5

Chapitre 2 - Observations sur l'état des finances de la province

Introduction 9

Indicateurs de l'état des finances de la province 9

Observations sur des éléments des états financiers de la province 18

Chapitre 3 - Points découlant de nos vérifications d'états financiers

Introduction 55

Contexte 55

Étendue 56

Points découlant de notre vérification des états financiers de la province 57

Mises à jour sur les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les Normes internationales d'audit 64

Conformité aux recommandations du CCSP 67

Autre travail de vérification dans les ministères et les organismes de la Couronne 71

Pertes par suite de fraude, de faute ou d'erreur 77

Chapitre 4 - Contrôles par sondages des paiements

Contexte 81

Étendue 81

Résumé des constatations 83

Constatations détaillées 85

Constatations sur les paiements en devises américaines 94

Constatations sur les remboursements de frais de déplacement 98

Paiements dans Familles NB 99

Table des matières - suite

Chapitre 5 - Points découlant de nos tests de contrôle

Étendue 121
Système de paiement provincial (Oracle) 122
Système de paiement de l'aide sociale (système NB Cas) 127
Système de paie du gouvernement (SIRH) 131
Système de l'impôt foncier 136
Système de l'impôt foncier – suivi 139

Chapitre 6 - Ministère des Gouvernements locaux - Dépenses au titre de la taxe sur l'essence

Introduction 145
Formule de répartition du financement 145
Changements à la répartition des fonds versés aux municipalités 146
Conseils pour les vérificateurs municipaux 147

Chapitre 7 - Bureau du vérificateur général

Déclaration de responsabilité 151
Mission et valeurs 152
Facteurs qui influencent notre rendement et nos résultats 154
Établissement de liens entre les objectifs et le rendement 155
Mesure de nos progrès 158
Ressources financières et humaines 163
Ce que réserve l'avenir 165

Chapitre 1
Commentaire d'introduction

Contenu

Introduction 3
Partenariats public-privé 5
Informations dans le présent volume 5
Remerciements. 5

Commentaire d'introduction

Introduction

1.1 Dans mon commentaire d'introduction de chacune des deux dernières années, j'ai souligné les quatre mesures que le gouvernement devrait prendre pour améliorer l'intégrité et la transparence de l'information qu'il présente sur la situation financière de la province. À mon avis, trois des quatre aspects laissent encore à désirer.

Publication des états financiers

1.2 Un aspect que j'ai mentionné par le passé est la date de publication des états financiers de la province. La *Loi sur l'administration financière* exige que la province publie ses états financiers le 30 septembre de chaque année au plus tard. La province a publié ses états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 mars 2009 le 28 septembre 2009. Les états financiers des deux exercices antérieurs ont été publiés le 28 septembre 2007 et le 26 septembre 2008 respectivement.

1.3 Ces dates sont intéressantes, car l'alinéa 2(4)a) de la *Loi sur l'Assemblée législative* prévoit que la prochaine élection générale provinciale aura lieu le 27 septembre 2010. À mon avis, le gouvernement devrait indiquer sans équivoque s'il a l'intention ou non de publier ses états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2010 avant le 27 septembre 2010.

Versement de subventions en fin d'exercice

1.4 Un autre point que j'ai soulevé dans notre rapport de 2006, et de nouveau dans nos rapports de 2007 et de 2008, est la pratique du gouvernement d'accélérer le versement des subventions de fonctionnement à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Ces paiements accélérés ont cessé lors de l'exercice terminé le 31 mars 2009, ce qui fait paraître le montant de la subvention de fonctionnement artificiellement bas – les états financiers montrent que la subvention pour l'exercice terminé le

31 mars 2008 a été de 274,0 millions de dollars, alors qu'elle a été de seulement 123,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. À mon avis, le gouvernement a enfin cessé la pratique de verser ces subventions de fonctionnement à l'avance non pas parce que c'était la bonne chose à faire, mais parce qu'il faisait déjà face à un déficit important pour l'exercice. Le paiement à l'avance de telles subventions me préoccupe parce que cette pratique masque les résultats normaux des activités, et j'espère sincèrement que le gouvernement a abandonné cette pratique pour de bon.

Information axée sur l'avenir

1.5 Dans le passé, j'ai demandé au gouvernement de fournir plus l'information axée sur l'avenir. Les budgets de 2009-2010 et de 2010-2011 présentent des tableaux des recettes, des dépenses et des excédents ou déficits prévus pour une période pluriannuelle. Dans le budget de 2010-2011, la présentation de ces prévisions est beaucoup plus claire que pour le budget de 2009-2010, et j'ai aussi constaté avec plaisir que le gouvernement présente son budget de 2010-2011 bien avant le début de l'exercice – ce qui, à mon avis, est une pratique exemplaire.

1.6 Cependant, l'information axée sur l'avenir publiée par le gouvernement demeure limitée. Tandis que le budget de 2010-2011 prévoit des déficits pour les exercices 2010-2011 à 2013-2014 avant un retour à un excédent en 2014-2015, il donne des prévisions de dette nette seulement jusqu'au 31 mars 2011. La dette nette prévue au 31 mars 2011 est de près de 9,6 milliards de dollars. Les lecteurs doivent établir eux-mêmes l'estimation de la dette nette après 2011. Le budget prévoit des déficits additionnels de 1,5 milliard de dollars après le 31 mars 2011, mais il ne donne pas d'estimations des futures dépenses en capital. Il est toutefois évident que la dette nette devrait finir par atteindre au moins 11,0 milliards de dollars.

1.7 Le tableau suivant montre la croissance réelle en pourcentage des recettes et des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2009 et la croissance estimative annuelle en pourcentage jusqu'au 31 mars 2015 :

	Exercices terminés le 31 mars						
	Résultats réels	Estimations					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes	2,1 %	0,1 %	1,8 %	0,1 %	2,6 %	4,5 %	4,5 %
Dépenses	6,4 %	7,8 %	1,6 %	(0,8 %)	0,7 %	0,6 %	0,6 %

1.8 Les chiffres du tableau montrent que la croissance des dépenses dépasse de façon importante la croissance des recettes pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et que l'écart devrait s'accroître pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. Le gouvernement prévoit ensuite ramener la croissance des dépenses à un niveau inférieur à la croissance des recettes pendant les cinq prochains exercices, y compris deux exercices pour lesquels la croissance des recettes excédera la croissance des dépenses de près de quatre points de pourcentage. Le budget laisse entendre que d'importantes compressions des dépenses seront à faire, mais sans expliquer comment ces compressions seront réalisées. Cela montre que le gouvernement n'a pas encore atteint le niveau de transparence nécessaire pour que la population puisse comprendre comment il a l'intention d'éliminer les déficits annuels et commencer à abaisser la dette nette de la province. Le gouvernement doit donc encore fournir plus d'information axée sur l'avenir.

Partenariats public-privé

1.9 Une autre préoccupation que j'ai cette année en matière de transparence est l'approbation des partenariats public-privé ou PPP. Le gouvernement a annoncé un certain nombre de projets de PPP, mais je ne sais pas comment il en a rendu compte dans le budget de capital de la province. À mon avis, avant de conclure des contrats pour des PPP, le gouvernement devrait obtenir l'approbation de l'Assemblée législative au moyen d'un crédit avant la signature du contrat.

Informations dans le présent volume

1.10 Le présent volume contient une foule d'autres informations, y compris les recommandations que nous avons formulées dans les lettres de recommandations à la suite de nos vérifications financières, les résultats de notre travail sur les systèmes d'information et une analyse détaillée de certaines informations financières.

Remerciements

1.11 Je tiens à souligner ma gratitude pour la bonne collaboration que nous avons reçue des ministères et des organismes du gouvernement au cours de notre travail de vérification financière. Notre travail de vérification financière est de plus en plus complexe, et la collaboration des organismes que nous vérifions est essentielle.

1.12 Je tiens en particulier à remercier tous les membres du personnel du Bureau du vérificateur général pour une autre année de travail soutenu et leurs efforts déterminés pour améliorer la reddition de comptes et la transparence du gouvernement.

Michael Ferguson, CA
Vérificateur général

Chapitre 2
Observations sur l'état des finances de la province

Contenu

Introduction 9
Indicateurs de l'état des finances de la province 9
Observations sur des éléments des états financiers de la province 18

Observations sur l'état des finances de la province

Introduction

2.1 Les comptes publics de la province de 2009 contiennent des sections intitulées « Indicateurs de la santé financière », « Résultats pour l'exercice » et « Analyse des principaux écarts ». Ces sections présentent de l'information importante qui est utile pour évaluer la situation financière de la province. Nous sommes satisfaits de voir que le gouvernement continue de fournir de l'information qui aide les lecteurs à comprendre ses activités financières, et même d'élargir cette information.

Indicateurs de l'état des finances de la province

2.2 Quoi qu'il en soit, nous avons inclus encore une fois cette année des graphiques pour montrer les tendances relatives à la santé financière de la province pour les 10 derniers exercices. Il s'agit des mêmes graphiques que ceux présentés dans notre rapport de 2008. Ces graphiques sont semblables à ceux des comptes publics, sauf qu'ils couvrent une période plus longue (10 ans plutôt que 6 ans) et comprennent un graphique illustrant la variation de la dette nette et du PIB (pièce 2.2) qui ne figure pas dans les comptes publics. Le maintien de ces graphiques dans notre rapport dépendra de l'information future qui sera présentée dans les comptes publics.

Contexte

2.3 Dans un rapport de recherche publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en 1997, l'état des finances d'un gouvernement est défini comme « l'état de sa santé financière, mesurée en termes de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité, compte tenu de l'environnement économique et financier global dans lequel il exerce ses activités.[1] » En mai 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'ICCA a publié l'énoncé de pratiques recommandées 4 (PR-4), qui s'appuie sur le

1. *Indicateurs de l'état des finances des gouvernements*, 1997, publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

rapport de recherche de l'ICCA et utilise bon nombre des mêmes indicateurs de l'état des finances.

Étendue

2.4 La présente section a pour objet de présenter aux lecteurs des informations utiles au sujet de l'état des finances de la province sur la base du rapport de recherche de l'ICCA. Dans l'avenir, nous utilisons les conseils donnés dans le PR-4.

2.5 Bien que de nombreux indicateurs potentiels de viabilité, de vulnérabilité et de souplesse aient été envisagés dans la préparation du rapport de recherche, seulement 10 indicateurs ont été retenus comme étant pertinents, nécessaires, mesurables et clairs pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. Parmi ces indicateurs, notre bureau en a retenu cinq qui, à notre avis, peuvent être considérés comme utiles dans le contexte du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les cinq indicateurs sont les suivants :

Viabilité	• *Dette nette en pourcentage du PIB*
	• *Variation de la dette nette et du PIB*
Souplesse	• *Recettes de provenance interne en pourcentage du PIB*
	• *Coût du service de la dette publique en pourcentage des recettes totales*
Vulnérabilité	• *Transferts du gouvernement fédéral en tant que pourcentage des recettes totales*

Résultats financiers utilisés dans les analyses

2.6 Dans la présente section, nos analyses sont fondées sur les états financiers de l'exercice courant tels qu'ils sont présentés dans les comptes publics. Ces états financiers rapportent pour l'exercice un déficit de 192,3 millions de dollars et une augmentation de la dette nette de 438,6 millions de dollars. Les chiffres d'exercices antérieurs utilisés dans nos analyses peuvent comprendre des chiffres retraités obtenus du Bureau du contrôleur.

Résumé des résultats

2.7 De façon générale, les indicateurs des 10 derniers exercices montrent que l'état des finances du Nouveau-Brunswick s'est amélioré ou est demeuré relativement stable pour ce qui est de la viabilité, de la souplesse et de la vulnérabilité. Pour les deux derniers exercices, les indicateurs relatifs à la viabilité ont été défavorables.

Viabilité

2.8 La viabilité est la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet de maintenir ses programmes existants

et de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créaciers,sans accroître le fardeau que la dette fait peser sur l'économie[1].

2.9 La population a maintenant bien compris que l'augmentation du coût du service de la dette publique aura au bout du compte des répercussions directes sur la quantité et la qualité des programmes et services qui lui sont offerts.

2.10 Dans certaines circonstances, les gouvernements peuvent tolérer des hausses du fardeau de leur dette. Par exemple, lorsque les recettes augmentent, un coût plus élevé du service de la dette publique pourrait être toléré sans qu'il y ait de répercussions sur les programmes et services existants. Toutefois, la capacité de produire de telles recettes (p. ex., au moyen des taxes et impôts, des frais d'utilisation et des permis et licences) est étroitement liée à l'état de l'économie.

2.11 Donc, toute croissance de la dette du Nouveau-Brunswick doit demeurer du même ordre que la croissance de l'économie afin que la province puisse maintenir ses programmes et services. Si la dette croît plus rapidement que l'économie, la capacité du Nouveau-Brunswick sur le plan de la viabilité diminuera. Les programmes et services offerts à la population pourraient éventuellement en souffrir.

2.12 Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur totale des biens et services produits dans la province durant une période donnée. Le PIB est souvent utilisé pour mesurer la croissance de l'économie.

Dette nette en pourcentage du PIB comme mesure de la viabilité

2.13 La dette nette est une mesure comptable du dépassement du passif total de la province sur ses actifs financiers. Les états financiers de 2009 montrent que la dette nette s'élève à 7,39 milliards de dollars, soit 333,2 millions de dollars de plus qu'il y a 10 ans.

2.14 L'économie du Nouveau-Brunswick a aussi progressé. La pièce 2.1 montre que la dette nette de la province par rapport au PIB a diminué (favorable) au cours de 8 des 10 derniers exercices, ce qui montre la capacité croissante de la province de maintenir ses programmes et services existants. Au cours des deux derniers exercices, la dette nette a augmenté (défavorable) en raison d'importants investissements dans les immobilisations, surtout pour l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne entre Woodstock et Grand-Sault, et d'un ralentissement de l'économie.

1. Indicateurs de l'état des finances des gouvernements, 1997, publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Pièce 2.1 Dette nette exprimée en pourcentage du PIB[1] pour les 10 derniers exercices

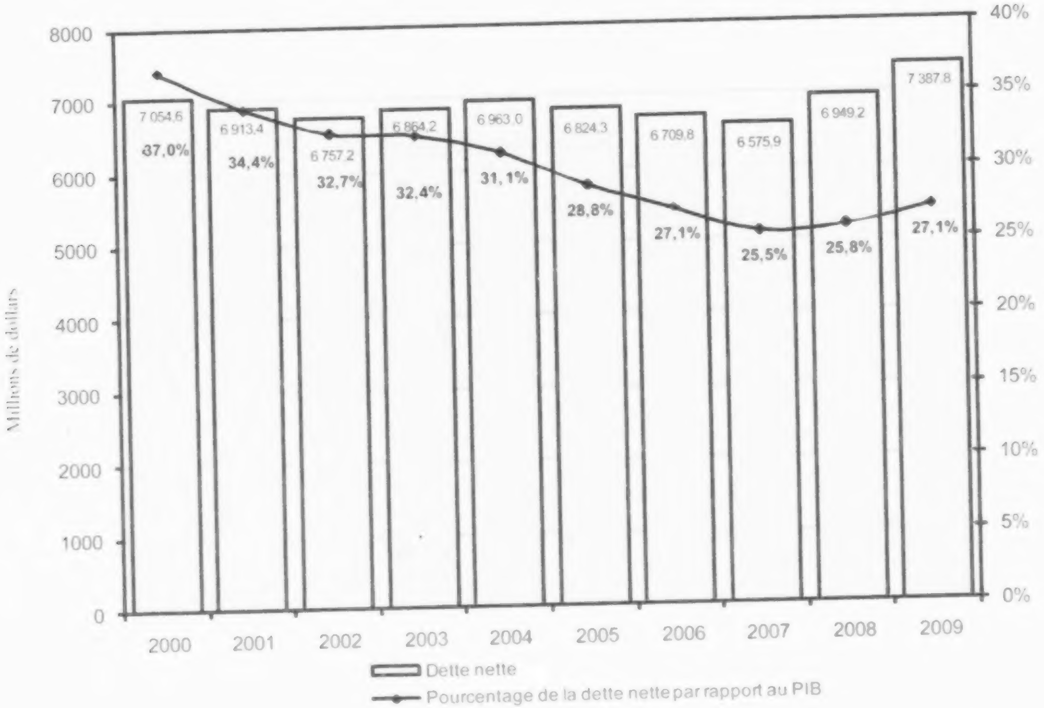

Variation de la dette nette et le PIB comme mesure de la viabilité

2.15 Le gouvernement peut influencer favorablement la viabilité de deux manières : en diminuant la dette nette et en augmentant la croissance de l'économie. Même si les gouvernements ont recours à différents pouvoirs politiques, législatifs et réglementaires pour stimuler l'économie, les effets de telles mesures ne sont ni garantis, ni opportuns.

2.16 Le taux de croissance de l'excédent ou du déficit et ses répercussions sur la dette nette peuvent être beaucoup mieux contrôlés. La pièce 2.2 montre que la province a connu une croissance économique dépassant la croissance de la dette nette (favorable) à chaque exercice de 2001 à 2007. En 2009, on constate une légère augmentation du pourcentage pour le PIB, mais une augmentation considérable pour la dette nette, attribuable à la récession économique, une augmentation des charges de retraite en

1. Le PIB est mesuré en fonction de l'année civile. Le PIB utilisé dans nos tableaux pour chaque fin d'exercice au 31 mars est le PIB de l'année civile se terminant durant l'exercice visé.

raison des faibles rendements et des dépenses accrues par le gouvernement.

Pièce 2.2 Variation de la dette nette et le PIB[1] pour les 10 derniers exercices

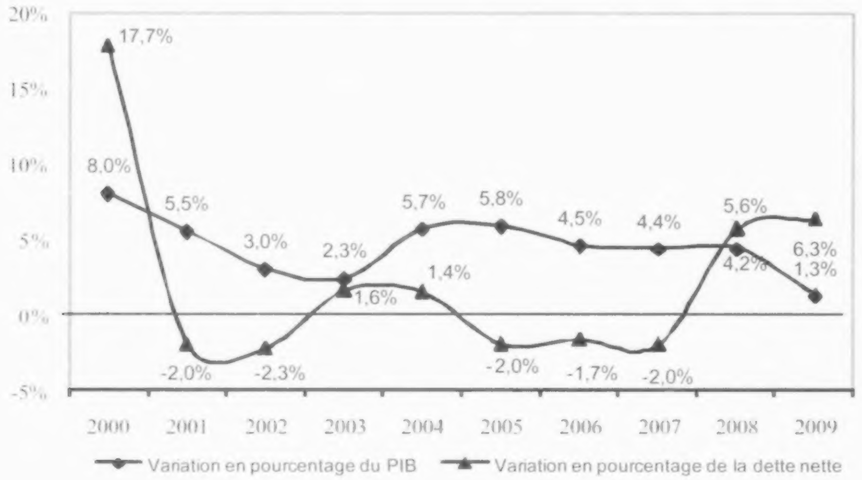

Souplesse

2.17 La souplesse est la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet d'accroître ses ressources financières, soit en augmentant ses recettes, soit en augmentant le fardeau de sa dette, de façon à faire face à ses engagements croissants[2].

2.18 Le financement des programmes et des services vient des recettes ou des emprunts durant l'exercice. Pour ce qui est de la souplesse, il est utile de connaître la mesure dans laquelle la province peut percevoir des recettes auprès des sources actuelles et des sources potentielles si de nouveaux engagements surviennent.

Recettes de provenance interne en pourcentage du PIB comme mesure de la souplesse

2.19 On pourrait présumer qu'il est impossible de trouver des fonds additionnels pour de nouveaux programmes ou services à même les sources actuelles de recettes. Une solution de rechange raisonnable serait d'obtenir des recettes de nouvelles sources provinciales. Toutefois, il y a une limite aux fonds que la province peut puiser dans l'économie du Nouveau-Brunswick avant que l'économie ne commence à chanceler. Bien que la capacité exacte de l'économie d'assumer un tel fardeau ne soit pas connue, on peut tout

1. Le PIB est mesuré en fonction de l'année civile. Le PIB utilisé dans nos tableaux pour chaque fin d'exercice au 31 mars est le PIB de l'année civile se terminant durant l'exercice visé.

2. Indicateurs de l'état des finances des gouvernements, 1997, publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

de même déterminer la croissance ou la diminution relative durant une période donnée.

Pièce 2.3 Recettes de provenance interne en pourcentage du PIB[1] pour les 10 derniers exercices

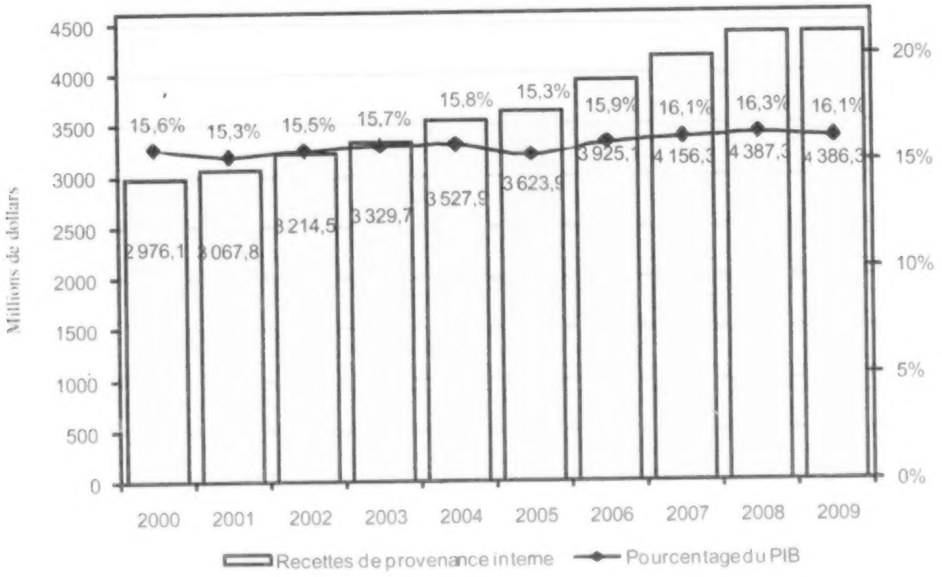

2.20 La pièce 2.3 montre la mesure dans laquelle la province a puisé des fonds à même l'économie provinciale sous forme de taxes et impôts, de frais d'utilisation et de licences et permis au cours des 10 derniers exercices. La pièce montre que les sommes puisées par le gouvernement provincial dans l'économie du Nouveau-Brunswick en pourcentage du PIB sont restées relativement stables au cours des 10 derniers exercices.

Coût du service de la dette publique en tant que pourcentage du total des recettes (part des intérêts) comme mesure de la souplesse

2.21 L'un des facteurs les plus connus qui influent sur la souplesse des gouvernements est le coût du service de la dette publique.

2.22 Le coût du service de la dette publique est surtout composé des intérêts sur la dette consolidée de la province. Il comprend aussi le change payé sur les intérêts et les obligations qui arrivent à échéance pendant l'exercice, l'amortissement des gains et pertes de change, ainsi que l'amortissement des escomptes et des primes

1. Le PIB est mesuré en fonction de l'année civile. Le PIB utilisé dans nos tableaux pour chaque fin d'exercice au 31 mars est le PIB de l'année civile se terminant durant l'exercice visé.

engagées sur l'émission de la dette provinciale. Il ne comprend pas les remboursements de capital sur la dette consolidée de la province.

2.23 La pièce 2.4 montre les coûts du service de la dette comparativement aux recettes provinciales totales pour les 10 derniers exercices.

Pièce 2.4 Coût du service de la dette publique en tant que pourcentage du total des recettes pour les 10 derniers exercices

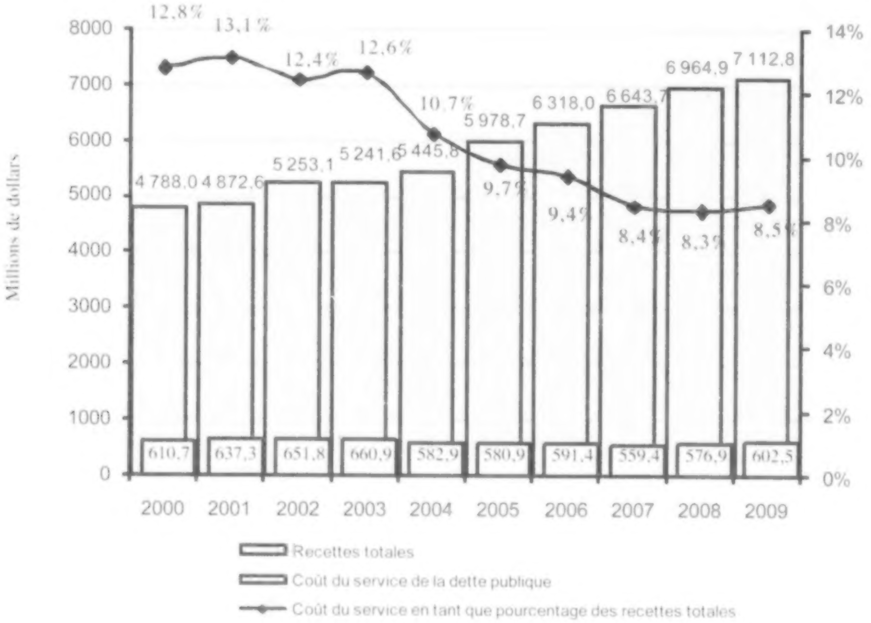

2.24 Cette pièce montre que le coût du service de la dette publique a augmenté de 25,6 millions de dollars en 2009 comparativement à 2008 pour atteindre 602,5 millions de dollars. Elle montre aussi que la province a diminué le pourcentage global d'accaparement des recettes par les intérêts, qui est passé de 12,8 % en 2000 à son niveau actuel de 8,5 %. Il s'agit d'une baisse importante, surtout attribuable à l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine, ainsi qu'à une baisse générale des taux d'intérêt. La pièce montre que, en termes de pourcentage, la province dispose aujourd'hui d'une plus grande part de ses recettes totales pour satisfaire à ses besoins actuels qu'il y a 10 ans.

Vulnérabilité

2.25 La vulnérabilité est la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement le rend dépendant de sources de financement,

nationales ou internationales, sur lesquelles il n'exerce pas d'influence[1].

2.26 Le financement des programmes et des services ne peut venir que de deux sources : les recettes et les emprunts.

Transferts du gouvernement fédéral en tant que pourcentage des recettes totales comme mesure de la vulnérabilité

2.27 En 2009, les transferts fédéraux ont représenté 38,3 % des recettes totales de la province. C'est un élément important, car les recettes de sources fédérales ne sont pas considérées comme des recettes sur lesquelles on peut exercer un contrôle comme on peut le faire sur les recettes produites par la province.

2.28 Les recettes de provenance interne peuvent être mieux contrôlées, car le gouvernement peut agir directement sur les sommes produites en ayant recours à des mesures législatives en matière de fiscalité et en mettant en œuvre ou en modifiant les taux des frais d'utilisation et des permis et licences. Les transferts fédéraux sont soumis à des variables fort différentes, dont peu sont du ressort du gouvernement provincial. Les décisions fédérales en matière de politique financière, qui déterminent le montant et le moment des futurs transferts, peuvent avoir des répercussions importantes pour les gouvernements provinciaux.

1. Indicateurs de l'état des finances des gouvernements, 1997, publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Pièce 2.5 Transferts fédéraux en pourcentage des recettes totales pour les 10 derniers exercices

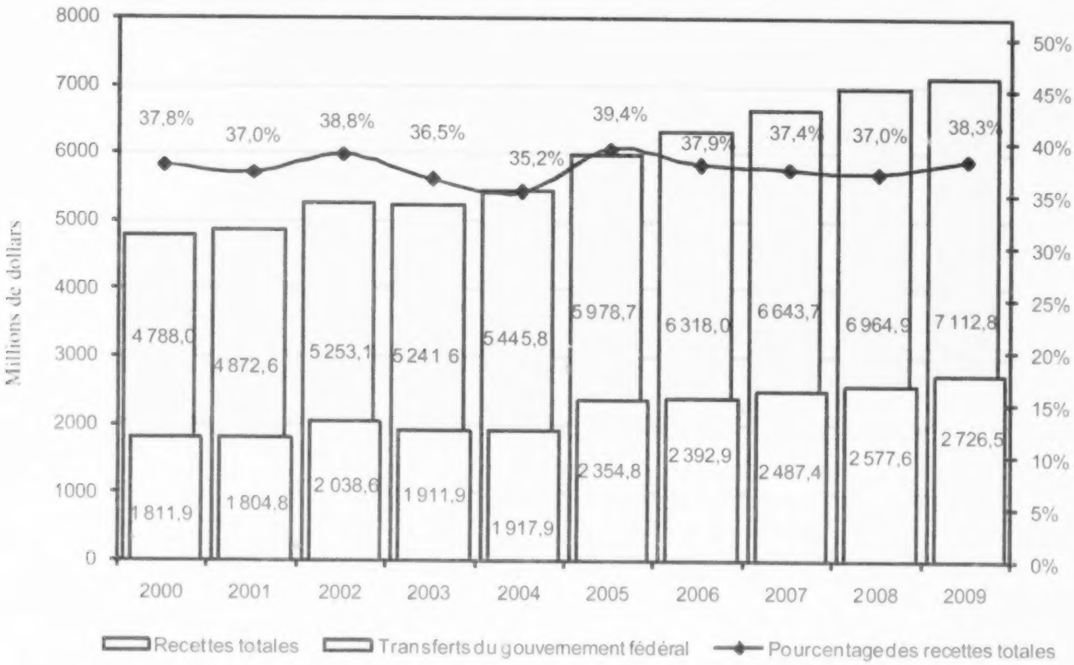

2.29 Si la dépendance du Nouveau-Brunswick à l'égard des transferts fédéraux s'accroît, sa vulnérabilité à l'égard de variables sur lesquelles il n'exerce pas d'influence s'accroît aussi. La pièce 2.5 montre la dépendance de la province à l'égard des transferts fédéraux au cours des 10 derniers exercices. La pièce montre que la tendance a été relativement stable au cours des 10 derniers exercices. Pour permettre les comparaisons, les recettes de 2000 à 2007 ont été retraitées pour tenir compte des conventions comptables en vigueur.

Résumé

2.30 De façon générale, pour les 10 derniers exercices, les indicateurs de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité montrent que l'état des finances du gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est amélioré ou est demeuré relativement stable. Au cours des deux derniers exercices, les indicateurs relatifs à la viabilité ont été défavorables.

2.31 La pièce qui suit résume les indicateurs financiers et leur incidence sur l'état des finances de la province.

Pièce 2.6 Résumé des indicateurs financiers

Indicateur financier	2009	Incidence sur l'état des finances de la province – Tendance - 2 ans	Incidence sur l'état des finances de la province – Tendance - 10 ans
Viabilité			
Dette nette en pourcentage du PIB	27,1%	défavorable	favorable
Variation de la dette nette et le PIB	6,3%/1,3%	défavorable	mixte
Souplesse			
Recettes de provenance interne en pourcentage du PIB	16,1%	pas de changement important	pas de changement important
Coût du service de la dette publique en pourcentage des recettes totales	8,5%	pas de changement important	favorable
Vulnérabilité			
Transferts fédéraux en pourcentage des recettes totales	38,3%	pas de changement important	pas de changement important

Observations sur des éléments des états financiers de la province

2.32 Dans cette partie, nous examinons divers éléments des états financiers de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Ces éléments sont répartis dans trois catégories :

- le bilan,
- les éléments communiqués dans les notes,
- l'état des résultats.

2.33 Nous visons par cette information à aider les députés de l'Assemblée législative à comprendre l'information contenue dans les états financiers de la province et à formuler des questions au sujet de ces états financiers.

2.34 Nous tenons à souligner trois points qui sont traités dans la section qui suit. Il s'agit de secteurs qui, à notre avis, pourraient être mieux gérés :

- **perception des comptes débiteurs;**
- **gestion de la responsabilité croissante relative aux travailleurs accidentés;**
- **croissance de la provision pour créances douteuses.**

2.35 Ces points sont traités plus en détail dans le chapitre.

Le bilan

2.36 Nous avons analysé les éléments suivants du bilan de la province :

- Comptes débiteurs et avances
- Taxes et impôts à recevoir
- Prêts
- Comptes créditeurs et charges constatées
- Provision pour pertes
- Toutes les provisions
- Obligations en vertu de contrats de location-acquisition
- Dette (excédent) au titre des régimes de retraite
- Dette consolidée aux fins provinciales
- Immobilisations corporelles
- Dette nette

2.37 Dans les tableaux qui suivent, les chiffres de 2008 sont basés sur les chiffres publiés dans le volume 1 des comptes publics de 2009, mais ont été retraités par rapport à l'an dernier. Le retraitement découle principalement de la consolidation d'autres organismes de la Couronne, soit Kings Landing, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, Fundy Linen et Ambulance NB.

2.38 Les chiffres des exercices antérieurs à 2008 n'ont pas été retraités pour ces entités consolidées, car l'effet aurait été négligeable.

Comptes débiteurs et avances

2.39 Le tableau qui suit ventile les comptes débiteurs et les avances de la province.

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Comptes débiteurs généraux	227,2	207,4	185,4	168,6	153,5	231,2	200,1	197,8	174,8	156,7
Débiteurs du gouvernement fédéral	182,0	205,0	169,7	164,0	141,6	132,3	121,5	122,8	119,5	106,9
Paiements pour garanties d'emprunt	94,7	75,3	45,8	50,1	52,4	32,0	32,7	26,8	21,6	15,9
Autres débiteurs						7,2	7,3	9,8	10,6	12,3
Avances	23,5	23,1	33,6	62,0	67,5					
Total partiel	527,4	510,8	434,5	444,7	415,0	402,7	361,6	357,2	326,5	291,8
Intérêts à recevoir	52,1	45,5	37,1	33,4	26,3	30,8	30,3	25,6	24,1	27,1
Total partiel	579,5	556,3	471,6	478,1	441,3	433,5	391,9	382,8	350,6	318,9
Entités consolidées	43,2	51,4	51,2	48,3	43,3	42,8	47,4	N.D.	N.D.	N.D.
Total	622,7	607,7	522,8	526,4	484,6	476,3	439,3	382,8	350,6	318,9
Moins : provision pour créances douteuses	244,0	201,3	155,7	140,7	132,9	118,5	113,3	97,7	87,4	77,5
Comptes débiteurs et avances	378,7	406,4	367,1	385,7	351,7	357,8	326,0	285,1	263,2	241,4

2.40 Ces débiteurs ne nécessitent pas tous une gestion active de la part du gouvernement provincial pour assurer leur perception, par exemple les comptes débiteurs du gouvernement fédéral, les comptes débiteurs provenant des entités consolidées qui s'occupent elles-mêmes de leur perception ou les avances de subventions. Le tableau qui suit calcule la valeur des comptes et des intérêts payables à la province qui nécessiteraient une gestion active pour assurer leur perception et compare cette valeur à la valeur des comptes dont le recouvrement est considéré comme douteux.

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Total avant la provision	622,7	607,7	522,8	526,4	484,6	476,3	439,3	382,8	350,6	318,9
Moins : débiteurs du gouvernement fédéral	182,0	205,0	169,7	164,0	141,6	132,3	121,5	122,8	119,5	106,9
Moins : entités consolidées	43,2	51,4	51,2	48,3	43,3	42,8	47,4	N.D.	N.D.	N.D.
Moins : avances de subventions	13,0	12,7	21,9	51,5	55,2					
Montant net	384,5	338,6	280.0	262.6	244.5	301,2	270,4	260.0	231,1	212.0
Provision pour créances douteuses	244,0	201,3	155,7	140,7	132,9	118,5	113,3	97,7	87,4	77,5
Pourcentage de la provision	63,5%	59,5%	55,6%	53,6%	54,4%	39,3%	41,9%	37,6%	37,8%	36,6%

2.41 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 :

- la province fait état d'une somme de 622,7 millions de dollars pour l'élément comptes débiteurs et avances, soit environ 2,5 % de plus que le solde du 31 mars 2008;
- sur la somme de 622,7 millions de dollars, 43,2 millions étaient recevables et gérés par les entités consolidées;
- le gouvernement fédéral devait 182,0 millions de dollars, et la perception de cette somme n'est pas en doute;
- des avances de 13,0 millions de dollars sur des subventions de fonctionnement ont été consenties pour avril 2009;
- il reste donc des débiteurs d'une valeur de 384,5 millions de dollars que la province doit gérer activement pour assurer leur perception;
- le recouvrement de 63,5 % de ces montants, soit 244,0 millions de dollars, est considéré comme douteux.

2.42 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, le pourcentage de créances douteuses s'élevait à 36,6 %. Ce pourcentage augmente constamment depuis.

2.43 Voici quelques autres chiffres dans les comptes débiteurs et avances qui soulèvent des questions :

- Le montant des débiteurs au titre des paiements pour garanties d'emprunt est environ six fois plus élevé, passant de 15,9 millions de dollars au 31 mars 2000 à 94,7 millions de dollars au 31 mars 2009.

- Normalement, les sommes dues par le gouvernement du Canada ne devraient pas exiger une gestion active, comme il est mentionné précédemment. Cependant, comme nous le soulignons dans notre rapport de 2008, les fonds provenant du programme des langues officielles n'étaient pas réclamés en temps opportun au gouvernement du Canada. À la suite de notre rapport adressé au ministère de l'Éducation, ce dernier a préparé les demandes de paiement nécessaires, et les comptes débiteurs ont diminué de près de 20 millions de dollars par rapport à l'an dernier. Après le 31 mars 2009, d'autres sommes ont été perçues du gouvernement du Canada.

2.44 Cette analyse montre qu'il est nécessaire d'améliorer la gestion des comptes débiteurs généraux de la province. Une provision pour créances douteuses de 63,5 %, taux qui est à la hausse, d'importants paiements pour garanties d'emprunt et des

questions au sujet de la rapidité des recouvrements sont tous des exemples qui suggèrent des possibilités d'amélioration.

Taxes et impôts à recevoir

2.45 Le tableau qui suit ventile les taxes et impôts à recevoir par la province.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Taxe sur l'essence et les carburants	17,7	19,6	22,8	20,7	26,0	21,9	20,0	17,2	21,5	14,6
Taxe sur les minéraux métalliques	--	0,1	112,5	--	--	--	--	--	--	--
Impôts fonciers	911,0	855,1	791,4	411,0	395,3	384,0	374,3	359,9	342,4	323,8
Redevances forestières et droits de coupe	10,8	5,1	22,0	24,3	21,8	28,0	18,2	18,4	22,7	19,1
Taxe de vente	154,5	60,5	87,0	87,9	32,7	107,7	85,4	68,9	68,9	69,5
Taxe sur le tabac	21,7	8,5	8,4	8,5	10,2	11,3	9,0	7,4	5,3	4,4
Autres	7,2	5,3	2,5	2,5	2,9	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2
Total partiel	1,122.9	954,2	1,046.6	554,9	488,9	553,2	507,0	471,9	460,9	431,6
Provision pour créances douteuses	56,5	55,1	77,0	85,4	80,7	86,6	89,5	89,5	84,5	83,9
Total	1,066.4	899,1	969,6	469,5	408,2	466,6	417,5	382,4	376,4	347,7

2.46 Pour analyser les taxes et impôts à recevoir, nous avons comparé le solde impayé des débiteurs en fin d'exercice aux recettes fiscales pour l'exercice de certains types de taxe et d'impôt. Notons que les montants d'impôts fonciers ont été ajustés en 2008 pour comprendre la fraction municipale des débiteurs, et le montant de 2007 a été retraité aux fins de comparaison. Cependant, les montants préalables à 2007 ne comprennent pas la fraction municipale.

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Taxe sur l'essence et les carburants	195,1	198,1	215,2	232,1	239,7	234,9	222,1	184,3	186,5	185,5
Impôts fonciers	385,3	352,3	345,6	335,2	328,3	298,2	295,0	288,6	274,7	258,1
Redevances – Forêts	40,4	45,8	58,8	56,9	60,2	62,9	53,1	54,6	58,3	54,5
Taxe sur le tabac	103,7	79,9	81,9	90,5	96,5	101,4	91,9	69,7	49,8	47,8
Taxe sur les minéraux métalliques	4,7	119,7	120,2	10,5	2,8	2,2	5,7	2,3	3,3	3,9

2.47 Le tableau qui suit montre le ratio des taxes et impôts impayés relativement aux recettes fiscales applicables pour l'exercice.

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Taxe sur l'essence et les carburants	9,1%	9,9%	10,6%	8,9%	10,8%	9,3%	9,0%	9,3%	11,5%	7,9%
Impôts fonciers	236,4%	242,7%	229,0%	122,6%	120,4%	128,8%	126,9%	124,7%	124,6%	125,5%
Redevances – Forêts	26,7%	11,1%	37,4%	42,7%	36,2%	44,5%	34,3%	33,7%	38,9%	35,0%
Taxe sur le tabac	20,9%	10,6%	10,3%	9,4%	10,6%	11,1%	9,8%	10,6%	10,6%	9,2%
Taxe sur les minéraux métalliques		0,1%	93,6%							

2.48 Quelques observations:

- Comme les relevés d'impôt foncier pour l'année civile sont envoyés avant le 31 mars mais qu'ils ne sont exigibles qu'après le 31 mars, les états financiers font toujours état d'un important solde d'impôts fonciers à recevoir. De plus, comme la province assume le risque de perception de la fraction municipale des impôts fonciers, elle a aussi comptabilisé les sommes à recevoir des municipalités, qui sont compensées par un créditeur au lieu de recettes aux municipalités. Il est donc difficile d'évaluer la situation en matière de perception des impôts fonciers.
- En supposant que les taxes sur l'essence et le tabac soient exigibles tous les mois, on peut raisonnablement supposer qu'environ 1/12e des recettes de l'exercice provenant de ces taxes est impayé en fin d'exercice, ce qui représenterait 8,3 %. Le montant à percevoir au titre de la taxe sur le tabac est plus élevé que la normale en raison d'un règlement judiciaire avec les fabricants de tabac; il restait 12,8 millions à percevoir au 31 mars 2009.

2.49 Étant donné les dates des relevés et des paiements des impôts fonciers, il est difficile d'évaluer le pourcentage global de créances douteuses dans la catégorie des taxes et impôts à recevoir.

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Taxes et impôts à recevoir	1 122,9	954,2	1 046,6	554,9	488,9	553,2	507,0	471,9	460,9	431,6
Provision pour créances douteuses	56,5	55,1	77,0	85,4	80,7	86,6	89,5	89,5	84,5	83,9
Pourcentage	5,0%	5,8%	7,4%	15,4%	16,5%	15,7%	17,7%	19,0%	18,3%	19,4%

2.50 Si nous ajustions les chiffres pour prendre en compte les dates des relevés et des paiements des impôts fonciers, les pourcentages de créances douteuses seraient passablement plus élevés.

Prêts

2.51 Le tableau qui suit ventile les prêts en cours remboursables à la province.

	($ millions)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Entreprises Nouveau-Brunswick	291,5	218,9	196,1	200,2	206,7	201,8	239,0	228,0	224,2	215,8
Éducation et/ou Formation et Développement de l'emploi	369,2	336,4	296,0	258,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	7,3	3,6	2,3	0,2	-	-	-	-	-	-
Environnement et/ou Gouvernements locaux	5,8	7,7	9,9	0,7	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Conseil exécutif	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Développement social	35,5	34,0	34,8	34,5	33,6	32,7	31,8	30,9	31,3	24,9
Finances	-	-	-	1,0	1,6	1,6	1,9	1,7	1,9	2,3
Sécurité publique	9,7	10,0	10,2	10,4	10,7	10,9	11,2	11,4	11,6	12,2
Société de développement régional	13,8	11,4	7,3	3,6	5,3	3,8	3,6	3,2	3,2	3,0
Approvisionnement et Services	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
Total partiel	736,8	626,0	560,6	512,9	262,7	255,6	292,3	280,1	277,6	263,6
Provision pour créances douteuses	297,9	229,3	207,2	192,9	142,6	129,3	143,9	133,7	124,7	122,3
Total	438,9	396,7	353,4	320,0	120,1	126,3	148,4	146,4	152,9	141,3

2.52 Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, la responsabilité des prêts aux étudiants a été dévolue à la province. Depuis le 31 mars 2006, les prêts aux étudiants en cours ont augmenté de plus de 40 %. Cette augmentation nous préoccupe; nous comprenons toutefois que des mécanismes sont en place pour permettre une meilleure gestion des prêts aux étudiants en souffrance. Les remboursements devraient donc augmenter, et le solde des prêts impayés pourrait ne pas connaître un taux de croissance aussi rapide dans l'avenir. Nous continuerons à surveiller étroitement le solde de ces prêts. Le tableau suivant analyse les soldes des prêts des quatre derniers exercices et présente une estimation des soldes de 2010 établie à partir des chiffres du Budget principal.

	millions $				
	Budget 2010	**2009**	**2008**	**2007**	**2006**
Solde d'ouverture	369,2	336,4	296,0	258,3	0,0
Avances - prêts aux étudiants	68,4	62,8	64,5	61,7	270,1
Remboursements	30,8	31,3	26,3	20,2	10,1
Autres	-	1,3	2,2	(3,8)	(1,7)
Solde de clôture	406,8	369,2	336,4	296,0	258,3

2.53 L'augmentation du solde des prêts de la Société de développement régional en 2008 était attribuable à un prêt de 4 millions de dollars consenti à l'Office de stabilisation de la Fédération des caisses populaires acadiennes.

2.54 Certains des prêts en cours ne sont pas recouvrables et devraient être radiés. Par exemple, le prêt du Conseil exécutif à la Fondation du quotidien francophone est assorti d'une provision pour pertes de 100 %, et sa structure est essentiellement celle d'une subvention. Les prêts de 9,5 millions de dollars pour les jugements inexécutés inscrits pour Sécurité publique sont d'anciens prêts dont la provision pour pertes est de 100 %. Ces deux éléments totalisent 13,5 millions de dollars, somme que la province sait qu'elle ne recouvrera pas et qui devrait être radiée.

2.55 Le pourcentage de prêts dont le remboursement est douteux est le suivant :

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Prêts	736,8	626,0	560,6	512,9	262,7	255,6	292,3	280,1	277,6	263,6
Provision pour créances douteuses	297,9	229,3	207,2	192,9	142,6	129,3	143,9	133,7	124,7	122,3
Pourcentage	40,4%	36,6%	37,0%	37,6%	54,3%	50,6%	49,2%	47,7%	44,9%	46,4%

2.56 La réduction du pourcentage en 2006 s'explique par l'ajout du programme des prêts aux étudiants au portefeuille de prêts de la province.

2.57 Voici un historique du pourcentage de la provision pour certaines catégories de prêts :

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Loi sur l'aménagement agricole	46,3%	68,2%	69,0%	72,4%	73,2%	71,0%	69,0%	66,3%	48,0%	37,5%
Loi sur le développement économique	66,8%	62,1%	64,9%	65,1%	56,8%	46,0%	45,0%	41,7%	37,2%	30,5%
Loi sur le développement des pêches	75,8%	71,8%	71,9%	73,8%	71,6%	76,8%	74,3%	74,3%	77,9%	82,2%
Gestion provinciale Ltée	100,0%	75,6%	80,6%	73,3%	44,6%	34,3%	30,9%	25,9%	18,8%	32,5%
Prêts aux étudiants	20,1%	19,4%	18,6%	15,9%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Prêts aux gouvernements locaux	6,9%	5,2%	3,0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
La Fondation du quotidien francophone	100,0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick	13,2%	14,1%	6,9%	7,0%	6,3%	7,6%	7,9%	8,1%	9,2%	10,8%
Accords MEIR	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	0,0%	54,5%	42,9%	35,3%	31,6%	26,1%
Jugements inexécutés	100,0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

2.58 Les quatre plus grandes catégories de prêts, qui représentent 93,2 % de l'ensemble des prêts et avances impayés au 31 mars 2009, sont les suivantes :

- Prêts aux étudiants 50,1 %
- Prêts en vertu de la *Loi sur le développement économique* 33,4 %
- Prêts en vertu de la *Loi sur le développement des pêches* 4,9 %
- Prêts en vertu de la *Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick* 4,8 %

Comptes créditeurs et charges constatées

2.59 Le tableau qui suit fournit un historique du solde des comptes créditeurs et des charges constatées pour les 10 derniers exercices.

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Comptes créditeurs	458,2	452,4	446,8	417,4	388,2	372,4	300,5	375,6	255,0	275,9
Montants dus au Canada	184,6	207,4	228,9	249,9	211,4	186,2	34,8	10,3	9,5	16,2
Intérêts courus	205,6	215,2	227,0	236,8	244,2	231,0	229,5	164,2	164,3	166,5
Avantages des employés	718,0	641,4	609,2	599,6	575,4	542,2	419,5	404,1	403,9	352,5
Autres	519,9	487,5	440,0	137,6	201,1	148,5	268,1	182,7	210,4	219,0
	2,086.3	2,003.9	1 951,9	1 641,3	1 620,3	1 480,3	1 252,4	1 136,9	1 043,1	1 030,1

2.60 L'élément le plus important du compte des montants dus au Canada a trait aux paiements versés en trop par le Canada à la province au titre des transferts fédéraux. De la somme due en 2009, environ 145,8 millions de dollars sur 184,6 millions de dollars ont trait aux paiements en trop versés par le Canada au titre de la péréquation. Voilà qui montre que les paiements en provenance d'Ottawa qui sont fondés sur des estimations peuvent changer considérablement une fois que les montants estimatifs deviennent définitifs.

2.61 Il y a lieu de noter que l'importante augmentation constatée sous Autres à partir de 2007 a trait à l'inscription d'une somme à verser aux municipalités pour compenser la fraction municipale des impôts fonciers à recevoir. Les montants des exercices antérieurs à 2007 ne sont pas retraités.

2.62 Deux des éléments des charges constatées au titre des avantages des employés sont :

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	135,6	126,8	105,8	103,3	95,7	89,6	83,2	68,9	55,7	42,3
Indemnités de retraite	311,6	308,3	303,1	289,4	272,3	264,0	247,6	232,4	230,7	224,9

2.63 La différence dans la croissance de ces deux charges constatées est évidente. La responsabilité relative aux travailleurs accidentés a augmenté de 220,6 % au cours d'une période de neuf ans, tandis que l'obligation constatée au titre des indemnités de retraite a augmenté de 38,6 %. Même si les deux responsabilités ont

trait à la population active de la province, l'une augmente rapidement, tandis que l'autre a un rythme de croissance plus lent.

Provision pour pertes

2.64 Le tableau qui suit fournit un historique du solde des provisions pour pertes au cours des 10 derniers exercices.

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Provision pour pertes	101,8	103,1	95,8	84,0	83,3	104,2	74,2	68,7	30,9	16,2

2.65 Au 31 mars 2009, cette provision atteignait un solde six fois plus élevé qu'au 31 mars 2000. La provision touche les éléments suivants :

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Entreprises Nouveau-Brunswick	46,4	43,7	68,8	60,5	36,2	40,0	19,9	19,1	12,2	14,7
Éducation	-	-	-	-	30,7	35,1	30,1	25,4	18,5	1,3
Autres	32,0	36,0	0,2	0,2	0,2	0,7	0,2	0,2	0,2	0,2
Appels au titre de l'impôt foncier	23,4	23,4	26,8	23,3	16,2	28,4	24,0	24,0	-	-

2.66 Le tableau montre que le solde du 31 mars 2005 pour le ministère de l'Éducation a disparu à la suite du changement dans la méthode pour consentir des prêts aux étudiants, qui ne sont plus des garanties mais des prêts directs. La provision pour pertes sur les garanties d'emprunt d'Entreprises Nouveau-Brunswick a diminué en 2008 en raison du paiement d'une garantie d'emprunt. L'augmentation au poste Autres en 2008 est attribuable à une augmentation de la provision pour pertes au gouvernement central.

Toutes les provisions

2.67 La province a établi diverses provisions pour pertes. Si nous les prenons dans leur ensemble, nous obtenons un portrait complet des provisions.

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Provision pour pertes	101,8	103,1	95,8	84,0	83,3	104,2	74,2	68,7	30,9	16,2
Provisions pour créances douteuses (prêts et avances)	297,9	229,3	207,2	192,9	142,6	129,3	143,9	133,7	124,7	122,3
Provision pour créances douteuses (taxes et impôts à recevoir)	56,5	55,1	77,0	85,4	80,7	86,6	89,5	89,5	84,5	83,9
Provision pour créances douteuses (comptes débiteurs et intérêts à recevoir)	244,0	201,3	155,7	140,7	132,9	118,5	113,3	97,7	87,4	77,8
Total des provisions	700,2	588,8	535,7	503,0	439,5	438,6	420,9	389,6	327,5	300,2

2.68 Ces chiffres sont préoccupants. Au 31 mars 2009, la province s'attend à perdre 700,2 millions de dollars sur les divers montants qu'elle a prêtés ou garantis. Il semble que la situation soit symptomatique d'une déficience dans la fonction de recouvrement. Il semble aussi qu'elle soit porteuse d'importantes possibilités. En effet, chaque point de pourcentage de ces créances douteuses récupéré par la province représenterait 7,0 millions de dollars.

2.69 En 2006, nous signalions qu'il existe au moins un mécanisme peu coûteux qui a fait ses preuves dans d'autres provinces; il s'agit du service de recouvrement offert par l'Agence du revenu du Canada (ARC). En août 2007, un décret en conseil a donné la permission au ministre des Finances de conclure un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada pour se prévaloir de ce service. À l'été 2008, un accord a été signé, et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail envoie les prêts aux étudiants en souffrance à l'ARC aux fins de compensation. D'après ce que nous comprenons, d'autres programmes de crédit et de prêt du gouvernement provincial pourraient emboîter le pas avec des arrangements similaires.

Obligations au titre de contrats de location-acquisition

2.70 Le tableau qui suit fournit un historique du solde des obligations au titre de contrats de location-acquisition pour les 10 derniers exercices.

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Contrats de location-acquisition	785,9	805,4	817,1	834,1	849,4	865,8	873,7	871,9	900,0	900,7

2.71 Le contrat de location-acquisition le plus important est celui de l'autoroute entre Fredericton et Moncton.

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Contrat de location-acquisition pour l'autoroute Fredericton-Moncton	756,6	775,1	792,4	808,4	823,0	837,0	843,8	844,6	871,8	872,0

2.72 Au cours des neuf derniers exercices, la province a remboursé 115,4 millions de dollars du solde à payer sur le capital du contrat de location-acquisition pour l'autoroute entre Fredericton et Moncton.

Dette (excédent) au titre des régimes de retraite

2.73 Le tableau qui suit fournit un historique du solde de la dette au titre des régimes de retraite de la province pour les 10 derniers exercices.

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Dette (excédent) au titre des régimes de retraite	(210,2)	(244,7)	(126,4)	30,2	156,7	271,5	362,1	372,6	442,6	596,0

2.74 À long terme, la dette (excédent) au titre des régimes de retraite peut être établie de façon exacte uniquement si les hypothèses utilisées pour la calculer s'appuient sur des conditions économiques et démographiques réelles. La ligne des redressements comptables dans le tableau qui suit est un baromètre qui illustre le degré auquel les hypothèses à long terme utilisées jusqu'à présent diffèrent de la situation estimative actuelle des régimes. Tandis que le tableau qui précède montre une diminution ordonnée de la dette au titre des régimes de retraite, qui passe d'une position de déficit à une position d'excédent, la ligne des redressements comptables dans le tableau ci-dessous montre une instabilité beaucoup plus grande.

2.75 On observe une baisse constante de l'encours de la dette au titre des régimes de retraite de 2000 à 2006, tandis qu'un excédent est

signalé de 2007 à 2009 lorsque des estimations appropriées sont utilisées aux fins comptables. La situation découle de la manière dont les régimes de retraite sont comptabilisés. Les normes comptables pour les régimes de retraite comprennent des mesures qui contribuent à éliminer une bonne part de l'instabilité sous-jacente, surtout en ce qui concerne la valeur marchande de l'actif des régimes. La dette au titre des régimes de retraite comprend en fait les éléments suivants :

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Dette estimative au titre des prestations de retraite acquises	8 642,5	8 289,3	7 865,5	7 324,5	6 719,6	6 380,9	5 983,7	5 603,1	5 339,0	5 138,2
Valeur marchande de l'actif des régimes de retraite	6 512,4	8 024,1	8 030,5	7 449,3	6 521,7	6 086,5	4 926,3	5 445,1	5 407,4	5 819,1
Total partiel	2 130,1	265,2	(165,0)	(124,8)	197,9	294,4	1 057,4	158,0	(68,4)	(680,9)
Redressements comptables	(2 340,3)	(509,9)	38,6	155,0	(41,2)	(22,9)	(695,3)	214,6	511,0	1 276,9
Dette (excédent) au titre des régimes de retraite	(210,2)	(244,7)	(126,4)	30,2	156,7	271,5	362,1	372,6	442,6	596,0

2.76 Le tableau montre une augmentation constante des prestations accumulées estimatives acquises par les participants aux divers régimes de retraite de la province. Cependant, la valeur marchande de l'actif des régimes de retraite fluctue considérablement. Pour les 10 exercices compris dans le tableau, la valeur marchande de l'actif des régimes pour l'exercice courant affiche la plus grande variation enregistrée, soit une baisse de 1,5 milliard de dollars.

2.77 Le tableau fait également état de la différence entre la valeur marchande de l'actif des régimes et le passif estimatif au titre des prestations accumulées des régimes à chaque fin d'exercice. Ce chiffre fluctue considérablement d'un exercice à l'autre. Nous avions observé au 31 mars 2000 que l'actif dépassait le passif de 680 millions de dollars. Au 31 mars 2009, le passif excédait l'actif de 2,13 milliards, le montant le plus important jamais enregistré.

2.78 Les normes comptables visant les régimes de retraite des gouvernements permettent d'apporter des redressements qui atténuent l'incidence des changements importants dans les éléments

de la dette au titre des régimes de retraite, par exemple le rendement des marchés sur l'actif. Ainsi, au 31 mars 2000, même si l'actif des régimes de retraite de la province excédait les obligations au titre des prestations estimatives de 680,9 millions de dollars, les états financiers de la province faisaient état d'une dette au titre des régimes de retraite de 596,0 millions de dollars. Au 31 mars 2009, les prestations accumulées estimatives dépassent la valeur marchande de 2,13 milliards de dollars, alors que l'excédent au titre des régimes de retraite indiquée dans les états financiers de la province est de 210,2 millions de dollars.

2.79 La variation annuelle de la dette au titre des régimes de retraite ne s'explique pas entièrement par le rendement des marchés sur l'actif ou les redressements comptables. La province cotise également aux régimes de retraite afin d'en abaisser la dette. Le tableau qui suit compare les charges de retraite pour l'exercice avec les cotisations versées aux régimes par le gouvernement provincial.

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Charges de retraite	323,1	154,5	101,1	109,9	108,4	124,2	90,4	(0,7)	(51,1)	(9,1)
Cotisations de l'employeur	288,6	272,8	257,7	236,4	223,2	214,8	100,9	69,1	102,3	167,6
Réduction (augmentation) au titre des régimes de retraite	(34,5)	118,3	156,6	126,5	114,8	90,6	10,5	69,8	153,4	176,7

2.80 Les charges de retraite ont augmenté de façon spectaculaire au cours des années; elles ont connu une hausse de 50 % en 2008 par rapport à 2007 et ont plus que doublé en 2009. Les charges de retraite en 2009 ont dépassé les prévisions en raison des pertes importantes de l'actif des caisses de retraite à la suite du ralentissement économique. À court terme, le tableau montre que les cotisations provinciales à la hausse ne réussissent pas à compenser les rendements plus faibles que prévu.

Dette consolidée aux fins provinciales

2.81 Le tableau qui suit fournit un historique de la dette consolidée aux fins provinciales, de la valeur comptable du fonds d'amortissement et de la dette consolidée aux fins provinciales moins le solde du fonds d'amortissement pour les 10 derniers exercices.

2.82 Au 31 mars 2009, la dette consolidée aux fins provinciales dépassait 10 milliards de dollars.

2.83 Le tableau montre des augmentations importantes de la dette consolidée au cours des 10 derniers exercices, mais seulement des augmentations modérées du fonds d'amortissement, dont la valeur avait en fait diminué au 31 mars 2009 comparativement à la valeur de l'exercice précédent.

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Dette consolidée aux fins provinciales	10 127,6	9 461,7	9 272,8	8 942,4	8 397,0	8 485,8	8 418,7	8 004,7	7 656,2	7 408,5
Valeur comptable du fonds d'amortissement	4 159,9	4 161,9	3 968,2	3 984,0	3 773,8	3 716,2	3 543,0	3 358,8	3 130,2	2 925,5
Dette consolidée aux fins provinciales moins le fonds d'amortissement	5 967,7	5 299,8	5 304,6	4 958,4	4 623,2	4 769,6	4 875,7	4 645,9	4 526,0	4 483,0

2.84 Comme l'indique le dernier tableau de la section sur la dette au titre des régimes de retraite, la province a versé des sommes considérables dans les régimes de retraite au cours des 10 derniers exercices.

Immobilisations corporelles

2.85 Le tableau qui suit fournit un historique du solde des immobilisations corporelles pour les six derniers exercices.

	(millions $)					
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**
Immobilisations corporelles	6 394,0	6 234,1	5 645,5	5 518,9	5 404,0	5 294,9
Contributions reportées pour dépenses en capital	(852,2)	(818,3)	(680,2)	(659,8)	(657,3)	(644,9)
Investissements provinciaux dans les immobilisations corporelles	5 541,8	5 415,8	4 965,3	4 859,1	4 746,7	4 650,0

2.86 Le tableau qui suit est une analyse des changements dans les contributions reportées pour dépenses en capital du gouvernement fédéral pour l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours des cinq derniers exercices.

	(millions $)				
	2009	2008	2007	2006	2005
Solde d'ouverture	818,3	680,2	659,8	657,3	644,9
Fonds reçus pour acquérir des immobilisations corporelles	64,9	165,3	43,5	24,9	34,3
Amortissement des contributions reportées pour dépenses en capital	(31,0)	(27,2)	(23,1)	(22,4)	(21,9)
Solde de clôture	852,2	818,3	680,2	659,8	657,3

2.87 Voici une analyse des changements dans le solde des immobilisations corporelles pour les quatre derniers exercices :

	(millions $)			
	2009	2008	2007	2006
Solde d'ouverture	6 234,1	5 651,5	5 523,4	5 408,8
Acquisitions	440,7	837,7	367,1	342,4
Amortissement des immobilisations corporelles	(279,9)	(253,3)	(238,7)	(227,4)
Perte sur ventes d'immobilisations corporelles	(0,9)	(1,8)	(0,3)	(0,4)
Solde de clôture	6 394,0	6 234,1	5 651,5	5 523,4

2.88 Le tableau qui suit présente les investissements annuels dans les immobilisations corporelles de 2005 à 2009. Il montre que la grande majorité de nos projets d'infrastructure ont été financés par le gouvernement provincial durant cette période. Le montant et le pourcentage des fonds provenant du gouvernement fédéral pour des projets d'infrastructure varient considérablement d'un exercice à l'autre.

	(millions $)				
	2009	2008	2007	2006	2005
Investissements provinciaux	375,9	672,4	321,5	317,3	292,4
Investissements fédéraux	64,9	165,3	43,5	24,9	34,3
Total des investissements	440,8	837,7	365,0	342,2	326,7
Part provinciale du financement	85,3%	80,3%	88,1%	92,7%	89,5%

Dette nette

2.89 La dette nette est une importante mesure de l'état des finances de la province.

2.90 Au 31 mars 2009, la dette nette avait atteint un sommet jamais atteint de 7,39 milliards de dollars.

2.91 Pour comprendre l'importance de la taille de notre dette nette, on peut la comparer à la dette nette de provinces ayant une population de taille similaire à celle du Nouveau-Brunswick. Dans ces tableaux, la dette nette provient des états financiers condensés vérifiés de chaque province, et les informations au sujet du PIB et de la population proviennent du site Web de Statistique Canada.

(millions $)			
Dette nette	**2009**	**2008**	**2007**
Saskatchewan	3 848	6 049	6 446
Nouveau-Brunswick	7 388	6 949	6 575
Manitoba	11 498	10 599	10 465
Nouvelle-Écosse	12 324	12 115	12 357

Dette nette par habitant	2009	2008	2007
Saskatchewan	3 787 $	6 051 $	6 528 $
Manitoba	9 518 $	8 881 $	8 880 $
Nouveau-Brunswick	9 864 $	9 299 $	8 769 $
Nouvelle-Écosse	13 138 $	12 943 $	13 216 $

Dette nette en pourcentage du PIB	2009	2008	2007
Saskatchewan	6,0%	11,7%	14,0%
Manitoba	22,4%	22,0%	23,4%
Nouveau-Brunswick	27,1%	25,8%	25,9%
Nouvelle-Écosse	36,0%	37,0%	39,0%

Éléments communiqués dans les notes

2.92 En vertu des normes comptables, il n'est pas obligatoire de signaler immédiatement certains événements économiques, bien que la plupart doivent être communiqués dans les notes afférentes aux états financiers. Le traitement comptable de ces éléments par la province est correct, mais les lecteurs des états financiers devraient savoir quels sont ces éléments. Les principaux éléments sont les suivants :

- Passif éventuel
- Engagements
- Fluctuations des devises étrangères
- Valeur marchande des placements du fonds d'amortissement

Passif éventuel

2.93 La province a garanti certaines dettes d'entités externes. Les garanties pour les 10 derniers exercices, moins les provisions pour pertes constatées sont les suivantes :

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Loi sur l'aménagement agricole	1,8	0,6	0,6	0,4	0,4	0,1	0,2	0,2	0,9	0,8
Loi sur le développement économique	98,2	83,4	113,8	108,6	102,1	122,5	44,8	28,9	29,9	36,4
Loi sur le développement de l'emploi	4,1	4,4	4,5	4,5	3,9	5,3	4,3	3,6	2,0	2,3
Loi sur le développement des pêches	12,4	14,8	16,6	20,8	5,0	6,5	10,4	5,9	3,3	4,3
Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,5	1,6	1,5	1,7	0,5
Loi sur les foyers de soins	7,6	8,1	8,7	9,4	10,3	10,6	10,6	10,7	10,6	11,0
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	3 000,0	2 900,0	2 800,0	2 700,0	2 600,0	2 500,0	2 300,0	2 100,0	1 900,0	1 800,0
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	612,9	569,5	560,1	496,1	466,6	421,4	386,7	366,9	350,9	346,2
Gestion provinciale Ltée	12,6	29,0	14,7	14,9	1,7	2,3	2,6	4,9	6,0	7,3
Loi sur la Société de développement régional	3,9	4,6	3,6	3,8	3,6	3,7	4,0	3,8	4,3	4,2
Loi sur l'aide à la jeunesse	-	-	-	-	209,1	186,8	168,2	136,6	107,9	-
Total partiel	3 754,3	3 615,2	3 523,5	3 359,4	3 403,6	3 260,7	2 933,4	2 663,0	2 417,5	2 213,0
Provision pour pertes	40,6	49,9	69,0	60,7	67,6	75,8	50,2	44,7	30,9	16,2
Passif éventuel des prêts garantis	3 713,7	3 565,3	3 454,5	3 298,7	3 336,0	3 184,9	2 883,2	2 618,3	2 386,6	2 196,8

2.94 La baisse marquée de 2006 s'explique par la transformation des prêts aux étudiants de garanties en prêts en cours.

2.95 En 2007, pour la première fois, la province a fait rapport de sa garantie des sommes déposées auprès des caisses populaires et des credit unions. Au 31 décembre 2008, le total des dépôts garantis se chiffrait à 3 050,7 millions de dollars. Étant donné l'importance du montant, le risque relié à la garantie doit être géré. La SADCPNB garantit le remboursement des dépôts des particuliers dans les caisses

populaires et les credit unions du Nouveau-Brunswick jusqu'à concurrence de 250 000 $. La SADCPNB est incluse dans l'entité comptable de la province au moyen de la méthode de consolidation.

Engagements

2.96 Le tableau qui suit montre les engagements non réglés de la province pour les 10 derniers exercices.

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Contrats de location-exploitation	479,4	422,5	409,5	436,4	407,8	392,0	398,5	369,8	308,9	329,7
Dette à long terme des foyers de soins	171,5	168,7	121,5	111,8	84,4	84,8	86,3	81,0	78,6	68,2
Projets d'immobilisation autorisés	587,1	684,0	1 470,3	1 572,0	708,1	206,4	751,1	838,0	36,6	36,5

2.97 La hausse importante dans les projets d'immobilisation autorisés en 2002 et en 2003 est attribuable aux projets d'immobilisation d'Énergie NB. La valeur des projets d'immobilisation autorisés a augmenté considérablement au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006 et a diminué en 2008 en raison de l'achèvement de certains projets. La satisfaction de ces engagements fera pression sur la dette nette de la province. Les notes afférentes aux états financiers fournissent des détails sur la nature de ces importants engagements.

2.98 Les engagements au titre des contrats de location-exploitation et les engagements au titre de la dette à long terme des foyers de soins ont constamment augmenté depuis le 31 mars 2001. Les engagements au titre des foyers de soins comprennent des garanties consenties pour la construction de nouveaux établissements.

Fluctuations des devises étrangères

2.99 Les normes comptables permettent de répartir les fluctuations des devises étrangères sur la durée restante du titre de créance non remboursé. La comptabilité des devises étrangères est complexe, et la méthode utilisée pour reporter les changements dans la valeur peut sembler contraire à l'intuition. Pour constater les changements relatifs aux devises étrangères, la dette impayée est réévaluée en fonction du taux de change en fin d'exercice, soit le 31 mars pour le Nouveau-Brunswick. Puis, une partie du changement est reportée comme une charge à passer lors d'exercices futurs, ce qui est fait en créant un compte pour les gains et pertes de change non matérialisés. Les gains de change non matérialisés sont comptabilisés dans le

passif, et les pertes de change non matérialisées sont comptabilisées dans l'actif.

2.100 Le tableau qui suit montre les gains et pertes de change non matérialisés de la province pour les 10 derniers exercices :

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Pertes (gains) de change non matérialisées	(38,2)	(87,8)	(48,9)	(48,7)	(39,9)	(22,8)	59,7	159,2	182,8	110,1

Valeur marchande des placements du fonds d'amortissement

2.101 La province ne fournit pas la valeur marchande de ses placements du fonds d'amortissement dans ses états financiers condensés. Cependant, elle produit des états financiers distincts pour le fonds d'amortissement, lesquels indiquent la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement. Ces états financiers sont compris dans le volume 2 des comptes publics de la province. Le tableau qui suit montre la valeur comptable et la valeur marchande de la part provinciale du fonds d'amortissement pour les exercices terminés le 31 mars 2000 jusqu'au 31 mars 2009.

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Valeur comptable - part provinciale	4 159,9	4 161,9	3 968,2	3 984,0	3 773,8	3 716,2	3 543,0	3 358,8	3 130,2	2 925,5
Valeur comptable - part d'Énergie NB	415,4	309,4	300,6	336,4	391,6	363,7	351,3	327,4	297,3	295,1
Valeur comptable totale	4 575,3	4 471,3	4 268,8	4 320,4	4 165,4	4 079,9	3 894,3	3 686,2	3 427,5	3 220,6
Valeur marchande	4 845,4	4 765,7	4 577,3	4 636,4	4 583,3	4 575,9	4 255,3	3 913,0	3 703,3	3 448,4
Dépassement de la valeur marchande sur la valeur comptable	270,1	294,4	308,5	316,0	417,9	496,0	361,0	226,8	275,8	227,8

2.102 Le tableau montre que, au 31 mars 2009, le fonds d'amortissement avait une valeur marchande qui était supérieure à la valeur comptable constatée.

État des résultats

Déficit

2.103 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la province a enregistré un déficit de 192,3 millions de dollars.

2.104 Le tableau suivant montre que l'excédent ou le déficit des six derniers exercices tel que constaté initialement et tel que retraité. Le

retraitement de la plupart des montants découle de la consolidation d'autres organismes de la Couronne.

	(millions $)					
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**
Tel que constaté initialement	(192,3)	86,7	236,8	243,6	242,2	(103,2)
Tel que retraité	(192,3)	96,7	236,4	235,1	235,8	(181,9)

Variation de la dette nette

2.105 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la province a signalé une augmentation de la dette nette de 438,6 millions de dollars.

Recettes

2.106 Les principaux éléments des recettes que nous avons analysés sont les suivants :

- Recettes totales
- Recettes de provenance provinciale
- Taxes à la consommation
- Impôts sur le revenu
- Autres recettes provinciales
- Recettes de provenance fédérale

Recettes totales

2.107 Les recettes de provenance provinciale ont augmenté de 47,4 % depuis l'exercice terminé le 31 mars 2000, tandis que les recettes de provenance fédérale ont augmenté de 51,1 %. Le tableau qui suit montre la part des recettes annuelles constituée par chaque source principale.

	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Provenance provinciale	61,7%	63,0%	62,5%	62,1%	60,6%	64,8%	63,5%	61,2%	63,0%	62,2%
Provenance fédérale	38,3%	37,0%	37,5%	37,9%	39,4%	35,2%	36,5%	38,8%	37,0%	37,8%

2.108 On ne constate pas de variation importante dans la composition des recettes pour les 10 derniers exercices.

Recettes de provenance provinciale

2.109 Le tableau qui suit compare les recettes de provenance provinciale au PIB.

	(millions $)								
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Recettes de provenance provinciale	4 386,3	4 387,3	4 156,3	3 925,1	3 623,9	3 527,9	3 329,7	3 214,5	3 067,8
PIP (PIB de l'année civile précédente)	27 288	26 947	25 825	24 748	23 672	22 366	21 169	20 684	20 085
Recette de provenance provinciale en % du PIB	16,1%	16,3%	16,1%	15,9%	15,3%	15,8%	15,7%	15,5%	15,3%
Croissance en % des recettes de provenance provinciale	0,0%	5,6%	5,8%	8,4%	2,7%	6,0%	3,6%	4,8%	3,1%
Croissance en % du PIB	1,3%	4,3%	4,4%	4,5%	5,8%	5,7%	2,3%	3,0%	5,5%

2.110 Au cours de six des neuf derniers exercices, les recettes de provenance provinciale ont augmenté à un rythme supérieur au taux de croissance du PIB. Il s'ensuit que, en 2009, les recettes de provenance provinciale constituent 16,1 % du PIB, comparativement à 15,3 % en 2001.

2.111 Le tableau qui suit affiche les principales catégories de recettes de provenance provinciale et leur historique pour les 10 derniers exercices.

2.112 Les cases ombragées indiquent que les recettes de la catégorie sont supérieures à celles de l'exercice précédent.

	(millions $)									
Recettes de provenance provinciale	**2009**	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Taxes à la consommation	1 359,7	1 119,1	1 169,2	1 161,4	1 059,3	1 139,5	1 050,1	913,7	889,6	824,1
Impôts fonciers	385,3	352,3	345,6	335,2	328,3	298,2	295,0	288,6	274,7	258,1
Impôts sur le revenu	1 439,1	1 642,7	1 512,9	1 224,4	1 176,1	1 065,6	1 051,5	1 092,1	1 091,9	1 045,2
Autres taxes et impôts	68,7	85,5	86,6	90,8	94,7	103,4	85,0	81,9	69,2	65,8
Licences et permis	116,6	114,5	109,7	106,7	96,9	99,8	98,2	96,5	102,0	100,3
Redevances	79,5	63,8	68,7	67,8	70,7	70,4	60,0	61,1	66,5	62,5
Revenus de placement	357,3	417,3	308,6	409,6	283,7	252,7	176,7	246,3	156,4	211,3
Autres recettes provinciales	346,7	361,4	323,2	302,8	292,6	275,8	271,9	205,0	197,4	203,3
Gains du fond d'amortissement	233,4	230,7	231,8	226,4	221,6	222,5	243,0	230,9	220,0	203,7
Total	4 386,3	4 387,3	4 156,3	3 925,1	3 623,9	3 527,9	3 331,4	3 216,1	3 067,7	2 974,3

2.113 En 2009, une augmentation importante des recettes tirées de l'impôt foncier s'explique par les valeurs à la hausse des évaluations et de l'interruption temporaire du crédit d'impôt à l'investissement en foresterie.

Taxes à la consommation

2.114 Le tableau qui suit fournit des détails sur les recettes provenant des taxes à la consommation pour les 10 derniers exercices.

	(millions $)									
Taxes à la consommation	**2009**	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Taxes sur l'essence et les carburants	195,1	198,1	215,2	232,1	239,7	234,9	222,1	184,3	186,5	185,5
Taxe de vente harmonisée	1 060,8	841,0	872,1	838,7	723,0	803,1	736,0	659,6	653,2	590,7
Taxe sur le tabac	103,7	79,9	81,9	90,5	96,5	101,4	91,9	69,7	49,8	47,8
Autres	0,1	0,1	-	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	1 359,7	1 119,1	1 169,2	1 161,4	1 059,3	1 139,5	1 050,1	913,7	889,6	824,1
Augmentation (diminution)	240,6	(50,1)	7,8	102,1	(80,2)	89,4	136,4	24,1	65,5	10,1
Augmentation (diminution) en pourcentage	21,5%	(4,3%)	0,7%	9,6%	(7,0%)	8,5%	14,9%	2,7%	7,9%	1,2%
Total en pourcentage du PIB	5,0%	4,2%	4,5%	4,7%	4,5%	5,1%	5,0%	4,4%	4,4%	4,3%

2.115 Les recettes au titre de la taxe de vente harmonisée et de la taxe sur le tabac ont toutes les deux augmenté considérablement en 2009. L'augmentation des recettes de TVH vient d'une part accrue des sommes nationales mises en commun ainsi que d'un redressement important sur exercices antérieurs. Les recettes découlant de la taxe sur le tabac ont augmenté en 2009 en raison d'un règlement conclu avec les fabricants.

2.116 Le ratio entre les recettes provenant de la taxe de vente harmonisée et le PIB pour les 10 derniers exercices est le suivant :

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Taxe de vente harmonisée	1 060,8	841,0	872,1	838,7	723,0	803,1	736,0	659,6	653,2	590,7
PIB (PIB de l'année civile précédente)	27 288	26 947	25 825	24 748	23 672	22 366	21 169	20 684	20 085	19 041
Ratio	3,9%	3,1%	3,4%	3,4%	3,1%	3,6%	3,5%	3,2%	3,3%	3,1%

Impôts sur le revenu

2.117 Le tableau qui suit fournit les détails des recettes provenant des impôts sur le revenu pour les 10 derniers exercices. La taxe sur les minéraux métalliques est à la baisse en raison d'une diminution considérable du prix moyen du zinc provoquée par le ralentissement économique.

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Impôts sur le revenu des sociétés	111,4	266,6	217,6	150,3	173,1	111,1	134,9	179,9	178,6	141,0
Taxe sur les minéraux métalliques	4,7	119,7	120,2	10,5	2,8	2,2	5,7	2,3	3,3	3,9
Impôt sur le revenu des particuliers	1 323,0	1 256,4	1 175,1	1 063,6	1 000,2	952,3	910,9	909,9	910,0	900,3
Total	1 439,1	1 642,7	1 512,9	1 224,4	1 176,1	1 065,6	1 051,5	1 092,1	1 091,9	1 045,2
Total en pourcentage du PIB (PIB de l'année civile précédente)	5,3%	6,1%	5,9%	4,9%	5,0%	4,8%	5,0%	5,3%	5,4%	5,5%

2.118 Le tableau qui suit compare l'impôt sur le revenu des sociétés à la composante du PIB constituée des bénéfices des sociétés avant impôts. L'impôt sur le revenu des particuliers a baissé en raison d'un redressement négatif important sur exercices antérieurs et d'estimations fédérales à la baisse.

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Impôt sur le revenu des sociétés	111,4	266,6	217,6	150,3	173,1	111,1	134,9	179,9	178,6	141,0
Bénéfices des sociétés avant impôts (année civile précédente)	2 824	3 289	3 200	2 892	2 566	1 933	1 832	1 904	1 846	1 769
Pourcentage	3,9%	8,1%	6,8%	5,2%	6,7%	5,7%	7,4%	9,4%	9,7%	8,0%

2.119 Les hausses de pourcentage des impôts sur le revenu des particuliers au cours des neuf derniers exercices sont les suivantes :

	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**
Impôt sur le revenu des particuliers	5,3%	6,9%	10,5%	6,3%	5,0%	4,5%	0,1%	0,0%	1,1%

2.120 Le tableau qui suit montre la croissance, au cours des neuf dernières années civiles, du revenu personnel par habitant et de certaines composantes pertinentes du PIB de la province :

	2008	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Augmentation du revenu par habitant	4,3%	4,9%	4,0%	3,5%	4,8%	3,4%	2,5%	2,5%	4,8%
Augmentation de la composante revenu du travail du PIB	4,5%	4,9%	4,0%	3,8%	4,8%	5,5%	4,3%	0,5%	6,1%
Augmentation de la composante travail, intérêts et entreprises non constituées du PIB	3,8%	4,7%	4,0%	3,6%	4,8%	5,0%	2,4%	0,7%	5,5%

2.121 Alors que le revenu par habitant a augmenté à un rythme raisonnablement constant au cours des derniers exercices, les impôts sur le revenu des particuliers perçus par le gouvernement provincial ont augmenté davantage. La croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers continue à dépasser la croissance de la composante revenu du travail du PIB. Cela demeure vrai même quand la croissance de la composante revenu du travail du PIB est ajoutée à la croissance de la composante intérêts et placements et au revenu des entreprises non constituées.

2.122 Une analyse plus poussée de la source de recettes constituée de l'impôt sur le revenu des particuliers montre que les redressements affectés aux exercices antérieurs ont eu une incidence importante sur le montant des recettes inscrites, quel que soit l'exercice.

2.123 Les éléments des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours des neuf derniers exercices sont les suivants :

	($ millions)								
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**
Estimation de l'exercice en cours	1 284,3	1 221,6	1 097,3	1 029,6	979,2	939,1	903,6	881,2	893,5
Redressement affecté aux exercices antérieurs	38,7	34,8	77,8	34,0	21,1	13,2	7,4	28,7	17,4
Autres	-	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,9)
Total	1 323,0	1 256,4	1 175,1	1 063,6	1 000,2	952,3	910,9	909,9	910,0

2.124 Même après que l'incidence des redressements affectés aux exercices antérieurs est prise en compte, les augmentations des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours des dernières années dépassent largement ce que les données économiques laissent entendre.

Autres recettes provinciales

2.125 Le tableau qui suit fournit les détails de certaines autres recettes de provenance provinciale pour les 10 derniers exercices.

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Taxe sur les primes d'assurance	41,2	40,7	40,1	39,4	39,7	42,2	34,3	30,3	28,2	25,9
Taxe sur le capital des grandes sociétés	13,5	31,2	34,7	36,3	39,5	47,3	38,7	39,0	30,6	28,1
Permis- véhicules à moteur	95,0	91,5	89,3	86,3	76,2	73,7	74,0	74,0	76,0	73,7
Redevances - forêts	40,4	45,8	58,8	56,9	60,2	62,9	53,1	54,6	58,3	54,5
Recettes des loteries	120,6	117,0	113,0	111,2	118,1	116,7	109,1	89,2	89,7	86,3
Corporation financière d'électricité du N.-B.	34,4	104,5	18,7	131,6	7,8	(18,0)	(77,4)	19,0	(78,0)	17,0
Société des alcools du N.-B.	152,7	144,9	131,5	126,1	122,6	118,6	110,1	106,8	103,0	100,8
Gains du fonds d'amortissement	233,4	230,7	231,8	226,4	221,6	222,5	243,0	230,9	220,0	203,7

2.126 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, on constate une baisse importante des recettes provenant de la taxe sur le capital des corporations et de la Corporation financière d'électricité du Nouveau-Brunswick. La baisse constatée pour la taxe sur le capital des grandes corporations concorde avec l'abolition graduelle prévue pour cette source de recettes fiscales en particulier. Les recettes de la Corporation financière d'électricité du N.B. ont baissé en raison de recettes uniques générées au cours de l'exercice précédent.

2.127 Les taux de croissance annuels moyens de chacune des sources de recettes provinciales en question, à l'exception des recettes de la Corporation financière d'électricité du Nouveau-Brunswick, sont les suivants :

Source des recettes	**Taux de croissance annuel moyen sur neuf exercices**
Taxe sur les primes d'assurance	5,6%
Société des alcools du N.-B.	4,8%
Recettes des loteries	4,0%
Permis - véhicules à moteur	3,0%
Gains du fonds d'amortissement	1,6%
Redevances - forêts	(2,7%)
Taxe sur le capital des grandes sociétés	(4,2%)

Recettes de provenance fédérale

2.128 Le tableau qui suit montre les principales catégories de recettes de provenance fédérale et leur historique pour les neuf derniers exercices.

	(millions $)								
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	764,4	737,4	706,9	696,3	607,3	545,2	498,9	494,9	404,0
Transfert visant la réforme des soins de santé	-	-	-	-	35,3	-	-	-	-
Paiements de péréquation	1 583,8	1 476,5	1 450,8	1 348,0	1 395,5	1 089,3	1 146,9	1 321,3	1 150,5
Autres subventions inconditionnelles	1,9	1,9	1,9	1,9	1,7	1,9	1,9	1,9	1,9
Subventions conditionnelles	345,5	334,7	304,6	324,3	292,8	259,9	243,8	200,6	194,8
Paiement de transition à l'harmonisation	-	-	-	-	-	-	-	-	34,0
Amortissement des contributions reportées	30,9	27,1	23,2	22,4	22,0	21,3	20,4	19,9	19,6
Total	2 726,5	2 577,6	2 487,4	2 392,9	2 354,6	1 917,6	1 911,9	2 038,6	1 804,8
Augmentation (diminution)	148,9	90,2	94,5	38,3	437,0	5,7	(126,7)	233,8	1 804,8
Augmentation (diminution) en pourcentage	5,8%	3,6%	3,9%	1,6%	22,8%	0,3%	(6,2%)	13,0%	(0,4%)

Charges

2.129 Les principaux éléments des charges que nous avons analysés sont les suivants :

- Charges totales
- Charges par ligne d'état financier
- Intérêts débiteurs
- Charges pour provisions
- Dépenses

Charges totales

2.130 La province a commencé à comptabiliser les immobilisations corporelles durant l'exercice terminé le 31 mars 2005, et elle a retraité les chiffres de 2004 pour tenir compte du changement. Cela signifie que l'état des résultats de la province présente maintenant les charges plutôt que les dépenses. Les comparaisons des charges sont possibles pour six exercices.

2.131 Le tableau qui suit montre les charges de la province pour les six derniers exercices.

	2009		2008		2007		2006		2005		2004	
	millions $	**%**	**millions $**	**%**	**millions $**	**%**	**millions $**	**%**	**millions $**	**%**	**millions $**	**%**
Éducation et formation	1 452,7	19,9	1 430,9	20,8	1 305,5	20,4	1 309,7	21,5	1 189,0	20,7	1 168,1	20,7
Santé	2 445,7	33,5	2 272,3	33,2	2 110,7	32,9	1 958,2	32,2	1 837,4	32,0	1 788,9	31,8
Développement social	941,8	12,9	903,1	13,1	818,0	12,8	769,6	12,7	724,7	12,7	710,9	12,6
Services de protection	223,8	3,0	187,5	2,7	235,1	3,7	162,3	2,7	152,0	2,6	145,3	2,6
Développement économique	293,7	4,0	230,4	3,4	207,0	3,2	182,4	3,1	184,8	3,2	168,3	3,0
Travail et emploi	123,5	1,7	119,1	1,7	120,4	1,9	117,4	1,9	117,5	2,0	121,5	2,2
Secteur des ressources	173,2	2,4	178,4	2,6	193,0	3,0	160,1	2,6	166,8	2,9	159,0	2,8
Transports	399,8	5,5	380,3	5,5	347,5	5,4	336,3	5,5	310,5	5,4	307,5	5,5
Gouvernement central	648,4	8,9	589,3	8,6	510,7	8,0	495,5	8,1	479,1	8,4	475,0	8,4
Service de la dette publique	602,5	8,2	576,9	8,4	559,4	8,7	591,4	9,7	580,9	10,1	582,9	10,4
Total	7 305,1	100,0	6 868,2	100,0	6 407,3	100,0	6 082,9	100,0	5 742,7	100,0	5 627,4	100,0

2.132 Le tableau qui suit montre la croissance annuelle des charges de la province pour les cinq derniers exercices :

	2009		2008		2007		2006		2005	
	millions $	**%**	**millions $**	**%**	**millions $**	**%**	**millions $**	**%**	**millions $**	**%**
Éducation et formation	21,8	1,5	125,4	9,6	(4,2)	(0,3)	120,7	10,2	20,9	1,8
Santé	173,4	7,6	161,6	7,7	152,5	7,8	120,8	6,6	48,5	2,7
Développement social	38,7	4,3	85,1	10,4	48,4	6,3	44,9	6,2	13,8	1,9
Services de protection	36,3	19,3	(47,6)	(20,2)	72,8	44,9	10,3	6,8	6,7	4,6
Développement économique	63,3	27,5	23,4	11,3	24,6	13,5	(2,4)	(1,3)	16,5	9,8
Travail et emploi	4,4	3,7	(1,3)	(1,1)	3,0	2,6	(0,1)	(0,1)	(4,0)	(3,3)
Secteur des ressources	(5,2)	(2,9)	(14,6)	(7,6)	32,9	20,5	(6,7)	(4,0)	7,8	4,9
Transports	19,5	5,1	32,8	9,4	11,2	3,3	25,8	8,3	3,0	1,0
Gouvernement central	59,1	10,0	78,6	15,4	15,2	3,1	16,4	3,4	4,1	0,9
Service de la dette publique	25,6	4,4	17,5	3,1	(32,0)	(5,4)	10,5	1,8	(2,0)	(0,3)
Total	436,9	6,4	460,9	7,2	324,4	5,3	340,2	5,9	115,3	2,0
Taux de croissance du PIB		1,3		4,3		4,4		4,5		5,8

2.133 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, on constate des augmentations importantes dans les dépenses liées à la santé et au développement économique. Plusieurs raisons expliquent l'augmentation des dépenses liées à la santé, dont des augmentations des dépenses pour les Services hospitaliers, l'Assurance-maladie, les Services d'ambulance et le Plan de médicaments sur ordonnance. Pour le développement économique, l'augmentation a trait à la provision accrue pour pertes à Entreprises Nouveau-Brunswick.

2.134 Depuis 2006, le taux de croissance des charges est plus élevé que le taux de croissance du PIB et des recettes, comme le montre le tableau suivant.

	2009	2008	2007	2006	2005
Croissance des dépenses	6,4%	7,2%	5,3%	5,9%	2,0%
Croissance du PIB (PIB de l'année civile précédente)	1,3%	4,3%	4,4%	4,5%	5,8%
Croissance des recettes	2,1%	4,8%	5,1%	5,7%	9,8%

Charges par ligne d'état financier

2.135 Le tableau qui suit contient une comparaison sur quatre exercices des lignes d'état financier affichant les cinq charges les plus importantes pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

	2009		2008		2007		2006	
	millions $	**%**	**millions $**	**%**	**millions $**	**%**	**millions $**	**%**
Régies régionales de la santé	1 637,3	22,4	1 519,7	22,1	1 444,9	22,6	1 284,9	21,1
Éducation	966,1	13,2	896,1	13,0	850,4	13,3	817,0	13,4
Développement social	935,8	12,8	884,5	12,9	811,9	12,7	755,6	12,4
Santé et Mieux-être	622,0	8,5	631,4	9,2	603,3	9,4	615,6	10,1
Service de la dette publique	602,5	8,2	576,9	8,4	559,4	8,7	591,4	9,7

2.136 Il y a lieu d'observer dans le tableau qui précède que les régies régionales de la santé représentent 22,4 % de l'ensemble des charges de la province.

Intérêts débiteurs

2.137 Les notes afférentes aux états financiers fournissent des détails sur les frais de la dette. Le tableau qui suit offre une comparaison des 10 derniers exercices :

	(millions $)									
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Intérêts	778,5	744,6	732,4	737,1	749,8	758,8	791,2	809,7	843,2	825,8
Intérêts sur le contrat de location-acquisition - autoroute Fredericton-Moncton	53,0	54,3	55,4	56,5	57,5	58,1	55,8	22,5	-	-
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	2,0	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5
Charges liées aux opérations de change	(6,6)	(16,7)	(30,8)	(7,8)	(21,7)	(40,3)	35,4	56,6	44,5	27,2
Amortissements des escomptes et des primes	8,1	8,1	7,3	7,4	7,1	7,4	7,9	7,5	7,9	7,6
Autres charges	1,8	1,9	2,1	1,7	1,9	2,1	3,3	1,8	1,2	8,5
Total partiel	836,8	794,3	768,6	797,1	796,9	788,4	896,0	900,5	899,3	871,6
Recouvrement d'intérêts - Corporation financière d'électricité	(234,3)	(217,4)	(209,2)	(205,7)	(216,0)	(205,5)	(235,1)	(248,7)	(262,0)	(260,9)
Service de la dette publique	602,5	576,9	559,4	591,4	580,9	582,9	660,9	651,8	637,3	610,7
Moins les gains du fonds d'amortissement	(233,4)	(230,7)	(231,8)	(226,4)	(221,6)	(222,5)	(243,0)	(230,9)	(220,0)	(203,7)
Total partiel	369,1	346,2	327,6	365,0	359,3	360,4	417,9	420,9	417,3	407,0
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	20,6	(9.1)	0,4	30,9	17,6	85,4	27,9	3,5	(53,6)	(9,1)
Intérêts sur les prêts aux étudiants	9,1	13,6	11,6	6,8	-	-	-	-	-	-
Total	398,8	350,7	339,6	402,7	376,9	445,8	445,8	424,4	363,7	397,9

2.138 Le total partiel obtenu en soustrayant les gains du fonds d'amortissement du service de la dette publique est le meilleur indicateur des frais d'intérêt nets. Ce montant a augmenté de 5,7 % à l'exercice terminé le 31 mars 2008, plus un autre 6,6 % à l'exercice terminé le 31 mars 2009. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la province a versé 41,5 millions en frais d'intérêt qu'il y a deux ans, à l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Charges pour provisions

2.139 La province établit des provisions pour les prêts en cours, les garanties d'emprunt et autres pertes possibles. Les charges pour provisions des 10 derniers exercices sont les suivantes :

	(millions $)									
	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**	**2000**
Charges pour provisions	116,1	88,5	72,8	73,8	33,9	71,2	33,0	43,2	65,3	46,5

2.140 L'augmentation des charges pour provision en 2009 est attribuable à une hausse de 60 millions de dollars de la provision relatives au prêts consentis en vertu de la Loi sur le développement économique moins une diminution compensatoire de 29 millions de dollars des charges pour provision du gouvernement central.

Dépenses

2.141 Avant de commencer à comptabiliser les immobilisations corporelles à l'exercice terminé le 31 mars 2005, la province présentait les dépenses dans l'état des recettes et des dépenses. Selon une telle approche, le coût d'acquisition des immobilisations corporelles était inscrit à titre de dépense, et l'amortissement n'était pas constaté. Nous pouvons comparer les dépenses totales des six derniers exercices :

	(millions $)					
Dépenses	**2009**	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**
Dépenses (millions $)	7 457,2	7 484,5	6 528,2	6 206,4	5 851,2	5 570,9
Augmentation (diminution) (millions $)	(27,3)	956,3	321,8	355,2	280,3	191,4
Augmentation (diminution) en pourcentage	(0,4%)	14,6%	5,2%	6,1%	5,0%	3,6%

2.142 Le tableau qui suit compare la croissance des dépenses avec la croissance du PIB et la croissance des recettes :

	2009	**2008**	**2007**	**2006**	**2005**	**2004**
Croissance des dépenses	(3,9%)	18,9%	5,2%	6,1%	5,0%	3,6%
Croissance du PIB (PIB de l'année civile précédente)	1,3%	4,3%	4,4%	4,5%	5,8%	5,7%
Croissance des recettes	2,1%	4,8%	5,1%	5,7%	9,8%	3,9%

Chapitre 3
Points découlant de nos vérifications d'états financiers

Contenu

Introduction 55
Contexte 55
Étendue 56
Points découlant de notre vérification des états financiers de la province 57
Mises à jour sur les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les Normes internationales d'audit 64
Conformité aux recommandations du CCSP 67
Autre travail de vérification dans les ministères et les organismes de la Couronne 71
Pertes par suite de fraude, de faute ou d'erreur 77

Points découlant de nos vérifications d'états financiers

Introduction

3.1 Ce chapitre porte sur trois sujets distincts, mais connexes :

- Points découlant de notre vérification des états financiers de la province

  Cette partie présente des informations sur des points découlant de notre vérification de 2009 des états financiers de la province.

- Conformité aux recommandations du CCSP

  Cette partie traite des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et en particulier des recommandations que la province n'observe pas dans ses états financiers condensés.

- Autre travail de vérification dans des ministères et des organismes de la Couronne

  Cette section résume des questions ayant trait aux ministères et aux organismes de la Couronne découlant de notre travail de vérification des états financiers.

Contexte

3.2 Notre travail de vérification englobe des opérations financières dans tous les ministères. Nous vérifions aussi des régimes de retraite et d'autres fonds en fiducie.

3.3 Nous vérifions également les sociétés, les conseils, les commissions et autres organismes de la Couronne énumérés ci-dessous.

Organismes compris dans les comptes publics :

- Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick
- Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
- Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick
- Conseil consultatif sur la condition de la femme
- Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick
- Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick
- Société de développement régional
- Société de développement régional - organisme de service spécial
- Société de Kings Landing
- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick

Autres organismes :

- Le Centre communautaire Sainte-Anne
- Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

Étendue

3.4 Pour nous former une opinion sur les états financiers de la province, nous effectuons un travail de vérification sur les principaux programmes et activités des ministères. Nous vérifions en outre les principaux postes de recettes et un échantillon de dépenses prélevées parmi tous les ministères. Enfin, nous vérifions par sondages les contrôles entourant les systèmes centralisés.

3.5 Étant donné que les objectifs de ce genre de travail de vérification sont limités, il se peut qu'il ne permette pas de repérer les questions qui pourraient être mises au jour au cours d'examens plus exhaustifs ou d'examens spéciaux. Cependant, ce travail révèle souvent des insuffisances ou des domaines d'intérêt que nous pouvons choisir d'approfondir au cours de notre travail de vérification de plus large portée.

3.6 Nous avons l'habitude de faire rapport de nos constatations aux hauts fonctionnaires des ministères visés et de leur demander de

réagir. Si certaines de ces constatations ne sont pas comprises dans le présent rapport, c'est que nous considérons qu'elles ne sont pas suffisamment importantes pour être portées à l'attention de l'Assemblée législative, ou parce qu'attirer l'attention du public sur des faiblesses dans les contrôles comptables avant qu'elles ne soient corrigées pourrait entraîner la perte de biens publics.

3.7 Notre travail dans les organismes de la Couronne sert habituellement à nous permettre de nous former une opinion sur leurs états financiers. Au cours de notre travail, il se peut que nous notions des erreurs dans les documents comptables ou des faiblesses dans les contrôles comptables. Nous portons ces questions à l'attention de l'organisme en formulant des recommandations d'amélioration.

3.8 Le présent chapitre de notre rapport résume les questions ayant trait aux ministères et aux organismes de la Couronne que nous considérons comme importantes pour les députés de l'Assemblée législative.

3.9 Notre examen des questions traitées dans le présent chapitre de notre rapport est conforme aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues, y compris les contrôles par sondages et autres procédés que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances. Les questions dont il est fait rapport ne devraient pas servir à tirer des conclusions quant à la conformité ou à la non-conformité des questions dont il n'est pas fait rapport.

Points découlant de notre vérification des états financiers de la province

Responsabilités du gouvernement

3.10 Le gouvernement est chargé de la préparation et du contenu des états financiers de la province. La déclaration de responsabilité au début du volume 1 des comptes publics est signée par le ministre des Finances, au nom du gouvernement. Le contrôleur est chargé de la préparation des états financiers conformément aux conventions comptables établies du gouvernement. Dans la préparation des états financiers, le gouvernement doit faire des estimations importantes, car toute l'information n'est pas connue ou déterminable au moment d'achever les états. Par exemple, des estimations sont utilisées pour établir la valeur des immobilisations corporelles, la tenue de livres à cet égard ayant été très limitée au cours des exercices antérieurs, ainsi que la dette au titre des régimes de retraite et des charges de retraite visant les services publics et d'autres groupes et les provisions pour pertes sur les prêts jugés irrécouvrables.

Responsabilités du Bureau du vérificateur général

3.11 Notre bureau est chargé de la vérification des états financiers. Une vérification fournit l'assurance raisonnable, mais non absolue,

que les états financiers de la province sont exempts d'inexactitudes importantes. Une inexactitude importante désigne un élément ou un groupe d'éléments manquant ou erroné qui pourrait modifier les décisions des utilisateurs raisonnablement informés des états financiers. Le seuil de tolérance par rapport aux erreurs ou aux inexactitudes est une question de jugement.

3.12 Nous parvenons à une assurance raisonnable sur les chiffres des états financiers, car il ne serait pas rentable d'obtenir une assurance absolue – nos vérificateurs ne peuvent pas s'arrêter sur chaque opération. En appliquant des procédés de vérification qui permettent de contrôler par sondages l'exactitude ou le caractère raisonnable des chiffres présentés dans les états financiers, nous atteignons le degré d'assurance que nous souhaitons. Nous utilisons des procédés de vérification tels que retracer des échantillons d'opérations en remontant aux documents justificatifs, contrôler par sondages l'efficacité de certains contrôles internes, confirmer les soldes de fin d'exercice auprès de tiers et examiner le caractère raisonnable des estimations.

Notre opinion sur les états financiers

3.13 À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats des activités du gouvernement du Nouveau-Brunswick conformément aux conventions comptables établies de la province, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Points découlant de notre vérification

3.14 La plupart des vérifications soulèvent des points qui doivent être discutés avec la direction. Ces points, bien qu'ils soient importants, ne représentent pas des sommes suffisamment élevées pour modifier notre opinion sur les états financiers. Les paragraphes qui suivent résument les points importants que nous avons portés à l'attention du Bureau du contrôleur à la suite de notre vérification de 2009.

Ententes fédérales

3.15 Au cours de notre vérification de l'organisme de service spécial de la Société de développement régional (l'OSS de la SDR), nous avons examiné plusieurs ententes conclues entre la province et le gouvernement fédéral pour l'administration de différents programmes ou projets.

3.16 Dans le cas d'une entente en particulier, le Fonds Chantiers Canada, le montant des recettes signalé dans les états financiers de l'OSS de la SDR est de 25 millions de dollars au 31 mars 2009, ce

qui correspond à la somme reçue du gouvernement fédéral pour les projets du Fonds Chantiers Canada. Un plan d'immobilisations annuel est soumis au gouvernement fédéral aux fins d'approbation et donne les grandes lignes des projets qui seront financés par le Fonds Chantiers Canada. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, tous les projets approuvés visaient des immobilisations, et la province en était le bénéficiaire. Le rôle de l'OSS de la SDR est d'administrer les projets.

3.17 Sur les 25 millions de dollars reçus du gouvernement fédéral, la province a dépensé seulement 22 millions de dollars pour des projets d'immobilisations. Cette somme de 22 millions de dollars a été inscrite à l'actif dans les livres de la province, ainsi qu'une somme compensatoire de 22 millions de dollars en contributions reportées pour dépenses en capital. Les 3 millions de dollars non dépensés l'année dernière seront probablement affectés à des projets d'immobilisations provinciaux en 2009-2010. On s'attendrait à voir cet élément d'actif inscrit dans les livres de la province, tout comme la contribution reportée pour dépenses en capital. Comme cette somme non dépensée de 3 millions de dollars était déjà inscrite dans les recettes en 2008-2009, un redressement comptable sera nécessaire l'année prochaine pour rabaisser les recettes ou retraiter la dette nette. Étant donné la nature du financement en question, nous sommes d'avis qu'un redressement aurait dû être fait au moment de la consolidation de l'OSS de la SDR afin de tenir compte de cette somme à titre de recette reportée à l'exercice courant.

3.18 Un autre point qui nous préoccupe est le fait que la province n'observe peut-être pas toutes les conditions des ententes conclues avec le gouvernement fédéral. En vertu du programme Fonds Chantiers Canada, les intérêts doivent être accumulés sur les fonds non dépensés. Les intérêts accumulés doivent être dépensés pour des projets réalisés en vertu de Fonds Chantiers Canada. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, aucun intérêt accumulé n'a été mis de côté aux fins des projets de Fonds Chantiers Canada.

3.19 Nous avons recommandé que les redressements appropriés soient faits à la consolidation des organismes de la Couronne.

3.20 La réponse de la contrôleuse :

> [Traduction.] *Mon bureau met tout en œuvre pour s'assurer que tous les redressements appropriés sont faits à la*

consolidation à chaque fin d'exercice. Je tiens à préciser que le point mentionné dans votre lettre a été soulevé très tard au cours du processus de vérification et qu'il a été convenu que, le montant étant non significatif pour la province, aucun redressement n'était requis. Mon personnel compte sur les ministères qui administrent ces ententes pour relever les situations dans lesquelles des redressements comptables sont nécessaires. Nous avons déjà discuté avec le personnel de la Société de développement régional de la nécessité de nous indiquer les situations telles que celle-ci afin que les redressements appropriés puissent être apportés au moment de la consolidation.

3.21 Nous avons recommandé que la province s'assure qu'elle respecte tous les aspects des ententes dans lesquelles elle s'engage.

3.22 La réponse de la contrôleuse :

[Traduction.] *À mon avis, en tant qu'administrateur du programme en question, la SDR devrait accumuler les intérêts sur les fonds non dépensés. Mon bureau entamera des discussions avec le personnel de la SDR pour s'assurer que l'entente est examinée et que les intérêts sont accumulés comme il se doit lorsque la situation le justifie.*

Fonds en fiducie fédéraux

3.23 Le gouvernement a attribué à l'OSS de la SDR la responsabilité d'administrer les sommes reçues de plusieurs fonds en fiducie établis par le gouvernement fédéral pour la province. Un objet est établi pour chacun de ces fonds en fiducie (p. ex. : écoFiducie Canada), et la totalité des sommes doit y être consacrée. Les sommes remises à la province à même ces fonds en fiducie sont composées à la fois du capital et du revenu gagné sur la fiducie; cependant, le gouvernement a attribué à l'OSS de la SDR la responsabilité de distribuer uniquement le capital. Les revenus sont remis au fonds général de la province, ce qui fait que les paiements sur le fonds en fiducie ne sont pas soumis aux contrôles que l'OSS de la SDR a mis en place pour s'assurer que l'argent est utilisé aux fins établies dans la fiducie.

3.24 Nous avons recommandé que la province dépense les intérêts accumulés sur les soldes de fonds en fiducie aux fins établies dans la fiducie. Comme l'OSS de la SDR a la

responsabilité administrative de dépenser les sommes du fonds en fiducie, il devrait être responsable de la distribution des intérêts aux fins prévues.

3.25 La réponse de la contrôleuse :

> [Traduction.] *Mon bureau discutera de la question avec les responsables au ministère des Finances et à la SDR afin de déterminer la meilleure façon d'accumuler les intérêts et de s'assurer que les exigences établies en vertu de l'entente sont pleinement satisfaites.*

Rapprochement des comptes avec les organismes de la Couronne

3.26 Au cours de notre vérification, nous avons noté que les chiffres des états financiers de la Société de développement régional ne correspondaient pas entièrement aux soldes dans le système Oracle. Les redressements nécessaires devraient être apportés aux comptes dans Oracle pour les faire correspondre aux états financiers vérifiés.

3.27 Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur examine les comptes dans Oracle pour s'assurer que les soldes correspondent aux états financiers vérifiés des organismes de la Couronne.

3.28 La réponse de la contrôleuse :

> [Traduction.] *Dans le cas observé, l'écart était relativement peu significatif et avait trait à des comptes entre entités, qui sont éliminés à la consolidation. Je suis d'avis que la question a été résolue de façon satisfaisante avec votre personnel.*

Provisions

3.29 Le taux de croissance de la provision pour créances douteuses (PCD) nous préoccupe. Le tableau suivant montre le total de toutes les provisions depuis cinq ans, en millions de dollars.

	2005	2006	2007	2008	2009
PCD (comptes et intérêts à recevoir)	132,9	140,7	155,7	201,3	244,0
PCD (taxes et impôts à recevoir)	80,7	85,4	77,0	55,1	56,5
PCD (prêts et avances)	142,6	192,9	207,2	229,3	297,9
Provision pour pertes	83,3	84,0	95,8	103,1	101,8
Total de toutes les provisions	**439,5**	**503,0**	**535,7**	**588,8**	**700,2**

3.30 Au 31 mars 2009, la province s'attendait à perdre plus de 700 millions de dollars sur les diverses sommes qu'elle avait prêtées ou garanties. D'après ce que nous comprenons, des mécanismes sont envisagés pour recouvrer une partie des prêts et des comptes débiteurs qui sont en souffrance. Une bonne gestion financière de ces prêts et comptes débiteurs est essentielle. Les ministères devraient tenter d'être plus actifs dans le recouvrement des prêts et comptes débiteurs existants.

3.31 Nous avons recommandé que des mesures continuent à être prises pour bien gérer les soldes croissants de prêts et de comptes débiteurs ainsi que les provisions établies pour ces montants.

3.32 La réponse de la contrôleuse :

> [Traduction.] *Je partage votre préoccupation au sujet de la croissance des comptes débiteurs du gouvernement. Je tiens à souligner que nous avons connu en 2009 les pires conditions économiques depuis des décennies, ce qui a contribué à une poussée de la provision pour créances irrécouvrables. Mon bureau encourage les ministères à percevoir leurs comptes débiteurs et travaille avec eux pour veiller à ce que les comptes débiteurs soient correctement évalués au bilan au moyen de la provision pour créances douteuses. Par ailleurs, nous travaillons à un projet visant à faire appel à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour recouvrer certains débiteurs en souffrance.*

Évaluations actuarielles

3.33 La note 14 a) afférente aux états financiers de la province montre qu'une évaluation actuarielle à des fins comptables n'a pas été faite des régimes créés en vertu de la Loi sur la pension de retraite des députés et de la Loi sur la pension des députés depuis avril 2005 et du programme de retraite anticipée depuis avril 2006. Il se pourrait donc que des redressements doivent être apportés au passif enregistré dans les états financiers. D'après ce que nous comprenons, une évaluation actuarielle est en voie d'achèvement pour les régimes des députés.

3.34 Nous avons recommandé que les régimes de retraite mentionnés ci-dessus fassent l'objet d'une évaluation actuarielle et que les comptes de passif respectifs soient redressés au 31 mars 2010.

3.35 La réponse de la contrôleuse :

[Traduction.] *L'évaluation des deux régimes mentionnés (les deux régimes pour les députés et le programme de retraite anticipée) au 1er avril 2009 devrait avoir lieu de façon à être achevée à temps pour être comprise dans les états financiers de 2010.*

Vérifications au titre de la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques

3.36 L'année dernière, nous observions que les vérifications au titre de la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques n'étaient pas à jour. Comme l'exactitude des déclarations n'avait pas été vérifiée depuis neuf ans, il se peut que des redressements soient nécessaires. Lorsque nous avons fait le suivi sur cette question cette année, on nous a informés que la vérification des déclarations de revenus ne serait pas achevée avant décembre 2010. Le fait que ces vérifications ne soient pas encore achevées nous préoccupe. Les vérifications de déclarations antérieures pourraient modifier les chiffres, ce qui pourrait donner lieu à une dette fiscale à l'égard de la province ou le contraire. Étant donné l'instabilité de cette industrie, les vérifications des déclarations de revenus devraient être réalisées en temps opportun pour veiller à ce que la province perçoive toutes les recettes fiscales qui lui sont dues.

3.37 Nous avons recommandé que des vérifications au titre de la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques soient effectuées en temps opportun.

3.38 La réponse de la contrôleuse :

[Traduction.] *Le personnel du ministère des Finances a confirmé que les vérifications au titre de la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques seront achevées d'ici décembre 2010, la date établie à l'origine. L'entreprise qui fait l'objet des vérifications n'avait pas présenté toute l'information nécessaire pour réaliser la vérification de 2006. Toutefois, une fois la vérification de 2006 achevée, il sera plus facile d'accélérer la réalisation des vérifications pour les autres exercices. Les modifications à la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques qui seront déposées très bientôt appuieront la réalisation des vérifications d'ici décembre 2010. Ces modifications aligneront les dispositions administratives de la loi avec celles de la Loi sur l'administration du revenu, laquelle régit la plupart des autres mesures législatives fiscales de*

la province. Ces améliorations administratives accorderont notamment au ministère le pouvoir d'établir le montant des impôts en fonction d'estimations lorsqu'il est nécessaire de le faire, en particulier dans des situations où des dossiers appropriés ne sont pas tenus ou fournis pour la vérification.

Mises à jour sur les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les Normes internationales d'audit

IFRS

3.39 Dans le volume 1 de notre rapport de 2008, nous avons mentionné la transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS) au Canada et brièvement évalué l'incidence de ces normes sur la présentation de l'information financière pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les organismes de la Couronne. La situation a continué d'évoluer. Nous avons pensé qu'il serait utile de donner quelques mises à jour sur d'autres changements qui ont eu lieu dans l'élaboration des normes pour le secteur public au Nouveau-Brunswick.

3.40 À compter du 1er janvier 2011, les IFRS remplaceront les normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes.

3.41 L'applicabilité des IFRS aux organismes publics de type commercial est déterminée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). En février 2009, le CCSP a demandé au secteur financier des gouvernements d'exprimer leurs vues sur l'ampleur de l'application des IFRS à de tels organismes. En juillet 2009, le CCSP a proposé des modifications aux normes comptables actuelles du secteur public en ce qui concerne l'adoption des IFRS. Les principaux éléments de ces propositions sont les suivants :

- Les entreprises publiques, telles que le groupe Énergie NB et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, devraient adopter les IFRS et suivre les mêmes dispositions transitoires que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes (c'est-à-dire à partir des exercices commençant le 1er janvier 2011 ou après).

- La catégorie des organismes publics de type commercial serait éliminée. Ces organismes seraient dorénavant reclassés comme « autres organismes publics » ou comme « organismes sans but lucratif du secteur public ». Il s'agit principalement d'entités publiques à caractère commercial (Algonquin Properties Limited

par exemple) qui font des opérations commerciales mais qui ne sont pas autosuffisantes.

- La présentation de l'information financière par les autres organismes publics serait généralement fondée sur les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, à moins qu'il soit déterminé que les IFRS constituent une base comptable plus appropriée.

3.42 Le CCSP a analysé les commentaires reçus au sujet des modifications proposées et est parvenu aux décisions suivantes en septembre 2009 :

- Les entreprises publiques devront adopter les IFRS.

- La catégorie des organismes publics de type commercial sera éliminée. Les organismes qui étaient à l'origine classés comme organismes publics de type commercial doivent être reclassés comme organismes sans but lucratif du secteur public ou comme autres organismes publics.

- Les autres organismes publics doivent déterminer leur source la plus appropriée de principes comptables généralement reconnus, à savoir les IFRS ou le Manuel de comptabilité pour le secteur public, en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs.

3.43 Ensemble, le Conseil des normes comptables (CNC) et le CCSP sont en train d'établir comment les organismes sans but lucratif du secteur public devraient présenter leur information financière. À l'heure actuelle, les normes comptables établies pour les organismes sans but lucratif dans le Manuel de l'ICCA continuent à s'appliquer aux organismes sans but lucratif du secteur public.

3.44 La principale norme applicable aux régimes de retraite tels que ceux des services publics, des enseignants et des juges au Nouveau-Brunswick demeure le chapitre 4100 (Régimes de retraite) du Manuel de l'ICCA actuel. Le CNC verra s'il est nécessaire de modifier le chapitre 4100.

3.45 Par ailleurs, on envisage actuellement de modifier les IFRS, notamment pour les instruments financiers et activités à tarifs réglementés, ce qui pourrait avoir une grande incidence sur la comptabilité future du groupe Énergie NB.

3.46 Pour ce qui est du secteur public du Nouveau-Brunswick, la majorité des entités comptables du gouvernement ne sont pas tenues de se convertir aux IFRS. Les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public continuent à s'appliquer dans leur cas. Cependant, les entreprises publiques (par exemple, le groupe Énergie NB et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick) doivent adopter les IFRS. Certains des autres organismes publics pourraient choisir de les adopter aussi.

3.47 Nous trouvons encourageant le fait que le Bureau du contrôleur aide les divers organismes publics de la province à déterminer dans quelle catégorie les organismes de la Couronne et autres organisations du gouvernement s'insèrent afin que les organismes concernés puissent planifier en conséquence les modifications qui devront être apportées aux normes comptables.

3.48 Comme l'exercice de la plupart des entreprises publiques et autres organismes publics du Nouveau-Brunswick se termine le 31 mars, le premier ensemble des états financiers fondés sur les IFRS pour ces entités sera celui de la période financière allant du 1er avril 2011 au 31 márs 2012. Comme des chiffres comparatifs de l'exercice précédent doivent être présentés dans les états financiers, il faudra y inclure les résultats financiers de l'exercice 2010-2011. Donc, à compter du 1er avril 2010, les entités publiques qui adoptent les IFRS doivent préparer un bilan d'ouverture selon les IFRS et commencer à rassembler de l'information visant à préparer les états financiers comparatifs fondés sur les IFRS à l'exercice 2011-2012, tout en continuant à présenter l'information en fonction des actuels PCGR au Canada. Ces entités ont maintenant moins de trois mois pour se préparer à la transition.

3.49 Dans notre rapport de 2008, nous avions déclaré que les entreprises publiques et les autres organismes publics qui choisissent d'adopter les IFRS devraient évaluer les effets de l'adoption des IFRS dans le cadre de leur plan de transition. À ce stade-ci, ces entités devraient être rendues assez loin dans la mise en œuvre de leur plan, y compris la réalisation d'une analyse détaillée des effets avec quantification et évaluation des options en vertu des IFRS en ce qui concerne leurs choix de conventions comptables.

Nouvelles normes de vérification

3.50 Le Canada adopte les Normes internationales d'audit pour la vérification des états financiers.

3.51 Les normes internationales entrent en vigueur pour la vérification des états financiers des périodes se terminant le 14 décembre 2010 ou après. Cela signifie que, dans le contexte du secteur public du Nouveau-Brunswick, nous appliquerons les nouvelles normes de vérification à la vérification des états financiers de certains organismes de la Couronne pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 et à la vérification de la plupart des organismes de la Couronne et à la vérification de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

3.52 Le rapport du vérificateur sera modifié pour tenir compte de l'adoption des nouvelles normes de vérification. Deux nouveaux paragraphes donneront les grandes lignes de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers et de la responsabilité du vérificateur. Plus important encore, en plus d'exprimer notre opinion du vérificateur pour indiquer si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle ou non, nous pourrions ajouter, lorsqu'il y a lieu, un paragraphe intitulé « Observations ». Ce paragraphe additionnel sert à attirer l'attention sur un aspect en particulier sur lequel, à notre avis, les lecteurs des états financiers devraient se pencher.

3.53 La méthode de vérification fondée sur le risque que nous employons actuellement restera essentiellement la même. Toutefois, nous devons examiner nos programmes de vérification et listes de contrôle pour nous assurer qu'ils sont conformes aux nouvelles normes. Des modifications pourraient s'avérer nécessaires.

3.54 Notre bureau se prépare pour cette transition. Nous sommes en train de former l'ensemble de notre personnel affecté aux vérifications financières et d'élaborer une stratégie de communication visant à informer toutes les entités que nous vérifions de l'incidence que ces changements pourraient avoir sur la nature et le calendrier de notre travail de vérification.

Conformité aux recommandations du CCSP

3.55 Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'organisme national qui établit les normes comptables, diffuse des normes comptables à l'intention des gouvernements provinciaux.

Énoncés de pratiques recommandées

3.56 Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) publie des pratiques recommandées, qui ne font pas partie des normes comptables généralement reconnues, mais qui offrent des

conseils aux gouvernements pour mieux communiquer au public l'état de leurs finances et leur rendement.

Analyse des états financiers

3.57 Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a établi un énoncé de pratiques recommandées pour l'analyse des états financiers (PR-1).

3.58 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne précise pas que le volume 1 des comptes publics comprend une analyse des états financiers. Cependant, le gouvernement prépare une analyse des « résultats pour l'exercice », une « analyse des principaux écarts » ainsi que des « indicateurs de la santé financière », qui précèdent immédiatement les états financiers vérifiés dans le volume 1 des comptes publics.

3.59 La province a amélioré son analyse des états financiers qu'elle présente dans le volume 1 des comptes publics. En 1997, aucune analyse n'accompagnait les états financiers. L'« Analyse des principaux écarts » a été ajoutée aux comptes publics en 1998. La section « Résultats pour l'exercice » a été ajoutée aux comptes publics de 2004 et étoffée en 2005.

3.60 En 2008, la province a ajouté la section « Indicateurs de la santé financière » et enrichi l'information présentée dans les sections « Résultats pour l'exercice » et « Analyse des principaux écarts ». Ces trois sections intègrent certains éléments des pratiques recommandées PR-1 pour l'analyse des états financiers. Comme le montre l'analyse qui suit, nous sommes d'avis que d'autres améliorations pourraient être apportées pour expliquer plus en détail et mettre en relief l'information qui sous-tend les états financiers de la province.

Résumé

3.61 L'énoncé des pratiques recommandées PR-1 contient six recommandations principales. À notre avis, la province suit trois des six recommandations principales. Le tableau suivant montre les trois domaines dans lesquels nous pensons que des améliorations peuvent être apportées.

Paragraphe	Domaine	Évaluation
.30 b) i)	Informations sur les risques et les incertitudes	A besoin d'améliorations
.30 b) ii)	Analyse des écarts	A besoin d'améliorations
.30 b) iii)	Analyse des tendances	A besoin d'améliorations

3.62 Nous abordons chacun de ces aspects dans le reste de la section.

Informations sur les risques et les incertitudes

3.63 L'alinéa .30 b) i) des PR-1 recommande ce qui suit :

L'analyse des états financiers doit comprendre :

b) une section portant sur l'analyse qui :

i) comprend des informations sur les risques et incertitudes significatifs connus inhérents à la situation financière du gouvernement et à l'évolution de celle-ci, et décrit sommairement les stratégies, politiques et techniques adoptées pour gérer ces risques et incertitudes.

3.64 Dans la section intitulée « Indicateurs de la santé financière » de l'analyse des états financiers de la province, on reconnaît que des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence importante sur les résultats financiers. Une liste limitée de ces variables est aussi donnée, mais aucune explication des politiques adoptées par le gouvernement pour atténuer ces risques et ces incertitudes n'est fournie.

Analyse des écarts

3.65 L'alinéa .30 b) ii) des PR-1 recommande ce qui suit :

L'analyse des états financiers doit comprendre :

b) une section portant sur l'analyse qui :

ii) relève et explique :

les écarts significatifs entre les résultats réels de l'exercice considéré et le budget;

les écarts significatifs entre les résultats réels de l'exercice considéré et ceux de l'exercice précédent;

les changements qui se sont produits mais qui ne ressortent pas clairement de l'analyse quantitative.

3.66 La province a grandement amélioré sa présentation des principaux écarts entre les prévisions budgétaires et les résultats réels et entre les résultats réels de l'exercice précédent et les résultats réels de l'exercice considéré. Une analyse des écarts entre les prévisions

budgétaires et les résultats réels et entre les résultats réels de l'exercice précédent et les résultats réels de l'exercice considéré est présentée pour les principales lignes de recettes et de dépenses, et on y trouve également une explication des écarts importants. La province pourrait élargir cette section pour y inclure des éléments du bilan et de l'état de l'évolution de la dette nette au lieu de se concentrer uniquement sur l'état des résultats.

Analyse des tendances

3.67 L'alinéa .30 b) iii) des PR-1 recommande ce qui suit :

L'analyse des états financiers doit comprendre :

b) une section portant sur l'analyse qui :

iii) comprend une analyse des tendances significatives associées aux actifs financiers, au passif, à la dette nette, aux immobilisations corporelles, à l'actif net, aux revenus, aux charges ou aux dépenses, aux revenus nets (charges ou dépenses nettes) et aux flux de trésorerie.

3.68 Les paragraphes .53 à .81 expliquent plus en détail ce que devrait comprendre l'évaluation des tendances.

3.69 Bien que la province ait amélioré sa présentation de l'analyse des tendances, nous sommes d'avis que d'autres améliorations pourraient être apportées. Ainsi, il n'y a aucune analyse des tendances en matière d'actifs et de passifs financiers, puisque la province a choisi de mettre l'accent surtout sur l'état des résultats. De plus, la province communique maintenant d'autres ratios et indicateurs recommandés par l'ICCA dans la section sur les indicateurs de la santé financière.

Indicateurs de l'état des finances

3.70 Le CCSP a établi un énoncé de pratiques recommandées pour les indicateurs de l'état des finances (PR-4).

3.71 En 2008, la province a ajouté une section intitulée « Indicateurs de la santé financière » dans le volume 1 des comptes publics.

3.72 Le PR-4 comprend neuf recommandations principales. Nous avons le plaisir de signaler que la plupart des recommandations ont été mises en œuvre dans les comptes publics.

Autre travail de vérification dans des ministères et des organismes de la Couronne

Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

Constatations générales

3.73 Au cours de notre vérification des états financiers du 31 mars 2009, nous avons relevé trois faiblesses de contrôle dans les activités de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (Aide juridique). Ces faiblesses ont trait aux problèmes dans la mise en œuvre de nouveaux systèmes de comptabilité et de gestion, à des dossiers de paie incomplets et à une consignation déficiente de la TVH/TPS sur les demandes de remboursement de frais des employés. Nous expliquons plus en détail chacune de ces faiblesses dans les paragraphes qui suivent.

Problèmes dans la mise en œuvre des nouveaux systèmes de comptabilité et de gestion

3.74 À l'heure actuelle, l'Aide juridique utilise quatre applications distinctes pour la comptabilité et la gestion de cas :

- Simple Comptable et BPI pour la comptabilité;
- LA Pass et Practice Manager pour la gestion de cas.

3.75 Bien que nous comprenions la nécessité d'opérer les applications en parallèle pour voir si elles fonctionnent correctement, cette façon de procéder a causé des problèmes en 2008-2009.

3.76 En particulier, il était difficile de rapprocher LA Pass et Practice Manager, lequel ne peut toujours pas produire de rapports financiers. De plus, une partie du personnel dans les bureaux satellites ne semble pas toujours savoir quels numéros de cas concernant les contributions des clients et les coûts recouvrés des privilèges devraient être envoyés au directeur des Finances, ce qui rend le rapprochement difficile entre les systèmes comptables et les systèmes de gestion de cas.

3.77 Nous avons recommandé que, une fois que les essais en parallèle sont terminés et que les nouvelles applications fonctionnent correctement, une seule application soit utilisée pour la comptabilité et une seule application soit utilisée pour la gestion de cas.

3.78 La réponse de la Commission :

> [Traduction.] *La Commission est d'accord avec cette recommandation. Depuis le 1er avril 2009, Simple Comptable est le seul système comptable qui est utilisé. Un examen approfondi des processus internes est en cours; le*

but de cet examen est d'optimiser et d'uniformiser les pratiques actuelles. À l'issue de cet examen, LA Pass sera mis hors service, et la Commission utilisera uniquement Practice Manager comme système de gestion de cas. Entre-temps, LA Pass servira à faire le rapprochement financier à la fin de 2009-2010.

3.79 Nous avons recommandé qu'un processus soit mis au point et communiqué au personnel pour ce qui est de consigner les contributions des clients et les coûts recouvrés des privilèges et en faire rapport.

3.80 La réponse de la Commission :

[Traduction.] *La Commission est d'accord avec cette recommandation. Comme il est mentionné précédemment, un examen approfondi des processus internes est en cours. Entre-temps, le personnel provincial détermine le numéro approprié lorsqu'il consigne les contributions du client et les coûts recouvrés des privilèges et en fait rapport.*

Dossiers de paie incomplets

3.81 Nous avons trouvé quatre cas où le dossier ne contenait pas de relevé d'emploi. Le relevé d'emploi est un document remis aux employés en cas d'interruption d'emploi. On nous a dit que le relevé d'emploi n'était pas toujours produit parce que les employés étaient généralement réembauchés. Selon l'Agence du revenu du Canada (ARC), un relevé d'emploi doit être produit dans les cinq jours ouvrables suivant la dernière période de paie. Nous avons aussi trouvé deux cas dans lesquels le dossier ne contenait pas de formulaire TD1. L'ARC exige qu'un formulaire TD1 soit versé au dossier de chaque employé.

3.82 Nous avons recommandé qu'un relevé d'emploi soit produit pour les employés qui quittent leur emploi, peu importe qu'ils soient réembauchés ou non, pour respecter les règlements de l'ARC.

3.83 La réponse de la Commission :

[Traduction.] *Il arrive souvent que la Commission retienne les services de remplaçants occasionnels sur demande dans les bureaux régionaux pour couvrir les absences du personnel en raison de congés de maladie, de vacances, etc. Historiquement, la Commission remettait un relevé*

d'emploi à ces employés sur demande, mais dorénavant, des relevés d'emplois seront produits annuellement pour ces remplaçants occasionnels sur demande.

3.84 Nous avons recommandé qu'un formulaire TD1 soit conservé dans le dossier de chaque employé.

3.85 La réponse de la Commission :

[Traduction.] *La Commission est d'accord avec cette recommandation et respecte l'exigence de l'ARC de verser au dossier de tous les nouveaux employés un formulaire TD1.*

Codage de la TVH sur les rapports de frais

3.86 Nous avons trouvé une erreur relative au remboursement de la TVH/TPS. Il arrive parfois que les employés remettent des rapports de frais comportant uniquement un relevé de carte de crédit comme pièce justificative, plutôt que le reçu ou la facture. Sans le reçu ou la facture, le montant de la TVH n'est pas indiqué séparément, et son remboursement n'est alors pas réclamé. En conséquence, l'Aide juridique a perdu une partie remboursable de la TVH.

3.87 Nous avons recommandé que la TVH et la TPS soient indiquées séparément et codées correctement sur les factures. Une diligence raisonnable doit être exercée pour veiller à ce qu'un remboursement de la TVH/TPS admissible soit demandé au gouvernement fédéral.

3.88 La réponse de la Commission :

[Traduction.] *La Commission est d'accord avec cette recommandation et exige dorénavant que les employés fournissent une preuve de paiement qui montre les montants de TVH séparément. De plus, le logiciel Simple Comptable comporte un calculateur automatique de TVH qui sert à confirmer le montant indiqué sur les factures.*

Société de développement régional

3.89 Au cours de notre vérification de la Société de développement régional (la SDR), nous avons porté cinq questions à l'attention du président de la Société. Nous décrivons ces cinq questions dans les paragraphes qui suivent, de même que nos recommandations et les réponses de la SDR à nos recommandations.

Cumul des intérêts relativement aux ententes fédérales-provinciales

3.90 Certaines ententes fédérales-provinciales, y compris le Fonds Chantiers Canada, nécessitent un calcul des intérêts imputés sur les fonds fédéraux avancés à la province, mais non dépensés durant l'exercice. Ces frais d'intérêt devraient aussi être accumulés aux fins des états financiers. Le montant des frais d'intérêt n'a pas été accumulé dans les états financiers de 2008-2009, car il n'était pas significatif pour les états financiers vérifiés. Cependant, ce cumul devrait être fait à l'avenir pour mieux refléter les activités financières.

3.91 Nous avons recommandé que le calcul des intérêts soit fait et cumulé durant l'exercice.

3.92 La réponse de la Société :

> [Traduction.] *Nous sommes d'accord. Dans les cas où les ententes fédérales-provinciales l'exigent, la SDR calculera les intérêts imputés et les accumulera dans l'exercice pertinent.*

Protocole d'entente entre les ministères et la SDR

3.93 Le gouvernement confie l'administration de nombreuses ententes fédérales-provinciales à la SDR qui, à son tour, fait souvent appel à d'autres ministères ou organismes provinciaux pour exécuter les projets prévus dans ces ententes. Les responsabilités de chacun sont habituellement décidées verbalement entre la SDR et le ministère ou l'organisme d'exécution. Cependant, quand le personnel ou les circonstances changent, il est possible que les parties concernées ne sachent plus exactement quels sont leurs rôles et leurs responsabilités. Dans le pire des cas, une telle situation pourrait mener à une non-conformité à l'entente.

3.94 Nous avons recommandé que, lorsque des projets et les dépenses connexes sont affectés à d'autres ministères ou organismes, la SDR et l'autre partie préparent un protocole d'entente qui établit les responsabilités de chaque partie.

3.95 La réponse de la Société :

> [Traduction.] *Nous sommes d'accord. Lorsqu'un projet et les dépenses connexes sont affectés à un autre ministère ou organisme, la SDR et l'autre partie concluront un protocole d'entente qui définit les responsabilités de chaque partie.*

Classement des fonds non gagnés à titre de recettes reportées

3.96 En vertu de certaines ententes fédérales-provinciales, dont le Fonds Chantiers Canada, les dépenses doivent satisfaire à des critères d'admissibilité pour faire l'objet d'un remboursement. Tant que ces critères ne sont pas satisfaits, les fonds avancés par le gouvernement fédéral en vertu de l'entente ne sont pas gagnés, et le gouvernement fédéral peut exiger leur remboursement.

3.97 Dans de telles circonstances, nous avons recommandé que la SDR inscrive les fonds qui ne répondent pas encore aux critères dans les recettes reportées plutôt que de comptabiliser ces fonds dans les recettes lorsqu'ils sont reçus. À notre avis, une telle façon de procéder reflèterait mieux la substance de l'opération et améliorerait l'information présentée dans les états financiers.

3.98 La réponse de la Société :

> [Traduction.] *Nous sommes d'accord. Nous mettrons cette recommandation en œuvre à partir de l'exercice 2009-2010.*

Présentation des pièces justificatives en temps opportun

3.99 La SDR avance des fonds à des clients pour divers projets et inscrit ces avances à titre de débiteurs dans ses comptes. La SDR exige ensuite que le client présente des pièces justificatives pour montrer que les fonds ont servi à payer des dépenses admissibles du projet. Pour ses états financiers, la SDR doit connaître le montant des avances qui ont été consacrées à des dépenses admissibles avant la fin de l'exercice ainsi que le montant qui reste à titre de débiteur non réglé. Ce travail n'a pas été réalisé en temps opportun en 2008-2009.

3.100 Pour donner à la SDR plus de temps pour évaluer les demandes et aider à la préparation en temps opportun des états financiers, nous avons recommandé qu'il soit exigé des clients qu'ils présentent les pièces justificatives en temps opportun.

3.101 La réponse de la Société :

> [Traduction.] *Nous sommes d'accord avec la recommandation et demanderons à nos clients de présenter les pièces justificatives en temps opportun.*

Revenus des fonds en fiducie

3.102 Le gouvernement a attribué à la SDR la responsabilité d'administrer les sommes reçues de plusieurs des fonds en fiducie établis par le gouvernement fédéral pour la province. Un objet est

établi pour chacun de ces fonds en fiducie (p. ex. : écoFiducie Canada), et la totalité des sommes doit y être consacrée. Les sommes remises à la province à même ces fonds en fiducie sont composées à la fois du capital et du revenu gagné sur la fiducie; cependant, le gouvernement a attribué à la SDR la responsabilité de distribuer uniquement le capital. Les revenus sont remis au fonds général de la province, ce qui fait que les paiements sur le fonds en fiducie ne sont pas soumis aux contrôles que la SDR a mis en place pour s'assurer que l'argent est utilisé aux fins établies dans la fiducie.

3.103 Pour veiller à ce que toutes les sommes dépensées par la province à même les fonds en fiducie servent à réaliser l'objet de la fiducie, nous recommandons que la SDR demande au gouvernement d'inclure tous les fonds distribués dans la responsabilité administrative de la SDR. La SDR peut alors s'assurer que tous les fonds sont dépensés pour réaliser l'objet établi dans la fiducie.

3.104 La réponse de la Société :

> [Traduction.] *Nous sommes d'accord. Lorsque le gouvernement demande à la SDR d'administrer une fiducie, la SDR recommandera que tous les fonds distribués deviennent la responsabilité administrative de la SDR de façon à ce que les fonds soient dépensés pour réaliser l'objet établi dans la fiducie.*

Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

3.105 Au cours de notre vérification des états financiers de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, nous avons relevé une faiblesse de contrôle ayant trait aux bénéfices interentreprises non matérialisés. Nous discutons de cette question plus en détail dans les paragraphes qui suivent.

Gains et pertes interentreprises non réalisés

3.106 Au cours de notre vérification, nous avons constaté que les bénéfices interentreprises non matérialisés concernant les reports réglementaires et les futurs avantages fiscaux de Point Lepreau n'ont pas été déterminés à l'origine par la Société. Puisque les bénéfices interentreprises non matérialisés n'ont pas été déterminés, le revenu provenant du groupe Énergie NB inscrit par la Corporation financière de l'électricité dans ses états financiers pourrait être significativement surévalué ou sous-évalué.

3.107 Nous avons recommandé que la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick communique avec le groupe

Énergie NB de façon régulière au sujet des reports réglementaires établis et qu'elle élabore des directives et des procédures pour déterminer les gains et les pertes interentreprises non réalisés.

3.108 La réponse de la Société :

> [Traduction.] *La CFENB sait que, dans le cadre de sa vérification des états financiers, le Bureau du vérificateur général examine les dossiers de vérification du vérificateur d'Énergie NB, qui est Deloitte & Touche, pour s'assurer qu'il peut se fier aux résultats de cette vérification. Nous croyons comprendre que les questions mentionnées ci-dessus ont été révélées durant cet examen. Je tiens à vous remercier d'avoir porté cette omission à notre attention.*
>
> *Des contacts et des discussions ont lieu régulièrement avec Énergie NB sur divers sujets, y compris les états financiers. La CFENB a comme position de se fier aux contrôles internes et externes d'Énergie NB pour assurer l'exactitude de l'information financière. Cependant, cette question sera ajoutée à l'ordre du jour de notre prochaine réunion avec Énergie NB afin qu'une discussion ait lieu sur la façon pour la CFENB de s'assurer qu'elle reçoit toute l'information financière dont elle a besoin, en particulier en ce qui concerne les comptes de reports.*

Pertes par suite de fraude, de faute ou d'erreur

3.109 Le paragraphe 13(2) de la *Loi sur le vérificateur général* exige que nous fassions rapport à l'Assemblée législative de tous les cas de pertes ou d'insuffisances importantes par suite de fraude, de faute ou d'erreur d'une personne.

3.110 Au cours de notre travail de vérification, nous avons découvert les pertes importantes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas indiqué de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

Ministère du Développement social

- Chèques manquants — 4 354 $

Ministère de l'Éducation

- Matériel manquant dans divers districts scolaireset au bureau central — 6 882 $

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	
• Matériel manquant à divers campus	8 508 $
Ministère des Ressources naturelles	
• Matériel manquant dans différentes régions	1 730 $
Ministère de la Santé	
• Matériel manquant	17 275 $
Ministère des Transports	
• Matériel, fournitures et outils manquants	8 296 $

3.111 Ne sont pas compris dans les pertes signalées par notre bureau les incidents d'introduction par effraction, les incendies et le vandalisme.

3.112 Le gouvernement provincial fait rapport dans le volume 2 des comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens corporels publics (autres que celles attribuables à des pénuries de stock).

3.113 En 2009, le gouvernement provincial a signalé des pertes au chapitre des biens corporels publics de 89 365 $, comparativement à 104 279 $ en 2008.

Chapitre 4
Contrôles par sondages des paiements

Contenu

Contexte 81
Étendue. 81
Résumé des constatations. 83
Constatations détaillées 85
Constatations sur les paiements en devises américaines 94
Constatations sur les remboursements de frais de déplacement 98
Paiements dans Familles NB 99

Contrôles par sondages des paiements

Contexte

4.1 Dans le cadre de notre vérification des dépenses provinciales, chaque année nous choisissons par une méthode statistique un échantillon des paiements faits par tous les ministères au cours de l'exercice. Nous prenons en compte les résultats de ce contrôle par sondages pour nous former une opinion sur les états financiers de la province.

4.2 De plus, nous exécutons des projets spéciaux tout au long de l'année. Ce travail vise à contribuer à l'amélioration des processus financiers dans les ministères. Cette année, nous nous sommes penchés sur deux types de paiements en plus de notre échantillon statistique, soit les paiements en devises américaines et les remboursements des frais de déplacement.

4.3 Dans le présent chapitre, nous faisons rapport sur les résultats des trois types de contrôles par sondages.

4.4 Par ailleurs, ce chapitre fait rapport sur un échantillon distinct de paiements effectués par le ministère du Développement social au moyen du système Familles NB.

Étendue

4.5 Notre travail a porté sur des paiements versés par 20 ministères au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009. Nous énumérons ces ministères à la pièce 4.1, qui contient aussi le nombre d'éléments contrôlés par sondages. Notre contrôle par sondages des paiements relatif au système Familles NB est exclu de la pièce et figure plus loin dans une section distincte du chapitre.

Pièce 4.1 Nombre d'éléments contrôlés par sondages par ministère et par type

Ministère	Nombre d'éléments			
	Échantillon statistique	Paiements en $US	Remboursements des frais de déplacement	Total
Agriculture	1			**1**
Procureur général	*1*	*1*		***2***
Entreprises N.-B.	*8*	*4*	*1*	***13***
Éducation	*3*	*8*	*57*	***68***
Énergie	0	0	1	**1**
Environnement	2			**2**
Pêches	0	1	0	**1**
Gouvernement général	1			**1**
Santé	*59*	*9*	*2*	***70***
Affaires intergouvernementales	2			**2**
Justice	*2*			***2***
Gouvernements locaux	*3*			***3***
Ressources naturelles	*3*	*2*		***5***
Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT)	*12*	*5*		***17***
Sécurité publique	*5*	*3*		***8***
Développement social	*11*		*41*	***52***
Approvisionnement et Services	*13*	*3*		***16***
Tourisme et Parcs	*2*	*4*		***6***
Transports	*25*	*5*		***30***
Agence de gestion des véhicules	4			**4**
Mieux-être, Culture et Sport	1			**1**
Total	**158**	**45**	**102**	**305**

4.6 Nos critères pour les contrôles par sondages portent sur divers aspects, que ce soit nous assurer que le pouvoir de dépenser et le pouvoir de payer sont appropriés ou vérifier que les opérations sont comptabilisées dans la bonne période, c'est-à-dire qu'elles respectent la date de coupure. Nos critères s'appuient sur notre connaissance des assertions contenues dans les états financiers et des contrôles

connexes et sont résumés à la pièce 4.2 dans la colonne intitulée « Type d'élément à signaler/critère ».

4.7 Pour l'échantillon statistique, nous avons retenu et soumis à un contrôle par sondages 158 éléments d'une valeur totale approximative de 182 millions de dollars.

4.8 Pour la vérification des paiements en devises américaines, nous avons retenu et soumis à un contrôle par sondages un échantillon de 45 paiements d'une valeur totale approximative de 2 millions de dollars.

4.9 Pour la vérification des remboursements des frais de déplacement, nous avons retenu et soumis à un contrôle par sondages un échantillon de 89 demandes de remboursement des ministères de l'Éducation et du Développement social. Nous avons aussi retenu et soumis à un contrôle par sondages 13 demandes de remboursement de frais de réinstallation de plusieurs ministères présentées au cours des dernières années. Les paiements vérifiés avaient une valeur totale approximative de 315 000 $.

Résumé des constatations

4.10 Nous avons relevé au cours de notre travail un certain nombre d'éléments à signaler dans les 13 ministères inscrits en italiques dans la pièce 4.1. Nous avons résumé ces éléments à la pièce 4.2. La pièce 4.2 est suivie d'une discussion de certaines constatations et recommandations.

Pièce 4.2 Nombre d'éléments à signaler par type de contrôle par sondages

Type d'élément à signaler/critère	Nombre d'éléments à signaler			
	Échantillon statistique	Paiements en $US	Remboursements des frais de déplacement/ réinstallation	Total
Pouvoir de dépenser non approprié	4	7	0	**11**
Pouvoir de payer non approprié	7	12	0	**19**
Code de programme incorrect	0	0	0	**0**
Ne correspond pas au prix du contrat/de la soumission	0	4	N.D.	**4**
Documents justificatifs insuffisants ou non appropriés	0	0	3	**3**
Inexactitude des calculs mathématiques	0	1	0	**1**
La facture ne justifie pas le paiement	0	0	N.D.	**0**
Code primaire/code de compte incorrect	0	4	34	**38**
Date de coupure incorrecte	1	6	2	**9**
Inexactitude des calculs mathématiques et mauvais code de TVH	0	3	5	**8**
Rabais non utilisé	0	1	N.D.	**1**
Paiements en $US				
Taux de change non raisonnable	N.D.	4	N.D.	**4**
Impôts non retenus à la source	N.D.	4	N.D.	**4**
Remboursements des frais de déplacement et de réinstallation				
La dépense n'est pas conforme à la directive sur les déplacements	N.D.	N.D.	4	**4**
Kilométrage cumulatif annuel incorrectement consigné	N.D.	N.D.	14	**14**

4.11 Certains des critères énumérés ci-dessus s'appliquent uniquement aux travaux que nous effectuons relativement aux projets spéciaux. Par exemple, le critère « Impôts non retenus à la source » a trait uniquement à notre contrôle par sondages des paiements en devises américaines. D'autres critères, dont le pouvoir de dépenser, ont trait au contrôle par sondages de tous les paiements. Dans les pages qui suivent, nous discutons des critères qui ont trait à tous les projets sous « Constatations générales ». Nous abordons les critères qui ont trait à des projets spéciaux particuliers dans les sections « Constatations sur les paiements en devises américaines » et « Constatations sur les remboursements de frais de déplacement ».

Constatations détaillées

Erreurs concernant le pouvoir de dépenser

Qu'est-ce que le pouvoir de dépenser?

4.12 La directive sur l'autorisation des paiements définit le pouvoir de dépenser ainsi : « l'autorisation de débourser les fonds du budget approuvé avant de faire un achat ou de prendre un engagement. L'autorisation signifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer l'achat. » Il s'agit d'un contrôle important pour faire en sorte que les dépenses ne dépassent pas les montants approuvés par l'Assemblée législative. La directive ajoute que les employés du gouvernement qui exercent le pouvoir de dépenser sont responsables et redevables de ce qui suit :

- voir aux dépenses imputées au budget connexe;
- s'assurer que les fonds au budget sont suffisants avant de conclure un contrat ou de passer une commande;
- s'assurer que les prix proposés pour les biens et services concordent avec les prix établis dans le contrat connexe.

4.13 Le pouvoir de dépenser constitue un contrôle important des dépenses d'un ministère.

Taux d'erreurs reliées au pouvoir de dépenser

4.14 La pièce 4.3 montre que nous avons trouvé 11 erreurs parmi les 305 éléments que nous avons contrôlés pour vérifier le pouvoir de dépenser (un taux d'erreurs d'environ 3,6 %). Notons que, dans l'ensemble, le gouvernement provincial s'est amélioré par rapport au taux d'erreurs de 6 % constaté l'année dernière.

Détails sur les erreurs reliées au pouvoir de dépenser

4.15 La pièce qui suit donne des détails sur la nature des erreurs reliées au pouvoir de dépenser par ministère.

Pièce 4.3 Ministères où des erreurs reliées au pouvoir de dépenser ont été constatées et nature de l'erreur

Ministère	Nombre d'erreurs	Limite du pouvoir de dépenser	Montant réel dépensé	Nature de l'erreur
Justice	1	0 $	373 417 $	La personne qui a signé n'était pas autorisée à le faire pour cet élément budgétaire
Procureur général	1	0 $	19 112 $	La personne n'avait pas le pouvoir de dépenser (fonction intérimaire)
Transports	1	Inconnu	195 $	La signature ne concordait pas avec le spécimen de signature
Transports	1	0 $	7 769 $	L'employé n'était pas autorisé à signer le document
Entreprises Nouveau-Brunswick	2	0 $	22 255 $ 50 784 $	La personne n'avait pas le pouvoir de dépenser (fonction intérimaire)
Entreprises Nouveau-Brunswick	1	0 $	31 588 $	La personne qui a signé n'était pas autorisée à le faire pour cet élément budgétaire
Éducation	2	10 000 $	24 920 $ 10 203 $	Limite dépassée
Éducation	1	0 $	76 868 $	La personne qui a signé n'était pas autorisée à le faire pour cet élément budgétaire
EPFT	1	25 000 $	39 869 $	Limite dépassée

Discussion sur les erreurs reliées au pouvoir de dépenser

4.16 Sept erreurs se sont produites parce que les employés signataires n'étaient pas autorisés à approuver l'élément budgétaire pour lesquels ils avaient signé, les employés avaient dépassé la limite de leur pouvoir de dépenser ou les employés avaient signé un document qu'ils n'étaient pas autorisés à signer.

4.17 Trois erreurs s'expliquent par le fait que les employés n'avaient pas l'autorisation de signer. Dans tous ces cas, il s'agissait de situations où l'employé qui signait le document d'habitude était en vacances. Les deux employés qui ont signé étaient censés occuper la fonction par intérim, mais leur période d'intérim avait expiré ou l'employé n'avait pas reçu d'autorisation provisoire.

4.18 Pour la dernière erreur, nous n'avons pas été en mesure de jumeler la signature sur le document à l'appui du paiement avec le spécimen de signature sur le formulaire d'autorisation.

4.19 D'après les résultats de notre contrôle par sondages, nous concluons que 11 paiements ont été faits sans une autorisation de dépenser appropriée. L'alinéa 13(2)d) de la *Loi sur le vérificateur général* exige que le vérificateur général soulève les cas où « une dépense a été engagée sans autorisation ».

Recommandations et réponses

4.20 Nous avons recommandé à cinq des six ministères de s'assurer que l'autorisation appropriée de dépenser est donnée sur les documents avant le versement du paiement. Nous avons adressé des recommandations à deux ministères concernant les cas où des employés signent des documents dans le cadre de leur fonction intérimaire. Nous avons reçu des réponses favorables de tous les ministères.

Erreurs reliées au pouvoir de payer

Qu'est ce que le pouvoir de payer?

4.21 La directive sur l'autorisation des paiements désigne le pouvoir de payer comme :

> *l'autorisation de faire un paiement. Cette autorisation assure que les dépenses ont été engagées pour les affaires du gouvernement, qu'elles sont conformes aux exigences législatives et administratives, et que les biens ont été reçus ou que les services ont été fournis. [...] Les employés exerçant le pouvoir de payer sont responsables et redevables de l'exactitude, de l'authenticité et de la régularité des paiements.*

4.22 Les responsabilités énumérées ci-dessus sont importantes pour faire en sorte que l'argent des contribuables est dépensé de manière appropriée. Le pouvoir de payer est un élément important d'un système de contrôle interne efficace.

Taux d'erreurs reliées au pouvoir de payer

4.23 La pièce 4.2 montre que nous avons trouvé 19 erreurs parmi les 305 éléments que nous avons contrôlé par sondages pour vérifier le pouvoir de payer (un taux d'erreurs d'environ 6,2 %). Notons que, dans l'ensemble, le gouvernement provincial ne s'est pas amélioré par rapport à l'année précédente (taux d'erreurs de 4 %).

Détails sur les erreurs reliées au pouvoir de payer

4.24 En tout, 14 erreurs reliées au pouvoir de payer se sont produites au ministère de la Santé; toutefois, 13 des erreurs s'expliquent par le fait que le ministère a préparé le mauvais formulaire de délégation. Le ministère a préparé un formulaire de délégation du pouvoir de dépenser pour les employés concernés au lieu d'un formulaire de délégation du pouvoir de payer. L'autre cas a trait à un paiement de l'Assurance-maladie qui a été fait sans qu'une

personne ayant le pouvoir de payer ne signe. Le ministère a déclaré que soit la feuille de signature n'a pas été imprimée, soit l'employé qui aurait dû normalement signer ces documents était absent.

4.25 Cinq erreurs reliées au pouvoir de payer ont eu lieu au ministère de l'Éducation. Dans les cinq cas, les employés avaient dépassé la limite de leur pouvoir de dépenser. Dans un cas, l'employée avait dépassé sa limite de 160 493 $.

4.26 Nous avons conclu que ces 19 paiements ont été faits sans que le pouvoir de payer approprié ait été accordé et nous faisons rapport de ces éléments parce qu'il s'agit de dépenses faites sans autorisation, comme l'exige l'alinéa 13 (2)d) de la *Loi sur le vérificateur général*.

Recommandations et réponses

4.27 Nous avons recommandé que le ministère de la Santé s'assure que les bons formulaires de délégation sont remplis pour le personnel et que l'autorisation appropriée est donnée sur les documents avant le versement du paiement. Dans sa réponse, le ministère de la Santé a déclaré qu'il avait corrigé le problème du formulaire de délégation ayant trait à un groupe d'employés.

4.28 Nous avons recommandé au ministère de l'Éducation d'examiner les limites du pouvoir de dépenser délégué au personnel et de s'assurer que l'autorisation appropriée de payer est donnée sur les documents avant le versement du paiement. Le ministère est d'accord avec notre recommandation.

Appels d'offres pour des biens et des services

4.29 Au cours de notre contrôle par sondages, nous avons relevé quatre cas où les ministères avaient des problèmes relativement aux paiements associés au processus d'appel d'offres. Nous avons trouvé trois erreurs au ministère de l'Éducation et une erreur au ministère de la Sécurité publique.

4.30 Au ministère de l'Éducation, nous avons relevé trois cas où le ministère n'avait pas observé la *Loi sur les achats publics*. Le ministère n'a pas fait d'appel d'offres pour trois achats de services dépassant 10 000 $ et n'a pas obtenu de dispense du ministère de l'Approvisionnement et des Services, contrairement aux exigences de la loi. Dans deux cas, le personnel a déclaré avoir reçu des estimations d'autres fournisseurs de services, mais sans passer par le processus d'appel d'offres. Sans appel d'offres, non seulement le ministère n'observe pas la loi, mais il n'obtient peut-être pas les services au meilleur prix.

4.31 Au ministère de la Sécurité publique, nous avons constaté que le ministère de l'Approvisionnement et des Services avait préparé une commande en dollars canadiens, alors que le fournisseur avait émis une facture libellée en devises américaines. Sécurité publique a communiqué avec Approvisionnement et Services lorsque l'erreur a été découverte, et on lui a dit de payer la facture. Approvisionnement et Services prépare automatiquement les commandes en dollars canadiens, sauf mention contraire.

Recommandations et réponses

4.32 Nous avons recommandé que le ministère de l'Éducation respecte la *Loi sur les achats publics*. Le ministère est d'accord avec notre recommandation et a dit qu'il enverrait son personnel à un atelier sur la *Loi sur les achats publics*.

4.33 Nous avons recommandé que le ministère de la Sécurité publique précise la devise lorsqu'il passe une commande au ministère de l'Approvisionnement et des Services.

Documents justificatifs suffisants ou appropriés

4.34 Dans notre contrôle par sondages des demandes de remboursement de frais de déplacement, nous avons relevé trois cas dans lesquels les ministères avaient fait des paiements sans documents justificatifs suffisants pour appuyer le paiement.

4.35 Au ministère du Développement social, nous avons trouvé un cas où le remboursement du nombre de kilomètres ne correspondait pas à la description du déplacement. Après en avoir discuté avec le ministère, nous avons déterminé que le nombre de kilomètres pour lequel un remboursement était demandé était raisonnable; cependant, la description du déplacement avait besoin d'amélioration.

4.36 Au ministère de l'Éducation, nous avons trouvé deux éléments pour lesquels aucun document justificatif n'avait été présenté pour appuyer les dépenses remboursées. Dans le premier cas, rien ne justifiait une demande de remboursement de 450 $ dans la catégorie Autres. Dans le second cas, aucun reçu n'avait été fourni pour un repas qui dépassait le montant permis.

Recommandations et réponses

4.37 Nous avons recommandé aux deux ministères de s'assurer que des pièces justificatives appropriées suffisantes sont fournies pour appuyer les frais remboursés aux employés. Les ministères sont d'accord avec notre recommandation.

Exactitude mathématique des pièces justificatives

4.38 Dans notre examen des paiements en devises américaines, nous avons trouvé un cas où la pièce justificative à l'appui d'un

paiement comportait une erreur de calcul. L'erreur s'est produite au ministère de l'Éducation. Dans ce cas, une facture s'élevait à 15 266 $US, alors que la pièce justificative à l'appui de la facture se chiffrait à 13 912 $. Le personnel du ministère de l'Éducation nous a dit qu'il y avait eu confusion à propos du paiement en 2007 et que le personnel voulait régler le problème afin que les enseignants puissent recevoir leur matériel pour l'année scolaire. L'écart de 1 354 $ n'était pas justifié.

Recommandation et réponse

4.39 Nous avons recommandé au ministère de conserver les pièces justificatives appropriées pour faire en sorte que les paiements soient justifiés. Le ministère est d'accord avec notre recommandation, et il a fait valoir à son personnel de la comptabilité l'importance d'avoir une pièce justificative appropriée en main avant de verser tout paiement.

Bon code de compte

4.40 Il est important d'attribuer le bon code de compte aux dépenses pour des fins budgétaires et pour des fins de comparaison au sein d'un ministère et parmi les ministères. De plus, un codage approprié des comptes est important pour veiller à ce que les ministères et les employés soient redevables des sommes dépensées. Nous avons trouvé 38 erreurs ayant trait à ce critère de contrôle par sondages.

4.41 Au cours de notre travail sur les frais de déplacement, nous avons relevé 31 erreurs au ministère de l'Éducation. Ces erreurs se sont produites parce que le ministère avait attribué aux frais de déplacement le code Autres déplacements dans la province, au lieu du compte de frais de déplacement approprié, tel que kilomètres, hébergement, repas, etc. Nous avons relevé au ministère du Développement social trois erreurs découlant de l'attribution du mauvais code à des remboursements de frais de déplacement.

4.42 Nous avons relevé quatre erreurs attribuables au fait que les ministères avaient imputé des dépenses au mauvais type de compte (primaire). Les montants de ces quatre erreurs étaient les suivants : 24 920 $, 10 203 $, 13 000 $ et 150 $. Les trois premiers cas se sont produits au ministère de l'Éducation, tandis que le dernier cas vise le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Recommandations et réponses

4.43 Nous avons recommandé aux trois ministères de s'assurer que le bon code de compte est attribué aux dépenses. Tous les ministères sont d'accord avec notre recommandation et allaient

prendre des mesures pour empêcher que de telles erreurs se reproduisent.

Bonne date de coupure

4.44 Lorsqu'une erreur de coupure se produit, cela signifie qu'un ministère a inscrit la facture sous le mauvais exercice. La dépense de l'exercice courant est imputée au budget de l'exercice précédent, ou le contraire, ce qui entraîne des erreurs comptables. Le total des dépenses est incorrect pour les deux exercices. De plus, comme notre client, l'Assemblée législative, adopte un budget qui porte sur un exercice particulier, il est important que les dépenses soient imputées à l'année budgétaire pour laquelle elles ont été approuvées. C'est grave en ce qui concerne l'approbation des dépenses par l'Assemblée législative.

4.45 Nous avons trouvé neuf erreurs de coupure à la suite de notre contrôle par sondages :

- trois erreurs au ministère de la Sécurité publique;
- une erreur au ministère de l'Approvisionnement et des Services;
- une erreur au ministère de la Santé;
- une erreur au ministère de l'Éducation;
- trois erreurs au ministère du Tourisme et des Parcs.

4.46 Trois des erreurs qui précèdent ont trait à l'affectation appropriée de coûts reliés à l'informatique (licences ou maintenance). Ces coûts visaient plus d'un exercice, et les ministères auraient dû affecter les coûts aux bons exercices. Deux des erreurs touchent des frais de déplacement et des coûts de formation. Les services ont été fournis vers la fin de l'exercice, mais ils n'ont pas été inscrits par les ministères.

4.47 L'erreur au ministère de la Santé a trait à une avance de 20 000 $ comptabilisée en 2007-2008, alors qu'elle aurait dû être établie en tant que frais payés d'avance ou débiteurs et inscrite en 2008-2009. Le ministère a indiqué qu'il avait une directive sur les avances, mais que, dans ce cas, la directive n'avait pas été suivie.

4.48 Les trois autres erreurs ont eu lieu au ministère du Tourisme et des Parcs. Le ministère a imputé deux factures qui avaient trait à 2008-2009 à l'exercice 2007-2008. La troisième facture avait trait à 2007-2008, mais le ministère n'a pas reçu ni payé la facture avant 2008-2009. Dans ce cas, le ministère pensait qu'il avait payé la facture, et n'avait donc pas inscrit le montant.

Recommandations et réponses

4.49 Nous avons recommandé à chacun des cinq ministères qu'il s'assure que les dépenses sont inscrites dans l'exercice approprié. Dans la majeure partie des cas, les ministères ont réagi favorablement à notre recommandation.

Personnel de remplacement pour l'écriture des comptes créditeurs

4.50 Lorsque nous avons examiné les contrôles comptables au ministère des Gouvernements locaux et au ministère de l'Environnement, nous avons appris que les ministères n'ont pas de remplaçant pour consigner les factures dans le système Oracle. Les ministères ont pris des dispositions pour qu'une employée d'Approvisionnement et Services exécute cette fonction. L'employée vient durant ses vacances et en soirée pour consigner les factures. Les pratiques exemplaires visant les mécanismes de contrôle interne recommandent des vacances obligatoires pour les employés qui exécutent des fonctions de contrôle essentielles afin de réduire le risque de détournement de fonds ou de fraude. De plus, nous sommes d'avis que l'absence d'un personnel de remplacement pour les mécanismes importants place les ministères dans une position de risque. Par ailleurs, bien que nous ne soyons pas spécialistes en ressources humaines, la documentation montre invariablement la valeur de prendre des vacances ininterrompues.

Recommandations et réponses

4.51 Nous avons recommandé que les ministères aient un remplaçant pour consigner les factures dans le système Oracle afin que la personne qui s'en occupe actuellement puisse prendre des vacances ininterrompues. Les ministères sont d'accord avec notre recommandation, mais ils reporteront sa mise en œuvre en raison du projet d'Adaptation des services internes, en vertu duquel la fonction des comptes créditeurs devrait passer à un organisme de services partagés.

Codage de la TVH

4.52 Il est important d'attribuer le bon code de dépenses aux comptes de TVH/TPS parce que la province récupère le montant de la taxe versée aux fournisseurs. Si les ministères n'attribuent pas le bon code à ces taxes, la province ne récupère pas tous les montants de taxe qu'elle a payés, et les dépenses sont surévaluées dans une proportion équivalant au montant des taxes.

4.53 Dans notre contrôle par sondages, nous avons trouvé huit cas où le mauvais code avait été attribué à la TVH/TPS. Quatre cas avaient trait à des demandes de remboursement pour lesquelles le ministère du Développement social avait mal calculé le montant de la TVH sur les frais de kilométrage.

4.54 Dans les quatre autres cas, quatre ministères n'avaient pas indiqué séparément le montant de la TVH, et dans un cas de la TPS, sur quatre paiements. La province avait donc perdu 4 586 $, 2 100 $, 1 900 $ et 665 $ respectivement. Dans deux cas, les ministères ont ensuite préparé un redressement comptable pour corriger le problème.

Recommandations et réponses

4.55 Nous avons recommandé aux ministères de s'assurer que les montants de taxe sont correctement consignés dans Oracle. Les ministères sont d'accord avec cette recommandation.

4.56 Nous avons aussi adressé la recommandation suivante au Bureau du contrôleur, qui est chargé de la tenue des documents comptables de la province.

4.57 Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur discute de la question avec tous les ministères pour s'assurer que la TVH et la TPS sont correctement ventilées et reçoivent le bon code sur les factures. Une diligence raisonnable devrait être appliquée pour faire en sorte que les montants de TVH/TPS admissibles soient réclamés au gouvernement fédéral.

4.58 La contrôleure a donné la réponse suivante :

> [Traduction.] *Je conviens qu'il est très important que le personnel des ministères applique une diligence raisonnable dans le traitement des factures, y compris demander le remboursement de la TVH/TPS admissible au gouvernement fédéral. Mon bureau préparera une note de service sur la question pour décrire la procédure à suivre afin de demander le remboursement de la TVH/TPS sur les achats.*

Utilisation des rabais

4.59 Au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, nous avons contrôlé par sondages une facture qui offrait un rabais de 10 % si la facture était acquittée dans les 15 jours. La facture avait été envoyée par télécopieur au ministère le jour même de sa préparation, ce qui donnait au ministère amplement le temps d'obtenir que le paiement soit préparé et envoyé dans les 15 jours pour profiter du rabais. Le personnel du ministère a indiqué qu'il ne savait pas qu'il devait profiter des rabais offerts. La perte pour la province a dépassé 7 000 $US. Nous avons transmis au ministère une note de service datée du 15 juin 1988, préparée par le Bureau du contrôleur, dans laquelle on expliquait que les documents

devaient être traités à temps pour pouvoir profiter des rabais offerts, à moins qu'un paiement précoce entraîne une perte d'intérêts plus élevée que la valeur du rabais. À notre avis, l'utilisation des rabais est une importante mesure d'économies de coûts. Une nouvelle directive devrait être adoptée, et il y aurait lieu de rappeler aux ministères qu'ils doivent profiter des rabais qui sont offerts.

Recommandation et réponse

4.60 Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur établisse une directive officielle et informe les ministères que l'utilisation des rabais est acceptable lorsque ceux-ci donnent lieu à des économies pour la province.

4.61 La contrôleure a répondu ainsi :

> [Traduction.] *Nous sommes en train de mettre à jour la directive administrative sur l'autorisation des paiements. Nous prévoyons ajouter une section qui traite des rabais offerts par les fournisseurs.*

Constatations sur les paiements en devises américaines

Retenue d'impôts à la source en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (fédérale)

Contexte

4.62 Au cours de notre contrôle par sondages, nous avons relevé plusieurs paiements versés à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à même un compte bancaire en devises américaines par le ministère des Transports pour les retenues d'impôts à la source. Un examen plus poussé de ces éléments a révélé que ces paiements avaient été faits en vertu d'un accord conclu entre le département des Transports du Maine, le ministère des Transports du Nouveau-Brunswick et l'ARC relativement aux paiements versés à un entrepreneur américain pour des travaux effectués sur le pont qui relie St. Stephen et Calais. Les retenues d'impôts, qui représentent la partie des frais payés pour les travaux effectués sur le côté canadien du pont, ont été versées à l'ARC et les montants semblent corrects.

Exigences relatives aux retenues d'impôts à la source

4.63 L'existence de retenues d'impôts sur ces paiements nous a poussés à examiner de plus près la nécessité de retenir des montants au titre de l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'article 105 du Règlement de l'impôt sur le revenu fédéral se lit en partie comme suit : « Quiconque verse à une personne non-résidente un honoraire, commission ou autre montant à l'égard de services rendus au Canada, de quelque nature que ce soit, doit déduire ou retrancher 15 pour cent de ce versement ».

4.64 D'après notre recherche, il ne semble pas que le Nouveau-Brunswick soit dispensé de déduire 15 % aux fins d'impôt comme l'exige l'article 105. Il semble que l'impôt doit être retenu sur tout

paiement versé à un non-résident qui fournit des services au Canada. Il existe très peu d'exceptions à cette règle.

Exigences en matière de remise

4.65 Les exigences en matière de remise pour les montants retenus au titre de l'article 105 du règlement sont décrites au paragraphe 108(1) du règlement. L'article 108 du règlement exige que les montants d'impôt retenus soient remis au plus tard le 15e jour du mois suivant le mois au cours duquel les montants ont été déduits ou retenus.

4.66 La seule autre solution relativement à l'exigence de l'article 108 du règlement est que le non-résident obtienne une dispense ou une réduction du montant d'impôt retenu à la source. Si le payeur n'a pas obtenu d'avis par écrit de l'ARC, il est obligé de retenir un montant pour l'impôt. Le défaut de déduire ou de remettre un montant en vertu de l'article 105 du règlement pourrait donner lieu à une cotisation pour le montant impayé, plus les intérêts et les pénalités, conformément à l'article 227 de la loi.

Exigences en matière de rapports

4.67 Tous les payeurs sont tenus de déclarer à l'ARC les paiements versés à des non-résidents pour des services rendus au Canada. Ces paiements doivent être déclarés sur le formulaire T4ANR. Ce formulaire doit être rempli et remis par le payeur, peu importe le montant versé ou les impôts retenus à la source.

4.68 Tous les formulaires T4ANR doivent être envoyés à l'ARC par le payeur accompagnés du T4A-NR Sommaire au plus tard le dernier jour de février de l'année suivant l'année durant laquelle le paiement a été versé. Le bénéficiaire non résident doit recevoir une copie de ce formulaire dans les mêmes délais.

Résultats du contrôle par sondages sur les impôts retenus à la source

4.69 Au cours de notre contrôle par sondages, nous avons découvert quatre paiements versés par quatre ministères différents sur lesquels, à notre avis, de l'impôt aurait dû être retenu à la source, car les paiements ont été versés à des non-résidents pour des services rendus au Canada. Les ministères, à l'exception du ministère des Transports, ne savaient pas qu'ils étaient tenus de retenir de l'impôt à la source.

4.70 Le montant d'impôt approximatif qui aurait dû être retenu s'élève à 18 000 $. La province pourrait être responsable de ce montant, plus les intérêts et les pénalités. De plus, il se pourrait qu'il existe de nombreux autres paiements effectués au cours des années qui auraient dû faire l'objet de retenues d'impôts à la source.

4.71 Les membres du personnel du Bureau du contrôleur et du ministère des Finances à qui nous avons parlé ne savaient pas que de l'impôt devait être retenu à la source.

Recommandations et réponse

4.72 Nous avons adressé les recommandations suivantes au Bureau du contrôleur.

4.73 Nous avons recommandé que la province détermine les exigences en matière de retenue, de remise et de déclaration d'impôt à l'ARC.

4.74 Suivant la détermination des exigences, nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur renseigne les ministères sur la bonne procédure à suivre en cas de paiement à un non-résident du Canada.

4.75 La contrôleure a répondu ainsi :

> [Traduction.] *Nous déterminerons les exigences en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui a trait à la retenué et à la remise de l'impôt sur les paiements versés aux non-résidents. Une fois que ces exigences auront été déterminées, mon bureau enverra des instructions aux ministères pour leur indiquer la bonne procédure à suivre.*
>
> *De plus, nous prévoyons apporter une amélioration au système financier Oracle pour traiter les opérations de change relatives à des factures en devises américaines en utilisant une fonctionnalité d'Oracle. Nous pourrions aussi examiner la possibilité d'avoir une invite dans le système concernant l'exigence de retenir de l'impôt à la source pour les fournisseurs non résidents.*

Autres solutions de rechange

4.76 En faisant des recherches sur la façon de procéder des autres provinces, nous avons appris que, en Nouvelle-Écosse, tous les paiements effectués en devises étrangères sont traités de façon centrale au ministère des Finances. Comme la plupart des ministères ne traitent pas de façon régulière des factures en devises étrangères, confier l'acquittement de ces factures à un seul ministère pourrait être une façon d'éliminer des erreurs telles que les suivantes :

- mauvais taux de change appliqué au moment d'enregistrer la facture dans Oracle;

- gains et pertes de change incorrectement enregistrés ou non enregistrés;
- défaut de retenir, de remettre et de déclarer des montants pour l'impôt.

4.77 Nous avons conseillé au Bureau du contrôleur de voir si des mécanismes pourraient être adoptés dans le système Oracle pour que soit demandé aux utilisateurs qui font la saisie des comptes créditeurs de considérer s'il faut retenir un montant d'impôt lorsqu'ils entrent une facture pour un vendeur dont l'adresse est à l'extérieur du Canada.

Taux de change raisonnable

4.78 Nous avons relevé quatre cas où trois ministères ont utilisé des taux de change qui ne semblent pas raisonnables comparativement au taux fourni par la Banque du Canada. La situation a donné lieu à des écarts de -16,64 %, de 2,53 %, de -10,35 % et de 2,84 % dans le compte de charges une fois les montants convertis en devises canadiennes. Les paiements se sont chiffrés à 15 605 $, à 33 069 $, à 12 919 $ et à 19 841 $.

4.79 Les taux de change utilisés devraient concorder avec ceux utilisés par les autres ministères et proposés par le Bureau du contrôleur dans le guide sur les comptes créditeurs. Le Bureau du contrôleur propose que les ministères se rendent sur le site Web du système d'information financière intégré, qui contient un lien vers un convertisseur des devises étrangères.

Recommandations et réponses

4.80 Nous avons recommandé à chaque ministère de veiller à appliquer le bon taux de change en enregistrant les paiements dans Oracle. Deux des ministères ont affirmé qu'ils appliquent les taux de change recommandés par la contrôleure à la date de saisie des paiements. L'autre ministère est d'accord avec notre recommandation.

Documentation additionnelle

4.81 Dans sept des huit ministères qui ont fait l'objet de contrôles par sondages, nous avons constaté que les employés n'indiquent pas sur les factures le taux de change ou la date de conversion de la dépense en devises canadiennes. À notre avis, le faire constituerait un contrôle efficace pour les ministères et serait utile pour les signataires autorisés.

Recommandations et réponses

4.82 Nous avons recommandé aux sept ministères d'indiquer sur les factures la date et le taux de change appliqué à la conversion des montants en devises canadiennes. Les ministères

sont d'accord avec notre recommandation et ont demandé à leur personnel de consigner dorénavant ces données sur les factures.

Constatations sur les remboursements de frais de déplacement

Conformité à la directive sur les déplacements

4.83 Au cours de notre vérification, nous avons relevé trois cas dans deux ministères où des employés avaient demandé le remboursement de dépenses connexes pour un nombre de jours supérieur à ce que permet la directive sur les déplacements. La directive permet aux employés de demander le remboursement de dépenses connexes jusqu'à concurrence de cinq dollars pour chaque nuit passée en déplacement, et ce remboursement est calculé de façon cumulative au cours de la période visée par le déplacement. Au ministère de l'Éducation, un employé a demandé le remboursement de dépenses connexes pour cinq jours sans frais d'hébergement correspondants. Au ministère du Développement social, deux employés ont demandé le remboursement de dépenses connexes pour quatre jours au lieu des trois jours permis par la directive. Les ministères doivent appliquer les exigences de la directive sur les déplacements et s'assurer qu'aucun montant non admissible n'est payé aux employés pour des dépenses connexes.

Recommandations et réponses

4.84 Nous avons recommandé aux ministères de s'assurer que les frais de déplacement suivent les exigences de la directive sur les déplacements. Les ministères sont d'accord avec notre recommandation.

Consignation du kilométrage cumulatif annuel

4.85 Au ministère de l'Éducation, nous avons relevé 14 cas dans lesquels le kilométrage cumulatif pour l'année n'était pas inscrit sur les demandes de remboursement. Cette donnée constitue un contrôle nécessaire, car différents taux s'appliquent selon le cumul annuel de kilomètres jusqu'à ce jour. Si le cumul annuel n'est pas inscrit sur la demande de remboursement, l'employé pourrait être trop payé.

Recommandation et réponse

4.86 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que le kilométrage cumulatif annuel est consigné sur toutes les demandes de frais de déplacement visées pour veiller à ce que ces frais soient remboursés correctement. Le ministère a répondu qu'il conseillerait aux districts scolaires de porter attention à ce genre de questions.

Distance parcourue excédant 30 000 kilomètres

4.87 Au ministère du Développement social, nous avons relevé une demande de remboursement pour laquelle le nombre total de kilomètres approuvé dépassait 30 000 et l'employé avait utilisé son propre véhicule. La directive sur les véhicules précise que « l'Agence de gestion des véhicules [...] peut affecter des véhicules légers selon

la règle générale des plus de 30 000 kilomètres parcourus par année pour le compte du gouvernement. » Bien que nous ne considérions pas cette demande de remboursement erronée, nous pensons que l'affectation d'un véhicule à cet employé pourrait donner lieu à des économies de coûts pour le ministère.

Recommandation et réponse

4.88 Nous avons recommandé au ministère d'examiner les demandes de remboursement de frais de déplacement présentées par des employés ayant un total annuel de kilomètres approuvés excédant 30 000 et de voir s'il serait plus économique pour le ministère de faire affecter un véhicule à ces personnes par l'Agence de gestion des véhicules. Le ministère est d'accord avec notre recommandation et examinera les demandes de remboursement en question.

Paiements dans Familles NB

Contexte

4.89 Dans le cadre de notre vérification des dépenses de la province, nous choisissons par une méthode statistique un échantillon de paiements dans le système Familles NB au ministère du Développement social (le ministère). Nous prenons en compte les résultats de ce contrôle par sondages pour nous former une opinion sur les états financiers de la province.

4.90 En plus de vérifier les paiements, nous documentons et mettons à l'essai les contrôles internes relatifs au système Familles NB. Dans les paragraphes qui suivent, nous faisons rapport des résultats de ce contrôle par sondages.

4.91 Le ministère utilise le système Familles NB pour transmettre de l'information sur les paiements au système provincial Oracle, qui, à son tour, produit les paiements. Le système Familles NB traite des transactions d'une valeur d'environ 251 millions de dollars pour les programmes de protection de l'enfance et de soins de longue durée du ministère. Le système suit également l'information sur les clients, les fournisseurs de services et les établissements résidentiels pour adultes.

4.92 Divers contrôles internes sont intégrés au système pour garantir que seule l'information sur les paiements autorisés soit transférée au système Oracle aux fins de production du paiement. Le système Familles NB offre une interface électronique qui permet aux fournisseurs de services d'entrer électroniquement l'information sur les paiements dans le système. Divers contrôles font que l'exactitude des renseignements est vérifiée avant la production du paiement.

Étendue

4.93 Notre travail a porté sur des paiements des programmes de protection de l'enfance et de soins de longue durée. Nous avons vérifié 38 paiements traités par différents bureaux régionaux tout au long de l'exercice 2009. Le tableau suivant montre les types de paiement compris dans notre contrôle par sondages.

Type de service vérifié	Nombre de paiements vérifié
Établissement résidentiel pour adultes (ERA)	15
Services à domicile	9
Arrangement d'hébergement en famille de remplacement	3
Tutelle	5
Intervention en autisme	2
Autres – Services post-tutelle Adoptions subventionnées Subvention pour enfants Évaluation de santé mentale	4

Résumé des résultats par région

4.94 Notre échantillon vise sept des huit régions du ministère. Nos constatations sont présentées par région et par critère de vérification. Le tableau suivant montre le nombre de paiements vérifié pour chaque région et le nombre d'éléments à signaler par région.

Région	Nombre de paiements vérifié	Nombre d'éléments à signaler
Péninsule acadienne	6	12
Chaleur	2	2
Edmundston	2	3
Fredericton	6	5
Miramichi	3	2
Moncton	9	11
Saint John	10	13
Total	**38**	**48**

4.95 Comme on peut le constater à la lecture du tableau, nous avons relevé un nombre important d'erreurs dans chaque région. Notre échantillon statistique n'a produit aucun élément à vérifier pour la région de Restigouche.

Constatations générales

Classement de l'information sur les clients

4.96 Une observation que nous faisons de nouveau cette année est que l'information sur les clients n'est pas stockée dans un seul emplacement. Nous avons constaté que l'information sur l'évaluation financière n'est pas stockée avec les évaluations des clients. Cette situation fait qu'il est souvent difficile pour le ministère d'obtenir de l'information sur les clients. Nous avions recommandé au ministère l'année dernière de stocker l'information sur les clients dans un seul emplacement, et le ministère était d'accord avec notre recommandation. Encore une fois cette année, nous avons recommandé que le ministère travaille en vue de regrouper l'information sur les clients dans un seul emplacement.

Recommandation

4.97 Nous avons recommandé que le ministère stocke l'information sur les clients dans un seul emplacement qui est facile d'accès pour le personnel du ministère.

Réponse du ministère

4.98 [Traduction.] *Le ministère est d'accord avec la recommandation voulant que des informations complètes sur les clients soient stockées dans un fichier principal auquel a accès le personnel pertinent.*

Coopération du ministère

4.99 Nous tenons à remercier la section TI du ministère pour l'aide que son personnel a fournie à nos vérificateurs lors de la vérification de cette année. Le personnel de la section a répondu à nos questions rapidement, ce qui nous a permis à notre tour de réaliser certains de nos contrôles par sondages beaucoup plus rapidement.

4.100 En revanche, nous avons eu de la difficulté cette année à obtenir de l'information des régions. Les difficultés sont venues du fait que l'information sur les clients n'est pas stockée dans un seul emplacement, que le ministère ne savait pas toujours où se trouvaient ou qui avait certaines informations, que des membres du personnel étaient en vacances et que la réponse à nos demandes de vérification a parfois été lente. Comme nous sommes tenus de faire ce travail pour former l'opinion du vérificateur sur les états financiers de la province, il serait utile pour nous d'obtenir l'information demandée en temps opportun. L'année prochaine, nous aimerions rencontrer le personnel approprié du ministère afin de déterminer le moyen le plus efficace d'obtenir les éléments probants demandés.

Résumé des résultats des contrôles par sondages par critère

4.101 Nos critères pour les contrôles par sondages ont porté sur divers aspects, allant de l'autorisation de payer et de dépenser à l'admissibilité des clients aux paiements qu'ils reçoivent. Nous avons fondé nos critères sur notre connaissance des programmes du

ministère et des contrôles de système connexes. Nos critères et nos résultats des contrôles par sondages sont résumés dans le tableau suivant.

Type d'élément à signaler/critère	Nombre d'éléments à signaler
Pouvoir de dépenser non approprié	1
Pouvoir de payer non approprié	0
Mauvais code de programme ou de compte	0
Date de coupure incorrecte	0
Le paiement ne concorde pas avec le contrat	3
Les documents justificatifs n'appuient pas le paiement	1
Le paiement n'est pas justifié par une demande	0
Le fournisseur de services n'est pas admissible à recevoir un paiement	1
Les documents financiers du client ne sont pas au dossier ou ne sont pas à jour	13
La contribution du client est incorrecte	9
L'évaluation pour les soins de longue durée n'est pas au dossier ou n'est pas à jour	16
Les documents d'inspection et de délivrance de permis de l'ERA sont incomplets	4

4.102 Nous tenons à souligner que nous n'avons pas trouvé d'erreurs pour les critères de contrôle par sondages suivants :

- pouvoir de payer;
- codes de programme et de compte;
- date de coupure;
- paiement justifié par une demande.

Résumé des résultats des contrôles par sondages par région et par critère

4.103 Le tableau suivant montre le nombre d'erreurs par critère de contrôle par sondages et par région.

Critère	Saint John	Moncton	Fredericton	Miramichi	Péninsule acadienne	Edmundston	Chaleur
Pouvoir de dépenser non approprié					1		
Le paiement ne concorde pas avec le contrat	1	1			1		
Les documents justificatifs n'appuient pas le paiement	1						
Le fournisseur de services n'est pas admissible à recevoir un paiement	1						
Les documents financiers du client ne sont pas au dossier ou ne sont pas à jour	5	1	2	1	3	1	
La contribution du client est incorrecte	1	2	2		3	1	
L'évaluation pour les soins de longue durée n'est pas au dossier ou n'est pas à jour	4	5	1	1	3	1	1
Les documents d'inspection et de délivrance de permis de l'ERA sont incomplets		2			1		1
Total	**13**	**11**	**5**	**2**	**12**	**3**	**2**

Pouvoir de dépenser

4.104 La directive du gouvernement provincial sur l'autorisation des paiements définit le pouvoir de dépenser ainsi : « l'autorisation de débourser les fonds du budget approuvé avant de faire un achat ou de prendre un engagement. L'autorisation signifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer l'achat ». Tout paiement doit être approuvé par une personne ayant le pouvoir de dépenser avant d'être versé.

4.105 Les sous-ministres sont tenus de déléguer le pouvoir de dépenser à leur personnel, ce qu'ils font en signant un formulaire de délégation du pouvoir de dépenser dans lequel sont précisées les personnes qui peuvent approuver des achats et la limite de leur pouvoir de dépenser.

4.106 Pour les paiements dans Familles NB, les employés exercent leur pouvoir de dépenser de façon électronique. Le ministère enregistre dans une table du système une liste des personnes qui ont le pouvoir d'approuver des paiements ainsi que la limite du pouvoir de dépenser de chacune. Seuls les utilisateurs qui figurent dans cette table peuvent approuver des paiements.

4.107 Dans le cadre de notre vérification, nous nous sommes assurés que chaque paiement dans notre échantillon avait été approuvé par une personne ayant le pouvoir de dépenser approprié, ce que nous avons fait en comparant le pouvoir de dépenser électronique avec les noms sur les formulaire des délégation du pouvoir de dépenser du sous-ministre.

Région de la Péninsule acadienne

4.108 Nous avons relevé un cas où un paiement n'avait pas été approuvé correctement. L'employé avait autorisé un paiement de 5 400,88 $ dans Familles NB, mais le formulaire de délégation du pouvoir de dépenser du sous-ministre indiquait une limite du pouvoir de dépenser de seulement 2 000 $. La limite du pouvoir de dépenser dans Familles NB pour cette personne était de 50 000 $.

4.109 Nous avons discuté de cette erreur avec le ministère, et on nous a dit qu'il existe un écart entre ce qu'autorise le sous-ministre au moyen du formulaire de délégation du pouvoir de dépenser et ce qui est entré dans le système Familles NB. Le ministère a dit ne pas avoir de méthode opportune et cohérente pour comparer le pouvoir de dépenser électronique dans Familles NB avec le processus de la délégation du pouvoir de dépenser. Les analystes régionaux du soutien des utilisateurs (ARSU) dans les régions ont la capacité de modifier la limite du pouvoir de dépenser dans le système au besoin. Bien qu'ils soient encouragés à le faire, les ARSU ne sont pas tenus par le système ou un processus de compte électronique de s'assurer que le sous-ministre a approuvé les modifications au pouvoir de dépenser avant de mettre le système à jour.

4.110 À notre avis, le ministère devrait mettre au point et documenter un processus uniforme pour gérer les modifications à l'information sur le pouvoir de dépenser dans Familles NB. Le processus devrait faire en sorte que toutes les modifications au pouvoir de dépenser sont approuvées par le sous-ministre.

Recommandation

4.111 Nous avons recommandé que le ministère veille à ce que l'information sur le pouvoir de dépenser électronique dans Familles NB concorde avec les formulaires de délégation du pouvoir de dépenser du sous-ministre. Les employés qui peuvent approuver des transactions dans Familles NB et la limite de leur pouvoir de dépenser devraient concorder avec les formulaires de délégation du sous-ministre.

Réponse du ministère

4.112 [Traduction.] *Le ministère convient que les pouvoirs de dépenser électroniques dans Familles NB devraient concorder avec la délégation du pouvoir de dépenser du sous-ministre.*

Recommandation

4.113 Nous avons recommandé que le ministère mette au point et documente un processus pour modifier l'information sur le pouvoir de dépenser dans Familles NB pour faire en sorte que les modifications soient apportées uniquement après que le sous-ministre les a approuvées.

Réponse du ministère

4.114 [Traduction.] *Le ministère est déterminé à examiner et à améliorer le processus actuel, et des discussions ont déjà eu lieu à cet égard. À l'heure actuelle, un ticket a été enregistré dans le système à cette fin, et des efforts soutenus seront déployés pour donner suite aux recommandations contenues dans le rapport.*

Le paiement concorde avec le contrat

4.115 Chaque année, le ministère signe des contrats avec des fournisseurs de services pour les autoriser à fournir des services aux clients du ministère à un tarif donné. Le contrat établit aussi les modalités auxquelles doivent satisfaire les fournisseurs de services. Dans le cadre de notre contrôle par sondages, nous avons comparé les factures de fournisseurs de services aux tarifs énoncés dans les contrats approuvés.

Région de la Péninsule acadienne

4.116 Au cours de notre contrôle par sondages, nous avons relevé un cas où le tarif horaire payé au fournisseur de services ne concordait pas avec le montant établi dans le contrat. Dans ce cas, le ministère avait payé le fournisseur de services 16,45 $ l'heure, alors que le contrat précisait que le tarif était de 18,00 $. Pour cette facture, le ministère a sous-payé le fournisseur de services de 49,60 $. Lorsque nous avons discuté de l'erreur avec le ministère, celui-ci a convenu qu'il aurait dû utiliser le tarif énoncé dans le contrat. Le ministère a dit qu'il modifierait le tarif dans le système Familles NB et s'assurerait que le fournisseur de services reçoit le bon montant.

Régions de Moncton et de Saint John

4.117 Dans deux cas, le ministère ne nous a pas fourni de copies du contrat de deux fournisseurs de services, alors que nous avions demandé cette information au ministère à plusieurs reprises. Pour ces deux cas, nous avons conclu que le ministère a versé des paiements à des fournisseurs de services qui n'avaient pas signé de contrat avec le ministère. Nous avions formulé une constatation similaire à la suite de la vérification de l'exercice précédent.

Recommandation

4.118 Nous avons recommandé que le ministère verse des paiements uniquement aux fournisseurs de services qui ont signé un contrat avec le ministère.

Réponse du ministère

4.119 [Traduction.] *Le ministère convient que des paiements devraient être versés uniquement aux fournisseurs de services avec lesquels le ministère a signé un contrat.*

Recommandation

4.120 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que les tarifs payés aux fournisseurs de services concordent avec les tarifs approuvés dans les contrats.

Réponse du ministère

4.121 [Traduction.] *Le ministère convient que les tarifs utilisés pour payer les fournisseurs de services doivent concorder avec les tarifs approuvés dans les contrats.*

Documents à l'appui des paiements

4.122 Le ministère offre aux fournisseurs de services la possibilité de présenter leurs factures électroniquement au moyen d'un système de facturation sur le Web. Dans le cadre de notre vérification, nous avons demandé au ministère de communiquer avec des fournisseurs de services et d'obtenir des documents à l'appui de certaines factures électroniques. Nous avons examiné les documents justificatifs pour vérifier s'ils appuyaient les montants payés aux fournisseurs de services.

Région de Saint John

4.123 Nous avons relevé un cas où les documents justificatifs n'appuyaient pas la facture électronique que le fournisseur de services avait présentée. Les documents justificatifs indiquaient un total de 81 heures, alors que la facture présentée par le fournisseur de services et qui avait été payée comptait un total de 84 heures. Cet écart a donné lieu à un paiement en trop de 40,83 $ au fournisseur de services. Le ministère a indiqué qu'il configurerait un recouvrement de paiement en trop pour récupérer le montant.

4.124 Alors que dans ce cas le montant du paiement en trop n'est pas élevé, le taux d'erreurs dans notre contrôle par sondages est important par contre. Dans notre échantillon de 38 paiements, seulement 10 paiements étaient reliés à une facture électronique. Une erreur dans un échantillon de 10 éléments constitue un taux d'erreurs de 10 %.

4.125 Si un fournisseur de services présente l'information sur le paiement par voie électronique, le risque de paiement en trop augmente, parce que personne au ministère ne vérifie l'exactitude des

documents justificatifs avant que le paiement soit versé. Le ministère devrait mettre en place une stratégie qui dissuade les fournisseurs de services de présenter une facture électronique sans avoir les documents justificatifs appropriés. Par exemple, si le ministère constate qu'il y a un problème avec un fournisseur de services donné, il pourrait décider de retenir ce fournisseur de services pour une vérification détaillée. De plus, le ministère pourrait interdire à ce fournisseur de services de présenter l'information sur le paiement par voie électronique. Le fournisseur de services serait plutôt tenu de présenter ses factures sur papier.

Fonction de vérification des paiements électroniques

4.126 À l'heure actuelle, le ministère a en place un processus de vérification des paiements électroniques. Nous avons examiné ce processus pour nous assurer qu'il fonctionne correctement. Le processus de vérification est le suivant :

- Chaque trimestre, le bureau central choisit un échantillon aléatoire de paiements électroniques de chaque région.
- Le personnel de chaque région effectue un contrôle par sondages sur les éléments de l'échantillon.
- Pour chaque élément de l'échantillon, le personnel régional doit obtenir une facture du fournisseur de services et s'assurer que la facture est exacte.
- Le bureau central configure des paiements en trop pour récupérer les montants lorsque les factures demandées ne concordent pas avec les montants versés par l'entremise de Familles NB.

4.127 Nous avons examiné les résultats du contrôle par sondages de l'échantillon de septembre 2008 des huit régions. Nous avons également communiqué avec des employés dans quatre régions pour voir s'ils effectuaient la vérification correctement.

4.128 Nous avons observé des incohérences parmi les régions. Dans une région, nous avons constaté que la personne qui effectuait la vérification par sondages était très compétente et connaissait bien le processus de vérification. Cette personne avait accès à Familles NB, ce qui était utile lorsqu'elle voulait examiner le fournisseur de services et l'information sur le paiement.

4.129 Dans une autre région, la personne qui effectuait la vérification par sondages n'était pas très familière avec le processus de vérification. Cette personne ne savait pas vraiment comment bien faire un contrôle par sondages sur les éléments de l'échantillon. Dans notre examen du contrôle par sondages effectué par cette personne,

nous avons constaté que les éléments de l'échantillon étaient cochés, mais sans commentaires. En l'absence de commentaires sur les éléments de l'échantillon, nous n'avons aucune preuve selon laquelle la vérification a réellement été faite.

4.130 Dans une autre région, la personne chargée de ce travail n'était pas certaine de son rôle, et se demandait à quel degré elle devait faire un suivi. Cette personne n'avait pas accès au système Familles NB.

4.131 Nous avons constaté qu'une région avait envoyé les résultats de son contrôle par sondages près d'un an après avoir reçu l'échantillon. La personne dans cette région nous a dit qu'elle trouvait difficile de faire son travail à temps, car sa région manquait de personnel. Les résultats du contrôle par sondages qui ont été présentés au bureau central comprenaient une analyse en profondeur des éléments examinés, mais tous les éléments n'avaient pas été examinés.

4.132 D'après notre examen, nous sommes d'avis que le ministère devrait examiner le processus de vérification des paiements électroniques pour s'assurer qu'il répond à ses objectifs. Le ministère a déclaré que, à l'origine, le Bureau du contrôleur approuverait la fonction de facturation électronique uniquement si le ministère utilisait un progiciel pour choisir au hasard les factures pour la vérification. À notre avis, cette recommandation était justifiée à l'époque. Le ministère a essayé de suivre cette recommandation durant un certain nombre d'années, mais, d'après nous, il n'a pas appliqué la recommandation de façon efficace, puisque certaines régions ne réalisent pas le contrôle par sondages en temps opportun. Le ministère devrait déterminer si une sélection aléatoire est effectivement le meilleur moyen de vérifier ces paiements. Une région a proposé que l'échantillon soit formé des fournisseurs de services présentant un risque élevé au lieu d'être choisi au hasard, car des problèmes existent plus souvent pour certains fournisseurs que d'autres. Le ministère devrait consulter le Bureau du contrôleur pour déterminer le moyen le plus efficient et le plus efficace de vérifier les paiements électroniques. Le ministère devrait donner une formation aux membres du personnel qui font le travail pour s'assurer que tout le personnel régional connaît le processus de vérification et exécute le contrôle par sondages de manière cohérente. De plus, le ministère devrait examiner les délais de la vérification par sondages. La vérification des éléments de l'échantillon devrait être effectuée en

temps opportun afin que les paiements en trop soient détectés rapidement.

Recommandation

4.133 Nous avons recommandé que le ministère élabore une procédure pour traiter les cas où les documents justificatifs d'un fournisseur de services ne concordent pas avec l'information sur le paiement électronique. Cette procédure devrait comprendre des stratégies pour dissuader les fournisseurs de services de présenter de l'information sur le paiement électronique qui n'est pas appuyée adéquatement par des documents justificatifs.

Réponse du ministère

4.134 [Traduction.] *À l'heure actuelle, le ministère récupère la différence auprès des fournisseurs de services lorsque les factures demandées ne concordent pas avec les montants versés par l'entremise de Familles NB. Le ministère convient de consigner d'autres stratégies pour s'assurer que les fournisseurs de services satisfont à nos exigences.*

Recommandation

4.135 Nous avons recommandé que le ministère examine le processus de vérification des paiements électroniques pour s'assurer qu'il est efficace et qu'il atteint son objectif.

Réponse du ministère

4.136 [Traduction.] *Le ministère convient d'examiner le processus de vérification des paiements électroniques.*

Recommandation

4.137 Nous avons recommandé que le ministère donne une formation à tous les employés qui sont chargés de la fonction de vérification des paiements électroniques pour veiller à ce que cette fonction soit exécutée de façon exacte et uniforme dans toutes les régions.

Réponse du ministère

4.138 [Traduction.] *Le ministère convient qu'une formation devrait être donnée aux employés qui s'acquittent de la fonction de vérification des paiements électroniques pour veiller à ce que cette fonction soit exécutée de façon exacte et uniforme dans toutes les régions.*

Le fournisseur de services est admissible au paiement

Région de Saint John

4.139 L'un des éléments de notre échantillon était un client classé sous Services post-tutelle. Ce client reçoit des soins à l'extérieur de la province parce qu'il a des besoins spécialisés qui ne peuvent pas être satisfaits dans la province. Le client reçoit des services à l'extérieur de la province depuis 2001.

4.140 La dernière visite à ce client par des représentants du ministère remonte à 2005. Depuis, le ministère n'a pas examiné les besoins du client ni visité l'organisme pour s'assurer que le client reçoit le niveau et la qualité de service exigés. Nous n'avons pas vu non plus d'éléments probants, outre la facture de l'organisme et une lettre de l'organisme énonçant des augmentations générales de tarif, montrant que le client reçoit toujours des soins de ce fournisseur de services. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de conclure si le fournisseur de services est admissible au paiement.

4.141 Le coût des soins pour ce client sont de quelque 14 000 $ par mois. Étant donné l'importance de ces paiements, nous sommes d'avis que le ministère devrait avoir une procédure en place pour traiter les situations dans lesquelles des clients sont placés à l'extérieur de la province pour recevoir des soins. Cette procédure devrait indiquer que le ministère doit recevoir régulièrement :

- de l'information sur l'état de santé du client;
- des preuves de l'existence du client;
- des rapports sur la qualité des soins fournis au client.

Recommandation

4.142 Nous avons recommandé que le ministère élabore et documente une procédure pour traiter les situations où un client reçoit des soins à l'extérieur de la province. La procédure devrait exiger que le ministère reçoive régulièrement des rétroactions des fournisseurs de services sur l'état de santé et le bien-être du client et sur la qualité des soins fournis.

Réponse du ministère

4.143 [Traduction.] *Les normes du programme provincial des enfants pris en charge, sous* <u>*Transfert de cas à une province ou un État à l'extérieur du Nouveau-Brunswick*</u>*, (paragraphe 4.6.4) précise que :*

> *Lorsqu'un enfant pris en charge déménage dans une province ou un État à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, le travailleur social doit :*
>
> - *téléphoner à l'organisme local qui recevra l'enfant;*
> - *envoyer, à la province, au pays ou à l'État qui recevra l'enfant, une lettre comportant les renseignements suivants :*
> - *nom de l'enfant et des parents d'accueil;*
> - *nouvelle adresse;*
> - *plan de gestion de cas et résumé des services offerts;*

- *envoyer une photocopie de cette lettre et documents pertinents au consultant provincial du programme des enfants pris en charge;*
- *voir le protocole à suivre Annexes (5) de la Section 8.*

4.144 *Le* ***Protocole provincial/territorial concernant le déplacement d'enfants et de familles entre les provinces et les territoires*** *sert de cadre pour fournir des services de qualité uniforme aux enfants et aux familles qui changent de province. Le but visé est d'assurer une transition sans heurts des enfants et des familles, et de faire en sorte qu'ils reçoivent des services d'urgence avec le plus de continuité possible. Le protocole traduit le souhait des provinces et des territoires de collaborer et de partager la responsabilité de leurs clientèles respectives.*

4.145 *Selon le Protocole interprovincial/territorial, lorsque la province tutrice place un enfant directement dans un établissement de soins résidentiel à l'extérieur de la province, elle consent à informer le directeur des services à l'enfance, ou l'équivalent, du placement de l'enfant.*

4.146 *Lorsqu'un jeune adulte qui est majeur reçoit des services en vertu d'un accord ou d'une ordonnance de la cour, la province d'origine accepte d'envoyer à la province de destination au minimum :*

i. *l'accord ou l'ordonnance de la cour;*

ii. *les antécédents sociaux;*

iii. *le plus récent examen du plan d'intervention;*

iv. *toute évaluation faite dans les deux dernières années;*

v. *une description sommaire des services requis.*

4.147 *En conséquence, la province de destination accepte d'envoyer au tuteur ou à la province d'origine :*

i. *Pour un enfant ayant un tuteur : des contacts et des examens réguliers des progrès de l'enfant conformément à la norme dans la province de destination ou selon ce qui est entendu avec la province tutrice au moment du placement, ainsi que toute évaluation ou tout rapport de suivi.*

ii. Pour un jeune adulte majeur qui reçoit des services en vertu d'un accord : contacts et rapports tels qu'ils ont été négociés entre les provinces d'origine et de destination.

4.148 *Pour ce qui est des dispositions financières, il est convenu que la province tutrice paie pour tout placement nécessaire dans un établissement de soins ou un foyer de groupe, à moins que d'autres dispositions soient négociées entre les provinces.*

Exactitude des documents financiers et de la contribution du client

4.149 Les clients sont tenus de contribuer financièrement aux services qu'ils reçoivent par l'entremise de Familles NB si leur revenu dépasse un certain seuil. Deux documents financiers doivent être remplis pour déterminer le montant de la contribution du client, soit un formulaire de déclaration financière et un formulaire de contribution financière. La déclaration financière est remplie par le client et sert à consigner son revenu. À l'aide de cette information, le ministère remplit un formulaire de contribution financière, qui s'appuie sur une formule préétablie pour calculer le montant de la contribution du client.

4.150 L'un de nos critères de vérification était de voir si les documents financiers étaient à jour et versés au dossier de chaque client. Nous avons aussi vérifié si le montant de la contribution du client était calculé correctement. En vertu de sa directive, le ministère est tenu d'effectuer une nouvelle évaluation financière du client aux deux ans. Si un client reçoit de l'assistance sociale, cette nouvelle évaluation n'est pas nécessaire.

4.151 Parmi les 38 paiements vérifiés, nous avons trouvé 13 erreurs reliées aux documents financiers et 9 erreurs reliées à la contribution du client. Les erreurs peuvent être réparties comme suit :

- 7 erreurs : les documents financiers n'avaient pas été fournis, donnant lieu à 4 erreurs reliées à la contribution du client.
- 6 erreurs : les documents financiers n'étaient pas à jour, donnant lieu à 3 erreurs reliées à la contribution du client.
- 2 erreurs : la contribution du client était incorrecte parce que des taux non à jour pour la SV et le SRG ont été utilisés pour calculer le montant cette contribution.

Région de Saint John

4.152 Nous avons relevé 5 erreurs reliées aux documents financiers et 1 erreur reliée à la contribution du client dans les 10 paiements que

nous avons vérifiés dans cette région. Dans quatre cas, le ministère ne nous a pas fourni de documents financiers pour les quatre clients. Aucun de ces quatre clients ne versait de contribution du client. Trois de ces clients étaient âgés de moins de 65 ans et n'étaient probablement pas tenus de verser une contribution du client. Toutefois, dans le cas du quatrième client, qui était âgé de plus de 65 ans, cette personne devait recevoir des prestations de Sécurité de la vieillesse et aurait donc dû verser une contribution du client.

4.153 Dans le cinquième cas, les documents financiers n'étaient pas à jour, remontant à décembre 1999. Cependant, nous pensons que cette personne n'aurait probablement pas eu à verser une contribution du client parce qu'elle avait moins de 65 ans.

Région de la Péninsule acadienne

4.154 Dans les six paiements que nous avons vérifiés dans cette région, nous avons relevé trois erreurs reliées aux documents financiers et trois erreurs reliées à la contribution du client.

4.155 Dans le premier cas, le ministère ne nous a pas fourni les documents financiers du client. Une contribution du client de 519,96 $ était établie dans le système, mais nous n'avions aucun moyen de déterminer si ce montant était correct.

4.156 Dans deux cas, le ministère nous a fourni des documents financiers qui n'étaient pas à jour. Les documents financiers des deux clients remontaient à 2004. Dans un cas, le client versait une contribution de 1 169,47 $. Nous avons toutefois trouvé de l'information financière plus récente enregistrée dans Familles NB, mais le ministère nous a informés qu'il n'arrivait pas à trouver les documents financiers originaux. En conséquence, nous n'avons pas pu vérifier si le montant de la contribution du client était correct. Dans le second cas, le client était âgé de moins de 65 ans et il n'aurait probablement pas eu à verser une contribution du client.

4.157 Dans le dernier cas, la contribution du client était incorrecte. Le montant de la contribution était fondé sur les taux de 2007 pour les programmes de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti. Au moment du paiement, la contribution du client était de 67,99 $. La contribution du client aurait dû être de 74,82 $, donnant lieu à un paiement en trop de 6,83 $ par mois. Lorsque nous en avons discuté avec le ministère, celui-ci a convenu d'établir un recouvrement de paiement en trop pour récupérer ce montant.

Région de Fredericton

4.158 Nous avons relevé deux erreurs reliées aux documents financiers et deux erreurs reliées à la contribution du client dans les six paiements que nous avons vérifiés dans cette région. Dans un cas, le ministère ne nous a pas fourni de documents financiers à l'appui de la contribution du client de 98,30 $. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier si le montant de la contribution du client était correct.

4.159 Dans le second cas, le ministère nous a fourni des documents financiers qui n'étaient pas à jour, et le montant de la contribution du client était incorrect. Les documents financiers remontaient à février 2004, et la contribution du client était basée sur les taux de 2004 du programme de Sécurité de la vieillesse. La contribution du client au moment du paiement était de 90,64 $, alors qu'elle aurait dû être de 116,88 $. Cela a donné lieu à un paiement en trop de 26,24 $ par mois. Lorsque nous avons discuté de cette erreur avec le ministère, celui-ci s'est dit d'accord avec l'erreur et a indiqué qu'un recouvrement de paiement en trop serait établi pour ce client.

Région d'Edmundston

4.160 Nous avons relevé une erreur reliée aux documents financiers et une erreur reliée à la contribution du client dans les deux paiements que nous avons vérifiés pour cette région. Le ministère ne nous a pas fourni de documents financiers à l'appui d'une contribution du client de 71,29 $. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier si le montant de contribution du client était correct.

Région de Miramichi

4.161 Nous avons relevé une erreur reliée aux documents financiers dans les trois paiements que nous avons vérifiés dans la région de Miramichi. Le ministère nous a fourni des documents financiers qui remontaient à mars 2003. Le ministère n'avait pas mis les documents financiers du client à jour, comme l'exige la directive ministérielle. Ce client avait moins de 65 ans et n'aurait probablement pas eu à verser une contribution du client.

Région de Moncton

4.162 Nous avons relevé une erreur reliée aux documents financiers et deux erreurs reliées à la contribution du client dans les neuf paiements que nous avons vérifiés pour cette région. Pour le premier élément, les documents financiers n'étaient pas à jour, et le montant de la contribution du client était incorrect. Les documents financiers étaient datés de septembre 2003, et le montant de la contribution du client était de 15,16 $. La contribution du client aurait dû être de 102,05 $, ce qui a donné lieu à un paiement en trop de 86,89 $ par mois pour ce client. Le ministère a l'intention de réviser la contribution du client pour tenir compte du nouveau montant.

4.163 Dans le second cas, la contribution du client était basée sur les taux de 2007 pour les programmes de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti. Aux taux actuels, le montant de la contribution du client aurait dû augmenter de 25,03 $ par mois.

4.164 Dans les deux cas, le ministère a convenu d'établir des recouvrements de paiements en trop pour ces montants.

Recommandation

4.165 Nous avons recommandé que le ministère effectue de nouvelles évaluations financières dans un délai de deux ans pour les clients qui ne reçoivent pas d'assistance sociale, comme l'exige la directive.

Réponse du ministère

4.166 [Traduction.] *Le ministère insistera sur la nécessité de faire de nouvelles évaluations financières au moins tous les deux ans, comme l'exige la directive.*

Recommandation

4.167 Nous avons recommandé que le ministère mette en œuvre une procédure en vertu de laquelle les dossiers des clients sont automatiquement mis à jour en fonction des augmentations des taux des programmes de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti, le cas échéant.

Réponse du ministère

4.168 [Traduction.] *Le ministère travaille actuellement à un processus visant à mettre le revenu des clients automatiquement à jour en fonction des augmentations des taux des programmes de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti, le cas échéant.*

Recommandation

4.169 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que les contributions des clients sont calculées correctement.

Réponse du ministère

4.170 [Traduction.] *Le ministère convient que les contributions des clients doivent être calculées correctement.*

Évaluations pour soins de longue durée

4.171 Sur les 38 paiements que nous avons vérifiés, nous avons trouvé 16 clients dont l'évaluation pour soins de longue durée était trop vieille ou qui n'avaient pas fait l'objet d'un examen de cas annuel. Pour deux clients, le ministère ne nous a pas fourni de copie des évaluations pour soins de longue durée. Nous avions observé des résultats semblables lors de notre vérification de l'exercice précédent. Selon les lignes directrices du ministère, un examen de cas annuel devrait être fait pour les clients en établissement résidentiel pour adultes ou à domicile. Les examens de cas et des contacts

réguliers avec le client contribuent à faire en sorte que les clients continuent à recevoir des soins dont le niveau est approprié pour répondre à leurs besoins.

Région	Évaluation pour soins de longue durée périmée Pas d'examen de cas	Évaluation pour soins de longue durée non fournie
Péninsule acadienne	3	
Chaleur	1	
Edmundston	1	
Fredericton	1	
Miramichi	1	
Moncton	5	
Saint John	2	2

Recommandation

4.172 Nous avons recommandé que le ministère effectue régulièrement des examens de cas. L'examen de cas devrait être consigné dans le système Familles NB comme preuve de réalisation de l'examen par le ministère.

Réponse du ministère

4.173 [Traduction.] *Le ministère insistera sur la recommandation voulant que des examens de cas annuels soient réalisés et travaillera avec Familles NB pour faire en sorte que les examens soient consignés dans le système électronique.*

Documents d'inspection et de délivrance de permis des établissements résidentiels pour adultes

4.174 Le ministère est tenu d'inspecter tous les établissements résidentiels pour adultes (ERA) avant d'accorder un permis à l'établissement. Ce permis s'appelle un certificat d'agrément. Les normes du ministère exigent une inspection annuelle complète au moins 60 jours avant la date d'expiration du certificat. Cette période de 60 jours donne aux ERA du temps pour remédier aux aspects non conformes avant l'expiration du certificat. Si un ERA présente des aspects non conformes aux normes et que son certificat est à la veille d'expirer, le ministère peut accorder un permis provisoire valide pour six mois. Ce délai donne le temps à l'ERA de corriger les problèmes de non-conformité et au ministère de faire une nouvelle visite à l'ERA pour s'assurer que tous les problèmes importants de non-conformité sont corrigés avant de délivrer un renouvellement du certificat d'agrément.

4.175 Dans le cadre de notre vérification, nous nous assurons que les ERA font l'objet d'inspections et détiennent un permis, comme l'exige la directive du ministère. Nous avons examiné tous les

documents d'inspection et de délivrance de permis qui nous ont été fournis pour les 15 paiements de notre échantillon qui avaient trait à des ERA. Nous avons relevé quatre éléments à signaler, que nous traitons dans les paragraphes qui suivent.

Région de Chaleur

4.176 Nous avons trouvé dans cette région un cas où le ministère n'a fourni aucune preuve montrant que les inspecteurs du ministère avaient réalisé une inspection complète de l'ERA avant de lui délivrer un certificat d'agrément. Les normes du ministère exigent que les inspecteurs remplissent un formulaire d'inspection standard pour prouver qu'une inspection a eu lieu avant de délivrer le certificat d'agrément. Le ministère nous a fourni un document appelé Rapport de visite, mais le nouveau formulaire d'inspection standard n'a pas été utilisé.

Région de la Péninsule acadienne

4.177 Nous avons relevé dans cette région un cas où le ministère a fait l'inspection de l'ERA durant le mois de l'expiration du certificat d'agrément, plutôt que durant la période de 60 jours précédant la date d'expiration. Le ministère a renouvelé le certificat d'agrément de l'ERA en dépit de l'absence d'un élément important, soit la preuve d'assurance. L'inspecteur aurait dû délivrer un certificat provisoire dans ces circonstances et retourner plus tard pour voir si l'ERA était convenablement assuré.

Région de Moncton

4.178 Nous n'avons reçu ni documents de délivrance de permis, ni certificat d'agrément et ni information sur l'inspection relativement à l'un des cinq paiements que nous avons vérifiés dans cette région. Nous n'avons pas pu déterminer si le ministère avait égaré l'information ou si l'ERA n'avait pas rempli les documents exigés.

4.179 Nous avons aussi relevé dans cette région un cas où le ministère n'a fourni aucune preuve montrant que les inspecteurs du ministère avaient réalisé une inspection complète de l'ERA avant de lui délivrer un certificat d'agrément. Le ministère ne nous a pas fourni de copie du formulaire d'inspection standard, alors que nous avons demandé cette information à de nombreuses reprises.

Recommandation

4.180 Nous avons recommandé que le ministère remplisse le formulaire d'inspection standard avant de délivrer un certificat d'agrément à un ERA.

Réponse du ministère

4.181 [Traduction.] *Le ministère convient que le formulaire d'inspection standard devrait être rempli avant qu'un certificat d'agrément soit délivré à un ERA.*

Recommandation

4.182 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que tous les ERA fassent l'objet d'une inspection au moins 60 jours avant l'expiration de leur certificat d'agrément.

Réponse du ministère

4.183 [Traduction.] *Le ministère est d'accord avec la recommandation selon laquelle tous les ERA devraient faire l'objet d'une inspection au moins 60 jours avant l'expiration de leur certificat d'agrément, conformément aux normes du ministère.*

Recommandation

4.184 Nous avons recommandé que des informations complètes sur la délivrance du certificat soient conservées pour chaque ERA, comme l'exigent les normes du ministère.

Réponse du ministère

4.185 [Traduction.] *Le ministère convient que des informations complètes sur la délivrance du certificat doivent être conservées pour chaque ERA, comme l'exigent les normes du ministère.*

Chapitre 5
Points découlant de nos tests de contrôle

Contenu

Étendue . . . 121
Système de paiement provincial (Oracle) . . . 122
Système de paiement de l'aide sociale (système NB Cas) . . . 127
Système de paie du gouvernement (SIRH) . . . 131
Système de l'impôt foncier . . . 136
Système de l'impôt foncier – suivi . . . 139

Points découlant de nos tests de contrôle

Étendue

5.1 Les normes de vérification exigent que nous documentions et mettions à l'essai les contrôles internes de tous les systèmes importants du gouvernement. Nous classons dans la catégorie des systèmes importants tout système qui traite des transactions dont la valeur dépasse 100 millions de dollars. Pour la plupart de ces systèmes, nous effectuons également un contrôle par sondages des transactions. Le contrôle par sondages des transactions implique la sélection d'un échantillon de transactions individuelles qui font l'objet d'un sondage détaillé suivant un ensemble prédéfini de critères.

5.2 Le tableau suivant donne une liste des systèmes d'information que nous documentons et testons, des ministères qui exploitent les systèmes et du type de constatations pour chaque système.

Système d'information	Exploité par	Type de constatations
Système de paiement provincial (Oracle)	Bureau du contrôleur	Tests des contrôles et contrôle par sondage des transactions
Système de paiement de l'aide sociale (système NB Cas)	Ministère du Développement social	Tests des contrôles
Système de paiement des services de longue durée (Familles NB)	Ministère du Développement social	Contrôle par sondage des transactions
Système de paie du gouvernement (SIRH)	Bureau des Ressources humaines	Tests des contrôles
Système de l'Assurance-maladie	Ministère de la Santé	Rien à signaler
Système de l'impôt foncier	Ministère des Finances	Tests des contrôles

5.3 Dans ce chapitre, nous faisons rapport sur les résultats de nos tests des contrôles des systèmes. Dans le chapitre 4, nous faisons rapport sur les contrôles par sondage des transactions.

Système de paiement provincial (Oracle)

Contexte

Importance du système

5.4 L'application Oracle constitue le système le plus important de la province. Cette application comporte un certain nombre de modules Oracle, dont les comptes créditeurs, le grand livre, les comptes débiteurs, la gestion des liquidités et la trésorerie. Ensemble, ces modules traitent des milliards de dollars au nom de la province, et les données qu'ils contiennent servent à la production des états financiers de la province.

Contrat avec des vendeurs externes

5.5 Chaque année, nous examinons les contrôles relatifs à ce système complexe et adressons au Bureau du contrôleur des recommandations visant à améliorer ces contrôles. Cette année, pour plusieurs raisons, nous avons retenu les services d'un cabinet d'experts-comptables qui se spécialise dans les examens des contrôles d'Oracle pour réaliser un examen des contrôles de différents modules de l'application Oracle. Le contrat prévoyait notamment que notre personnel allait travailler avec les vérificateurs afin d'acquérir de l'expérience et une formation.

Pourquoi accorder un tel contrat

5.6 Nous avons imparti l'examen des contrôles du système pour les raisons suivantes :

- La province a mis en œuvre deux nouveaux modules du système Oracle, soit Trésorerie et Gestion des liquidités, en juin 2008. L'expérience de nos vérificateurs en regard de ces applications est limitée, et nous n'avons pas les ressources nécessaires pour doter un projet de vérification d'une telle ampleur.

- Passer un contrat avec un cabinet d'experts-comptables expérimenté dans la vérification des modules du système Oracle offre une possibilité de formation valable à notre personnel.

- Le travail du cabinet s'ajoute aux travaux que nous avons effectués dans le passé sur les contrôles. Nous n'avons pas les ressources ni le savoir-faire nécessaires pour documenter et évaluer les contrôles complexes des applications. Si les contrôles fonctionnent de manière efficace, cela devrait nous permettre de nous fier davantage aux contrôles et de réduire le temps à consacrer au contrôle par sondages des transactions lors de futures vérifications.

Étendue

5.7 Notre vérification a porté sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité des contrôles informatiques généraux de l'application Oracle et des contrôles de l'application visant les modules grand livre, comptes créditeurs, trésorerie et gestion des liquidités.

5.8 Au cours de notre vérification, nous avons évalué les contrôles automatiques et les contrôles manuels reliés aux modules en question.

Résumé des résultats

5.9 Au cours de notre vérification, les vérificateurs externes ont relevé 12 questions et formulé 12 recommandations dans des domaines où le Bureau du contrôle devrait améliorer ses contrôles. Certaines des constatations clés sont décrites ci-dessous.

- Les vérificateurs externes ont observé qu'ils ont relevé beaucoup moins de problèmes au cours de cette vérification que ce qu'ils trouvent généralement lors d'une première vérification des contrôles.
- Les vérificateurs externes ont constaté que les contrôles de gestion des modifications fonctionnaient correctement durant la période à l'étude. Le fait d'avoir un processus de gestion des modifications qui fonctionne de manière efficace réduit considérablement la quantité de contrôles par sondages que nous devons effectuer pour former notre opinion du vérificateur.
- Nous avons remarqué que quatre des recommandations ont trait à l'accès des utilisateurs. Nous avons formulé des recommandations visant à améliorer le processus pour accorder, transférer, discontinuer et surveiller l'accès au système.
- Deux des recommandations ont trait à la séparation des tâches au niveau des responsabilités des utilisateurs.
- Nous avons remarqué que 5 des 12 recommandations ont trait à la séparation des tâches au niveau du soutien TI, qui découle du nombre restreint de membres au sein du groupe en technologie de l'information du Bureau du contrôleur qui soutient l'application Oracle.

Modifications à l'accès des utilisateurs

5.10 Quatre des 12 recommandations avaient trait à la modification de l'accès des utilisateurs. Nous avons observé les points suivants :

- Le Bureau du contrôleur ne mène pas d'examen périodique pour déterminer qui a accès à l'application Oracle et à la base de données. En l'absence d'un examen périodique de l'accès, le risque d'accès non autorisé à la base de données Oracle et aux divers modules peut passer inaperçu.

- Le Bureau du contrôleur n'a pas de processus officiel en vigueur pour s'assurer que l'accès à l'application pour les utilisateurs mutés (mutations entre ministères) demeure pertinent. En l'absence d'un processus pour vérifier que l'accès des utilisateurs mutés à d'autres ministères est approprié, le risque d'accès non autorisé à la base de données et à l'application Oracle s'accroît.

- Le Bureau du contrôleur a un processus officiel pour accorder l'accès à l'application Oracle. Dans notre contrôle par sondages, nous avons observé trois cas dans lesquels le Bureau du contrôleur n'a pas suivi le processus. Deux des utilisateurs étaient des membres de l'équipe de soutien TI. Le risque d'accès non autorisé à l'application et à la base de données s'accroît si les demandes d'accès des utilisateurs et l'approbation de ces demandes ne sont pas traitées de manière appropriée.

- Au cours de notre contrôle par sondages de l'accès des utilisateurs ayant quitté leur emploi, nous avons trouvé trois utilisateurs pour lesquels on n'avait pas mis fin à leur accès à Oracle alors que ces personnes n'étaient plus employées par la province. Ces trois employés n'ayant plus accès au réseau, il est peu probable qu'ils aient accès à l'application.

Recommandations et réponses

5.11 Nous avons fait quatre recommandations au Bureau du contrôleur pour donner suite aux observations formulées ci-dessus. Voici deux de nos recommandations clés ainsi que la réponse du Bureau du contrôleur :

- **Nous avons recommandé que la direction prévoie et réalise un examen officiel périodique des utilisateurs, à effectuer au moins une fois par année, comme moyen de vérifier si l'accès de tous les utilisateurs à la base de données et à l'application est toujours valide.**

- **Nous avons recommandé que la province mette en œuvre un processus officiel visant à assurer une mise à jour en temps opportun de l'accès des utilisateurs lors de mutations au sein des ministères et entre les ministères.**

5.12 Le Bureau du contrôleur a répondu ainsi :

[Traduction.] *Une liste complète des utilisateurs et des responsabilités sera présentée annuellement aux ministères aux fins d'examen et d'approbation.*

Séparations des fonctions au niveau des utilisateurs

5.13 Deux des 12 recommandations ont trait à la séparation des fonctions au niveau des utilisateurs. Un problème découle du fait que certains utilisateurs ont des « super comptes d'utilisateur » dans l'environnement de production. Ce super accès donnent à ces utilisateurs la possibilité d'apporter des modifications de configuration aux modules Oracle directement dans l'environnement de production. Cela augmente le risque de modifications non autorisées à l'application Oracle.

5.14 Le deuxième problème est que le Bureau du contrôleur a affecté par inadvertance des responsabilités conflictuelles à trois utilisateurs. Le fait d'avoir accès à ces fonctions et responsabilités conflictuelles accroît le risque de transactions et de paiements non autorisés dans l'application Oracle à des vendeurs fictifs ou non autorisés.

Recommandations et réponses

5.15 Nous avons recommandé que les utilisateurs reçoivent uniquement l'accès aux responsabilités dont ils ont besoin pour faire leur travail quotidien. Nous avons recommandé que les utilisateurs se voient attribuer un accès leur permettant d'apporter des modifications à la configuration dans l'environnement de production uniquement sur une base temporaire en vertu du processus officiel de gestion des modifications. Cet accès doit être approuvé, consigné et officiellement surveillé en vertu du processus de gestion des modifications.

5.16 Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur examine les responsabilités conflictuelles afin de s'assurer que les fonctions qui sont en conflit sont retirées ou que des mesures de surveillance adéquates sont déterminées et mises en œuvre pour atténuer le risque.

5.17 Le Bureau du contrôleur a donné les réponses suivantes :

> [Traduction.] *Ces responsabilités sont attribuées en vue de fournir du soutien aux utilisateurs pour les différents modules. Nous allons créer un rapport à exécuter toutes les semaines qui sera envoyé à l'agent de la sécurité de l'information du ministère et à la directrice des Services de comptabilité. Ce rapport comprendra tous les utilisateurs ayant accès à une responsabilité qui comprend les termes « super utilisateur ».*

Nous avons attribué une date de fin aux responsabilités non compatibles dans les situations particulières qui ont été relevées. De plus, la vérification sera activée au niveau des tables afin de suivre toutes les modifications apportées aux noms des fournisseurs et des comptes bancaires. Des rapports seront produits à l'intention de la direction pour l'examen des données vérifiées.

Séparation des fonctions du groupe de soutien TI

5.18 Cinq des 12 recommandations découlent du nombre restreint de membres au sein du groupe en technologie de l'information du Bureau du contrôleur qui gère l'application Oracle. Assurer une séparation appropriée des fonctions incompatibles est difficile lorsque les ressources sont limitées. Voici des exemples de situations relevées par les vérificateurs :

- Les membres du groupe TI partageaient des comptes génériques dans l'environnement de production, et ils avaient un accès d'utilisateur fonctionnel à différents modules dans l'environnement de production Oracle à des fins de dépannage. Le partage de comptes génériques diminue la reddition de comptes, car le Bureau du contrôleur ne peut pas déterminer qui effectue les transactions. Le fait d'accorder aux utilisateurs du soutien TI un accès fonctionnel donne lieu à des problèmes de séparation des fonctions, ce qui accroît le risque d'erreurs de données dans l'application et dans la base de données.

- Deux administrateurs de la base de données utilisaient des comptes de système puissants sans aucune surveillance. L'utilisation de ces comptes sans surveillance peut donner lieu à des modifications non autorisées aux objets de la base de données.

- L'exécution de certaines fonctions clés de la base de données n'était pas consignée. Si l'exécution de fonctions clés n'est pas consignée, le risque s'accroît que des utilisateurs du soutien TI apportent des modifications dans l'environnement de production sans laisser de trace pour la vérification.

- Deux administrateurs de la base de données avaient accès au compte racine du système d'exploitation sans qu'une surveillance de cette activité ait lieu. En l'absence d'une surveillance du compte racine, des modifications non autorisées peuvent être apportées sans qu'elles soient repérées.

5.19 Sept utilisateurs avaient à la fois des privilèges d'administrateur de système et un accès aux fonctions d'administration dans le contexte de sécurité de l'application Oracle. Accorder aux utilisateurs à la fois des privilèges d'administrateur de système et un accès aux fonctions d'administration dans le contexte de sécurité accroît le risque que des modifications soient faites en dehors du processus établi de gestion des modifications dans le contexte de sécurité, et accroît le risque de création non autorisée de comptes, de l'accès non autorisé et de transactions non autorisées dans l'application et la base de données.

5.20 Même s'il n'est pas rare que les problèmes soulignés ci-dessus surviennent dans les petits groupes TI, nous avons formulé cinq recommandations visant à améliorer les contrôles et à diminuer les risques dont nous faisons état. Le Bureau du contrôle a réagi de manière favorable aux recommandations. Dans sa réponse détaillée, le Bureau du contrôleur a expliqué les nouveaux mécanismes de contrôle qu'il a l'intention de mettre en œuvre pour diminuer ces risques.

Système de paiement de l'aide sociale (système NB Cas)

5.21 Cette section contient nos constatations et nos recommandations qui découlent de notre vérification des contrôles du système NB Cas au ministère du Développement social pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Nous avons fait des recommandations dans les domaines suivants :

- Désactivation de l'accès des utilisateurs du système NB Cas
- Erreur du système NB Cas
- Réalisation de l'examen des cas

Désactivation de l'accès des utilisateurs du système NB Cas

5.22 Lors de notre contrôle par sondages, nous avons relevé pour le système NB Cas 31 comptes d'utilisateur qui n'avaient pas été désactivés au bout de 90 jours d'inactivité, contrairement aux normes du gouvernement en matière de mots de passe pour les comptes d'utilisateur. Les analystes régionaux du soutien aux utilisateurs (ARSU), qui sont chargés de demander la désactivation de l'accès, n'ont pas remis les formulaires de fin d'accès requis. Le fait de ne pas désactiver les comptes d'utilisateur en temps opportun accroît le risque d'accès non autorisé à l'information.

Résultats du contrôle par sondages

5.23 Le tableau suivant montre la durée de l'inactivité des comptes et le nombre d'utilisateurs qui n'avaient pas ouvert de session dans le système durant cette période.

Durée de l'inactivité du compte	Nombre d'utilisateurs
1 – 5 ans	12
7 – 11 mois	8
3 - 6 mois	11
Total	**31**

5.24 Le ministère a indiqué que les comptes d'utilisateur non désactivés ne présentaient pas un risque important, parce que les utilisateurs ont besoin d'un compte d'accès au réseau pour ouvrir une session dans le système NB Cas.

Contrôle par sondages de l'accès au réseau

5.25 Nous avons examiné les 31 comptes d'utilisateur du système NB Cas qui n'avaient pas été désactivés pour voir si leur compte d'accès au réseau avait été désactivé, ce qui les empêcherait donc d'avoir accès au système NB Cas. Nous avons constaté que 17 des 31 utilisateurs avaient toujours un compte d'accès actif au réseau, et donc encore accès au système NB Cas.

5.26 La désactivation du compte d'accès au réseau comme moyen de contrôler l'accès à une application ne constitue pas un contrôle efficace, car des employés dont les fonctions professionnelles changent, mais qui demeurent toujours au ministère, pourraient continuer à avoir accès à l'application. Le ministère devrait élaborer et mettre en œuvre un processus par lequel l'accès aux applications est désactivé lorsqu'un utilisateur n'a plus besoin d'avoir accès à l'application.

Recommandation

5.27 Nous avons recommandé que le ministère élabore et mette en œuvre un processus par lequel l'accès aux applications est désactivé lorsqu'un utilisateur n'a plus besoin d'avoir accès à une application.

Réponse du ministère

5.28 [Traduction.] *Le ministère évaluera le processus actuel suivi pour désactiver l'accès au réseau et au système NB Cas, et il prendra des mesures pour corriger les faiblesses de façon à s'assurer que les comptes d'employé sont désactivés en temps opportun. Une couche supplémentaire d'accès pour les utilisateurs d'applications telles que le système NB Cas et Familles NB sera ajoutée à la structure actuelle. Un rapport mensuel sera produit pour signaler les utilisateurs qui n'ont pas eu accès au système NB Cas depuis 90 jours, et ce rapport sera examiné par l'équipe du soutien des activités du système NB Cas. De plus, le ministère a préparé une liste*

de contrôles à remplir lorsqu'un employé quitte le ministère ou est muté ailleurs au ministère. La liste comprend notamment la suppression des identificateurs de l'employé.

Erreur du système NB Cas

5.29 Lors de notre contrôle par sondages, nous avons observé un cas dans lequel le système NB Cas avait produit un paiement inadmissible pour un client. Cette erreur est survenue lorsqu'un gestionnaire de cas a approuvé un document vieux de cinq ans dans le système, ce qui a déclenché la production du paiement inadmissible. Comme le paiement inadmissible découle d'une erreur du système, il est possible que le système ait produit des paiements semblables pour d'autres clients.

5.30 Nous avons discuté de la question avec le personnel du ministère, qui a confirmé qu'il s'agit d'une erreur du système NB Cas. Le personnel a établi un paiement en trop de 1 326 $, le montant du paiement inadmissible. Il devait aussi demander une modification au système pour empêcher à l'avenir que des paiements inadmissibles soient produits.

Recommandation

5.31 Nous avons recommandé que le ministère examine les paiements antérieurs pour déterminer les cas où des paiements inadmissibles ont été versés à des clients. Le ministère devrait établir des paiements en trop pour tout paiement inadmissible qu'il trouve.

5.32 Nous avons recommandé que le ministère modifie le système de façon à empêcher à l'avenir que de tels paiements inadmissibles soient produits.

Réponse du ministère

5.33 [Traduction.] *Le ministère mène actuellement un examen des cas fermés et actifs dans lesquels des paiements rétroactifs ont eu lieu. Dans cet ensemble inhabituel de circonstances résultant de l'action de l'utilisateur, un paiement en trop est établi, lorsqu'il y a lieu. Le système NB Cas sera modifié de façon à rediriger le paiement rétroactif vers le bureau local aux fins de validation avant de le remettre au client.*

Réalisation de l'examen des cas

5.34 Au cours de notre vérification, nous avons déterminé que les examens de cas de l'exercice 2008 n'avaient pas été réalisés parce que le ministère avait décidé de ne pas embaucher d'étudiants pour l'été. D'habitude, le ministère embauche des étudiants pour faire l'examen des cas. Les examens de cas sont exigés en vertu d'une directive du ministère, et ils se traduisent souvent par des économies

de coûts pour le ministère. Le fait de ne pas réaliser les examens de cas accroît le risque que des paiements d'aide sociale inadmissibles soient produits.

5.35 En 2007, les étudiants embauchés pour l'été avaient recommandé que des changements financiers soient apportés dans 89 des examens effectués. Ils ont aussi renvoyé 100 cas aux enquêteurs régionaux pour une enquête plus poussée, ce qui a pu mener à d'autres économies de coûts pour le ministère.

Examens de cas en retard

5.36 Le tableau suivant montre le nombre d'examens de cas en retard.

	Cas		
Année durant laquelle l'examen de cas est requis	**Examens en retard 2008**	**Examens en retard 2007**	**Examens en retard 2006**
2002	0	0	6
2003	0	0	2
2004	0	0	18
2005	0	3	88
2006	0	7	669
2007	0	457	n.d.
2008	4 814	n.d.	n.d.
Total des examens en retard	**4 814**	**467**	**783**
Nombre total de clients	**22 570**	**23 586**	**24 224**
Pourcentage de clients dont l'examen de cas est en retard	**21,3 %**	**2,0 %**	**3,2 %**

5.37 Le ministère s'est amélioré par rapport aux années précédentes pour ce qui est de réaliser les examens de cas en retard.

5.38 Pour l'exercice 2008, 21,3 % des examens de cas étaient en retard. Cette situation découle directement de la décision de ne pas embaucher d'étudiants à l'été 2008 et pourrait être la source de paiements en trop non détectés versés aux clients.

Recommandation

5.39 Nous avons recommandé que le ministère effectue les examens de cas des clients de l'aide sociale en temps opportun, comme l'exige sa directive.

Réponse du ministère

5.40 [Traduction.] *Le ministère a pris en considération les effets de sa décision de ne pas embaucher d'étudiants à l'été 2008 pour*

effectuer les examens de cas. Il a été décidé que 23 étudiants seront embauchés à l'été 2009 pour réaliser les examens de cas en retard, puis faire une bonne partie des examens dus cette année. On s'attend à ce que le traitement de l'arriéré prenne une année complète.

Système de paie du gouvernement (SIRH)

Étendue

5.41 Comme pour notre vérification des dépenses de la province, nous faisons un contrôle par sondages du système de paie du gouvernement (SIRH). Notre sondage comportait deux volets :

- Nous documentons et contrôlons par sondages les contrôles à la Direction du service d'information sur les ressources humaines au Bureau des ressources humaines. Cette direction est chargée de l'exploitation du système SIRH et établit les mécanismes de contrôle centraux pour la feuille de paie des fonctionnaires et des employés occasionnels.

- Nous documentons et contrôlons par sondages les contrôles de deux ou trois ministères. De plus, nous choisissons et contrôlons par sondages un échantillon de transactions de paie relativement à ces ministères. Chaque année, nous choisissons des ministères différents pour nous assurer de visiter tous les ministères en rotation. Cette année, nous avons retenu le ministère de l'Environnement, le ministère des Gouvernements locaux et le ministère de la Sécurité publique.

5.42 La feuille de paie du personnel enseignant de la province est exclue de notre contrôle par sondages. Les enseignants sont payés à partir d'un autre système exploité par le ministère de l'Éducation. Nous nous appuyons sur le travail du Bureau du contrôleur pour ces paiements. Le Bureau du contrôleur effectue des contrôles par sondages détaillés sur la masse salariale des districts scolaires, et nous examinons ce contrôle par sondages pour nous en servir dans la préparation de notre opinion du vérificateur.

Constatations

5.43 Au cours de notre travail, nous avons trouvé des problèmes relativement à la connaissance qu'a le personnel du service de la paie des ministères du système SIRH et de ses rapports. Nous avons fait part de nos constatations au ministère concerné ainsi qu'au Bureau des ressources humaines. Nous présentons nos constatations détaillées ci-dessous.

Formation sur le SIRH

5.44 D'après le travail que nous avons effectué dans les ministères, nous sommes d'avis que les agents de la paie des ministères n'ont pas reçu une formation adéquate sur l'utilisation du SIRH. Une formation

insuffisante des utilisateurs des ministères accroît le risque que des agents de la paie utilisent le SIRH et ses rapports incorrectement, ce qui peut donner lieu à des erreurs dans les feuilles de paie.

5.45 Nous avons relevé trois erreurs qui, à notre avis, découlent d'une formation insuffisante de certains membres du personnel du service de la paie. Lorsque nous avons discuté des erreurs avec les membres du personnel et de la direction, ils nous ont dit qu'ils avaient besoin de plus de conseils sur l'examen des rapports réguliers du SIRH.

5.46 Nous avons aussi observé dans un ministère, à la suite d'un roulement de personnel élevé, qu'une agente de la paie avait été affectée à de nouvelles fonctions pour lesquelles elle n'était pas formée. Le ministère lui a donné une formation limitée, mais ce n'était pas suffisant pour permettre à l'agente de la paie d'exécuter ses nouvelles fonctions avec compétence.

5.47 Dans nos travaux passés, nous avons remarqué qu'un roulement de personnel élevé est un problème qui se retrouve dans de nombreux ministères. Cette situation a entraîné une pénurie de personnel expérimenté et bien formé au service de la paie.

5.48 À l'heure actuelle, aucun programme de formation centralisé n'existe pour les utilisateurs du SIRH; les ministères sont chargés de former leur propre personnel du service de la paie. Nous croyons que les ministères ne savent pas trop comment assurer une formation efficace de leur personnel affecté à la paie, car le SIRH est un système unique et complexe, et les ministères n'ont pas de personnel expérimenté au service de la paie qui peut donner cette formation.

5.49 Nous avons discuté de différentes solutions en matière de formation avec les cadres de la direction au BRH. On nous a dit que la direction offre plusieurs services pour aider les agents de la paie à utiliser le système et qu'elle encourage les ministères à participer aux réunions du groupe des utilisateurs des services de la paie et des avantages sociaux et à inscrire leurs agents de la paie aux cours offerts par l'Association canadienne de la paie (ACP). Nous avons constaté lors de nos discussions avec plusieurs ministères qu'ils n'étaient pas au courant de certains des services ni des cours de l'ACP.

5.50 À notre avis, comme le BRH est le propriétaire du SIRH, il lui incombe de s'assurer que les utilisateurs du système reçoivent une

formation adéquate. La direction devrait informer périodiquement les ministères des services de soutien qu'elle offre et fournir ces services sur demande. Si la direction n'a pas les ressources nécessaires pour fournir ces services de soutien, alors elle devrait explorer d'autres méthodes de formation qui pourraient être plus économiques, comme des webinaires ou des possibilités de formation en ligne.

Recommandation

5.51 Nous avons recommandé que le Bureau des ressources humaines offre un soutien et une formation efficaces aux utilisateurs du SIRH. Les genres de soutien et de formation offerts devraient être communiqués à tous les ministères. Ces services devraient être accessibles par les ministères au besoin.

Réponse du BRH

5.52 [Traduction.] *Nous sommes d'accord avec vos constatations. L'absence d'un programme de formation gouvernemental complet sur le SIRH est une question que nous reconnaissons et avec laquelle nous nous débattons depuis un certain temps. L'effondrement de la formation à l'échelle du gouvernement s'explique par des années de restrictions budgétaires qui ont mené à une réduction de plus de 30 % du personnel du service d'information sur les ressources humaines, et par le fait même, à une perte de savoir-faire dans de nombreux domaines, dont la gestion des programmes et bureaux, les programmes techniques spécialisés, l'analyse des activités et, en particulier, les compétences en formation des utilisateurs. Depuis 2002, l'unité qui avait mis au point le SIRH et qui assurait la formation sur le système a été réduite de 75 %.*

5.53 *Nous avons appliqué des solutions créatives avec divers degrés de succès, dont une tentative en 2007 de faire équipe avec les ministères pour rétablir un programme de formation gouvernemental et, plus récemment, un arrangement avec le ministère des Finances voulant qu'un membre de son personnel administre les demandes de relevé d'emploi au fédéral en notre nom, afin de soutenir ce nouveau moyen plus efficace pour les ministères de gérer le programme.*

5.54 *Comme vous l'avez reconnu, le SIRH est unique, ce qui signifie que toute solution en matière de formation nécessite des ressources internes pour l'élaboration, la maintenance et, dans la plupart des cas, l'exécution. Étant donné nos limites, nous ne sommes pas en mesure d'élaborer un nouveau programme de formation centralisé, mais nous continuons à approfondir diverses solutions de rechange, dont les suivantes :*

- *Une mise à jour du guide d'autoformation est comprise dans le plan de travail du service IRH pour 2009-2010. Nous avons utilisé ce guide récemment comme outil pour former notre propre personnel et constaté qu'il pourrait être utilisé plus largement.*

- *Étant donné que certaines erreurs relevées durant la vérification semblent avoir trait à des questions sur les connaissances de base en matière de paie, les programmes offerts par l'Association canadienne de la paie semblent pertinents. Pour mieux faire connaître et communiquer de tels types de formation, nous allons ajouter ces programmes au calendrier de formation gouvernemental du BRH.*

- *Nous avons presque terminé un projet d'uniformisation de la paie. Ce projet portait sur des politiques et des dispositions de conventions collectives pour lesquelles les règles de mise en œuvre de la paie n'étaient pas claires. Du travail a été fait de concert avec le groupe des utilisateurs des services de la paie et des avantages sociaux et les directeurs de RH pour recueillir de l'information sur les pratiques actuelles, les incohérences et les recommandations. Un document de communication sera préparé pour décrire les procédures et favoriser l'uniformité.*

- *La fonction de la paie sera transférée à un nouvel organisme de services partagés le 1er avril 2010. Nous avons consenti à détacher le directeur du SIRH à l'initiative AIS pour diriger le projet de transition du service de la paie et des avantages sociaux au modèle de prestation de services partagés. Une récente séance en groupe de discussion a permis de relever l'amélioration des processus, l'uniformisation et l'investissement dans la formation des employés comme des facteurs de réussite essentiels de ce transfert, et la direction du SIRH veillera à ce que ces exigences soient prises en compte dans le plan du projet d'AIS pour le service de la paie.*

- *Nous demeurons déterminés à travailler avec les directeurs des RH et le groupe des utilisateurs des services de la paie et des avantages sociaux et nous renouvellerons nos efforts pour promouvoir l'échange d'information, déterminer les points faibles et travailler efficacement avec le groupe pour faciliter l'apprentissage et la diffusion des pratiques exemplaires.*

- *Tel qu'il est recommandé, nous communiquerons également les constatations de votre vérification aux ministères et leur rappellerons l'existence de notre bureau d'aide, la documentation en ligne sur le SIRH et les services de soutien individuel qui sont offerts.*

Nouveaux relevés des exceptions

5.55 Les relevés des exceptions de la direction devraient identifier les employés pour lesquels des retenues de pension à la source n'ont pas été établies alors qu'il le faudrait.

5.56 Nous avons trouvé dans un ministère un cas où une nouvelle employée avait été incorrectement enregistrée dans le SIRH. L'agente de la paie du ministère avait inscrit le mauvais code de début, ce qui a fait que les retenues de pension n'étaient pas faites pour l'employée, qui doit maintenant payer les cotisations de retraite qui auraient dû être retenues par le système. Si l'erreur n'avait pas été détectée, cette employée aurait pu connaître des difficultés lorsque serait arrivé le temps de recevoir ses prestations de retraite.

5.57 Le personnel de la direction du SIRH estime que le ministère aurait dû détecter cette erreur si l'agente de la paie avait vérifié l'exactitude des données entrées. De plus, le personnel de la direction a indiqué que le système aurait émis un message d'avertissement pour indiquer à l'agente de la paie qu'il y avait un conflit dans le code de début. L'agente de la paie n'aurait pas tenu compte de ce message.

5.58 Notre travail à la direction du SIRH nous a appris que le personnel de la direction génère et examine un certain nombre de relevés d'exceptions pour déterminer les erreurs possibles dans les données; cependant, les cas dans lesquels les retenues de pension ne sont pas faites ne sont pas compris dans ces rapports. À notre avis, la direction du SIRH devrait élaborer un nouveau relevé des exceptions pour repérer les cas dans lesquels les retenues de pension ne sont pas établies pour des employés alors que les circonstances indiquent qu'elles devraient l'être. Nous avons discuté de la question avec la direction du SIRH, qui a convenu que cela était possible.

Recommandation

5.59 Nous avons recommandé que la direction génère et surveille un relevé des exceptions visant à identifier les employés pour lesquels des retenues de pension ne sont pas établies alors qu'elles devraient l'être.

Réponse du BRH

5.60 [Traduction.] *Nous croyons comprendre que des processus sont en place dans le système pour établir automatiquement les retenues de pension en fonction de critères d'admissibilité précis, ainsi que des messages d'avertissement en cas de conflit et une fonction de navigation automatique qui amène les utilisateurs du système à un résumé des retenues à la source pour permettre un examen d'assurance de la qualité. Si l'on considère les mesures de protection en place, la situation semble être un cas isolé, et le risque qu'elle se reproduise est faible. En revanche, nous sommes d'accord avec l'importance du résultat et reconnaissons que le rapport des écarts actuel ne couvre pas ce cas. La Division du service d'information des ressources humaines explorera la possibilité de créer un nouveau relevé des exceptions.*

Système de l'impôt foncier

5.61 Nous avons relevé deux aspects dans notre vérification du système de l'impôt foncier (le système PATS) : améliorer l'efficacité de la vérification et préparer une liste des comptes débiteurs. Nous avons communiqué ces questions au ministère des Finances et en faisons état dans les paragraphes qui suivent.

Améliorer l'efficacité de la vérification

5.62 Au cours de notre vérification, nous avons relevé trois moyens d'améliorer l'efficacité de la vérification. Avec de telles améliorations, aussi bien les vérificateurs que le personnel du ministère gagneraient du temps.

L'information devrait être fournie en temps opportun

5.63 Au cours de notre vérification, nous n'avons pas toujours reçu l'information demandée en temps opportun. Par exemple, nous avons demandé un certain rapport le 27 février, que nous avons reçu en juin seulement. Des retards de cette nature sont inutiles et augmentent considérablement le temps nécessaire pour réaliser les missions de vérification.

Le personnel du ministère devrait être disponible durant la vérification

5.64 Durant notre vérification de fin d'exercice, deux membres clés du personnel étaient souvent absents pour diverses raisons, que ce soit pour des réunions, des vacances ou des congés de maladie. Bien que nous ayons essayé de diminuer le risque que le personnel soit en vacances en établissant la date de la vérification à l'avance et en nous assurant que les membres du personnel seraient disponibles, nous avons quand même connu des retards à cause des vacances du personnel. La durée de la vérification serait moindre si un membre clé du personnel était disponible pour une courte période chaque jour pour répondre aux questions.

Le personnel du ministère devrait effectuer les rapprochements avant notre vérification

5.65 Une étape de notre processus de vérification consiste à effectuer des rapprochements précis tant pour les comptes de recettes que pour les comptes débiteurs. Faire ces rapprochements durant la vérification exige beaucoup de temps tant de la part du personnel du ministère que de nos vérificateurs. Nous gagnerions tous du temps si le personnel du ministère effectuait ces rapprochements avant le début de la vérification de fin d'exercice.

5.66 Alors que la complexité de notre travail de vérification s'accroît en raison des modifications des normes comptables et des normes de vérification et que nos ressources humaines diminuent à la suite des restrictions budgétaires, il est essentiel que nos vérificateurs et le personnel ministériel travaillent ensemble pour trouver des moyens de réduire le temps nécessaire pour réaliser la vérification.

Recommandation

5.67 Nous avons recommandé que le ministère fournisse toute l'information demandée en temps opportun.

Réponse du ministère

5.68 [Traduction.] *Le ministère convient que les rapports existants devraient être fournis en temps opportun durant la vérification. Bien que l'exemple cité soit exact, nous estimons que le rapport en retard dont il est question est l'exception plutôt que la norme. Comme il ne s'agissait pas d'un rapport du ministère des Finances, il a fallu le demander. Cependant, nous sommes d'accord pour dire que le rapport qui n'arrivait pas aurait dû faire l'objet d'efforts plus soutenus plus tôt pour l'obtenir. Dans la mesure du possible, à l'avenir, si vos vérificateurs déterminent à l'avance les rapports nécessaires à la vérification, cela contribuera aussi à minimiser les retards.*

Recommandation

5.69 Nous avons recommandé que le ministère s'assure de la disponibilité du personnel clé au cours de la vérification pour contribuer à sa réalisation en temps opportun.

Réponse du ministère

5.70 [Traduction.] *Le ministère convient que la disponibilité du personnel clé est nécessaire pour assurer la réalisation en temps opportun des vérifications. L'unité de gestion des comptes faisait face à une charge de travail très lourde; quoi qu'il en soit, tous les efforts seront faits à l'avenir pour que le personnel requis soit davantage disponible. Tant le Bureau du vérificateur général que le ministère des Finances devraient s'efforcer de s'assurer que la vérification annuelle est terminée avant le début de la saison traditionnelle des vacances.*

Recommandation

5.71 Nous avons recommandé que le ministère réalise les rapprochements des comptes de recettes et des comptes débiteurs avant le début de la vérification de fin d'exercice.

Réponse du ministère

5.72 [Traduction.] *Le ministère prépare ses états financiers annuels dans les délais établis par le Bureau du contrôleur. La préparation des états financiers exige que les rapprochements des comptes de recettes et des comptes débiteurs soient achevés. Nous croyons que cette recommandation a trait à la réalisation des feuilles de calcul des rapprochements que les vérificateurs ont spécialement conçues comme outil de vérification pour assurer l'exactitude des états financiers. Ces feuilles de calcul ont été utilisées au cours de la vérification la plus récente et peuvent être préparées, sur demande, en plus des rapprochements que fera le ministère avant le début de la vérification de l'année prochaine.*

Liste des comptes débiteurs

5.73 Le ministère des Finances n'a pas de liste détaillée de ses comptes débiteurs au 31 mars. Le personnel du ministère a expliqué que le système de l'impôt foncier est préprogrammé pour télécharger les listes de comptes débiteurs à des dates précises, c'est-à-dire le premier vendredi du mois suivant une pleine semaine. Cette année, le téléchargement a été exécuté le 10 avril pour le solde du 31 mars.

5.74 De nombreux redressements ont lieu chaque jour dans le système de l'impôt foncier, y compris la réception de paiements et des modifications aux évaluations. En conséquence, afin de nous assurer que le solde inscrit dans les états financiers du 31 mars est complet et exact, nous devons rapprocher le téléchargement du 10 avril et le chiffre inscrit dans les états financiers. La réalisation de ce rapprochement exige beaucoup de temps, car de nombreux changements ont lieu durant cet intervalle de 10 jours.

5.75 À notre avis, le ministère des Finances devrait nous fournir une liste des comptes débiteurs au 31 mars. Si cela n'est pas possible, alors le ministère devrait rapprocher la liste des comptes débiteurs téléchargée et le solde des comptes débiteurs inscrit dans les états financiers. Le ministère devrait nous fournir ce rapprochement dans le cadre des documents de la vérification de fin d'exercice.

Recommandation

5.76 Nous avons recommandé que le ministère fournisse à notre bureau une liste des comptes débiteurs au 31 mars. Si cela n'est pas possible, alors le ministère devrait rapprocher le solde des comptes débiteurs inscrit dans les états financiers et le plus récent téléchargement des comptes débiteurs du système de

l'impôt foncier avant le début de notre vérification de fin d'exercice.

Réponse du ministère

5.77 [Traduction.] Bien qu'il reçoive des rapports sommaires des comptes débiteurs au 31 mars et des rapports détaillés des débiteurs peu après, le ministère est en mesure de produire un rapport détaillé des débiteurs au 31 mars, et ce rapport sera remis au Bureau du vérificateur général dès le 31 mars 2010.

Système de l'impôt foncier – suivi

Contexte

5.78 Dans cette section, nous traitons de l'état des recommandations que nous avons formulées dans notre rapport de 2007, volume 1, chapitre 4. Dans le chapitre de 2007, nous avions présenté des constatations et fait 17 recommandations concernant le système de l'impôt foncier (le système PATS) et la Section de la gestion des comptes au ministère des Finances.

Résumé des résultats

5.79 Le tableau suivant montre l'état de nos recommandations de 2007.

Nombre de recommandations	Mises en œuvre	Partiellement mises en œuvre	Non mises en œuvre
17	5	9	3

Résultats détaillés

Recommandations mises en œuvre

5.80 Nous sommes heureux de constater que le ministère a mis en œuvre les cinq recommandations suivantes.

- Deux personnes (qui sont indépendantes de la personne qui fait la saisie des taux d'imposition) vérifient l'exactitude des taux d'imposition.
- Le ministre rapproche les comptes d'attente tous les mois, et une personne examine les rapprochements pour vérifier s'ils sont effectués correctement et en temps opportun.
- La province présente le solde des comptes débiteurs municipaux d'impôt foncier dans le solde débiteur de fin d'exercice.
- Le ministère retire les comptes débiteurs dus par d'autres ministères de son solde débiteur de fin d'exercice.

Recommandations partiellement mises en œuvre

5.81 Le ministère a partiellement mis en œuvre neuf de nos recommandations de 2007. La pièce 5.1 dresse la liste des recommandations et les progrès du ministère dans leur mise en œuvre.

Pièce 5.1 Recommandations partiellement mises en œuvre

Recommandation	Progrès du ministère dans la mise en œuvre des recommandations
Nous avions recommandé que le ministère continue à élaborer et à documenter un plan de relève pour répondre aux besoins en matière de ressources humaines de la Section de la gestion des comptes.	Le ministère a fait de la planification de la relève une priorité cruciale, et il utilise une approche graduelle pour adopter le plan. Il prévoit réaliser la première étape du plan au cours de l'exercice 2009-2010. Pour cette étape, le ministère élaborera des profils des postes, dont les postes clés à la Section de la gestion des comptes.
Nous avions recommandé que le ministère désactive les comptes d'utilisateur immédiatement dans le cas des employés qui passent à de nouvelles fonctions professionnelles ou au bout de 90 jours d'inactivité.	Notre contrôle par sondages de cette année a révélé des cas dans lesquels les employés étaient passés à de nouvelles fonctions, mais leur compte d'utilisateur du système PATS n'avait pas été désactivé. Nous avons déterminé que le système verrouille les comptes d'utilisateur au bout de 90 jours d'inactivité.
Nous avions recommandé que le ministère mette à jour et finalise son plan de continuité des opérations pour contribuer à faire en sorte que les besoins du gouvernement sont servis en cas de sinistre ou d'interruption du service. Il faudrait notamment rédiger la section TI du plan.	Le travail se poursuit sur la documentation de tous les procédés administratifs et la mise à jour des plans de continuité des opérations, y compris le système d'impôt foncier. Ce travail se poursuivra tout au long de l'exercice 2009-2010, et le ministère prévoit que les documents du système de l'impôt foncier seront parmi les premiers à être achevés.
Nous avions recommandé que le plan de continuité des opérations intègre, s'il est faisable de le faire, un plan éprouvé de reprise en technologie de l'information pour le système PATS.	Des discussions actives sont en cours entre les représentants ministériels et le ministère de l'Approvisionnement et des Services relativement à l'élaboration d'un plan de continuité des opérations pour le système PATS.
Nous avions recommandé que le plan de continuité des opérations soit examiné et mis à jour périodiquement pour faire en sorte qu'il reflète les changements apportés à l'infrastructure et à l'organisation.	Une fois que le plan de continuité des opérations visant le système PATS est mis au point, il fera l'objet d'un examen périodique.
Nous avions recommandé que le ministère mène à bien sa documentation des procédés comptables de fin d'exercice. Le ministère devrait s'assurer que la documentation explique les redressements.	Nous avons reçu un document préliminaire intitulé « Accounting Procedures », qui décrit les procédés comptables pour la section. La version du document était la version 1 datée du 27 juin 2008. Nous n'avons pas reçu de version définitive.
Nous avions recommandé que le ministère mette à jour sa directive sur le recouvrement afin d'assurer l'uniformité du processus de recouvrement et que la mémoire de l'organisation soit documentée de manière adéquate avant le départ à la retraite du personnel clé.	Le ministère a mis à jour sa directive sur le recouvrement, qui est toutefois encore à l'état d'ébauche.
Nous avions recommandé que le ministère documente les procédures que le personnel devrait suivre pour rapprocher les comptes d'attente.	Le ministère a documenté de façon préliminaire les procédures pour rapprocher les comptes d'attente.
Nous avions recommandé que le ministère radie promptement les vieux comptes débiteurs qui sont jugés irrécouvrables.	Le ministère a fait des progrès dans la radiation en temps opportun de tous les comptes d'impôt foncier irrécouvrables. Le ministère continuera à améliorer la rapidité de ce processus.

Recommandations non mises en œuvre

5.82 Le ministère n'a pas mis en œuvre les trois recommandations suivantes.

5.83 Nous avions recommandé que le ministère des Finances élabore et mette en œuvre un plan d'action pour traiter les risques découlant de l'âge du système PATS.

Réponse du ministère

5.84 [Traduction.] [Le ministère est d'avis que le système actuel] *est extrêmement stable et fiable et qu'il répond toujours aux besoins du ministère. Le ministère continuera à évaluer les possibilités commerciales de remplacement du système PATS, mais il ne prévoit pas le remplacer dans un avenir immédiat.*

5.85 Nous avions recommandé que le personnel du ministère autorise la mise en œuvre des modifications de programmation dans l'environnement de production en donnant pour instructions au personnel du centre de données d'apporter uniquement les modifications approuvées par le ministère.

Réponse du ministère

5.86 [Traduction.] *Le ministère estime que le fait de remettre au centre de données une copie de l'approbation signée n'accroît en rien le contrôle sur le processus d'approbation. Dans une telle situation, on doit pouvoir se fier aux programmeurs pour qu'ils apportent les mêmes modifications à l'environnement de production que celles précédemment confirmées et acceptées par le ministère en mode « essai ».*

5.87 Nous avions recommandé que le ministère s'assure de l'intégralité des avis d'évaluation et d'impôt en déterminant au préalable le nombre d'avis qui devraient être produits et en comparant ce nombre au nombre réel d'avis produits.

Réponse du ministère

5.88 [Traduction.] *Le ministère compare le nombre d'avis qui devraient être produits selon le système PATS avec le nombre réellement produit. Comme ce rapport est produit par le système PATS au moment de la préparation des avis, le ministère estime qu'il s'agit d'un moyen de vérification adéquat.*

Chapitre 6
Ministère des Gouvernements locaux
Dépenses au titre de la taxe sur l'essence

Contenu

Introduction 145
Formule de répartition du financement 145
Changements à la répartition des fonds versés aux municipalités 146
Conseils pour les vérificateurs municipaux 147

Ministère des Gouvernements locaux
Dépenses au titre de la taxe sur l'essence

Introduction

6.1 À la demande de la Société de développement régional et du ministère des Gouvernements locaux, le Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick a effectué une vérification du rapport annuel des dépenses du Nouveau-Brunswick préparé en vertu de l'*Entente sur le transfert des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence aux termes du nouveau pacte pour les villes et les collectivités 2005-2015*. La vérification a été faite dans le but d'exprimer une opinion du vérificateur sur la fidélité de l'information présentée dans le rapport annuel des dépenses et sur la satisfaction par le Nouveau-Brunswick de son obligation de faire appliquer toutes les modalités des ententes de financement municipal, conformément à l'alinéa 3.2 d) de l'entente..

6.2 Nous avons le plaisir de signaler que nous avons pu nous assurer de la fidélité de l'information présentée dans le rapport annuel des dépenses et du respect de l'alinéa 3.2 d) de l'entente.

6.3 Les points qui suivent ont été relevés durant notre travail. Ces points ne changent pas notre opinion générale sur la fidélité de l'information présentée et le respect de l'alinéa 3.2 d).

Formule de répartition du financement

6.4 Selon le paragraphe 6.1 sur la répartition du financement entre les collectivités du Nouveau-Brunswick de l'entente relative à la taxe sur l'essence, la portion pour les secteurs constitués sera déterminée sur la base du ratio de leur population totale par rapport à la somme des populations des secteurs constitués et des secteurs non constitués en municipalités.

6.5 Le ministère des Gouvernements locaux a calculé que la portion de la population des secteurs constitués est 63,19 %. Nous n'avons pas été en mesure de trouver des documents à l'appui de ce calcul. En partant des chiffres du recensement de 2001 de Statistique Canada, le Bureau du vérificateur général est parvenu à un ratio de 62,65 %. Nous avons donc obtenu un écart de 0,54 % par rapport au résultat du calcul du gouvernement provincial.

6.6 La contribution totale du Canada à l'égard du Nouveau-Brunswick est, aux termes de l'entente, de 116 060 000 $. L'écart relevé signifie qu'un montant de 626 724 $ (0,54 % x 116 060 000 $) est réparti incorrectement entre les secteurs constitués et les secteurs non constitués en municipalités.

Recommandations

6.7 Nous avons recommandé que le ministère examine la formule de répartition utilisée pour verser les fonds aux municipalités afin de s'assurer qu'il respecte l'article 6 de l'entente.

6.8 Nous avons recommandé que le ministère veille à ce qu'une décision importante telle que le ratio de répartition soit officiellement consignée dans ses dossiers.

Réponse du ministère

6.9 *L'écart entre les secteurs constitués et les secteurs non constitués en municipalités sera soumis à la considération du Comité de gestion fédéral/provincial. Les résultats seront officiellement consignés et classés.*

Changements à la répartition des fonds versés aux municipalités

6.10 La répartition des fonds versés aux municipalités peut être changée lorsque deux ou plusieurs secteurs constitués ou non constitués en municipalités décident de fusionner. De telles décisions entraînent des changements dans la population du secteur et donc des changements dans le calcul du financement. Nous avons repéré trois changements dans le calcul du financement au cours de l'année.

6.11 Parmi ces changements, nous avons trouvé deux petites erreurs dans le calcul de la répartition des fonds. Ces constatations montrent qu'il existe une faiblesse dans les contrôles internes appliqués aux changements à la répartition des fonds versés aux municipalités. Pour diminuer le risque que des erreurs de calcul passent inaperçues, les calculs devraient être examinés et approuvés par une autre personne.

6.12 Comme les fonds n'avaient pas encore été transférés à la municipalité, les montants à verser ont été corrigés à temps.

Recommandation

6.13 Nous avons recommandé que le calcul à l'appui des changements à la répartition des fonds versés aux municipalités soit examiné par un autre employé du ministère qui n'intervient pas directement dans le calcul afin de réduire le risque qu'une erreur de calcul passe inaperçue.

Réponse du ministère

6.14 *Des mesures appropriées ont été prises pour faire en sorte que le calcul à l'appui des changements à la répartition des fonds versés aux municipalités soit examiné par le personnel afin de réduire le risque d'erreurs de calcul.*

Conseils pour les vérificateurs municipaux

6.15 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit rédiger et présenter au Canada, au plus tard le 31 décembre de chaque exercice, un rapport annuel des dépenses, relatif à l'exercice précédent, fondé sur les états financiers municipaux annuels vérifiés et les documents financiers de la province pour les secteurs non constitués en municipalités. Le rapport du vérificateur qui accompagne le rapport annuel des dépenses de la province doit, comme l'exige l'entente avec le Canada, s'assurer que les dépenses relatives aux projets admissibles sont présentées fidèlement et sont conformes aux modalités de l'entente. De plus, le rapport doit indiquer si la province a rempli ses obligations en faisant appliquer les modalités de l'entente avec les municipalités.

6.16 Les dépenses comprises dans le rapport annuel des dépenses de la province sont celles signalées par les municipalités. Pour s'assurer que les dépenses municipales sont exactes et conformes à l'entente relative à la taxe sur l'essence, le gouvernement du Nouveau-Brunswick exige que chaque municipalité lui remette un rapport annuel des dépenses vérifié sur le programme de la taxe sur l'essence. Ces rapports sont vérifiés par les vérificateurs engagés par chaque municipalité.

6.17 À partir de nos discussions avec le ministère et les vérificateurs municipaux, nous avons conclu qu'il est nécessaire de donner plus de directives aux vérificateurs municipaux de l'entente relative à la taxe sur l'essence. À notre avis, un document d'orientation sur l'entente relative à la taxe sur l'essence devrait être préparé et distribué à tous les vérificateurs municipaux qui vérifieront le rapport annuel des dépenses de l'année civile 2008.

6.18 Il est très important que toutes les parties comprennent leur rôle et ce qui est attendu des opinions du vérificateur pour faire en sorte que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'acquitte de ses responsabilités en vertu de l'entente relative à la taxe sur l'essence.

6.19 Comme il est mentionné précédemment, le rapport du vérificateur porte sur les responsabilités de la province, qui doit s'assurer que les municipalités respectent les modalités de l'entente. Nous avons relevé des éléments de l'entente ayant trait à la conformité qui n'ont pas été surveillés par le ministère ni visés par la vérification municipale. Voici des modalités de l'entente que le ministère devrait surveiller ou que la vérification municipale devrait viser.

- La municipalité se conforme aux exigences prévues par la législation fédérale et provinciale en matière d'évaluation environnementale.

- La municipalité procède par appels d'offres et accorde le contrat au soumissionnaire gagnant.

Recommandations

6.20 Nous avons recommandé que le ministère prépare un document d'orientation à l'intention des vérificateurs municipaux afin de préciser le rôle du vérificateur dans la vérification du rapport annuel des dépenses de la municipalité. Au besoin, ce document devrait comprendre le rôle du vérificateur pour assurer la conformité de la municipalité aux modalités de l'entente.

6.21 Nous avons recommandé que le ministère élabore un plan pour s'assurer que les modalités de l'entente sur le financement municipal sont respectées.

Réponse du ministère

6.22 *Des mesures appropriées seront prises pour surveiller les projets qui pourraient exiger une EIE ou un appel d'offres. De plus, nous mettrons à jour la documentation pour préciser le rôle du vérificateur municipal.*

Chapitre 7
Bureau du vérificateur général

Contenu

Déclaration de responsabilité 151
Mission et valeurs 152
Facteurs qui influencent notre rendement et nos résultats 154
Établissement de liens entre les objectifs et le rendement 155
Mesure de nos progrès 158
Ressources financières et humaines 163
Ce que réserve l'avenir 165

Bureau du vérificateur général

Déclaration de responsabilité

Ce chapitre de mon rapport illustre le rendement de mon bureau pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Il a été préparé sous ma direction. Je suis responsable des résultats obtenus, du choix des indicateurs de rendement et de la présentation de l'information sur le rendement.

Ce chapitre présente un portrait détaillé du rendement réel du bureau. Il comprend des estimations et des énoncés interprétatifs qui représentent le meilleur jugement de la direction. Les indicateurs de rendement dont il est fait rapport sont compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du bureau, et ils portent sur des aspects critiques pour comprendre le rendement du bureau.

Il m'incombe de m'assurer que l'information sur le rendement du bureau est mesurée avec exactitude et en temps opportun. S'il y a lieu, les limites importantes de la fiabilité des données sur le rendement sont définies et expliquées.

Ce chapitre a été préparé en suivant les lignes directrices établies dans l'énoncé de pratiques recommandées 2 (PR-2), lequel se trouve dans le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public.

Le vérificateur général,

Michael Ferguson, CA

Mission et valeurs

7.1 Notre mission est la suivante :

Nous favorisons la reddition de comptes en fournissant de l'information objective à la population du Nouveau-Brunswick par l'entremise de l'Assemblée législative.

7.2 Nos valeurs sont les suivantes :

- reddition de comptes, crédibilité et objectivité de notre travail;
- une communication ouverte entre nous et avec nos intervenants, tout en assurant la confidentialité; respect pour notre clientèle, les entités que nous vérifions et entre nous;
- un milieu de travail agréable qui favorise une culture d'apprentissage et une éthique du travail fondée sur l'honnêteté;
- un personnel compétent, efficient et efficace qui travaille dans un environnement qui encourage la responsabilité personnelle à l'égard de son travail et de sa carrière;
- le maintien de notre indépendance de façon à nous assurer la confiance du public et de nos collègues.

7.3 Notre mandat est établi dans la Loi sur le vérificateur général. La loi assure au vérificateur général l'indépendance nécessaire pour effectuer son travail de manière équitable et objective. La loi exige que le vérificateur général vérifie les états financiers de la province et les états financiers de certains organismes de la Couronne. Elle exige également que le vérificateur général fasse rapport annuellement sur les résultats de son travail, notamment si les fonds ont été dépensés en tenant compte des principes d'économie et d'efficience et si des procédures ont été établies pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport. La pièce 7.1 présente les exigences spécifiques de la loi en matière de vérification et de rapports et montre comment nous satisfaisons à chacune de ces exigences.

Pièce 7.1 Exigences de la loi et comment elles sont satisfaites

Exigences de la loi	Comment elles sont satisfaites
Vérifier les comptes de la province de la manière que le vérificateur général juge nécessaire.	Travail de vérification financière et de vérification d'optimisation des ressources effectué dans des ministères chaque année, démontré par les observations dans nos rapports.
Vérifier les comptes de certains organismes de la Couronne.	Vérification annuelle des états financiers, démontrée par notre rapport du vérificateur qui accompagne les états financiers.
Examiner les états financiers qui figurent dans les comptes publics et exprimer son opinion sur ces états financiers.	Démontré par notre rapport du vérificateur qui accompagne les états financiers de la province.
Faire rapport annuellement à l'Assemblée législative sur le travail de son bureau.	Démontré par la production de notre rapport annuel.
Faire rapport annuellement sur le fait que le vérificateur général a reçu ou non dans l'exécution du travail de son bureau toutes les informations et tous les éclaircissements qu'il a demandés.	Nous le faisons dans nos rapports annuels en indiquant les cas dans lesquels nous n'avons pas reçu toute l'information nécessaire.
Faire rapport sur tout fait que le vérificateur général estime significatif et qui par sa nature doit être porté à l'attention de l'Assemblée législative.	Démontré par la production de notre rapport annuel.
Faire rapport sur les cas observés dans lesquels : a) une personne a, volontairement ou par négligence, omis de percevoir ou de recevoir des sommes appartenant à la province; b) il n'a pas été rendu compte de deniers publics et ceux-ci n'ont pas été versés au Fonds consolidé; c) un crédit a été dépassé ou a été affecté à une fin ou d'une manière non autorisée par la législature; d) une dépense a été engagée sans autorisation ou sans avoir été dûment certifiée ou appuyée de pièces justificatives; e) il y a eu manque ou perte par suite de fraude, de faute ou d'erreur d'une personne; f) des sommes ont été dépensées sans tenir dûment compte de l'économie ou de l'efficience; g) des procédures n'ont pas été établies pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport lorsque, de l'opinion du vérificateur général, les procédures pourraient être utilisées de façon appropriée et raisonnable; h) des procédures établies pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport n'étaient pas, de l'opinion du vérificateur général, satisfaisantes.	Nous faisons rapport sur les cas dont nous prenons connaissance. Nous nous acquittons du paragraphe e) chaque année. Nos chapitres sur l'optimisation des ressources satisfont aux paragraphes f) et g) et, lorsqu'il est approprié, h).

Facteurs qui influencent notre rendement et nos résultats

7.4 Notre crédibilité constitue notre plus grande force, mais elle représente aussi notre secteur de risque le plus élevé. Notre bureau n'a pas le pouvoir de faire appliquer nos recommandations; nous comptons plutôt sur la force de nos arguments, et notre réputation auprès des députés et du public, pour amener le changement. Si nous nous trompions dans notre analyse ou que nous parvenions à une conclusion non appropriée, notre crédibilité en souffrirait.

7.5 Deux facteurs en particulier influencent notre crédibilité : notre indépendance, réelle et perçue, et notre capacité d'effectuer du travail de qualité. Nous considérons ces deux facteurs comme nos facteurs critiques de succès.

Indépendance du bureau

7.6 Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la Loi sur le vérificateur général renforce notre indépendance. La loi établit clairement le Bureau du vérificateur général comme un organisme distinct du gouvernement. Elle établit le vérificateur général comme un fonctionnaire de l'Assemblée législative et lui donne le pouvoir de déterminer la structure du bureau et les conditions d'emploi du personnel. Cependant, la loi remonte à 1981, et les articles traitant de l'indépendance du Bureau du vérificateur général n'ont pas tellement changé depuis. À notre avis, des modifications pourraient et devraient être apportées à la loi afin d'accroître encore plus l'indépendance du bureau. En premier lieu est la manière dont le budget du bureau est établi actuellement. En vertu de la loi, il revient au Conseil de gestion de déterminer le niveau de financement du bureau. Nous croyons qu'il n'est pas approprié pour le gouvernement de fixer les limites financières d'un fonctionnaire de l'Assemblée législative; c'est l'Assemblée législative elle-même qui devrait le faire. Il y a par ailleurs d'autres aspects de notre loi qui ont besoin d'être modernisés. L'année dernière, nous avons tenu des discussions préliminaires avec des représentants du Bureau du Conseil exécutif au sujet de modifications législatives, mais aucune action n'a résulté de ces discussions.

Contraintes budgétaires

7.7 Notre capacité d'effectuer un travail de qualité est reliée à la question de notre indépendance. Le gouvernement peut limiter le travail que nous faisons simplement au moyen du budget qu'il nous accorde. Cette question est discutée plus en détail plus loin dans le chapitre. Nous observons depuis une vingtaine d'années une diminution graduelle de notre capacité. Durant cette période, notre personnel est passé de 30 personnes à temps plein à 21, car nous avons comme politique de respecter le budget qui nous est affecté. Nous avons réagi au défi en cherchant à améliorer l'efficience de nos

pratiques de travail, en éliminant certaines vérifications et en confiant certaines vérifications à d'autres. Malgré la réduction de nos effectifs, nous avons pu maintenir un noyau de personnes qui réussissent à consacrer la majeure partie de leur temps à ce que nous appelons les vérifications d'optimisation des ressources ou du rendement. De ces vérifications découle le plus gros des observations contenues dans nos rapports annuels.

7.8 Au cours des dernières années, toutefois, nous avons dû composer avec des modifications sans précédent aux conventions comptables et aux normes de vérification, ce qui a mis nos ressources à rude épreuve. Nous observons maintenant une augmentation du temps que nous consacrons aux vérifications financières ainsi que des besoins en matière de formation. Cette situation a pour effet de réduire notre capacité d'effectuer des vérifications d'optimisation des ressources. À notre avis, c'est notre capacité de fournir un commentaire indépendant et objectif sur les programmes du gouvernement qui est le plus utile pour l'Assemblée législative. Nous sommes rendus à un point où l'insuffisance de nos ressources compromet cette capacité. Nous avons soulevé la question dans nos récentes demandes budgétaires, et nous continuerons à le faire. Au bout du compte, l'Assemblée législative doit décider quelles sont ses attentes à l'égard du Bureau du vérificateur général et lui fournir des fonds suffisants pour remplir ces attentes.

Établissement de liens entre les objectifs et le rendement

7.9 Notre plan stratégique relie les ressources dont nous disposons, et les activités que nous entreprenons, aux résultats que nous attendons. Le plan explique aussi la manière dont nous mesurons notre rendement. La pièce 7.2 présente le modèle logique que nous suivons, et la pièce 7.3 montre notre cadre de mesure. Notre objectif ultime est de faire en sorte que, grâce à notre travail, le gouvernement devienne plus efficace et redevable, ce qui peut toutefois être difficile à mesurer et difficile d'attribuer de façon précise au travail que nous effectuons. Nos mesures se concentrent donc sur ce que nous appelons des résultats à court terme et à moyen terme, qui sont plus directement attribuables.

Pièce 7.2 Modèle logique

MODÈLE LOGIQUE POUR LE BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

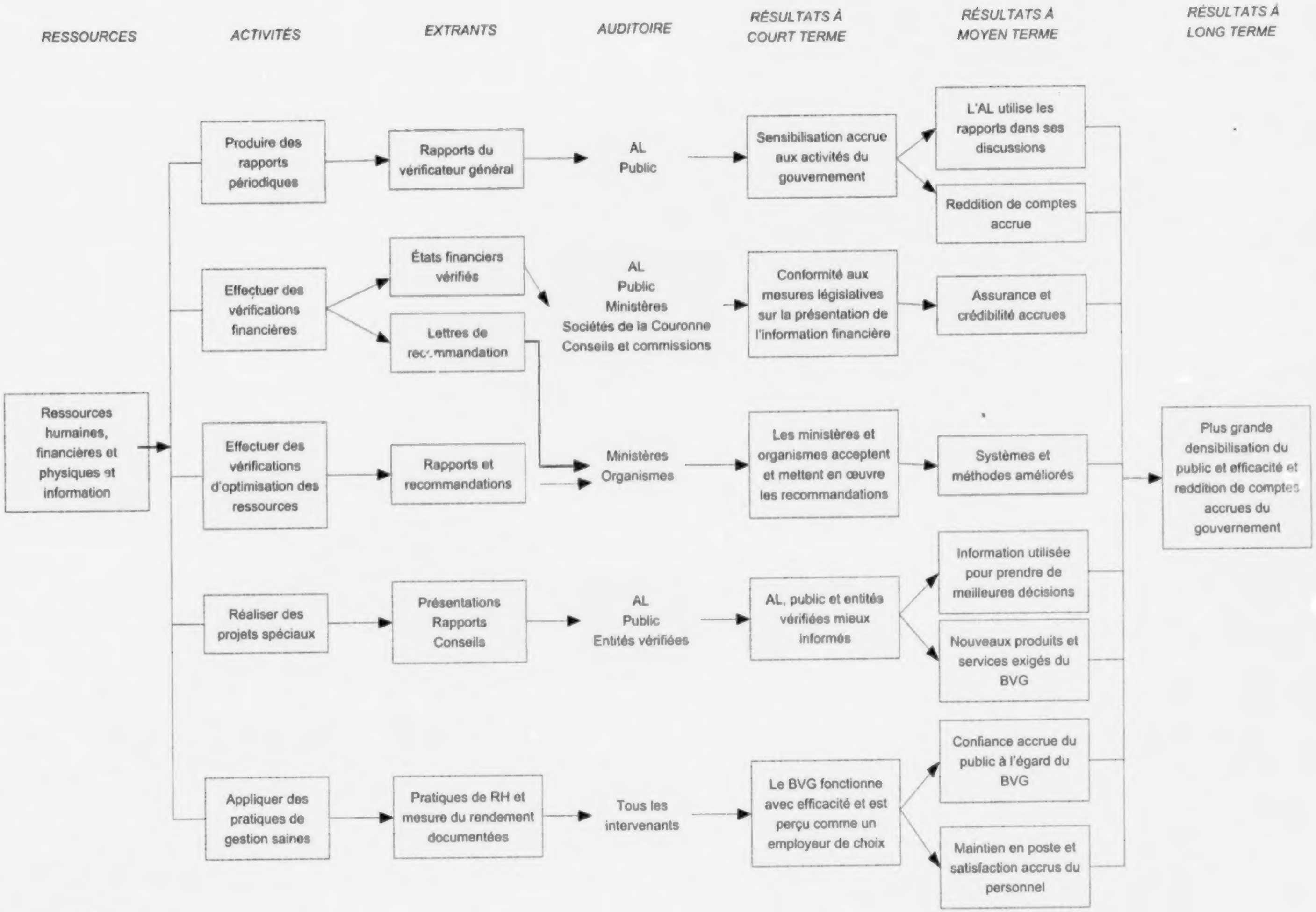

LÉGENDE

BVG – Bureau du vérificateur général
AL - Assemblée législative

Pièce 7.3 Cadre de mesure

Buts	Activités	Résultats		Mesure de notre rendement (indicateurs)
		À court terme	À moyen terme	
L'Assemblée législative et le public connaissent et valorisent le travail que nous faisons, et ont confiance dans notre capacité de fournir de l'information opportune, objective et crédible.	Produire des rapports périodiques	Sensibilisation accrue aux activités du gouvernement	L'AS utilise les rapports dans ses discussions Reddition de comptes accrue	- Perception des députés, déterminée par une enquête.
	Effectuer des vérifications financières	Conformité aux mesures législatives sur la présentation de l'information financière	Assurance et crédibilité accrues	-Les vérifications sont effectuées dans Les limites de notre budget, et Les délais des entités vérifiées sont respectés. - Perception des députés, déterminée par une enquête. - Perception des entités vérifiées, déterminée par une enquête.
	Nouveaux produits et services exigés du BVG	Assemblée législative, public et entités vérifiées mieux informés	Information utilisée pour prendre de meilleures décisions Nouveaux produits et services exigés du BVG	-Perception des députés, déterminée par une enquête. - Perception des entités, déterminée par une enquête.
Les ministères et les organismes acceptent et mettent en œuvre nos recommandations.	Effectuer des vérifications d'optimisation des ressources	Les ministères et organismes acceptent et mettent en œuvre les recommandations	Systèmes et méthodes améliorés	-Pourcentage de recommandations acceptées - Pourcentage de recommandations mises en œuvre
Dans l'exécution de notre travail, nous appliquerons des pratiques de gestion saines.	Établir par écrit et appliquer de bonnes pratiques de RH	Le BVG fonctionne à un niveau d'efficacité élevé, et tous les employés estiment être traités de manière équitable et uniforme	Confiance accrue du public à l'égard du BVG	-Perception des députés, des entités vérifiées et des employés, déterminée par une enquête. - Reddition de comptes - Coût des vérifications (économie) -Pourcentage de temps consacré au travail de vérification (efficience)
Nous offrirons un milieu de travail attrayant qui permet au personnel de s'épanouir sur le plan professionnel.	Confier aux employés différents dossiers stimulants qui leur permettent de travailler dans des domaines d'intérêt particulier, et accorder la priorité en temps et en argent aux possibilités de perfectionnement professionnel.	Le BVG est perçu comme un employeur de choix	Maintien en poste et satisfaction accrus du personnel	- Perception des employés, déterminée par une enquête.

7.10 Notre rendement au cours de l'année écoulée est discuté dans la section suivante.

Mesure de nos progrès

7.11 Nous avons recours à huit indicateurs pour évaluer notre rendement. La pièce 7.3 relie chaque indicateur à un objectif précis de notre plan stratégique. Nos huit indicateurs sont les suivants :

1. Perception des députés, déterminée par une enquête
2. Perception des entités vérifiées, déterminée par une enquête
3. Pourcentage des recommandations acceptées
4. Pourcentage des recommandations mises en œuvre
5. Perception des employés, déterminée par une enquête
6. Achèvement des vérifications à temps et dans les limites du budget
7. Utilisation de notre temps, l'accent étant mis sur le pourcentage de temps consacré au travail de vérification
8. Coût de nos vérifications

Enquête auprès des députés

7.12 Périodiquement, nous faisons enquête auprès des membres du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne afin de mesurer l'efficacité avec laquelle nous répondons à leurs besoins. Nous avons réalisé une telle enquête en 2004, puis de nouveau en 2008 suivant la publication de notre rapport annuel de 2007.

7.13 Les députés qui ont répondu à l'enquête ont fait part d'un degré élevé de satisfaction à l'égard de notre travail. Nous avons converti les réponses en une table numérique, qui a produit un taux de satisfaction générale de 87,3 %. Nous sommes satisfaits de ce résultat, qui se compare au taux de 86,8 % atteint en 2004.

Enquête auprès des entités vérifiées

7.14 À l'issue de chaque vérification importante, nous faisons enquête auprès du ministère ou de l'organisme de la Couronne visé afin de déterminer son niveau de satisfaction à l'égard de notre travail.

7.15 Les réponses à l'enquête suivant notre vérification de 2007 montrent un degré élevé de satisfaction à l'égard des vérifications que nous effectuons. Nous avons converti toutes les réponses en une table numérique, qui a produit un taux de satisfaction générale de 80,4 %, comparativement à un taux de 83,6 % en 2006 et de 84,6 % en 2005. Les entités vérifiées ont de nouveau exprimé des commentaires favorables sur nos connaissances, nos compétences et notre professionnalisme. Nous avons toutefois obtenu des notes plus

faibles concernant certaines de nos vérifications d'optimisation des ressources sur le plan des communications et au sujet des objectifs et des critères qui sous-tendent la vérification.

7.16 Malheureusement, étant donné un roulement du personnel et d'autres priorités du bureau, nous n'avons pas été en mesure de réaliser une enquête auprès des entités vérifiées en 2008.

Acceptation et mise en œuvre des recommandations

7.17 De façon générale, nous évaluons ces deux indicateurs ensemble. Le chapitre 8 du volume 2 de notre rapport de 2008 offre un aperçu des recommandations que nous avions formulées dans nos rapports de 2004 à 2006. Ce chapitre résume l'état de nos recommandations et met l'accent sur les recommandations que nous avions formulées en 2004 et qui n'ont pas été pleinement mises en œuvre.

7.18 Le travail que nous avons effectué en 2008 montre que les ministères et les organismes ont pleinement mis en œuvre environ 38 % des recommandations que nous avons formulées en 2004, en 2005 et en 2006. Moins de la moitié de nos recommandations de 2004 ont été pleinement mises en œuvre durant les quatre années. Nous trouvons que ce taux de réponse à des recommandations avec lesquelles les ministères et les organismes se sont dit d'accord n'est pas acceptable. Dans notre rapport de 2007, nous appelions le gouvernement à prendre au sérieux la mise en œuvre de nos recommandations et avions proposé que le gouvernement envisage de publier une brève réponse à chacun de nos rapports annuels en indiquant son intention d'assurer la mise en œuvre des recommandations formulées.

7.19 Les résultats du travail de suivi que nous avons effectué durant l'année au sujet des recommandations comprises dans nos rapports de 2005 à 2007 sont présentés dans le volume 3 de ce rapport.

Enquête auprès des employés

7.20 Au début de 2007, nous avons effectué notre troisième enquête sur la satisfaction de nos employés. Cette enquête nous fournit des rétroactions sur des sujets tels que la qualité de la vie au travail, la communication et le développement de carrière. Nous avons converti les réponses en une table numérique, qui a produit un taux de satisfaction générale de 69,9 %, comparativement à 66,3 % en 2004 et à 62,6 % en 2003.

7.21 Nous sommes heureux de constater que le taux de satisfaction générale continue à progresser. Nous avons pris des mesures pour régler certains domaines de préoccupation cernés par l'enquête de 2007.

7.22 Nous n'avons pas mené d'enquête sur la satisfaction des employés en 2008, car nous sommes en train d'examiner et de réviser notre plan stratégique. Nous avons l'intention de mener une enquête en 2010.

Achèvement des vérifications à temps et dans les limites du budget

7.23 Notre objectif est de terminer la vérification des états financiers de la province au plus tard le 31 juillet et de terminer toutes les vérifications des organismes de la Couronne et des fonds en fiducie au plus tard le 30 juin.

7.24 Notre capacité d'atteindre cet objectif ne dépend pas entièrement de nous, mais aussi de la date à laquelle les entités que nous vérifions clôturent leur exercice et sont prêtes pour que nous puissions faire notre travail. Néanmoins, nous croyons que cet indicateur est important, car nous incitons alors les entités que nous vérifions à présenter leur information en temps opportun. De plus, l'indicateur pousse mon bureau à achever le travail de vérification dans un certain délai.

7.25 La vérification de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 n'était pas terminée le 31 juillet 2008. Notre rapport du vérificateur sur les états financiers de la province est daté du 14 août 2008. Notons que la Loi sur l'administration financière de la province exige le dépôt des états financiers de la province à l'Assemblée législative au plus tard le 30 septembre; en 2008, les états financiers ont été publiés le 26 septembre.

7.26 Nous sommes les vérificateurs de 16 organismes de la Couronne et de 6 régimes de retraite. Au 30 juin 2008, nous avions seulement terminé la vérification de trois des organismes de la Couronne. En 2007 et de nouveau en 2008, nous avons confié la vérification des six régimes de retraite à un cabinet d'experts-comptables du secteur privé, bien que nous soyons toujours responsables de la signature des rapports du vérificateur. Si nous avons procédé ainsi, c'est surtout à cause du manque de personnel à notre bureau pour faire le travail. Aucune des vérifications des régimes de retraite n'était terminée au 30 juin.

7.27 Nous établissons des calendriers de vérification détaillés pour chacune de nos vérifications. Durant la vérification, nous surveillons le temps consacré par les membres du personnel à différentes parties du travail. À la fin de chaque vérification, nous résumons le temps total consacré à la vérification, nous le comparons au total des heures prévues au calendrier et nous analysons les principaux écarts. Pour nos vérifications financières, nous utilisons les résultats de cette analyse dans la préparation du calendrier pour le travail de l'année suivante.

7.28 Le temps consacré à notre vérification de 2008 des états financiers de la province concorde d'assez près avec notre budget, bien qu'il ait dépassé le temps consacré en 2007 et au cours des années antérieures. Nous avions prévu consacrer plus de temps à la vérification des systèmes et des contrôles du gouvernement afin de nous conformer aux changements dans les normes de vérification.

7.29 Cinq de nos vérifications d'organismes de la Couronne ont considérablement dépassé le nombre d'heures prévues. Dans certains cas, ce dépassement a été attribuable au fait que la résolution de problèmes de nature comptable non prévus a exigé plus de temps. Dans d'autres, ce dépassement a été une conséquence d'inefficiences de notre part, parfois causées par des retards dans la production des états financiers par l'organisme de la Couronne pour la vérification.

7.30 Nous avons effectué cinq vérifications d'optimisation des ressources au cours de l'année, qui sont présentées dans notre rapport de 2008. Deux de ces vérifications ont pris beaucoup plus de temps que ce que nous avions prévu, notamment en raison du temps supplémentaire qu'il a fallu à la fin de la vérification pour la discussion des constatations et la réponse de l'organisme.

Emploi de notre temps

7.31 Un important indicateur pour nous est le pourcentage de temps que nous consacrons directement au travail de vérification. Comme le montre le tableau qui suit, au cours des trois dernières années, 65 % de notre temps a été consacré directement aux vérifications d'états financiers et aux vérifications d'optimisation des ressources. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, 48 % de ce temps a été consacré aux vérifications d'optimisation des ressources, comparativement à 47 % en 2008 et à 52 % en 2007.

Pièce 7.4 Affectation des heures rémunérées

	2009	2008	2007
Vérifications financière & d'optimisation des ressources	65 %	65 %	65 %
Perfectionnement professionnel et formation	8 %	7 %	8 %
Activités de soutien	27 %	28 %	27 %
Total	100 %	100 %	100 %

7.32 Le temps consacré au perfectionnement professionnel et à la formation comprend les cours suivis à l'externe et les séances de formation données au bureau. Il comprend aussi la participation à des congrès et à divers groupes et comités pertinents pour les vérificateurs législatifs. Ces types d'activités sont un élément essentiel pour assurer une main-d'œuvre bien informée et hautement productive.

7.33 Le temps consacré aux activités de soutien inclut la majeure partie du temps des deux membres de notre personnel de soutien. Il comprend aussi le temps consacré à la gestion et le temps que le personnel ne peut pas affecter directement à un projet de vérification en particulier, par exemple les réunions du personnel, les lectures techniques et les fonctions générales du bureau.

Coût de nos vérifications

7.34 Nous avons toujours planifié et suivi le nombre d'heures exigées par chacune de nos vérifications. Cependant, afin d'exécuter notre travail de la manière la plus économique et la plus efficiente possible, nous suivons aussi depuis quelques années le coût de chaque vérification. En termes généraux, on peut dire que le coût de nos vérifications représente le coût de fonctionnement de notre bureau, exprimé en fonction du total de nos dépenses, fourni plus loin dans ce chapitre. Nous estimons toutefois qu'il est utile d'examiner chaque vérification et de nous demander si les résultats du travail effectué en justifient le coût.

7.35 Le coût de la vérification des états financiers de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'est élevé à 241 000 $. Le coût total de la vérification des organismes de la Couronne pour 2008 s'est chiffré à environ 151 000 $. Nous avons facturé la vérification de 2008 aux régimes de retraite pour un total de 89 000 $; cette somme comprend le temps consacré par notre personnel ainsi que les montants payés au cabinet d'experts-comptables du secteur privé

dont nous avons retenu les services pour faire la majeure partie du travail. Le coût total des cinq vérifications d'optimisation des ressources qui figurent dans notre rapport de 2008 a été de 403 000 $. Le coût de la préparation de notre rapport de 2008, y compris le travail de suivi que nous faisons à l'égard des recommandations formulées dans les rapports précédents, a été d'environ 155 000 $.

Ressources financières et humaines

Résultats financiers

7.36 La pièce 7.5 présente les prévisions budgétaires et les dépenses réelles du bureau pour 2007-2008 et pour 2008-2009, ainsi que le budget approuvé pour 2009-2010. La pièce 7.6 ventile les dépenses réelles de 2007-2008 et de 2008-2009 selon le type d'activité et affecte les coûts généraux à chaque secteur d'activité.

Pièce 7.5 Prévisions budgétaires et dépenses réelles (en milliers $)

	2010	2009		2008	
	Budget	**Budget**	**Montants réels**	**Budget**	**Montants réels**
Frais de personnel	1 637,0	1 647,8	1 639,1	1 679,2	1 510,9
Autres services	180,3	239,5	984,3	147,7	619,0
Fournitures et approvisionnements	8,8	6,8	7,7	7,9	5,8
Biens et matériel	15,9	25,9	22,2	33,2	20,5
Total	**1 842,0**	**1 920,0**	**2 653,3**	**1 868,0**	**2 156,2**

7.37 À l'instar de nombreux autres organismes des services publics du Nouveau-Brunswick, certains coûts sont prévus et imputés au budget central et ne sont pas compris dans notre budget annuel. Les plus importants de ces coûts sont le loyer annuel de nos locaux et la partie de l'employeur des cotisations de retraite (y compris le RPC) pour notre personnel.

Pièce 7.6 Coûts par activité (en milliers $)

	Montants réels 2009	**Montants réels 2008**
Vérification financière de la province	502,1	398,2
Vérifications financières des organismes de la Couronne	307,5	323,3
Vérifications d'optimisation des ressources	1 115,0	974,5
Enquête spéciale sur la Caisse populaire de Shippagan	728,7	460,2
Total	**2 653,3**	**2 156,2**

7.38 En 2007-2008, le ministre des Finances nous a demandé, et nous avons accepté, d'effectuer une enquête spéciale sur la séquence des événements qui ont mené à l'intervention du gouvernement dans les affaires de la Caisse populaire de Shippagan. Pour faire ce travail, nous avons retenu les services de KPMG Forensic Inc. Cette enquête spéciale n'était pas terminée au 31 mars 2009, mais les coûts que nous avons engagés durant l'exercice 2008-2009 se sont chiffrés à 728 700 $. Cette somme est comprise dans l'élément Autres services, ce qui explique pourquoi les dépenses réelles ont dépassé le budget de 744 800 $. Nous avons obtenu un budget des dépenses supplémentaire de 400 000 $ en décembre 2008 pour autoriser une partie du dépassement de crédit.

7.39 Notre loi exige que nos comptes fassent l'objet d'une vérification annuelle par un vérificateur qualifié, nommé par le président de l'Assemblée législative sur l'avis du Conseil de gestion. Cette vérification est effectuée par le Bureau du contrôleur, et son rapport du vérificateur est déposé à l'Assemblée législative. Nous ne sommes pas tout à fait à l'aise avec cet arrangement. Bien que la contrôleuse et son personnel fassent preuve d'un professionnalisme exemplaire dans leurs relations avec notre bureau, nous préférerions que la vérification soit confiée à un vérificateur qui est indépendant du gouvernement ainsi que des systèmes financiers que nous utilisons.

Ressources humaines

7.40 Notre bureau continue de fournir de l'expérience et de la formation aux membres de notre personnel. Les nouveaux employés de niveau débutant doivent s'inscrire à un programme de comptabilité professionnelle, à savoir CA (comptable agréé), CMA (comptable en management accrédité) ou CGA (comptable général accrédité). Avant de pouvoir entreprendre cette formation professionnelle exigeante, le personnel doit détenir au minimum un diplôme universitaire de premier cycle.

7.41 Notre effectif en 2008-2009, fondé sur le budget dont nous disposons, était de 22 personnes; il sera de 21 personnes en 2009-2010. Brent White, CA, et Paul Jewett, CA, dirigent nos deux équipes de vérification. Au 31 mars 2009, 15 membres du personnel professionnel détenaient un titre professionnel comptable et 5 étudiants étaient inscrits à un programme de formation en comptabilité. Deux autres membres de notre personnel fournissent des services de soutien administratif. Voici la liste des membres du personnel au 31 mars 2009 :

Pièce 7.7 Liste des membres de notre personnel

Shoaib Ansari (2)	Peggy Isnor, CA	Ashley Smith (2)
Cathy Connors Kennedy, CA	Chris James, CA	Rebecca Stanley (2)
Caroline Doucet (2)	Paul Jewett, CA	Al Thomas, CA
Kim Embleton, CGA	Cecil Jones, CA	Yanjun Wang, CA
Michael Ferguson, CA	Teena Laagland (1)	Brent White, CA
Eric Frenette, CGA	Bill Phemister, CA	Tania Wood-Sussey, CA
Heather Gonnason (1)	Ken Robinson, CA	
Eric Hopper, CA	Jennifer Sherwood (2)	

(1) Soutien administratif
(2) Étudiants inscrits à un programme de comptabilité professionnelle

Ce que réserve l'avenir

7.42 Tandis que nous allons de l'avant, trois aspects importants doivent retenir notre attention dans un avenir immédiat, soit :

- accroître notre capacité de faire des vérifications d'optimisation des ressources;
- mettre en œuvre les Normes internationales d'information financière;
- nous adapter à des normes de vérification plus rigoureuses.

Accroître notre capacité de faire des vérifications d'optimisation des ressources

7.43 Comme nous le mentionnions précédemment dans le chapitre, depuis quelques années, nos ressources sont de plus en plus mises à rude épreuve. Depuis une vingtaine d'années, le nombre d'employés à temps plein que nous avons pu maintenir, vu les restrictions de notre budget, est passé de 30 à 21. Au cours de cette période de 20 ans, le budget de notre bureau a augmenté de 32 %. Nos augmentations annuelles, le cas échéant, se sont limitées à des ajustements de la rémunération au coût de la vie. À l'instar de nombreux autres organismes liés au gouvernement, certaines années, y compris l'exercice courant, notre budget a diminué. Pourtant, vu les promotions et l'avancement du personnel qui passe à des paliers supérieurs de chaque échelle de traitement, les salaires individuels ont augmenté beaucoup plus rapidement que le coût de la vie. À des fins de comparaison, la rémunération initiale d'un nouvel étudiant à notre bureau a augmenté de 54 % depuis 20 ans, tandis que la rémunération d'un surveillant de la vérification a augmenté de 65 %.

7.44 Nous avons réagi à ces pressions budgétaires en améliorant l'efficience de notre travail et, périodiquement, en réduisant nos

effectifs. Mais nous sommes rendus à un point où notre capacité de faire le travail qui nous est confié par la loi est sérieusement limitée. Six membres de notre personnel sont affectés aux vérifications d'optimisation des ressources, et ils reçoivent l'aide d'autres membres du personnel lorsque ces derniers le peuvent. La réduction de 5 % de notre budget de 2009-2010 aura comme conséquence une autre réduction de notre effectif en 2010-2011, qui passera à 20 personnes. Cette réduction aura comme effet de limiter encore davantage nos activités de vérification d'optimisation des ressources. Cela signifie que nous arriverons à effectuer entre trois et cinq vérifications de portée modeste à moyenne chaque année. De plus, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour nous pencher sur des questions de grande envergure ou des domaines complexes du gouvernement, ce qui réduit sensiblement notre efficacité et notre influence en tant que bureau, et notre utilité pour l'Assemblée législative.

7.45 Pour être en mesure d'examiner les domaines les plus complexes du gouvernement, nous estimons avoir besoin d'une augmentation de 600 000 $ de notre budget. Une augmentation de 300 000 $ nous permettrait d'examiner davantage de domaines de complexité moyenne. L'examen des ressources dont disposent les bureaux de vérification législative du pays révèle que notre niveau de financement actuel dépasse uniquement celui de l'Île-du-Prince-Édouard. Une hausse de 600 000 $ de notre budget ne changerait rien à ce rang; nous disposerions toujours de quelque 700 000 $ de moins que le Bureau du vérificateur général de Terre-Neuve-et-Labrador, et de quelque 800 000 $ de moins que celui de la Nouvelle-Écosse. Notons que notre position comparativement à celle de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse s'est considérablement détériorée au cours de la dernière année.

Mise en œuvre des Normes internationales d'information financière

7.46 Le Canada est en voie d'adopter les Normes internationales d'information financière comme fondement à la préparation des états financiers des organismes ayant une obligation publique de rendre des comptes. Même s'il n'y a pas de conséquences immédiates pour les états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne provinciaux seront touchés. Il s'agit d'un changement important dans la présentation de l'information financière, et les organismes de la Couronne et leurs vérificateurs devront investir d'importantes ressources au cours des prochaines années pour s'y préparer et mettre les normes en œuvre. Nous sommes en train de former notre personnel de la vérification financière, et nous incitons également les entités de la Couronne que nous vérifions à examiner

les implications et les répercussions sur leurs états financiers. Le temps que nous devrons consacrer à cette question avant et après la date butoir de 2011 sollicitera encore plus nos ressources.

Nous adapter à des normes de vérification plus rigoureuses

7.47 Outre les modifications à apporter aux conventions comptables dont il est question précédemment, l'adoption de normes de vérification internationales à compter de 2009 doit aussi être prise en considération. Ce changement ne sera pas aussi radical que les modifications comptables, car le Canada s'efforce depuis un certain nombre d'années déjà d'harmoniser ses normes de vérification avec les pratiques exemplaires internationales. Ce changement nécessitera quand même une formation additionnelle du personnel. Un changement important est une transition vers la réalisation de vérifications en fonction du risque, ce qui exige une plus grande connaissance des activités de l'organisme vérifié afin de déterminer les domaines qui présente un risque plus élevé. Dans une grande organisation fortement décentralisée comme la province, un travail de vérification important est nécessaire pour évaluer les risques inhérents aux activités.

7.48 Une nouvelle norme en particulier sur laquelle nous nous concentrons maintenant nos efforts a trait à la vérification des états financiers de groupe. Cette norme porte sur les situations dans lesquelles le vérificateur du groupe n'est pas le vérificateur de chaque entité du groupe. Elle s'applique à notre vérification de la province, car certains organismes de la Couronne importants, dont le groupe Énergie NB et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, sont vérifiés par d'autres vérificateurs. La norme exigera que nous participions de beaucoup plus près à la vérification de ces organismes de la Couronne, et nous devrons consacrer plus de ressources à cet aspect de notre travail.